

JACQUES TONDREAU
DIANE PARENT
JEAN-PHILIPPE PERRIER

**Transmettre la ferme familiale
d'une génération à l'autre**
Situation au Québec et regard sur le monde

Handing Down the Family Farm
The Situation in Quebec and a Look at Other Jurisdictions



Université Laval 2002

Pour information et commentaires :

Agri-Gestion Laval
Pavillon Comtois
Université Laval
Québec (Québec) G1K 7P4
Téléphone : (418) 656 3272
Télécopieur : (418) 656 2480

© Tous droits réservés, 2002

Publication

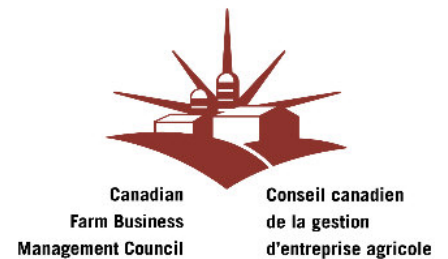
ISBN 2-9802961-2-0

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Bibliothèque nationale du Canada, 2002

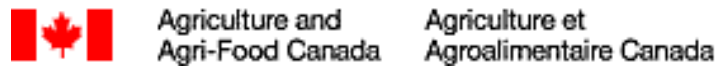
Les auteurs remercient les membres du **Groupe de réflexion sur l'établissement et le transfert de ferme**



**CENTRE RÉGIONAUX ET MULTISERVICES
D'ÉTABLISSEMENT EN AGRICULTURE DU QUÉBEC
(CRÉA/CMÉA)**



Les auteurs remercient **Agriculture et Agroalimentaire Canada** pour son support financier par l'entremise du Programme national de gestion de l'entreprise agricole.



Avant-propos

Au printemps 2000, des intervenants du milieu agricole québécois se sont réunis pour former le Groupe de réflexion sur le transfert de ferme. Ce groupe a pour objectif de fournir des moyens d'action afin de favoriser à la fois l'accès au métier d'agriculteur pour les jeunes et le retrait de la vie active pour les agriculteurs âgés. En somme, il s'agit de découvrir de nouvelles manières de faire qui permettront aux quelques 800 entreprises agricoles susceptibles d'être vendues ou transférées chaque année au Québec d'atteindre leurs objectifs dans des conditions gagnantes. Ce groupe de réflexion vise également à stimuler la concertation entre les différents intervenants du milieu agricole, de manière à ce que la relève agricole et les propriétaires de ferme bénéficient des meilleurs services-conseils possibles. Deux projets de recherche distincts ont pris forme dans le cadre des rencontres du groupe de réflexion. Ils ont été soumis au *Programme canadien de gestion de l'entreprise agricole* puis acceptés et financés par *Agriculture et Agroalimentaire Canada* dans le cadre du programme *Initiatives en gestion agricole*. Une première recherche, que nous présentons ici, vise essentiellement à constituer un portrait le plus complet possible sur la situation du transfert de ferme en Europe, aux États-Unis et au Canada, en plus de faire une enquête de terrain auprès d'agriculteurs et de jeunes de la relève au Québec afin de mieux saisir la dynamique du transfert de ferme dans la province. La seconde recherche, administrée par la Fédération des syndicats de gestion agricole du Québec (FSGAQ), cherche à développer, à l'intention des dirigeants actuels d'entreprise agricole et de la relève, un guide d'accompagnement dans la démarche de planification du transfert de ferme, ainsi qu'un protocole d'intervention en la matière pour les intervenants.

Les auteurs de cette étude souhaitent remercier tous ceux et celles qui nous ont aidés à atteindre nos objectifs : Sophie Gendron, coordonnatrice francophone du site Internet Transfertdeferme.com, Raymond Levallois, professeur et chercheur à l'Université Laval, Jean-Philippe Deschênes-Gilbert, secrétaire de la Fédération de la relève agricole du Québec, Réginald Cloutier de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales du MAPAQ, Michel Morisset, professeur et chercheur à l'Université Laval, Suzanne Laplante, coordonnatrice du CRÉA de l'Outaouais, Diane Gilbert, présidente de GRÉPA inc., Gaétan Daigle, consultant au Bureau de la statistique de l'Université Laval, Raymond Racicot, conseiller au syndicat de gestion agricole de Coaticook, Benoît Turgeon, conseiller au syndicat de gestion agricole de Beaurivage, Michel Jetté, professeur à l'ITAA de St-Hyacinthe.

Les auteurs tiennent également à souligner l'apport d'Agriculture Canada dans le financement de cette recherche, via le programme *Initiatives en gestion agricole*, la collaboration de la Fédération de la relève agricole (FRAQ) dans toutes les étapes de l'étude et le concours des membres du Groupe de réflexion sur le transfert de ferme au Québec qui nous ont accompagnés de leurs réflexions et de leur expertise¹.

1. L'enquête téléphonique a été administrée par Grépa inc. (Diane Gilbert, présidente). Le traitement statistique a été fait par le Bureau de consultation statistique de l'Université Laval (Gaétan Daigle, consultant).

Table des matières

Avant Propos

Tables des tableaux, des graphiques et des figures	v
Liste des sigles et acronymes	ix
Résumé	xi
Des intentions	xi
Des politiques en matière de transfert de ferme dans 18 pays	xi
Enquête de terrain sur la dynamique du transfert de ferme au Québec	xi
Des constats	xii
L'insuffisance de la recherche en matière de transfert de ferme	xii
L'analyse économique occulte l'importance des relations humaines	xii
Des résultats	xiii
Le Québec face aux autres provinces et aux autres pays	xiii
La dynamique interne du transfert de ferme au Québec	xv
Abstract	xxvii
Objective	xxvii
An inventory of farm transfer policies in Europe and North America	xxvii
A field survey on the dynamics of farm transfer in Quebec	xxvii
Findings	xxviii
The lack of research on farm transfers	xxviii
Economic analysis obscures the importance of human relations	xxviii
Results	xxviii
The situation in Quebec and other jurisdictions	xxviii
The dynamics of the farm transfer process in Quebec	xxxi
Introduction	1
Les objectifs de la recherche	1
La structure du document	3
SITUATION DU TRANSFERT DE FERME HORS DU QUÉBEC	5
Situation du transfert de ferme en Europe	9
Le nombre et l'âge des agriculteurs européens	10
Le modèle du Sud	11
Le modèle du Nord	12
L'agriculture à temps partiel	12
Le taux de remplacement des agriculteurs européens	13
Vaste enquête européenne sur les jeunes agriculteurs	15
Les coûts d'installation	16
Les problèmes liés à l'héritage ou à la succession	17
Le déclin des zones rurales	19
Politiques favorables à la transmission de la ferme	20
La multifonctionnalité de l'agriculture	20
Le Contrat territorial d'exploitation	22
Installation des jeunes agriculteurs	23

Préretaire des agriculteurs	26
Transfert de ferme et installation en agriculture : des initiatives	26
La législation communautaire pour l'installation des jeunes agriculteurs	29
Le Fonds pour l'installation en agriculture (FIA)	29
La Charte nationale pour l'installation des jeunes en agriculture	30
Les répertoires départementaux à l'installation	30
Situation du transfert de ferme aux États-Unis	33
Stabilisation du déclin du nombre de fermes américaines	33
Déficit des nouveaux entrants dans l'agriculture américaine	34
Le taux de remplacement des agriculteurs américains	36
Une coalition en faveur du transfert de ferme	37
La Wisconsin Farm Entry-Exit Coalition	37
Du Wisconsin à la Nouvelle-Zélande : le sharemilking	39
Importante enquête sur la relève agricole américaine	41
Politiques favorables à la transmission de la ferme	43
Transfert de ferme et installation en agriculture : des initiatives	44
National Farm Transition Network	44
Les Aggie Bonds	44
Beginning Farm Center (Iowa)	46
Le Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers	46
California Rural Development Center (Salinas Valley)	46
Passing On The Farm Center (Minnesota)	47
The Trempealeau County Beginning Farmer Program (Wisconsin)	47
The Austin Family Business Program (Oregon)	47
Situation du transfert de ferme au Canada anglais	51
Augmentation du nombre de fermes dans certaines provinces	51
L'augmentation du nombre d'agriculteurs à temps partiel	54
Le taux de remplacement des agriculteurs canadiens	55
L'insuffisance de la recherche sur le transfert de ferme	56
Le gonflement des actifs agricoles	56
Une dette moyenne en croissance rapide	58
Les hauts et les bas du revenu net comptant	59
Politiques favorables à la transmission de la ferme	60
Financement agricole Canada	60
Conseil canadien de la gestion de l'entreprise agricole	61
Programmes d'aide au transfert de la ferme au Canada anglais	61
Transfert de ferme et installation en agriculture : des initiatives	62
Les sites Internet	62
Conférence nationale sur le transfert de la ferme familiale	63
Centre for Family Farm Succession (Guelph)	63
Table pancanadienne de la relève agricole	64
SITUATION DU TRANSFERT DE FERME AU QUÉBEC	65
La situation du transfert de ferme au Québec	69
Le fermes québécoises prennent de l'ampleur	69
Augmentation du nombre d'agricultrices à temps plein	74
Le taux de remplacement des agriculteurs québécois	75

Le besoin de relève au Québec	76
Politiques favorables à la transmission de la ferme	78
Collectif La Patrie	79
Groupe de réflexion sur le transfert de ferme au Québec	79
La Politique d'intégration des jeunes en agriculture	80
Les programmes de la Financière agricole du Québec	80
Le prêt quota de la Fédération des producteurs de lait	84
Transfert de ferme et installation en agriculture : des initiatives	84
Les CRÉA et les CMÉA	84
Les syndicats de gestion agricole	85
Agneaux Verreault	85
L'Incubateur d'entreprises agroalimentaires de Mirabel	86
Le groupe Épillet	86
Enquête sur le transfert de ferme au Québec	91
Caractéristiques des fermes enquêtées	92
Caractéristiques des répondants à l'enquête	95
La communication entre les partenaires du transfert de ferme	99
La préparation à l'établissement et au transfert de la ferme	106
La préparation à l'établissement	107
La préparation au transfert	107
Indice comparé de préparation au transfert et à l'établissement	108
Dynamique interne du transfert de ferme	109
L'intégration dans la gestion des tâches quotidiennes	109
Distribution du pouvoir de gestion sur la ferme	111
Potentiel de transférabilité de la ferme	113
Conclusion	115
Deux constats importants	115
Les cinq phases du transfert de la ferme ou les cinq « ion »	116
L'identification de la relève	116
Planification de l'établissement en agriculture et du transfert de la ferme	116
L'intégration de la relève dans la gestion des tâches sur la ferme	117
Transmission du pouvoir de gestion et du patrimoine agricole à la relève	117
La perpétuation de la ferme	118
Ce qui reste à faire	118
Étudier les barrières à l'entrée et à la sortie du métier d'agriculteur	118
Développer un outil diagnostique en transfert de ferme	119
Bibliographie	121
Annexe 1 : Tableaux et graphiques supplémentaires	129
Tableaux supplémentaires	129
Graphiques supplémentaires	134
Annexe 2 : Annexe technique	145
Indice de préparation à l'établissement	145
Indice de préparation au transfert de la ferme	146
Indice comparé de préparation à l'établissement et au transfert	147
Indice d'intégration de la relève dans la gestion des tâches	148
Indice de distribution du pouvoir de gestion sur la ferme	149
Indice du potentiel de transférabilité de la ferme	150

Annexe 3 : Les questionnaires d'enquête-----	153
Questionnaire destiné à la relève -----	153
Questionnaire destiné au propriétaire-----	161

Tables des tableaux, des graphiques et des figures

TABLEAUX

Tableau 1	Nombre d'agriculteurs, Europe, 1990-97	10
Tableau 2	Agriculteurs âgés de 34 ans et moins et de 55 ans et plus, Europe, 1997	14
Tableau 3	Taux de remplacement des agriculteurs sortants, Europe, 1997	15
Tableau 4	Aides à l'établissement dans les pays de l'Europe des Quinze, 2000	27
Tableau 5	Nombre de fermes par tranche de revenus, États-Unis, 1992-97	34
Tableau 6	Taux de remplacement des agriculteurs américains dans dix États, États-Unis, 1997	36
Tableau 7	Nombre de fermes par province canadienne, 1981-96	52
Tableau 8	Nombre de fermes par province canadienne, 1991-96	52
Tableau 9	Fermes classées selon le revenu agricole, Canada, 1981-96	53
Tableau 10	Âge des agriculteurs et travail à temps plein, Canada, 1991-96	54
Tableau 11	Âge des agriculteurs et travail à temps partiel, Canada, 1991-96	54
Tableau 12	Proportion des exploitants par catégorie d'âge, Canada, 1986-96	55
Tableau 13	Taux de remplacement des agriculteurs canadiens, 1996	56
Tableau 14	Actif moyen des fermes canadiennes, 1995, 1997 et 1999	57
Tableau 15	Actif détenu par les agriculteurs de 55 ans et plus, Canada, 1996, en millions de dollars	58
Tableau 16	Dette moyenne des fermes canadiennes, 1995, 1997 et 1999	59
Tableau 17	Moyenne du revenu agricole net comptant des fermes canadiennes, 1995, 1997 et 1999	59
Tableau 18	Fermes classées selon le revenu agricole, Québec, 1981-96	70
Tableau 19	Indicateurs financiers sur les fermes québécoises, 1997 et 1999, en dollars	72
Tableau 20	Indicateurs financiers par type de production, Québec, 1995, 1997 et 1999, en dollars	72
Tableau 21	Âge des agriculteurs et travail à temps plein, Québec, 1991-96	74
Tableau 22	Âge des agriculteurs et travail à temps partiel, Québec, 1991-96	74
Tableau 23	Proportion des exploitants par catégorie d'âge, Québec, 1991-96	75
Tableau 24	Taux de remplacement des agriculteurs québécois et canadiens, 1996	76
Tableau 25	Première relève identifiée selon le groupe d'âge et le sexe du principal exploitant, Québec 1997	77
Tableau 26	Relève agricole identifiée selon le groupe d'âge, Québec, 1997	77
Tableau 27	Statistiques sur la prime à l'établissement, Québec, 1990-2001	82
Tableau 28	La prime à l'établissement selon le type de production, Québec, 1990-2001, en pourcentage	82
Tableau 29	La distribution des fermes par région administrative et statut juridique	92
Tableau 30	Principale et seconde productions sur la ferme en 2000, en nombre absolu	93
Tableau 31	Nombre d'hectares sur la ferme	93
Tableau 32	Revenus bruts, actifs et dette pour l'année 2000	94
Tableau 33	Investissements sur la ferme dans les cinq dernières années	95
Tableau 34	Âge des jeunes de la relève et des propriétaires, en %	96
Tableau 35	Temps écoulé depuis la fin des études	96

Tableau 36 Plus haut diplôme obtenu par les jeunes de la relève et les propriétaires, en %	97
Tableau 37 Distribution des partenaires de la ferme selon le nombre de parts détenues, en %	97
Tableau 38 Acquisition et vente de parts à la relève dans les cinq prochaines années	98
Tableau 39 Pourcentage de parts vendues et groupe d'âge de la relève	98
Tableau 40 Les conseillers les plus souvent consultés en matière de transfert de ferme	104
Tableau 41 Les activités auxquelles on participe le plus souvent, par ordre d'importance	105
Tableau A Exploitants âgés entre 55 et 64 ans, Europe, 1990-97	129
Tableau B Part des agriculteurs de moins de 35 ans par rapport au total des agriculteurs, Europe, 1990-97	129
Tableau C Taux de remplacement des agriculteurs américains dans 52 États, États-Unis, 1997	130
Tableau D Nombre de fermes par tranche de revenus, Canada, 1992-97	130
Tableau E Fermes classées selon le revenu par rapport au nombre total de fermes, Canada, 1996	131
Tableau F Évolution du nombre de fermes au Canada, 1921-1996	131
Tableau G Relève selon la principale production, Québec, 1997	131
Tableau H Évolution d'indicateurs financiers par type de ferme, Canada, 1995 et 1999	132
Tableau I Évolution d'indicateurs financiers par type de ferme, Canada, 1995 et 1999	132
Tableau J Superficie de terre achetée dans les cinq dernières années	132
Tableau K Âge de la relève identifiée au Québec, 1997	133

Graphiques

Graphique 1 Agriculteurs de 55 ans et plus par rapport à la main-d'œuvre agricole totale, Europe, 1997	13
Graphique 2 Nombre de fermiers, selon le recensement et le BLS, États-Unis, 1997, en milliers	35
Graphique 3 Fermes classées selon le revenu agricole, Canada, 1981-96	53
Graphique 4 Ventilation de l'actif total des fermes canadiennes, 1999	57
Graphique 5 Fermes classées selon le revenu agricole, Québec, 1981-96	71
Graphique 6 Ventilation de l'actif total des fermes québécoises, 1999	73
Graphique 7 Relève identifiée selon le revenu des exploitations, Québec, 1997	78
Graphique 8 Estimation de l'admissibilité aux aides à l'établissement, Québec, 1997	83
Graphique 9 Estimation par la relève du moment où elle reprendra la ferme	99
Graphique 10 Avez-vous monté un dossier d'établissement et de transfert ?	100
Graphique 11 Discussion entre les partenaires dans le transfert de la ferme	103
Graphique 12 Préparation à l'établissement chez la relève	107
Graphique 13 Préparation des propriétaires au transfert de la ferme	108
Graphique 14 Indice comparé de préparation à l'établissement et au transfert	109
Graphique 15 Synthèse des 13 questions sur l'intégration de la relève dans la gestion de la ferme	110
Graphique 16 Pourcentage d'accord entre les partenaires dans le transfert de ferme	111
Graphique 17 Les jeunes de la relève et les niveaux de pouvoir dans la gestion des tâches sur la ferme	113
Graphique 18 Potentiel de transférabilité de la ferme	114
Graphique A Ventilation de la dette totale des fermes québécoises, 1999	134
Graphique B Augmentation de la dette moyenne par ferme, Canada, 1995-1999	134
Graphique C Qui s'occupe de la régie des champs ? Scores propriétaire-relève	135
Graphique D Qui s'occupe de la régie du troupeau ? Scores propriétaire-relève	135
Graphique E Qui vote au nom de l'entreprise aux activités professionnelles ? Scores propriétaire-relève	136

Graphique F Qui s'occupe du recrutement des salariés occasionnels ? Scores propriétaire-relève-----	136
Graphique G Qui décide des horaires de travail ? Scores propriétaire-relève -----	137
Graphique H Qui décide de la tenue des réunions pour les affaires de la ferme ? Scores propriétaire-relève---	137
Graphique I Qui choisit le moment du paiement des factures ? Scores propriétaire-relève -----	138
Graphique J Qui a l'autorité sur les employés ? Scores propriétaire-relève -----	138
Graphique K Qui choisit les fournisseurs d'intrants ? Scores propriétaire-relève -----	139
Graphique L Qui négocie avec les fournisseurs d'intrants ? Scores propriétaire-relève -----	139
Graphique M Qui négocie les prix de vente des récoltes et des animaux ? Scores propriétaire-relève-----	140
Graphique N Qui décide des investissements à faire ? Scores propriétaire-relève-----	140
Graphique O Qui négocie le crédit et le financement ? Scores propriétaire-relève-----	141

Figures

Figure 1 Dossier d'établissement et de transfert de ferme -----	101
Figure 2 Niveau de connaissance des propriétaires quant au dossier d'établissement de leur relève -----	101
Figure 3 Niveau de connaissance de la relève quant au dossier de transfert du propriétaire-----	102
Figure 4 Représentations du devenir de la ferme chez le propriétaire et sa relève-----	103
Figure 5 Les cours sur le transfert de ferme-----	105
Figure 6 Investissements en vue de la retraite -----	106

Liste des sigles et acronymes

AC	Agriculture Canada
ADASEA	Association Départementale d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (France)
AGL	Agri-Gestion Laval (Québec)
AJRQ	Association des jeunes ruraux du Québec (Canada)
BA	Le Bulletin des Agriculteurs (Québec)
BFC	Beginning Farmer Center (Iowa, fondé en 1994)
CCA	Clubs conseils en agroenvironnement
CCGEA	Conseil canadien de la gestion de l'entreprise agricole
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Économique Européenne
CMÉA	Centre multiservices d'établissement en agriculture (Québec)
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricole (France)
CRÉA	Centre régional d'établissement en agriculture (Québec)
CRFA	Collectif Régionaux en Formation Agricole (Québec)
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
CTE	Contrats territoriaux d'exploitation (France)
CUMA	Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (France)
DJA	Dotation Jeune Agriculteur (France)
EARL	Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (France)
FAQ	Fédération des Agricultrices du Québec (Québec, fondée en 1987)
FCA	La Fédération Canadienne de l'Agriculture (Ontario, fondée en 1935)
FEOGA	Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole
FIA	Fonds pour l'installation en agriculture (France)
FRAQ	Fédération de la relève agricole du Québec (fondée en 1982)
FSGAQ	La Fédération des Syndicats de Gestion du Québec (Québec, fondée en 1982)
GAEC	Groupements agricoles d'exploitation en commun (France)
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IEAM	Incubateur d'entreprises agroalimentaires de Mirabel
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique (France)
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Québec)

MFC	Minnesota Farm Connection (Minnesota)
MFL	Maryland Farm Link (Maryland)
NELL	New England Land Link (Maine)
NFFC	National Family Farm Coalition (United States, fondée en 1982)
NFO	National Farmers Organization (Iowa)
NFTN	National Farm Transition Network (United States)
NYFL	New York Farm Link (New York)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques (Paris)
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PAC	Politique Agricole Commune (Union Européenne)
PCLA	Programme Canadien de Leadership en Agriculture (Canada)
PECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale
QYF	Quebec Young Farmers (Canada)
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (France)
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole (France)
SFP	Small Farm Program (Washington, D.C.)
SRQ	Solidarité rurale du Québec (Québec, fondée en 1991)
TCN	La Terre de chez nous (Québec)
UPA	Union des producteurs agricoles (Québec, fondée en 1924)
WSBDF	Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers (United States)

Résumé

Parce qu'elles renvoient essentiellement à l'idée de continuité, les notions d'héritage, de transfert ou de succession s'opposent en quelque sorte à celle de révolution. Or, au Québec, le transfert de ferme vit depuis un bon moment une « révolution tranquille » qui bouleverse les manières de faire en matière de transmission du patrimoine agricole. En fait, c'est la fonction de transmission qui est globalement en crise aujourd'hui. Non seulement ne sait-on plus trop comment transmettre, mais dans certains cas, la transmission est bloquée. Le transfert de ferme pourrait se définir dans un premier temps comme ce moment charnière où, en interdépendance, une personne identifiée à la relève entend s'intégrer au métier d'agriculteur et une autre, généralement le principal actionnaire sur la ferme, entend quitter le métier, et ce, quel que soit le temps requis avant que chacun des partenaires n'ait atteint le but qu'il s'est fixé. Cette période charnière, plus ou moins longue, constitue la période du transfert de ferme lui-même. En partant de cette définition, on comprendra qu'en aucun cas, dans le cadre de cette recherche, on ne peut faire l'économie : 1) d'une analyse des moyens et des ressources mis en œuvre dans le temps par la relève afin de devenir agriculteur et ; 2) des moyens et des ressources mis en œuvre dans le temps par le principal actionnaire en vue de la retraite.

Des intentions

Nous avons voulu faire un tour de cette question pour le Québec tout en comparant la situation de la province avec de nombreux pays occidentaux.

Des politiques en matière de transfert de ferme dans 18 pays

Pour ce faire, nous avons fait un inventaire des politiques et des initiatives en matière de transfert de la ferme dans de nombreux pays dont le Canada, les États-Unis, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni. L'analyse de ces politiques, initiatives et données relatives au transfert de ferme a favorisé la mise en lumière d'un mode de calcul de la situation du transfert de la ferme qui permet de nous comparer aux autres pays. On le verra, le Québec connaît une situation exceptionnelle à ce chapitre. Nous avons pu inventorier également les différents modes d'intervention en matière de transfert de ferme.

Enquête de terrain sur la dynamique du transfert de ferme au Québec

Nous avons également comme mission de fournir un portrait le plus complet possible de la dynamique interne du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture au Québec. Pour ce faire, nous avons procédé à une enquête de terrain auprès de 114 propriétaires de ferme et de 114 jeunes de la relève déjà impliqués sur la ferme, c'est-à-dire possédant au moins 20 % des parts de l'entreprise. Nous leur avons posé des questions touchant leur préparation à l'établissement et au transfert de la ferme, à leurs relations concrètes dans la gestion quotidienne de la ferme, à leur vision de

l'avenir de la ferme, etc. Plus globalement, ces personnes ont été interrogées sur les contraintes et les obstacles au transfert de la ferme d'abord, sur les conditions réelles dans lesquelles évoluent les propriétaires de ferme et leur relève dans la gestion quotidienne de la ferme ensuite, sur les moyens et les ressources qui sont mis en œuvre par chacun des partenaires pour réussir le transfert de la ferme enfin. Ce qui différencie notre étude d'autres recherches sur le sujet, c'est que nous avons interrogé sur les mêmes questions 114 couples formés d'un propriétaire de ferme et de sa relève.

Des constats

Parmi l'ensemble des constats qui ont été faits au cours de cette recherche, au moins deux retiennent l'attention de façon marquée.

L'insuffisance de la recherche en matière de transfert de ferme

Le premier constat, et peut-être le plus important, c'est que le manque de recherche ne nous permet pas d'évaluer adéquatement la situation globale du transfert de ferme au Québec. Cette situation compromet le développement de politiques adaptées à la réalité du transfert de ferme et la création d'outils d'intervention dans le domaine. Ce sont donc les décideurs politiques et les intervenants qui voient leurs capacités d'action restreintes par le manque d'informations sur la situation du transfert de ferme. Certes, on l'a vu, le Québec vient de franchir un pas important en matière de recherche avec la mise en chantier de la *Politique d'intégration des jeunes en agriculture*, mais il reste encore beaucoup à faire pour que cette politique prenne ancrage concrètement dans des interventions organisées, structurées et ciblées en transfert de ferme.

L'analyse économique occulte l'importance des relations humaines

Le second constat, tout aussi important, est qu'un accent trop prononcé sur les aspects économiques du transfert de la ferme occulte l'importance que prennent les relations humaines dans tout le processus visant la réussite de la transmission du patrimoine agricole. Il est certain que l'on ne peut exclure d'une réflexion sur les difficultés à transférer une ferme aujourd'hui le gonflement des actifs agricoles et les programmes d'aide à l'établissement ; ces deux aspects demeurent essentiels pour comprendre l'ampleur des freins à l'établissement en agriculture et au transfert de ferme. Toutefois, si nous devons nous arrêter là, il nous manquerait certainement un pan majeur de la réalité, soit les relations qu'entretiennent les propriétaires de ferme et leur relève dans le processus du transfert de ferme lui-même. En fait, c'est dans ce processus, alors qu'un jeune de la relève tente de s'intégrer dans les activités de la ferme et qu'un propriétaire doit lui faire une place en conséquence, que de nombreux écueils se présentent. Nous avons constaté, entre autres, qu'un manque manifeste de préparation à l'établissement et au transfert de la ferme est présent chez un peu plus du quart de notre échantillon, qu'un niveau fort élevé de désaccord quant aux responsabilités de chacun dans la gestion des tâches est enregistré, qu'une communication parfois absente entre les partenaires dans le transfert de ferme est notée, etc. Tous ces éléments constituent autant d'écueils à l'intégration des jeunes de la relève en agriculture et au transfert de la ferme.

Un accent trop prononcé sur les aspects économiques du transfert de la ferme occulte l'importance que prennent les relations humaines dans tout le processus visant la réussite de la transmission du patrimoine agricole.

Des résultats

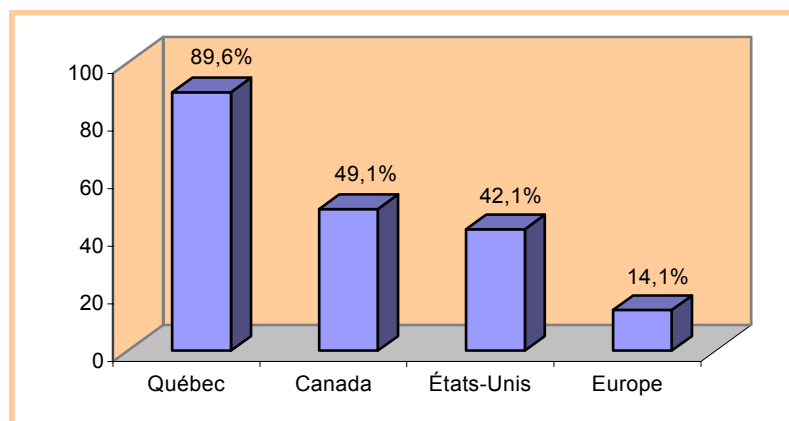
Pour savoir où nous en sommes en matière de transfert de ferme au Québec, il fallait d'abord trouver un moyen de nous comparer aux autres sur la même base. Une fois le portrait d'ensemble fait, il devenait possible d'analyser plus précisément la dynamique interne du transfert de ferme au Québec.

Le Québec face aux autres provinces et aux autres pays

Afin de pouvoir nous comparer en matière de transfert de ferme, nous avons établi un taux de remplacement des agriculteurs, c'est-à-dire le nombre de jeunes agriculteurs (34 ans et moins) dans la population agricole active sur le nombre d'agriculteurs de 55 ans et plus susceptibles de prendre leur retraite dans les 10 prochaines années. En s'appuyant sur les estimations de l'United State Department of Agriculture (plus particulièrement de l'Economic Research Service de l'USDA), on peut avancer qu'un taux de remplacement de 50 % permet d'assurer adéquatement le remplacement des agriculteurs. Si l'on compare les pays à l'étude, le Québec enregistre le plus haut taux de remplacement des agriculteurs, soit 89,6 %. En comparaison, le Canada affiche un taux de l'ordre de 49,1 %. Pour les provinces canadiennes, on enregistre des taux de remplacement de l'ordre de 57,1 % au Manitoba, de 53 % à l'Île-du-Prince-Édouard, de 50,6 % en Alberta, de 48 % à Terre-Neuve, de 44,3 % en Saskatchewan, de 40,7 % en Nouvelle-Écosse, de 40,6 % en Ontario, de 36 % au Nouveau-Brunswick et de 34,3 % en Colombie-Britannique. Pour leur part, les États-Unis enregistrent un taux 42,1 % et l'Europe des Quinze un taux de 14,1 %.

Le Québec enregistre le plus haut taux de remplacement des agriculteurs, soit 89,6 %. En comparaison, le Canada affiche un taux de l'ordre de 49,1 %.

Taux de remplacement des agriculteurs, Québec, Canada, États-Unis, Europe



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Le Québec est la seule province à offrir une subvention à l'établissement (entre 20 000 et 30 000 dollars) sur le continent nord-américain pour les jeunes qui souhaitent s'engager en agriculture.

À l'instar de la France, on observe au Québec une grande diversité de mesures favorisant le transfert de ferme et l'établissement en agriculture. Le Québec est la seule province à offrir une subvention à l'établissement (entre 20 000 et 30 000 dollars) sur le continent nord-américain pour les jeunes qui souhaitent s'engager en agriculture. En cela, la province s'aligne sur les politiques de nombreux pays européens qui offrent également une subvention à l'établissement (Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Autriche,

Finlande et Suède). Le Québec est aussi la province où l'on retrouve la plus grande diversité d'organismes et de services favorables au transfert de la ferme et à l'établissement en agriculture. Mentionnons, entre autres, les centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA) ou les syndicats de gestion agricole (SGA).

Parmi les autres avantages du Québec en matière d'établissement en agriculture et de transfert de ferme, il faut noter que le Québec est la province qui compte proportionnellement le plus de fermes générant des revenus supérieurs à 100 000 dollars et où le nombre d'exploitants pratiquant l'agriculture à temps plein est en augmentation. C'est l'inverse qui se produit dans tous les autres pays à l'étude où il y a une croissance parfois importante du nombre d'agriculteurs pratiquant leur métier à temps partiel.

Parmi les désavantages du Québec, on note une diminution constante du nombre de fermes dans la province, notamment des petites fermes. En comparaison, quatre provinces canadiennes ont connu en 1996 une augmentation du nombre de fermes par rapport au recensement de 1991, soit la Colombie-Britannique (+ 12,0 %), l'Alberta (+ 3,0 %), la Nouvelle-Écosse (+ 1,0 %) et Terre-Neuve (+ 0,8 %). Dans les autres désavantages du Québec, il faut compter la plus forte hausse des actifs agricoles de toutes les provinces canadiennes entre 1997 et 1999 et la seconde plus forte hausse de la dette moyenne par ferme durant la même période. Toutefois, les revenus nets agricoles ont connu aussi une hausse substantielle.

En fait, les actifs agricoles ont connu une hausse dans toutes les provinces canadiennes. Pour l'ensemble du Canada, en 1995, l'actif agricole moyen se chiffrait à 733 983 dollars. Ce montant est passé à 777 249 dollars en 1997 et à 896 013 dollars en 1999, soit des augmentations respectives de 5,9 % et 15,3 %. Si en certaines provinces l'actif moyen croît lentement entre 1997 et 1999, comme en Saskatchewan ou en Colombie-Britannique, les choses se passent différemment pour d'autres provinces comme le Québec, où la hausse de l'actif moyen durant cette période est de 35 %, et dans les Maritimes, où la hausse est de 23,4 %.

L'augmentation des actifs agricoles n'est pas sans effets sur l'augmentation de la dette moyenne des agriculteurs. Comme dans le cas de l'actif moyen, toutes les provinces ont enregistré une hausse significative de la dette moyenne agricole. Dans l'ensemble du Canada, cette dette se chiffrait à 113 465 dollars en 1995, à 130 822 dollars en 1997 et à 163 112 dollars en 1999, soit des augmentations respectives de l'ordre de 15,3 % et de 24,7 %. Ce sont les Maritimes (39 %) et le Québec (36 %) qui ont connu la plus forte hausse de la dette moyenne par exploitation agricole entre 1997 et 1999, suivis par le Manitoba (28 %), la Saskatchewan (23 %), l'Ontario (21 %), l'Alberta (21 %) et la Colombie-Britannique (11 %). Ce sont les fermes ovocoles² (77 %) et les fermes porcines qui ont accusé la plus forte hausse de la dette moyenne entre 1997 et 1999. Les fermes laitières ont pour leur part enregistré une hausse de la dette moyenne de l'ordre de 39 %.

Tant l'augmentation de l'actif moyen que de la dette moyenne par ferme constituent des barrières plus importantes à l'entrée des jeunes en agriculture, mais aussi à la sortie des agriculteurs âgés. Toutefois, en ce qui regarde le jeune agriculteur, il faut pouvoir établir les possibilités de revenus sur la ferme qu'il entend exploiter afin de déterminer la capacité à faire face à la fois à l'augmentation des actifs et de la dette. En somme, à dépenses constantes, les revenus doivent pouvoir augmenter dans des

2. Les fermes ovocoles ne produisent que des œufs.

Quatre provinces canadiennes ont connu en 1996 une augmentation du nombre de fermes par rapport au recensement de 1991, soit la Colombie-Britannique (+ 12,0 %), l'Alberta (+ 3,0 %), la Nouvelle-Écosse (+ 1,0 %) et Terre-Neuve (+ 0,8 %).

proportions similaires à ceux de l'actif et de la dette. Au Canada, la moyenne du revenu net comptant par exploitation, en 1995, se situait à 33 726 dollars pour chuter par la suite à 31 625 dollars, en 1997, puis remonter à 32 167 dollars en 1999. Des situations très différentes sont observables à ce chapitre pour chaque province. Entre 1997 et 1999, certaines provinces ont connu une augmentation significative de la moyenne du revenu net comptant par exploitation alors que d'autres ont enregistré des baisses importantes. Par exemple, trois provinces ont connu des hausses appréciables, soit la Colombie-Britannique (38 %), le Québec (35 %) et les Maritimes (34 %). Pour la Saskatchewan (-34 %) et le Manitoba (-20 %), des baisses très importantes sont enregistrées. Pour l'Alberta (5 %) et l'Ontario (11 %), on note des hausses plus modérées.

Le Québec se démarque par la quantité et la diversité des ressources mises à la disposition des partenaires dans le transfert de la ferme ; néanmoins il se démarque également par son manque de coordination de ces mêmes ressources.

Par ailleurs, si le Québec se démarque par la quantité et la diversité des ressources mises à la disposition des partenaires dans le transfert de la ferme, on peut dire néanmoins qu'il se démarque également par son manque de coordination de ces mêmes ressources. Quoiqu'une réflexion soit amorcée sur la nécessité d'une démarche plus intégrée (on peut penser, entre autres, aux initiatives entourant le guichet unique en matière de services-conseils), il reste encore beaucoup à faire avant d'en arriver à des actions plus structurées et structurantes comme le sont les Associations départementales d'aménagement des structures d'exploitations agricoles (ADASEA) en France ou les *Farm Center* dans certains états américains. Seule l'Ontario a développé pour le moment un centre voué au transfert de la ferme, soit le *Centre for Family Farm Succession* situé à Guelph. Lorsque l'on fait l'analyse des initiatives en vue de la création de tels centres dans différents états américains, on peut dégager six moments importants en vue de la mise en place d'un centre unifié de services visant à faciliter le transfert de ferme et l'établissement en agriculture, soit :

- La création d'une coalition regroupant des intervenants intéressés à faire avancer le dossier sur le transfert de la ferme et l'établissement en agriculture ;
- La mise en place d'un programme de recherche afin de bien cerner la situation du transfert de ferme ;
- L'écriture d'un guide qui présente les principaux sujets touchant le transfert de ferme, les différentes stratégies utilisées dans ce cadre, les principales ressources et les outils nécessaires pour évaluer et développer un dossier de transfert ;
- La création d'une banque de fermes ;
- La création d'un Centre de transfert de ferme comprenant: 1) un service-conseil en financement et en gestion qui travaille en étroite collaboration avec les organismes financiers existants ; un service d'information fonctionnant selon une formule forum où des spécialistes en transfert de ferme peuvent partager leurs connaissances avec des agriculteurs ;
- La mise en place de mécanismes permettant une évaluation périodique des programmes et des politiques touchant le transfert de ferme.

La dynamique interne du transfert de ferme au Québec

Le portrait sur la situation du transfert de ferme au Québec nous aura permis de faire un pas important en éclairant certaines tendances pouvant influencer grandement l'établissement en agriculture et le transfert de ferme. Parmi ces tendances lourdes, il faut compter avec le gonflement rapide des actifs agricoles. Toutefois, si cette variable est importante pour comprendre les difficultés d'accès au métier pour les jeunes de la

relève, et les jeunes de la relève en parlent beaucoup, elle ne permet pas de tout expliquer. En fait, même dans des conditions économiques favorables, il peut arriver que le transfert de ferme se fasse difficilement, voire même qu'il échoue pour des raisons qui ne sont pas économiques, mais bien humaines. Les intervenants en transfert de ferme insistent sur ces aspects humains et la création des centres régionaux d'établissement en agriculture le confirme : la communication et le type de relations entre les partenaires constituent des éléments substantiels dans l'issue d'un transfert de ferme.

Dans ce cadre, il fallait vérifier la portée de la communication et des relations humaines dans l'ensemble du processus du transfert de ferme. Il s'avérait également très important de cerner tant l'effort de planification en vue de l'établissement chez les jeunes de la relève que l'effort de planification du transfert de la ferme chez les propriétaires. En fait, nous avons voulu évaluer le niveau de préparation au transfert de la ferme chez les propriétaires et le niveau de préparation à l'établissement chez les jeunes de la relève. Il nous est apparu également essentiel d'éclairer la dynamique interne du transfert de ferme en examinant le degré d'intégration des jeunes de la relève dans la gestion quotidienne des tâches sur la ferme et la distribution du pouvoir de gestion entre le propriétaire et sa relève. Enfin, et c'est là une dimension fondamentale, il importait de trouver un moyen de déterminer le degré de transférabilité des fermes enquêtées. Est-ce que ces fermes étaient dans des conditions favorables à un transfert en faveur d'un jeune de la relève ? Les principaux indicateurs étudiés dans le cadre de cette étude sont :

- Le niveau de communication entre les partenaires dans le transfert de ferme
- La préparation à l'établissement chez le jeune de la relève ;
- La préparation au transfert de la ferme chez le propriétaire ;
- Le niveau d'intégration du jeune de la relève dans la gestion quotidienne de la ferme ;
- La distribution du pouvoir de gestion entre le propriétaire et sa relève ;
- Le potentiel de transférabilité de la ferme³.

Ces indicateurs nous ont permis d'éclairer davantage la dynamique interne du transfert de la ferme et de nous indiquer les points positifs et les écueils que rencontrent le propriétaire d'une ferme et sa relève lorsque vient le temps de s'engager concrètement dans un transfert de ferme.

Les jeunes de notre population à l'étude sont relativement bien formés puisque 75 % d'entre eux possèdent une formation agricole, dont 46 % un diplôme d'études collégiales (DEC). Ce résultat pourrait paraître élevé, mais il faut compter que notre échantillon est composé de jeunes qui détiennent au moins 20 % des parts de l'entreprise agricole, donc des jeunes qui, pour la plupart, ont pu se qualifier pour l'obtention de la prime à l'établissement qui commande généralement un diplôme en formation agricole de niveau secondaire ou collégial.

3. On peut retrouver à l'annexe 2 tous les détails concernant la création de ces indices. Rappelons que chaque indice a fait l'objet de tests statistiques comme le Chi-carré, le test de Kappa et des analyses bivariées et multivariées.

Plus haut diplôme obtenu par les jeunes de la relève et les propriétaires, en %

Par la relève	%	%	Par le propriétaire
Aucun diplôme	4	67	Aucun diplôme
DES et autres	15	19	DES et autres
DEP agricole	29	5	DEP agricole
DEC général et autres	4	4	DEC général et autres
DEC agricole	46	3	DEC agricole
Université agriculture, autres	2	2	Université agriculture, autres
Total	100	100	Total

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

En matière de transfert de ferme et d'établissement en agriculture, les comptables sont les conseillers les plus souvent consultés par les propriétaires de ferme alors que les conseillers en financement sont plus souvent consultés par la relève. En effet, dans une proportion de 41 %, les propriétaires de ferme disent consulter souvent les comptables alors que cette proportion n'est que de 23 % pour la relève. Par ailleurs, les personnes identifiées à la relève disent consulter les conseillers en financement souvent dans une proportion de 29 %. Les conseillers des CRÉA et les notaires sont consultés souvent par une faible proportion des propriétaires et des personnes identifiées à la relève (10 et 9 %).

Les conseillers les plus souvent consultés en matière de transfert de ferme

Par la relève	%	%	Par le propriétaire
Conseiller en financement	37	51	Comptable
Comptable	30	21	Conseiller en financement
Syndicat de gestion	19	15	Agronome MAPAQ
Agronome MAPAQ	18	14	Syndicat de gestion
Notaire	13	13	Conseiller CRÉA
Conseiller CRÉA	11	11	Notaire

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Dans 44 % des cas cependant, les jeunes de la relève affirment que le propriétaire leur cédera la ferme dans 5 ans et moins alors que les propriétaires affirment plutôt que cela se fera beaucoup plus tard.

Pour évaluer le degré de communication entre les partenaires dans le transfert de ferme, nous avons posé une série de questions portant sur le même sujet aux propriétaires et à leur relève. Nous avons demandé à chacun des jeunes identifiés à la relève dans combien de temps croyait-il que le propriétaire de la ferme allait lui transmettre tous les actifs et tous les pouvoirs sur la ferme. Nous avons demandé ensuite à chaque propriétaire de ferme dans combien de temps pensait-il transmettre tous les actifs et les pouvoirs à la relève. Dans un peu plus de la moitié des cas (51 %), les jeunes de la relève ont une estimation juste du temps avant que le propriétaire ne leur cède la ferme. Dans 44 % des cas cependant, les jeunes de la relève sous-estiment le temps avant que ne se réalise le transfert de la ferme. Ainsi, plusieurs jeunes de la relève affirment que le propriétaire leur cédera la ferme dans 5 ans et moins alors que les propriétaires affirment plutôt que cela se fera beaucoup plus tard. Par ailleurs, 5 % des jeunes surestiment le temps avant le transfert, c'est-à-

dire qu'ils considèrent que le transfert se fera dans un temps plus lointain que ne l'envisagent les propriétaires eux-mêmes.

Nous avons demandé aux propriétaires de répondre par oui ou par non à la question suivante : leur relève avait-elle monté un dossier d'établissement ? Ensuite nous avons demandé aux jeunes de la relève si effectivement ils avaient monté un tel dossier. Or, dans 32 % des cas, les propriétaires n'ont pas donné la bonne réponse, c'est-à-dire, par exemple, que dans un certain nombre de cas, les jeunes de la relève affirmaient avoir monté un dossier d'établissement alors que les propriétaires affirmaient le contraire. Nous avons fait le même exercice avec cette fois l'intention de mesurer le niveau de connaissance de la relève par rapport aux démarches du propriétaire de ferme. Dans 41 % des cas, les jeunes de la relève n'ont pas donné la bonne réponse.

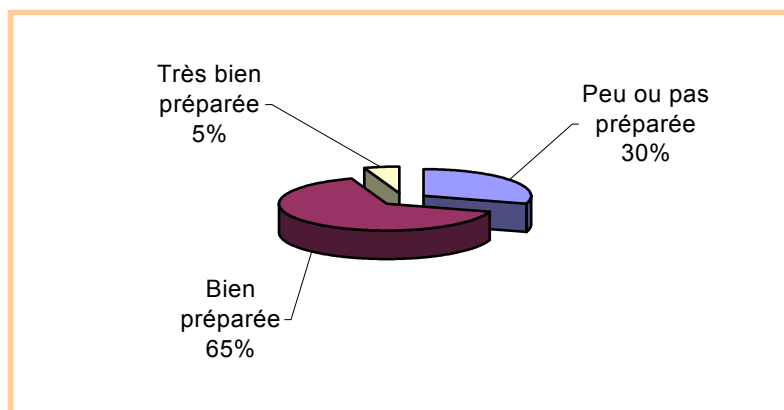
Dans le même ordre d'idées, nous avons demandé aux propriétaires de ferme de nous dire comment ils voyaient le développement de la ferme pour les dix prochaines années : sera-t-elle pareille ou prendra-t-elle de l'expansion ? Nous avons posé la même question aux jeunes de la relève et nous avons ensuite croisé les réponses des jeunes et des propriétaires. Dans 75 % des cas, jeunes et propriétaires s'entendent pour dire que la ferme prendra de l'expansion. Dans 5 %, ils s'accordent pour dire qu'elle restera pareille comme elle est. Dans 20 % des cas, jeunes et propriétaires ont une vision opposée quant au développement de la ferme pour les prochaines années.

Nous avons voulu savoir si les jeunes de la relève étaient bien préparés à leur établissement. Pour ce faire, nous avons créé un indice de préparation à l'établissement à partir des réponses à 21 questions dans le questionnaire destiné à la relève. Ces questions avaient trait à la formation initiale (questions 11 et 12)⁴, à la formation continue (questions 25 à 28), à la participation aux activités du milieu (questions 47 à 50), à la discussion du projet d'établissement avec le ou les propriétaires de la ferme et les autres membres de la famille (questions 60 et 61), à la consultation de spécialistes en matière de transfert de ferme (questions 62 à 68), au fait d'avoir suivi ou non un cours sur le transfert de ferme et, enfin, au fait d'avoir monté ou pas un dossier d'établissement. Chacune de ces questions a été pondérée afin d'obtenir un score moyen pour chaque jeune de la relève. Ainsi, 70 % des jeunes interrogés sont bien ou très bien préparés à leur établissement, c'est-à-dire qu'ils ont effectué au moins une formation agricole, et suivi des cours de formation continue après l'obtention de leur diplôme, qu'ils ont monté un dossier d'établissement, suivi des cours sur le transfert de ferme, consulté des spécialistes dans le domaine du transfert de ferme, participé à des activités professionnelles, qui sont autant d'occasions d'obtenir de l'information pertinente en vue de leur établissement et discutés de leur projet avec les propriétaires de la ferme qu'ils entendent reprendre. Par contre, 30 % des jeunes qui entendent s'établir sont peu ou pas du tout préparés pour cela.

Dans 75 % des cas, jeunes et propriétaires s'entendent pour dire que la ferme prendra de l'expansion. Dans 5 % des cas, ils s'accordent pour dire qu'elle restera pareille comme elle est. Dans 20 % des cas, jeunes et propriétaires ont une vision opposée quant au développement de la ferme pour les prochaines années.

4. Voir le libellé exact des questions dans le questionnaire destiné à la relève en annexe 3.

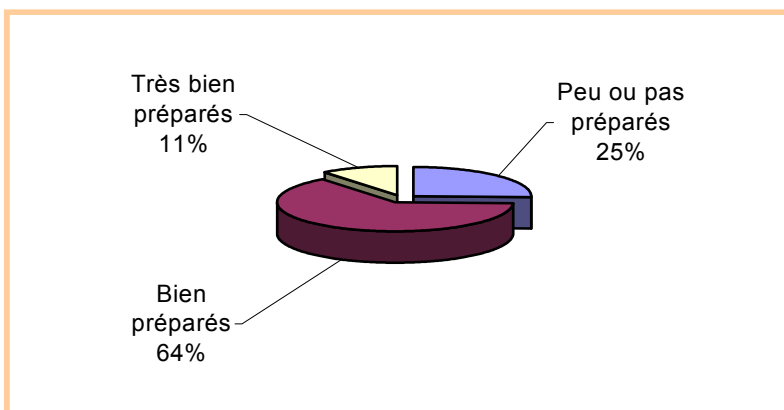
Préparation de la relève à l'établissement



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Si la préparation à l'établissement du jeune de la relève est très importante pour réussir le transfert de la ferme, la préparation au transfert de la ferme chez le propriétaire est tout aussi déterminante. L'indice de préparation au transfert de la ferme a été construit à partir des réponses à 16 questions dans le questionnaire destiné au propriétaire. Ces questions avaient trait à la participation aux activités du milieu (questions 29 à 32), à la discussion du projet de transfert avec la relève et les autres membres de la famille (questions 39 et 40), à la consultation de spécialistes en matière de transfert de ferme (questions 41 à 46), au fait d'avoir suivi ou non un cours sur le transfert de ferme (question 47), au fait d'avoir monté ou pas un dossier de transfert de la ferme (question 48), au fait d'avoir investi dans un régime enregistré d'épargne retraite (question 81) et, enfin, aux autres investissements faits en vue de la retraite (question 82). Chacune de ces questions a été pondérée afin d'obtenir un score moyen pour chaque propriétaire. Dans ce dernier cas, on note également que 25 % des propriétaires sont peu ou pas du tout préparés au transfert de leur ferme. Cette planification est jugée essentielle par les intervenants en transfert de ferme puisque de cette dernière dépend un ensemble de décisions qui influencent grandement les possibilités de réussite du transfert de la ferme.

Préparation des propriétaires au transfert de la ferme

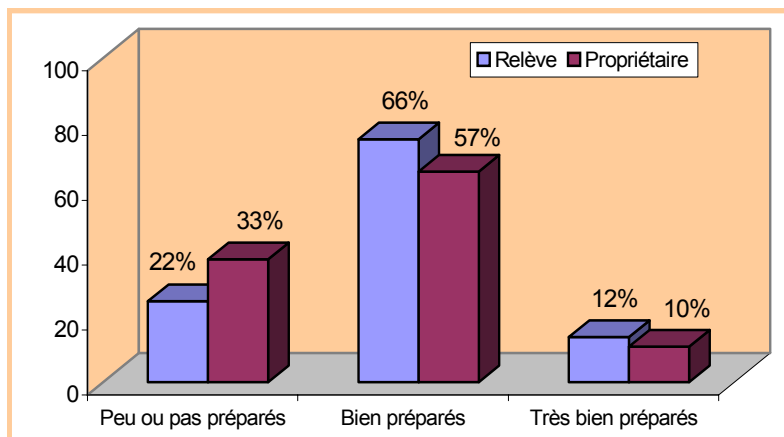


Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Sur un plan statistique, on peut affirmer que lorsqu'un jeune de la relève est bien préparé pour son établissement, il y a de fortes chances que le propriétaire de la ferme soit aussi bien préparé au transfert de sa ferme.

Pour comparer la relève et le propriétaire de la ferme en ce qui regarde soit la préparation à l'établissement, soit la préparation au transfert, nous devons pouvoir le faire sur la même base. Dans ce cadre, on ne pouvait retenir qu'un certain nombre d'indicateurs communs aux deux groupes, soit la participation dans le milieu, la discussion avec les autres partenaires sur la ferme, la consultation de conseillers, le fait d'avoir suivi ou non un cours sur le transfert de la ferme et, enfin, le fait d'avoir monté ou non un dossier d'établissement ou de transfert. Chacune de ces questions a été pondérée afin d'obtenir un score moyen pour les jeunes de la relève et pour les propriétaires de ferme. À la lecture du graphique suivant, on constate que les jeunes de la relève sont, dans une proportion plus élevée, mieux préparés à leur établissement que ne sont préparés les propriétaires au transfert de leur ferme. Toutefois, et c'est un fait important, il y a une relation statistique positive et significative entre la préparation à l'établissement et la préparation au transfert. Cela veut dire que lorsqu'un jeune de la relève est bien préparé pour son établissement, il y a de fortes chances que le propriétaire de la ferme soit aussi bien préparé au transfert de sa ferme. Dans le même ordre d'idées, lorsqu'un propriétaire de ferme est bien préparé au transfert de sa ferme, la probabilité est forte pour que sa relève soit également bien préparée à son établissement. En sens inverse, lorsqu'un jeune de la relève est peu ou pas préparé pour son établissement, il y a de fortes chances que le propriétaire de la ferme soit aussi peu ou pas préparé au transfert de sa ferme.

Indice comparé de préparation à l'établissement et au transfert



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Nous avons voulu également vérifier le degré d'intégration des jeunes de la relève à la gestion des tâches sur la ferme. Pour ce faire, un indicateur a été construit à partir de 13 questions portant sur les différentes tâches qui sont exécutées sur une ferme dans l'année. Nous avons posé les mêmes questions au propriétaire et à sa relève.

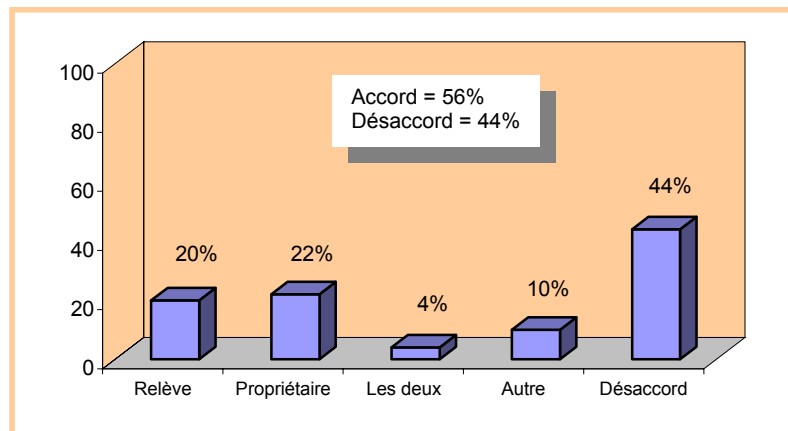
1. Sur la ferme, qui s'occupe de la régie des champs ?
2. Qui s'occupe de la régie du troupeau ?
3. Qui vote au nom de l'entreprise aux activités professionnelles ?
4. Qui s'occupe du recrutement et de la sélection des salariés occasionnels ?

5. Qui décide à chaque matin des horaires de travail de la journée ?
6. Qui décide de la tenue des réunions concernant les affaires de la ferme ?
7. Qui choisit le moment du paiement des factures ?
8. Qui a l'autorité sur les employés ?
9. Qui choisit les fournisseurs d'intrants ?
10. Qui négocie avec les fournisseurs d'intrants ?
11. Qui négocie les prix de vente des récoltes ou des animaux ?
12. Qui décide des investissements à faire ?
13. Qui négocie le crédit et le financement ?

Pour chaque question, le jeune de la relève et le propriétaire devaient dire lequel des deux effectuait la tâche, si les deux s'occupaient de la tâche ou encore si quelqu'un d'autre sur la ferme effectuait la tâche mentionnée. En combinant les réponses sous forme de score, nous pouvions situer les propriétaires de ferme et leur relève en fonction de leur niveau d'accord ou de désaccord en ce qui a trait à l'attribution de responsabilités pour chacune des tâches. Il devenait également possible de déterminer le degré (faible ou fort) de cet accord ou désaccord.

Les résultats indiquent que l'étape de l'intégration du jeune dans la gestion des tâches ne va pas de soi. En effet, sur l'ensemble des 13 tâches, allant de la régie des champs aux décisions se rapportant aux investissements, on a pu constater un niveau fort élevé de désaccord. En fait, dans 44 % des cas, les propriétaires de ferme et leur relève ne s'entendent pas quant à savoir qui a la responsabilité de telle ou telle tâche sur la ferme.

Synthèse des 13 questions sur l'intégration de la relève dans la gestion de la ferme

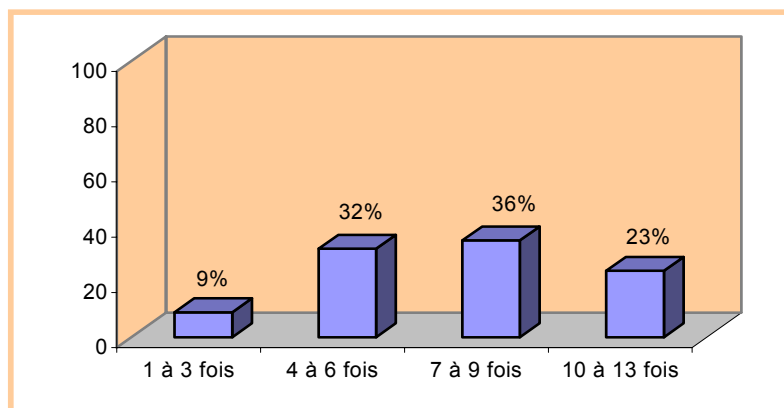


Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Plus encore, sur les 13 questions posées, 23 % des propriétaires de ferme et leur relève répondent dans le même sens entre 10 et 13 fois, ce qui dénote un fort niveau d'accord entre ces personnes, comme l'indique le graphique suivant. Par contre, dans 32 % des cas, les propriétaires et leur relève s'entendent pour répondre la même chose aux questions entre 4 et 6 fois et, dans 9 % des cas, entre 1 à 3 fois seulement.

Les réponses de ces deux derniers groupes indiquent sans conteste qu'il y a un peu plus de 40 % de notre échantillon où l'on observe un niveau de désaccord fort important quant à l'attribution des responsabilités de chacun dans les travaux de la ferme. Des tensions entre les partenaires de la ferme sont probablement à prévoir dans de tels cas et peut-être même des ruptures. Comme l'a montré une étude québécoise (Parent, Jean et Simard, 1999), ces ruptures sont fréquentes dans les transferts de ferme qui ont échoué. En fait, le plus souvent, les jeunes de la relève qui sont dans cette situation ne se sentent pas intégrés à la gestion de la ferme et finissent par se décourager, laissant tomber définitivement leur projet d'établissement.

Pourcentage d'accord entre les partenaires dans le transfert de ferme



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

À partir des réponses obtenues à ces 13 questions, nous avons procédé à un reclassement des questions en fonction du degré d'intégration des jeunes de la relève aux tâches mentionnées, allant du plus faible degré d'intégration au plus fort. Nous avons ensuite regroupé les questions selon quatre niveaux de pouvoir, en tenant compte du caractère dit « stratégique » des tâches. Par exemple, les enjeux sont beaucoup moins grands en ce qui a trait au choix des fournisseurs d'intrants, question classée dans le niveau 1, que pour les décisions se rapportant aux investissements, question classée dans le niveau 4. La distribution des questions se présente donc ainsi :

Niveau 1

- Qui s'occupe de la régie du troupeau ?
- Qui choisit les fournisseurs d'intrants ?
- Sur la ferme, qui s'occupe de la régie des champs ?

Niveau 2

- Qui négocie avec les fournisseurs d'intrants ?
- Qui choisit le moment du paiement des factures ?
- Qui vote au nom de l'entreprise aux activités professionnelles ?

Niveau 3

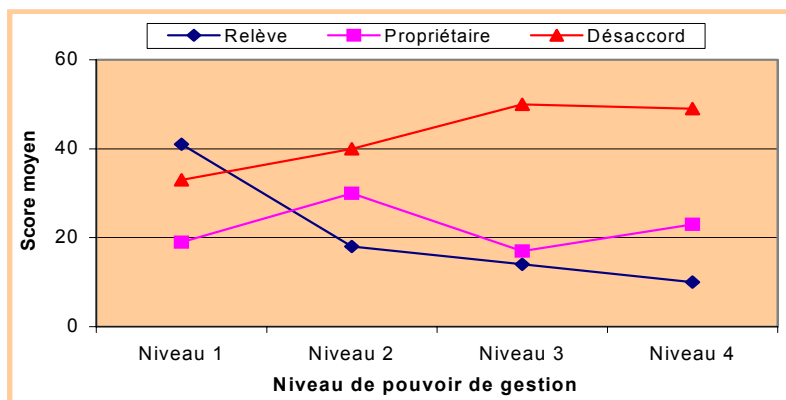
- Qui négocie les prix de vente des récoltes ou des animaux ?
- Qui décide à chaque matin des horaires de travail de la journée ?
- Qui s'occupe du recrutement et de la sélection des salariés occasionnels ?

Niveau 4

- Qui négocie le crédit et le financement ?
- Qui a l'autorité sur les employés ?
- Qui décide des investissements à faire ?
- Qui décide de la tenue des réunions concernant les affaires de la ferme ?

Comme le montre le graphique qui suit, le score moyen des jeunes de la relève sur le premier niveau de tâches est très élevé, soit un score de 41, ce qui indique une forte implication des jeunes de la relève dans les tâches de ce niveau. En sens inverse, les propriétaires de ferme sont peu impliqués à ce niveau de tâches, délaissant leur pouvoir de gestion à la relève. On remarque par ailleurs que le niveau de désaccord entre les propriétaires et leur relève est le plus bas sur le niveau 1. La réalité change grandement avec le passage au deuxième niveau de pouvoir alors que le score moyen des jeunes de la relève passe à 18 et celui des propriétaires augmente à 30, ce qui indique que les propriétaires conservent une mainmise plus élevée sur les tâches de niveau 2. Il est intéressant de constater que le score moyen en ce qui a trait au désaccord devient plus élevé en passant du niveau 1 au niveau 2. À mesure que l'on avance sur les niveaux de pouvoir 3 et 4, on constate que le score moyen de la relève continue à diminuer, mais beaucoup moins fortement que dans les deux niveaux précédents. On remarque également que les propriétaires ont un score moyen plus bas sur les niveaux 3 et 4 que dans le niveau 2, même si dans l'ensemble leur mainmise sur les tâches correspondantes demeure plus grande que pour la relève. Cette situation s'explique par le fait que les tâches des niveaux 3 et 4 sont partagées avec d'autres membres de la famille, comme la mère ou un frère. Par ailleurs, le degré de désaccord entre les propriétaires de ferme et leur relève continue d'augmenter de manière importante lors du passage aux niveaux de pouvoir 3 et 4, le score moyen tournant autour de 50.

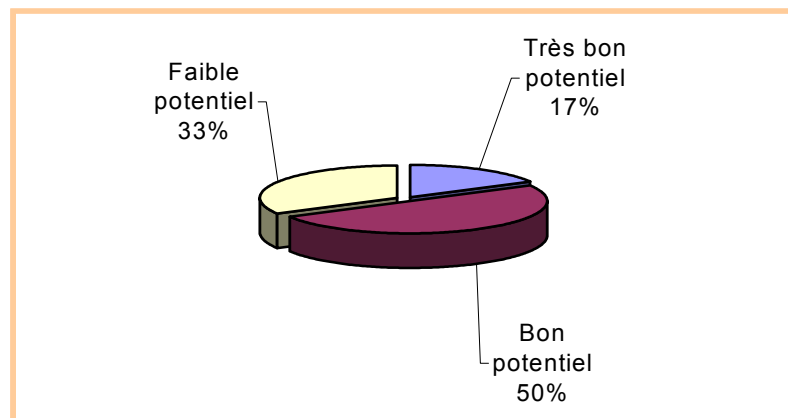
Les jeunes de la relève et les niveaux de pouvoir dans la gestion des tâches sur la ferme



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Nous avons voulu vérifier, enfin, si les fermes de notre enquête avaient un bon potentiel de transfert. Pour ce faire, nous avons demandé aux propriétaires de ferme de nous dire si, dans les cinq dernières années, ils avaient investi dans l'achat de quota laitier, s'ils avaient fait l'achat de machinerie nouvelle, s'ils avaient construit de nouveaux bâtiments de ferme et s'ils avaient augmenté leur troupeau. Toutes ces questions visaient à évaluer l'effort de maintien ou de développement de la ferme, cet aspect étant important lorsqu'il s'agit d'installer une relève sur l'exploitation. Nous leur avons également demandé de nous donner la valeur des actifs, les revenus bruts et la dette globale de la ferme. Nous avons créé avec ces questions un indice exprimant le potentiel de transférabilité de la ferme. Par exemple, une ferme dont les revenus étaient bas, la dette élevée et où aucun investissement n'avait été fait dans les cinq dernières années a été classée comme ayant un faible potentiel de transférabilité. Par ailleurs, une ferme avec des revenus élevés, une petite dette et où de nombreux investissements avaient été faits dans les cinq dernières années a été classée comme ayant un très bon potentiel de transférabilité.

Potentiel de transférabilité de la ferme



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Dans l'ensemble, 33 % des fermes de notre échantillon montrent un faible potentiel de transférabilité, ce qui signifie que les difficultés d'établissement de la relève sont beaucoup plus élevées pour ces fermes que dans le cas de celles qui présentent un bon potentiel (50 %) ou un très bon potentiel (17 %). Toutefois, le présent indicateur doit être analysé ici avec prudence puisque nos données de base, essentiellement technico-économiques, ne nous permettent pas de faire une étude poussée du potentiel de transférabilité de la ferme. En fait, il nous faudrait des données beaucoup plus précises sur les revenus, les actifs et la dette pour pouvoir poser un diagnostic plus sûr.

*
* *

En aucun cas cette recherche ne pouvait répondre à toutes les questions relatives à l'établissement en agriculture et au transfert de ferme ; le sujet est trop vaste et

complexe pour qu'une seule recherche en fasse le tour. Deux points importants seraient à développer dans des recherches ultérieures afin d'obtenir un portrait plus fidèle de la situation d'ensemble et de la dynamique interne du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture au Québec, soit : 1) une étude des barrières à l'entrée et à la sortie du métier d'agriculteur ; 2) le développement d'un outil diagnostic permettant de cerner les zones de conflit dans la phase d'intégration de la relève à la gestion de la ferme.

Abstract

Because they essentially evoke the idea of continuity, the concepts of inheritance, transfer, and succession seem somewhat at odds with the idea of revolution. However, in Quebec, a "quiet revolution" affecting the transfer of family farms has been underway for some time now, one that is completely transforming how farm ownership is passed on from generation to generation. In fact, the entire farm transfer process is in crisis today. Not only do farmers no longer know how to pass on farm assets, in some cases, the transfer is blocked. Farm transfer can be defined as a transition during which a designated successor moves to take up farming while another person, generally the main owner of a farm, simultaneously plans to leave the business, no matter how long the period required for each of them to achieve their respective goals. This transition period, which varies in length, constitutes the farm transfer period. Given this definition, our analysis in this study must obviously focus on 1) the means and resources employed over time by future farmers to enter the profession, and 2) the means and resources employed by the main owner to prepare for retirement.

Objective

The goal of this paper is to review the situation in Quebec and compare it with the situation prevailing in other Western countries.

An inventory of farm transfer policies in Europe and North America

For the purposes of this study, farm transfer policies and initiatives were surveyed in numerous countries, including Canada, the United States, Belgium, Denmark, Germany, Greece, Spain, France, Ireland, Italy, Luxembourg, the Netherlands, Austria, Portugal, Finland, Sweden, and the United Kingdom. The analysis of these farm transfer policies, initiatives, and data allowed us to develop a method of assessing the farm transfer situation that made it possible to compare Quebec with other jurisdictions. As it will become clear, the situation in Quebec is special. We were also able to identify the various existing approaches to farm transfer.

A field survey on the dynamics of farm transfer in Quebec

This study also sought to provide the most complete picture possible of the internal dynamics of the farm transfer process in Quebec. To do so, we conducted a survey of 114 farm owners and 114 young people already active in farming, i.e., owning at least a 20% share of the farm business. They were asked about their preparation to take up farming, the transfer process, their role in the day-to-day management of the farm, their vision for the farm's future, etc. More generally, they were asked about the constraints and obstacles to transferring the farm in the first place, the actual conditions in which farm owners operate and, lastly, the means and resources employed by each of the partners to ensure a successful transfer. What sets this study

apart from others on the topic is that we posed the same questions to 114 pairs of farm owners and their young successors.

Findings

Among the study's findings, two deserve special notice.

The lack of research on farm transfers

The first finding, and perhaps the most important, is that the lack of research on farm transfers makes it impossible to conduct a proper overall assessment of the farm transfer situation in Quebec. The lack of data impedes the development of appropriate farm transfer policies and policy measures, thereby limiting decision makers and stakeholders in their ability to take action. Admittedly, Quebec has taken a significant step forward in the field of research with the introduction of its young farmers integration policy (*Politique d'intégration des jeunes en agriculture*), but much remains to be done before the new policy yields tangible results in the form of organized, structured, and targeted measures on farm transfer.

Economic analysis obscures the importance of human relations

The second finding, also very important, is that overemphasis on the economic aspects of farm transfer obscures the important role that human relations play in the successful transfer of family agricultural assets. It is certainly true that no examination of the difficulties of farm transfer today would be complete without taking into account ballooning farm assets and establishment assistance programs: both are crucial to understanding the scope of the obstacles facing young farmers and farm transfers. Were we to stop there, however, we would undoubtedly miss an important aspect of the farm transfer equation—the relations between farm owners and their successors in the farm transfer process itself. The process is fraught with pitfalls as young farmers seek to take their place in running the farm while owners gradually yield responsibility. Our findings show that slightly over one quarter of the sample was clearly unprepared for the establishment and transfer process, that a high level of disagreement exists as to the division of management responsibilities, that communications are sometimes lacking, etc. These are just some of the obstacles to the integration of young farmers and successful farm transfers.

Overemphasis on the economic aspects of farm transfer obscures the important role that human relations play in the successful transfer of family agricultural assets.

Results

In order to determine where Quebec stands in terms of farm transfers, we had to identify a way to compare it to other jurisdictions on the same basis. Once we had an idea of the overall picture, we were able to perform a more precise analysis of the farm transfer situation in Quebec.

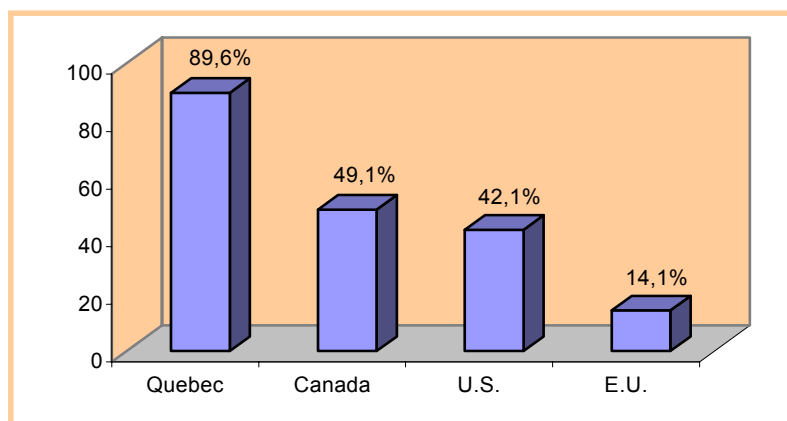
The situation in Quebec and other jurisdictions

In order to compare the farm transfer situation in different jurisdictions, we established a farmer replacement rate based on the number of young farmers 34 and under in the active agricultural population compared to the number of farmers 55 and over likely to retire within the next 10 years. According to estimates by the United States

At 89.6%, Quebec has the highest farmer replacement rate. By comparison, the rate for Canada as a whole is 49.1%.

Department of Agriculture (specifically the Economic Research Service of the USDA), we can postulate that a 50% replacement rate is sufficient to ensure the renewal of the farming population. Among the jurisdictions studied, Quebec has the highest farmer replacement rate at 89.6%. By comparison, the rate for Canada as a whole is only 49.1%. Among the other Canadian provinces, Manitoba has a replacement rate of 57.1% followed by Prince Edward Island at 53%, Alberta at 50.6%, Newfoundland at 48%, Saskatchewan at 44.3%, Nova Scotia at 40.7%, Ontario at 40.6%, New Brunswick at 36%, and British Columbia at 34.3%. For the United States, the rate is 42.1%, and the EU has a rate of 14.1%.

Farmer Replacement Rates in Quebec, Canada, the United States, and Europe



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Quebec is the only place in North America to offer startup grants (between \$20,000 and \$30,000) to young people interested in getting into farming.

Like France, Quebec has developed a wide variety of measures to promote farm transfers and startups. In fact, Quebec is the only jurisdiction in North America offering establishment grants (between \$20,000 and \$30,000) to young people interested in getting into farming. In this respect, the province's policies are in line with those in a number of European countries that also offer similar grants (Denmark, Germany, Greece, Spain, France, Ireland, Italy, Luxembourg, Portugal, Austria, Finland, and Sweden). Quebec is also the Canadian province with the greatest diversity of organizations and services promoting farm transfers and startups. These include regional farming establishment centers and agricultural management pools.

Among the other benefits Quebec offers in terms of farm transfer and establishment is the fact that it is the jurisdiction with the highest proportion of farms generating revenues over \$100,000. Also, the number of active full-time farmers is on the rise. This is in contrast with all the other jurisdictions examined, where, in some cases, there has been a significant increase in the number of part-time farmers.

Some of the disadvantages in Quebec include a steady decrease in the number of farms in the province, particularly small farms. By comparison, four Canadian provinces saw an increase in the number of farms between 1991 and 1996: British Columbia (+12%), Alberta (+3%), Nova Scotia (+1%), and Newfoundland (+0.8%). Other disadvantages are the fact that between 1997 and 1999, Quebec posted the biggest increase in farm assets in Canada and the second biggest increase in the average debt per farm. Despite this, net farm income rose substantially.

In fact, farm costs have been increasing all across Canada. In 1995, the assets of the average Canadian farm were \$733,983. This figure rose to \$777,249 in 1997 and \$896,013 in 1999, increases of 5.9% and 15.3% respectively. Although average assets increased slowly in certain provinces between 1997 and 1999, notably in Saskatchewan and British Columbia, it was a different story for Quebec and the Maritimes, where average farm assets rose by 35% and 23.4% respectively during the same period.

Between 1991 and 1996, four Canadian provinces recorded an increase in the number of farms. They were British Columbia (+12%), Alberta (+3%), Nova Scotia (+1%), and Newfoundland (+0.8%).

The increase in farm assets has had an effect on average farm debt loads, which have also increased significantly in all provinces. The average farm debt for Canada as a whole stood at \$113,465 in 1995, \$130,822 in 1997, and \$163,112 in 1999, increases of 15.3% and 24.7% respectively. Between 1997 and 1999, the Maritimes (39%) and Quebec (36%) experienced the greatest increase in the average debt per agricultural enterprise. They were followed by Manitoba (28%), Saskatchewan (23%), Ontario (21%), Alberta (21%), and British Columbia (11%). Egg farms (77%) and hog farms recorded the highest increase in average debt during this period whereas the rise in average dairy farm debt loads was in the order of 39%.

Increases in average assets and debt per farm constitute a major obstacle not only for young people seeking to get into agriculture, but also for older farmers planning to retire. Young farmers must evaluate farm income-generating capacity to determine their ability to deal with the increase in assets and debt load. In short, assuming that expenditures remain constant, increases in income-generating capacity must be proportional with increases in assets and debt. In 1995, the average net income per farm in Canada was \$33,726. This figure fell to \$31,625 in 1997 and climbed again to \$32,167 in 1999. However, the situation varied significantly from province to province. Between 1997 and 1999, certain provinces posted considerable increases in average farm income while others recorded major drops. The biggest increases were in British Columbia (38%), Quebec (35%), and the Maritimes (34%). Alberta (+5%) and Ontario (+11%) posted more moderate gains, whereas Saskatchewan (-34%) and Manitoba (-20%) saw significant drops.

Although Quebec stands out for the quantity and diversity of resources it makes available to the partners in farm transfers, it also stands out for its failure to coordinate these resources.

Although Quebec stands out for the quantity and diversity of resources it makes available to partners in farm transfers, it also stands out for its failure to coordinate these same resources. Although the province has begun to look into developing a more integrated approach (for instance, initiatives to set up a one-stop consulting service), much remains to be done before arriving at more structured actions like the *Associations départementales d'aménagement des structures d'exploitations agricoles* (ADASEA) in France and the *Farm Centers* that exist in certain American states. So far, only Ontario has created a center specialized in farm transfers—the *Centre for Family Farm Succession* in Guelph. An analysis of the steps leading to the creation of one-stop service centers to facilitate farm transfers and startups in certain American states reveals six main types of initiative:

- Creation of a coalition bringing together stakeholders interested in the development of farm transfer and startup initiatives
- Implementation of a research program to examine the farm transfer situation in detail
- Drafting of a guide outlining the principal aspects of farm transfer, the various strategies possible, and the main resources and tools required to assess and develop farm succession initiatives

- Establishment of a farm databank
- Creation of a farm transfer center featuring 1) a financial and management consulting service that works in close cooperation with existing financial organizations, and 2) an information service operating on a forum model where transfer specialists share their knowledge with farmers
- Implementation of measures to periodically assess farm transfer programs and policies

The dynamics of the farm transfer process in Quebec

Our portrait of the farm transfer situation in Quebec has enabled us to take a major step forward by shedding light on certain trends that could have a significant impact on farm startups and transfers. One fundamental trend is the rapid increase in agricultural assets. Although this factor is important in understanding the obstacles facing young farmers—and one that they talk about extensively—it does not explain everything. Even under favorable economic conditions, farm transfers may encounter difficulties or even failure, but for social rather than economic reasons. As farm transfer stakeholders have often noted and the creation of regional farm startup centers confirms, communications and relations between farm transfer partners are two important factors for success.

In this light, it was essential to verify the importance of communication and social relations in the farm transfer process. It was also very important to determine the level of preparation by young farmers seeking to establish themselves as well as by farm owners planning to transfer their farms. Lastly, it was necessary to develop a way of measuring another fundamental aspect of farm transfers—the degree of transferability of the farms studied. Were the farms in favorable state for transfer to a young farmer? The main indicators examined in the study were—

- Preparation for establishment by young farmers
- Preparation for transfer by farm owners
- The level of involvement of young farmers in daily farm management
- The division of management responsibility between farm owners and their young successors
- The degree of farm transferability⁵.

The young farmers in our study sample were relatively well educated. No less than 75% of them had agricultural training, 46% of whom held a college diploma (DSC), as shown in the table below. This figure may seem high, but it is important to remember that our sample was composed of young farmers with a minimum 20% ownership share in an agricultural business—in other words, farmers who, for the most part, qualified for establishment grants requiring, in most cases, a high school or college diploma in agriculture.

5. See Appendix 2 for details on the creation of these indices. Each index was subjected to statistical testing such as the chi square, the Kappa test, and bivariate and multivariate analyses.

Highest level of education achieved by young farmers and farm owners, in %

Young Farmers	%	%	Farm Owners
No diploma	4	67	No diploma
High school and other	15	19	High school and other
Vocational diploma (agr.)	29	5	Vocational diploma (agr.)
General DSC and other	4	4	General DSC and other
DSC in agriculture	46	3	DSC in agriculture
University agriculture program and other	2	2	University agriculture program and other
Total	100	100	Total

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

In matters of farm transfer and establishment, accountants are the professionals most frequently consulted by farm owners, whereas young farmers turn more often to financial advisors. A total of 51% of owners reported that they often consulted accountants as opposed to only 30% of younger farmers, whereas 37% of the latter reported frequently consulting financial advisors. Advisors at regional agricultural establishment centers (CRÉA) and notaries are often consulted by a small proportion of owners (13%) and young farmers (11%).

Professionals most often consulted about farm transfers

By Young Farmers	%	%	By Farm Owners
Financial advisors	37	51	Accountants
Accountants	30	21	Financial advisors
Management pools	19	15	Management pools
MAPAQ agronomists	18	14	MAPAQ agronomists
Notaries	13	13	Notaries
CRÉA advisors	11	11	CRÉA advisors

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

However, in 44% of cases, young farmers responded that the transfer of ownership would be completed within five years or less, whereas the owners responded that it would take much longer.

To assess the level of communication between farm transfer partners, we posed a series of questions on the same topics to owners and young farmers. We asked young farmers how long they thought it would be before all ownership and management authority was transferred to them. We then asked all owners how long they felt it would take to transfer full ownership and management authority to their successors. In just over half of the cases (51%), the young farmers were correct in their estimates. However, in 44% of cases, young farmers underestimated the time it would take to complete the farm transfer. A number of them responded that the transfer of ownership would be completed within five years or less, whereas the owners responded that it would take much longer. Another 5% of young respondents overestimated the time the transfer would take, declaring a longer transfer period than anticipated by the owners themselves.

We asked owners whether their successors had drawn up an establishment plan, then asked young farmers themselves whether they had done so. In 32% of cases, the owners responded incorrectly. For example, in a number of cases, young farmers claimed to have drawn up establishment plans whereas the farm owners declared the

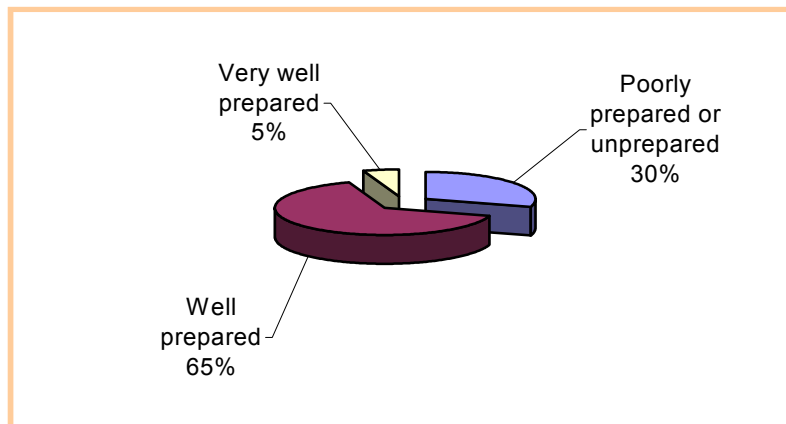
contrary. We asked a similar question to verify how well informed young farmers were about farm owner transfer planning. In 41% of cases, young farmers responded incorrectly.

Similarly, we asked each farm owner how they envisaged the development of their farm over the next ten years. Would it grow or stay the same? We asked young farmers the same question, then compared answers. In 75% of cases, successors and owners agreed that the farms would grow. In 5% of cases, they agreed the farms would stay the same. In 20% of cases, young farmers and owners held opposing views on how their farms would develop in the years ahead.

We also wanted to find out whether young farmers were well prepared to go into farming. To do so, we developed a preparedness index based on the answers to 21 questions from the young farmer questionnaire. The questions selected dealt with initial training (questions 11 to 12)⁶, professional development (questions 25 to 28), involvement in farming community activities (questions 47 to 50), discussions with farm owners and other family members regarding plans for establishment (questions 60 and 61), and consultations with farm transfer specialists (questions 62 to 68). There were also questions on whether the respondent had taken a farm transfer course or drawn up an establishment plan. Each question was weighted to give an average score for each young farmer. The resulting index shows that 70% of the young farmers surveyed were either well prepared or very well prepared to go into farming—i.e., each had completed at least one agricultural training program, taken professional development courses after obtaining their diploma, drawn up an establishment plan, taken farm transfer courses, consulted farm transfer specialists, and been involved in farming community activities—all of which are opportunities to obtain relevant information on running a farm—as well as discussed their plans with the owner(s) of the farm they planned to take over. In contrast, 30% of the young respondents planning to go into farming were little prepared or unprepared for the task.

In 75% of cases, successors and owners agreed that the farms would grow. In 5% of cases, they agreed the farms would stay the same. In 20% of cases, young farmers and owners held opposing views on how their farms would develop in the years ahead.

Preparedness of young farmers



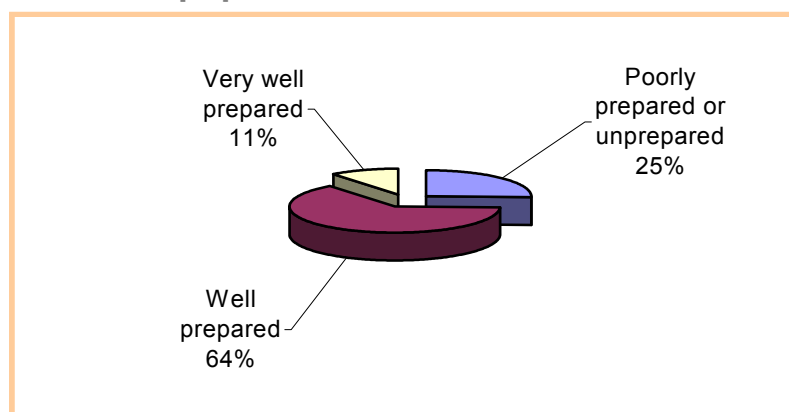
Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Although the level of preparation of young farmers taking up farming is very important for successful farm transfers, farm owner preparation for transfer is equally important.

⁶ For the exact wording of the survey questions for young farmers, see Appendix 3.

The farm transfer preparedness index was developed based on answers to 16 questions from the farm owner questionnaire. The questions selected dealt with participation in farming community activities (questions 29 to 32), discussions of transfer plans with the young farmer and other family members (questions 39 and 40), and consultations with farm transfer specialists (questions 41 to 46). There were also questions on whether the owner had taken a farm transfer course (question 47), drawn up a transfer plan (question 48), invested in an RRSP (question 81), or made other retirement investments (question 82). Each question was weighted to give an average score for each owner. The index shows that 25% of farm owners are poorly prepared or unprepared to transfer their farms. Yet proper planning is deemed essential by farm transfer specialists because it has a major impact on the likelihood of farm transfer success.

Farm owner preparedness for farm transfer

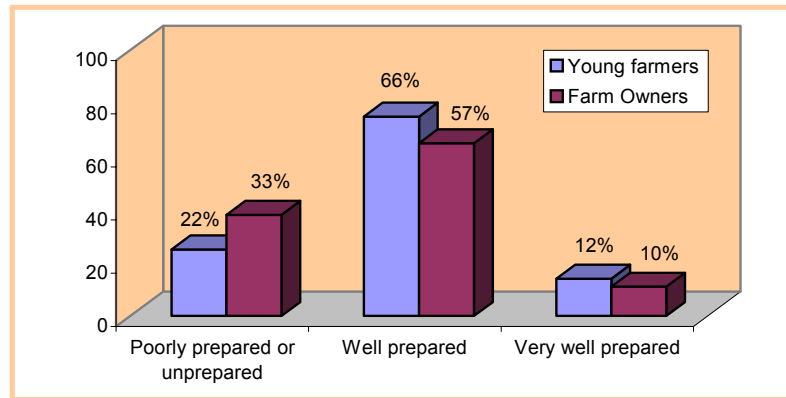


Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Comparing young farmers and farm owners with regard to their level of establishment or farm transfer preparedness requires a common basis for comparison. As a result, we had to select indicators common to both groups: involvement in farming community activities, discussions with other farm partners, and consultations with advisors, completion of a farm transfer course, preparation of an establishment or transfer plan. Each of the questions was weighted to give an average score for young farmers and farm owners. As the chart below indicates, young farmers are better prepared for their establishment than farm owners for farm transfer. However, and the finding is important, there is a positive and significant statistical relationship between establishment preparedness and transfer preparedness. In other words, when a young farmer is well prepared to take up farming, there is a high probability that the owner is well prepared to transfer the farm. By the same token, when an owner is well prepared to transfer his farm, there is a high probability that the successor is equally well prepared to take over the reins. Inversely, when a young farmer is poorly prepared or unprepared to enter farming, there is a strong likelihood that the farm owner is poorly prepared or unprepared for the transfer.

Statistically, we can conclude that when a young farmer is well prepared to take up farming, there is a high probability that the owner is well prepared to transfer the farm.

Comparative index of establishment and transfer Preparedness



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

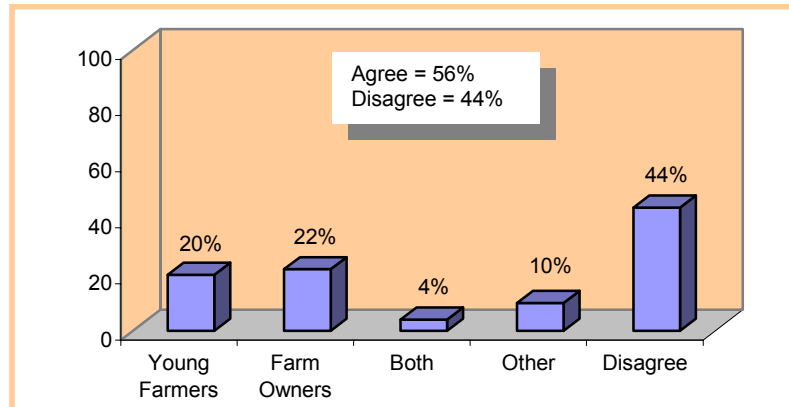
We also wanted to verify how involved young farmers were in day-to-day farm management. To do so, we developed an index based on 13 questions dealing with various farm tasks performed throughout the year. We posed the same questions to young farmers and farm owners.

1. Who handles crop management on the farm?
2. Who is in charge of herd management?
3. Who votes on behalf of the farm at farming community activities?
4. Who handles recruitment and selection of farm hands?
5. Who determines the daily work schedule?
6. Who schedules meetings to discuss farm business?
7. Who decides when to pay the bills?
8. Who has authority over farm employees?
9. Who chooses input suppliers?
10. Who negotiates with input suppliers?
11. Who negotiates selling prices for crops and livestock?
12. Who makes investment decisions?
13. Who negotiates credit and financing?

For each question, young farmers and farm owners had to indicate either who was responsible for the task mentioned, whether they shared the responsibility, or whether someone else on the farm was in charge. By compiling the answers to yield a score, we were able to rank farm owners and young farmers according to their level of agreement or disagreement on the division of responsibilities. We were also able to determine the degree (weak or strong) of agreement or disagreement.

The results indicate that the integration of young farmers into farm management is problematic. There was a high level of disagreement on the 13 tasks, which included everything from crop management to investment decision making. In fact, in 44% of cases, farm owners and their successors disagreed on who held responsibility for the various tasks on the farm.

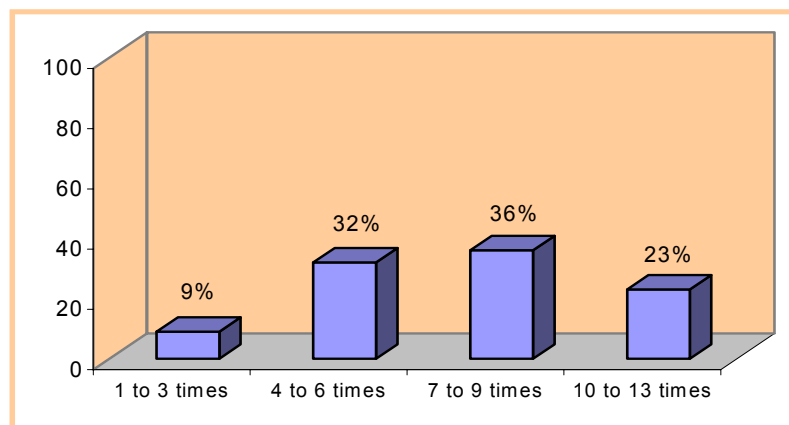
Summary Table: 13 questions on the involvement of young farmers in farm management



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

As the chart below indicates, 23% of farm owners and their successors agree on the 13 questions between 10 and 13 times, showing a high level of agreement. However, in 32% of cases, farm owners and their successors only shared the same answers four to six times, and in 9% of cases, only 1 to 3 times. These results clearly show a significant level of disagreement among slightly over 40% of the sample with regards to the attribution of farm tasks. In such cases, farm partners are likely to experience tensions and perhaps even break off transfer plans. As one Quebec study found (Parent, Jean and Simard, 1999), breakoffs are more common in failed farms. In these situations, young farmers generally feel excluded from farm management, grow discouraged, and eventually abandon their farming plans.

Percentage of agreement between farm transfer partners



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Using the answers to the 13 questions, we recategorized the questions according to the degree of young farmer involvement with the tasks mentioned, from lowest to

highest. We then grouped the questions into four levels of authority, taking into account the "strategic" aspect of each task. For example, responsibility for choosing suppliers of farm inputs, which we ranked level 1, is much less important than responsibility for investment decisions, which we classified at level 4. The questions were grouped as follows:

Level 1

- Who is in charge of herd management?
- Who chooses input suppliers?
- Who handles crop management on the farm?

Level 2

- Who negotiates with input suppliers?
- Who decides when to pay the bills?
- Who votes on behalf of the farm at farming community activities?

Level 3

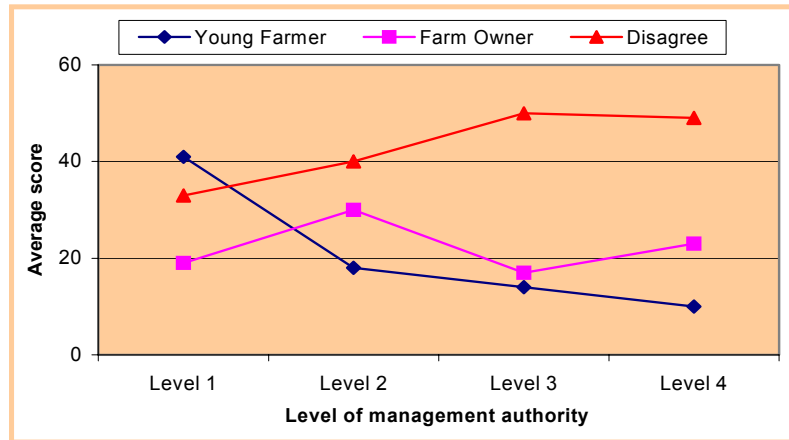
- Who negotiates selling prices for crops and livestock?
- Who determines the daily work schedule?
- Who handles recruitment and selection of farm hands?

Level 4

- Who negotiates credit and financing?
- Who has authority over farm employees?
- Who makes investment decisions?
- Who determines the agenda at meetings to discuss farm business?

As the following chart shows, average scores for young farmers are very high for level 1 tasks (41), indicating a high level of involvement at this level. Conversely, farm owners are not very involved in these tasks, leaving management authority to their successors. Moreover, the level of disagreement between owners and their young successors is lowest at level 1. The situation changes markedly at level 2. The average score for young farmers drops to 18, whereas the score for owners increases to 30, indicating that they have held on to more level 2 management responsibilities. As we move up through authority levels 3 and 4, the average score of young farmers decreases further, but not as dramatically as between levels 1 and 2. Note also that the average score for owners is lower at levels 3 and 4 than at level 2, even though they continue to exercise greater management control than young farmers. This situation is due to the fact that level 3 and 4 tasks are shared with other members of the family, such as the mother, father, or sibling. However, the level of disagreement between farm owners and their successors increases markedly between levels 3 and 4, with an average score of 50.

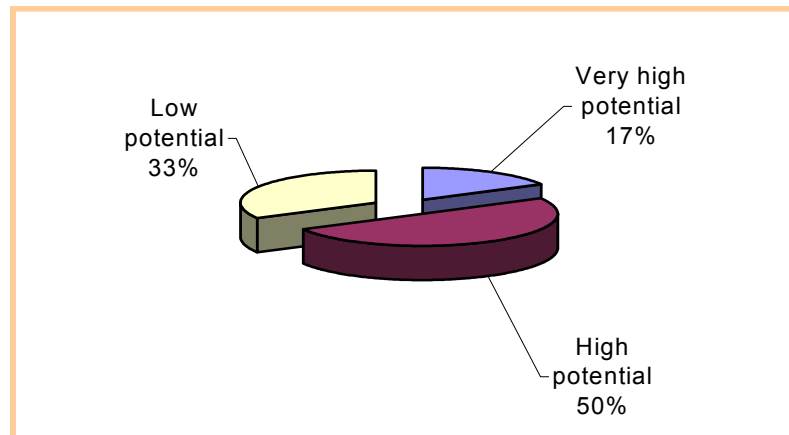
Young farmers and levels of farm management authority



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Lastly, we wanted to find out whether the farms in our study had good transfer potential. To do so, we asked farm owners whether they had, during the preceding five years, invested in additional dairy quotas, made new machinery purchases, built new farm buildings, or increased herd sizes. These questions were designed to assess efforts to maintain or develop the farm, important indicators for young farmers taking over a farm. We also asked them to indicate the value of their farm assets as well as their gross income and overall farm debt. Using these questions, we developed an index of farm transferability. For example, a low income farm with a high debt load and no investments over the preceding five years would have low transferability potential. High income farms with a small debt load and numerous investments over the preceding five years would be ranked as having very high transferability potential.

Farm Transferability Potential



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Overall, 33% of the farms in our sample showed low transferability potential. Young farmers taking over such farms will face much more serious difficulties than those

taking over farms with high (50%) or very high potential (17%). However, this indicator should be interpreted with caution given that our data, which were primarily technical and economic, are insufficient to allow for an in-depth evaluation of farm transferability potential

*
* *

By no means could our research answer all the questions on farm transfers and the establishment of young farmers. The topic is too vast and complex to cover in a single study. Two important aspects need to be developed in future research in order to develop a more accurate portrayal of the overall situation and the internal dynamics of farm transfer and establishment in Quebec: 1) a study of the barriers to becoming a farmer and leaving the farming business; and 2) the development of diagnostic tools designed to identify areas of conflict during the phase when young farmers gradually take over farm management responsibilities.

Introduction

Dans un contexte de restructuration profonde des règles des marchés agricoles, les valeurs marchandes s'exacerbent et favorisent l'émergence de tensions et de blocages importants dans les processus de transfert de ferme et d'établissement de la jeune génération en agriculture.

Parce qu'elles renvoient essentiellement à l'idée de continuité, les notions d'héritage, de transfert ou de succession s'opposent en quelque sorte à celle de révolution. Or, au Québec, le transfert de ferme vit depuis un bon moment une « révolution tranquille » qui bouleverse les manières de faire en matière de transmission du patrimoine agricole. En fait, c'est la fonction de transmission qui est globalement en crise aujourd'hui. Non seulement ne sait-on plus trop comment transmettre, mais dans certains cas, la transmission est bloquée. Historiquement, la transmission des biens agricoles s'est effectuée en tenant compte des impératifs du don qui ont conditionné en majeure partie les relations entre ceux qui délaissent leurs biens et ceux qui en prennent possession. Parmi ces impératifs, il faut compter la notion d'obligation de soutien mutuel qui s'est avérée fondamentale dans un système agraire où l'agriculture de subsistance a longtemps dominé. Ces règles de l'échange ont bien sûr changé grandement dans le dernier siècle à la faveur de la montée des valeurs marchandes. Ces valeurs conditionnent dorénavant la plupart des relations entre les différents partenaires qui prennent part au transfert des biens agricoles. Dans un contexte de restructuration profonde des règles des marchés agricoles, ces valeurs s'exacerbent et favorisent l'émergence de tensions et de blocages importants dans les processus de transfert de ferme et d'établissement de la jeune génération dans les activités agricoles. Une analyse des pratiques en matière de transfert de ferme et d'établissement en agriculture ne peut faire l'économie d'une réflexion qui englobe les aspects qui affectent à la fois les modes de relation concrets qui s'instaurent entre les partenaires dans le processus de transfert de ferme et la manière dont ils se représentent le processus de transfert de ferme comme tel.

Par ailleurs, dans un contexte où l'offre d'exploitations agricoles excède la demande, on peut s'étonner de constater que plusieurs personnes désireuses de s'établir ne pourront le faire. Les coûts d'accès à la propriété sont certainement un frein à la transmission de la ferme familiale, mais ils n'expliquent pas tout. Il faut donc aller plus loin et expliquer ce qui peut faire problème dans le transfert de ferme lui-même. Toutefois, une des premières constatations que nous avons faites dans le cadre de cette étude est que la recherche sur le transfert de ferme au Canada et au Québec était peu développée. On peut s'étonner de ce vide, alors que cette problématique semble majeure pour les familles agricoles canadiennes. En effet, comme l'indique une enquête effectuée sous l'égide d'Agriculture Canada, sur 7 000 familles agricoles canadiennes, 87 % estiment que les problèmes liés au transfert de la ferme sont très importants (Agriculture Canada, 1987, cité dans Taylor, Norris et Howard, 1998).

Les objectifs de la recherche

Dans de nombreux pays, la recherche touchant les aspects du transfert de ferme connaît une évolution marquée depuis déjà de nombreuses années, comme en témoigne la vaste littérature sur le sujet. Plusieurs aspects de ces recherches permettent de jeter un éclairage intéressant sur la dynamique du transfert de ferme. La

recherche que nous présentons ici s'inscrit dans la lignée de ces réflexions. Plus précisément, nos objectifs de recherche sont les suivants :

- Répertorier les politiques et les initiatives en matière de transfert de ferme et d'établissement en agriculture dans différents pays et se demander si certains aspects de ces politiques ou initiatives ne pourraient pas faire l'objet d'une application au Québec.
- Constituer un portrait le plus complet possible de la situation et de la dynamique du transfert de ferme au Québec.
- Fournir aux intervenants du milieu (conseillers en gestion agricole, en transfert de ferme, en formation agricole, en planification de la retraite, etc.) des informations qui serviront à la mise en œuvre de solutions concrètes visant à faciliter le transfert de ferme au Québec.

Afin de répondre aux trois principaux objectifs de l'étude, nous avons mené une importante recherche bibliographique qui a conduit à la constitution d'une bibliographie internationale sur le transfert de ferme et l'établissement en agriculture (Handfield, Parent et Tondreau, 2001). Ce premier exercice nous a permis de constater que dans certains pays (Nouvelle-Zélande, Australie, États-Unis, France, etc.), des efforts de recherche importants avaient été faits pour constituer un portrait d'ensemble de la problématique de l'établissement en agriculture et du transfert de ferme.

Ces recherches ont mené le plus souvent à la mise en place de politiques ou d'initiatives favorisant l'établissement des jeunes en agriculture et le transfert de ferme. Nous avons donc fait un inventaire des politiques et des initiatives en matière de transfert de la ferme dans de nombreux pays dont le Canada, les États-Unis, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni. L'analyse de ces politiques, initiatives et données relatives au transfert de ferme a favorisé la mise en lumière d'un mode de calcul de la situation du transfert de la ferme qui permet de nous comparer aux autres pays. On le verra, le Québec connaît une situation exceptionnelle à ce chapitre.

Notre deuxième objectif de recherche consistait à se donner un portrait le plus complet possible du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture au Québec. Pour ce faire, nous avons procédé à une enquête de terrain auprès de 114 propriétaires de ferme et de 114 jeunes de la relève impliqués déjà sur la ferme. Nous leur avons posé des questions touchant leur préparation à l'établissement et au transfert de la ferme, à leurs relations concrètes dans la gestion quotidienne de la ferme, à leur vision de l'avenir de la ferme, etc. Plus globalement, ces personnes ont été interrogées sur les contraintes et les obstacles au transfert de la ferme d'abord, sur les conditions réelles dans lesquelles évoluent les propriétaires de ferme et leur relève dans la gestion quotidienne de la ferme ensuite, sur les moyens et les ressources qui sont mis en œuvre par chacun des partenaires pour réussir le transfert de la ferme enfin. Ce qui différencie notre étude d'autres recherches sur le sujet, c'est que nous avons interrogé sur les mêmes questions 114 couples formés d'un propriétaire de ferme et de sa relève. Cette mise en relation de ces deux principaux partenaires dans le transfert de la ferme nous a semblé essentielle pour bien comprendre la dynamique du transfert de la ferme. Pour illustrer l'importance de cet aspect de la démarche de recherche, prenons quelques exemples hors du milieu agricole. Ainsi, il ne nous viendrait pas à l'esprit de faire l'analyse d'une école sans se poser des questions sur les relations

qu'entretiennent les professeurs et les élèves ; il nous semblerait tout aussi difficile de comprendre le mode de fonctionnement d'une entreprise sans faire une analyse des relations entre l'employeur et les employés ; il nous apparaîtrait peu pertinent de tenter de comprendre une famille sans interroger les relations qu'entretiennent les parents et les enfants entre eux. Dans le même sens, il s'avère fondé d'entreprendre une analyse du transfert de ferme au Québec en mettant en relation les propriétaires de ferme qui souhaitent transférer leur bien et leur relève qui entend reprendre ce bien.

Le transfert de ferme pourrait se définir dans un premier temps comme ce moment charnière où, en interdépendance, une personne identifiée à la relève entend s'intégrer au métier d'agriculteur et une autre, généralement le principal actionnaire sur la ferme, entend quitter le métier, et ce, quel que soit le temps requis avant que chacun des partenaires n'ait atteint le but qu'il s'est fixé. Cette période charnière, plus ou moins longue, constitue la période du transfert de ferme lui-même. En partant de cette définition, on comprendra qu'en aucun cas, dans le cadre de cette recherche, on ne peut faire l'économie : 1) d'une analyse des moyens et des ressources mis en œuvre dans le temps par la relève afin de devenir agriculteur et ; 2) des moyens et des ressources mis en œuvre dans le temps par le principal actionnaire en vue de la retraite.

Les ressources et les moyens déployés par la relève en vue de l'établissement et par les agriculteurs pour la retraite constituent les éléments de base dans la réflexion sur la plus ou moins bonne planification du transfert de la ferme et sur les relations des propriétaires de ferme et de leur relève dans la gestion quotidienne de la ferme. Il importe dans ces conditions de fournir tant aux intervenants en transfert de ferme qu'à ceux et celles qui ont pour objectif un transfert prochain de leur ferme les informations et les outils nécessaires afin de faire face à cette importante étape qu'est le transfert de ferme. Jusqu'à maintenant, aucune étude n'a réuni dans un seul document un inventaire des politiques et initiatives en transfert de ferme dans différents pays et une analyse approfondie de la situation au Québec. Cette combinaison semble propice à une réflexion en profondeur sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour favoriser des transferts de ferme réussis à la grandeur du Québec. En fait, on verra que de nombreux résultats provenant de la présente recherche pourront servir directement aux intervenants en transfert de ferme.

La structure du document

Le rapport de recherche est divisé en deux parties. La première partie contient les portraits de la situation du transfert de ferme hors du Québec, soit la situation du transfert de ferme en Europe (chapitre 1), aux États-Unis (chapitre 2) et au Canada anglais (chapitre 3). La seconde partie porte spécifiquement sur la situation du transfert de ferme au Québec. En fait, un portrait de la situation du transfert de ferme a été dressé (chapitre 4) et une enquête auprès de propriétaires de ferme et de leur relève a été effectuée (chapitre 5). Afin d'alléger le texte, nous avons créé deux annexes : une première contient un ensemble de tableaux, graphiques et figures supplémentaires qui permettent de fournir des données intéressantes mais non essentielles à la compréhension du texte ; la seconde annexe contient toutes les données techniques qui expliquent en détail comment nous avons procédé pour développer les différents indicateurs utilisés dans le cadre de notre enquête de terrain.

Transmettre la ferme familiale de génération en génération

Première partie

Situation du transfert
de ferme hors du
Québec

Chapitre

1

Situation du transfert de ferme en Europe

Situation du transfert de ferme en Europe

"Family before business"

Le Sud de l'Europe se caractérise par de petites exploitations et une population agricole âgée ; dans le Nord, les exploitations sont beaucoup plus importantes et les exploitants plus jeunes.

L'agriculture dans l'Europe des Quinze (Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Suède et Royaume-Uni) demeure essentiellement une affaire de famille. Au milieu des années 1990, quatre emplois sur cinq sont dépendants de la main-d'œuvre familiale. Outre le Royaume-Uni et le Danemark, où le nombre de salariés non familiaux est plus grand, les exploitations agricoles sont familiales partout ailleurs (Barthélemy, 1999). Toutefois, alors que le nombre d'exploitations agricoles continue à décroître, tout comme le nombre d'actifs familiaux d'ailleurs, la main-d'œuvre salariée s'accroît. L'agriculture représente 40 % du territoire de l'Europe des Quinze. La situation de chacun des pays diffère parfois grandement : des disparités importantes sont notées entre le Sud et le Nord. Alors que le Sud se caractérise particulièrement par de petites exploitations et une population agricole âgée, le Nord compte des exploitations beaucoup plus importantes et des exploitants plus jeunes (Ratin, 2000b). Par ailleurs, la problématique du transfert de ferme dans la Communauté européenne constitue, depuis une quinzaine d'années déjà, un thème porteur auprès des chercheurs comme en témoignent les nombreux colloques et articles scientifiques sur le sujet⁷. Des différences importantes sont observées aussi en ce qui a trait aux efforts consentis afin de faciliter, soit l'installation des jeunes en agriculture, soit le retrait des agriculteurs plus âgés. À ce chapitre, la France et la Belgique peuvent être considérées comme des chefs de file alors que le Royaume-Uni et les Pays-Bas se classent bons derniers.

Dans le contexte européen où à l'évidence la relève ne pourra qu'assurer une partie seulement de la reprise des exploitations existantes, deux constats s'imposent : ou bien on assiste à une concentration encore plus grande des exploitations agricoles, avec pour conséquence un retour à la friche de terres cultivables, ou bien les politiques d'aide à l'installation et à la prise de la retraite sont redéfinies afin de conserver les exploitations agricoles qui contribuent par ailleurs, en certaines régions, à maintenir vivant le tissu rural et à préserver le territoire aménagé. De plus, à une approche traditionnelle de la transmission du patrimoine agricole se substituent des formes nouvelles d'entrée dans le métier qui sont en partie la résultante de la diversification des profils des nouveaux entrants. Non seulement entre-t-on en agriculture parce qu'on est fils d'agriculteur, mais on y entre aussi parce que c'est un moyen de s'insérer socialement (pour les chômeurs ou les personnes bénéficiant de l'aide publique de dernier recours), parce que c'est une opportunité de double activité ou de deuxième carrière, parce que c'est un moyen d'adopter un mode de vie en

7. Voir, entre autres, Blanc et Perrier-Cornet (1987), Barcelo (1990), Charton, Roy et Zennou (1997), Leturcq (1998) et Gillet (1999).

accord avec ses valeurs ou qui rapproche de la nature, ou encore, parce que c'est une occasion de faire un métier que l'on aime même si on ne provient pas du milieu agricole (Imbert, 1997).

Le nombre et l'âge des agriculteurs européens

L'agriculture européenne demeure essentiellement une agriculture familiale qui use peu de la main-d'œuvre salariée, quoiqu'une évolution rapide soit notée de ce côté. En 1997, la main-d'œuvre familiale constituait près de 80 % de la main-d'œuvre totale dans l'Europe des Quinze. Cette proportion dépassait les 90 % en Autriche (91 %), en Irlande (93 %) et en Finlande (95 %). Cette proportion était la plus faible au Danemark (60 %) et au Royaume-Uni (62 %) en raison notamment du fait que ces pays emploient de la main-d'œuvre non familiale de façon régulière. En 1997, la main-d'œuvre non familiale employée occasionnellement représentait près de 10 % de la main-d'œuvre totale dans l'Europe des Quinze. Elle représentait 17 % de la main-d'œuvre non familiale en Espagne, 12 % en Italie et 11 % en Grèce (Eurostats, 2000).

Entre 1990 et 1997, le nombre d'exploitants agricoles a connu une chute de l'ordre de 18 % dans l'Europe des Quinze. Quatre pays se démarquent à ce chapitre soit le Luxembourg, avec une perte de 31 % du total de ses exploitants agricoles, l'Espagne, 30,9 %, le Portugal, 29,7 % et la France, 27,2 %. Par ailleurs, la chute des exploitants agricoles est très faible au Royaume-Uni (0,5 %), en Grèce (4,1 %) et en Autriche (5,4 %) ; on note même une très légère augmentation en Suède (0,9 %).

Tableau 1
Nombre d'agriculteurs, Europe, 1990-97

Pays	1990	1997	Écart 1990-97
Belgique	83 920	65 030	- 22,5 %
Danemark	79 900	62 240	- 22,1 %
Allemagne	625 760	505 120	- 17,3 %
Grèce	847380	812 990	- 4,1 %
Espagne	1 431 600	989 550	- 30,9 %
France	908 270	661 160	- 27,2 %
Irlande	164 830	143 150	- 13,2 %
Italie	2 574 150	2 215 260	- 13,9 %
Luxembourg	3 590	2 480	- 31,0 %
Pays-Bas	118 580	104 180	- 12,4 %
Autriche*	203 200	192 300	- 5,4 %
Portugal	568 970	400 080	- 29,7 %
Finlande*	99 930	87 000	- 12,9 %
Suède*	81 070	81 790	+ 0,9 %
Royaume-Uni	200 030	199 070	- 0,5 %
Europe des 15	7 991 180	6 521 400	- 18,4 %

Source : European Parliament (2000). Compilation des auteurs.

* Pour ces pays, la comparaison se fait entre les années 1995 et 1997.

Des défis importants attendent certains pays européens dans la prochaine décennie alors qu'un nombre considérable d'agriculteurs quitteront le métier ou réduiront de manière importante leurs activités de production. En fait, l'agriculture de l'Europe des Quinze se caractérise par une main-d'œuvre âgée. À ce chapitre, des différences marquées sont observables entre le Sud et le Nord de l'Europe.

En fait, il est possible de parler, d'une part, d'un modèle agricole du Sud, caractérisé notamment par de très petites fermes opérées par des agriculteurs âgés, comme c'est le cas en Grèce, en Italie, au Portugal (sauf pour la région de l'Alentejo) et pour certaines régions de l'Espagne et, d'autre part, d'un modèle du Nord, défini en fonction de moyennes ou de grandes exploitations (moyenne nationale entre 17 ha et 67 ha), comme c'est le cas en Irlande, au Benelux, en Allemagne, au Danemark, en France et au Royaume-Uni.

Le modèle du Sud

Dans les pays du Sud de l'Europe, on observe de petites exploitations⁸ dont une bonne partie, soit les trois quart, comptent moins de 5 hectares. En outre, la majorité des agriculteurs y ont plus de 55 ans (entre 57 % et 66 % selon le pays). La réduction du nombre de fermes pour les pays du Sud varie grandement : elle est inférieure à 1 % en Grèce alors qu'elle atteint 18 % au Portugal. De plus, cette réduction a pris de la vitesse en Italie, pays où l'on retrouve près du tiers des agriculteurs de l'Union européenne. Compte tenu de la courbe démographique de la population agricole, la question de la viabilité à long terme du modèle du Sud est posée. En fait, il est à prévoir une forte restructuration de l'agriculture de ces pays. Toutefois, les aspects juridiques et culturels de la transmission du patrimoine agricole ralentissent grandement ce processus de restructuration (Commission européenne, 1997).

Des résultats d'enquête (couvrant la période 1987 à 1991) cités par la Commission européenne, fournissent un éclairage intéressant quant à la viabilité du modèle du Sud. En effet, des études effectuées dans des régions rurales du Sud fortement dépendantes de l'agriculture et qui n'ont pas connu de processus de modernisation indiquent que la transmission du patrimoine agricole se fait fortement par héritage familial (79 %), et ce, plus que dans les autres régions de l'Union européenne. Dans ces régions du Sud, il s'avère plus rare que les exploitations soient transmises hors du cadre familial (7 % seulement) ou encore abandonnées (14 % seulement). En sens inverse, dans les régions où l'agriculture est fortement orientée vers la commercialisation des produits (principalement les régions du Nord), l'héritage familial de la ferme est beaucoup plus faible (26 %), un nombre important d'exploitations n'ont pas de remplaçants (53 %) et 21 % des exploitations ont été vendues à des personnes extérieures à la famille. Comme le souligne le document de la Commission européenne (1997), l'évolution de l'agriculture italienne entre 1980 et 1990 exprime bien les tensions entre le modèle du Sud et les pressions aux changements qu'il subit :

Sur une période de dix ans il n'y a pas eu de changement majeur dans la grande multitude de "micro" exploitations (c'est-à-dire de moins d'1 ha). Mais il est clair que des changements importants sont en cours. D'une façon générale, on note une souplesse croissante dans la gestion de l'exploitation, notamment les petites. L'énorme augmentation de l'utilisation de "services extérieurs" en est un des signes principaux. En général, les très petites exploitations ne permettent pas de vivre, à l'exception des cas de cultures spécialisées, et la plupart des agriculteurs disposent d'autres sources de revenu, pas seulement des retraites.

8 . On appelle ces petites ou très petites exploitations des *minifundia*.

Une des conséquences de la structure des exploitations agricoles du Sud est la forte présence du travail à temps partiel. Le travail à temps partiel est beaucoup plus répandu dans les pays du Sud de l'Europe : en Grèce, au Portugal, en Italie et en Espagne, près de 50 % des exploitants travaillent à temps partiel sur leur exploitation alors que cette proportion n'est que de 30 % dans les autres pays de l'Europe des Quinze (Barthélemy, 1999).

Le modèle du Nord

À l'exception de quelques régions, les exploitations du Nord sont de taille moyenne ou grande. Les plus grosses exploitations (pouvant aller jusqu'à 200 ha) se retrouvent en France, dans les nouveaux Länder d'Allemagne, au Royaume-Uni et au Danemark. Quant aux plus petites (15-17 ha), elles se retrouvent en Flandres et dans certaines parties des Pays-Bas. Exception faite de la région des nouveaux Länder d'Allemagne, on observe une population agricole relativement âgée dans toutes les régions du Nord de l'Europe. Par exemple, au Royaume-Uni, presque la moitié (47 %) des agriculteurs ont 55 ans et plus. De manière beaucoup plus accentuée que dans le Sud, les jeunes agriculteurs du Nord ont des fermes de plus grande taille que leurs aînés, comme c'est le cas particulièrement en France et au Danemark. Par ailleurs, les régions du Nord sont confrontées, comme celles du Sud, à une baisse parfois importante du nombre des exploitations.

Par exemple, en France, l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 1995 indique une baisse du nombre de fermes de l'ordre de 4,2 % annuellement. Près de quatre agriculteurs sur dix ont plus de 55 ans (37 %), ce qui signifie que le problème du déclin du nombre de fermes va perdurer encore un bon moment. Quant à la superficie des fermes, elle va toujours en augmentant. Même si seulement 2 % des exploitations françaises ont 200 ha en 1995, elles accaparent tout de même 12 % de toutes les terres agricoles. Cette augmentation de la grosseur des fermes vient accroître grandement les coûts reliés à l'installation des jeunes agriculteurs. Si la question de la viabilité du modèle du Sud est clairement posée, en raison notamment des très petites fermes qui ne permettent pas des revenus suffisants, il faut en faire tout autant pour celui du Nord où les fermes deviennent inaccessibles pour les jeunes qui souhaitent les reprendre.

L'agriculture à temps partiel

Il n'est pas possible d'établir ici avec exactitude la part des agriculteurs exerçant leur profession à temps partiel pour chacun des pays. Toutefois, en dessous de 55 ans, les exploitants européens sont 37 % à exercer une profession principale non agricole. Lors de la réforme de la PAC en 1992, certains ont craint que la réduction des aides au soutien du revenu aux agriculteurs ait pour effet de faire disparaître graduellement ces agriculteurs à temps partiel.

En fait, cette réduction aura eu une incidence positive sur l'augmentation de l'activité agricole à temps partiel en Europe. Comme le souligne l'OCDE (1998) dans une de ses analyses de la PAC :

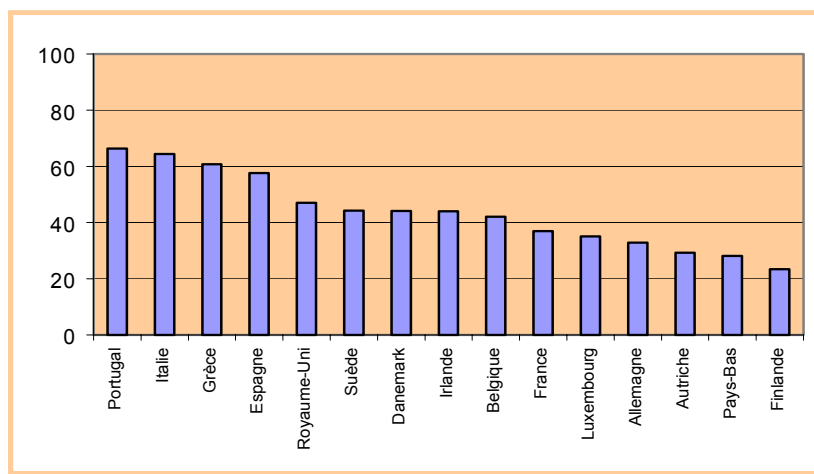
L'activité agricole à temps partiel et les activités multiples se sont accrues dans le temps. Pour certains agriculteurs, cela signifie un emploi à temps partiel en dehors de l'exploitation. La réforme de la politique accentuerait cette tendance, les revenus tirés de ces autres activités devenant relativement plus intéressants et apparaissant comme un moyen de compenser la baisse des revenus agricoles.

On sait par ailleurs que, dans certains pays, la proportion de jeunes agriculteurs dont l'activité principale n'est pas l'agriculture est très élevée. En effet, la moitié des jeunes exploitants suédois, allemands et portugais déclarent travailler hors agriculture, contre 20 % des français (Rattin et Carlotti, 2000). Toutefois, dans l'ensemble des pays de l'Europe des Quinze, la proportion des jeunes agriculteurs qui font de l'agriculture à temps plein a augmenté entre 1990 et 1997 (European Parliament, 2000).

Le taux de remplacement des agriculteurs européens

Le vieillissement de la population agricole européenne pose le problème du nombre élevé de fermes qui changeront de main dans la prochaine décennie. Comme l'indique le graphique suivant, une fracture importante est observable entre le Sud et le Nord de l'Europe. En effet, le nombre d'agriculteurs âgés de 55 ans et plus par rapport au total des agriculteurs dans les pays du Sud est très élevé, soit 66,3 % au Portugal, 64,4 % en Italie, 60,8 % en Grèce et 57,6 % en Espagne. La situation est passablement différente pour un bon nombre de pays du Nord. Ainsi, en Finlande, seulement 23,4 % de la main-d'œuvre agricole est âgée de 55 ans et plus. Cette proportion est de 28,1 % aux Pays-Bas, 29,3 % en Autriche, 32,9 % en Allemagne, 35,1 % au Luxembourg, 37,0 % en France, 42,1 % en Belgique, 44,2 % en Suède et 47,0 % au Royaume-Uni. Ce nombre très élevé d'agriculteurs âgés induira certainement des changements importants dans les pays concernés. Comment évaluer l'importance de ces changements ?

Graphique 1
Agriculteurs de 55 ans et plus par rapport à la main-d'œuvre agricole totale, Europe, 1997



Source : European parliament (2000). Compilation des auteurs.

Afin d'évaluer les changements qui s'opèrent dans l'Union européenne, il faut pouvoir mettre en rapport le nombre de jeunes de 34 ans et moins susceptibles de reprendre les exploitations qui seront mises à leur disposition par les agriculteurs âgés de 55 ans et plus qui sont susceptibles de prendre leur retraite dans les prochaines années. Ici encore, une fracture importante est observable entre la situation des pays du Sud de l'Europe et ceux du Nord. En fait, le nombre d'exploitants de moins de 35 ans dans l'Europe des Quinze a chuté dramatiquement entre 1990 et 1995 dans certains pays comme le Portugal (61,4 %), l'Espagne (43,6 %) et la Grèce (40,3 %). La situation est beaucoup plus favorable pour la Belgique (6,9 %), l'Autriche (12,8 %), la Suède (13,6 %) et l'Allemagne (15,1 %). Dans l'ensemble de l'Europe des Quinze, c'est une perte de près de 200 000 exploitants de 34 ans et moins qui est enregistrée entre 1990 et 1997, soit une diminution de 28,4 % durant cette période. Toutefois, si on veut établir une comparaison qui soit significative, il faut tenir compte du poids des agriculteurs de 34 ans et moins par rapport à l'ensemble des agriculteurs de 55 ans et plus pour chacun des pays.

Tableau 2
Agriculteurs âgés de 34 ans et moins et de 55 ans et plus, Europe, 1997

Pays	34 ans et -	%	55 ans et +	%	Total
Belgique	9 090	14,0	27 350	42,1	65 030
Danemark	6 400	10,3	27 430	44,1	62 240
Allemagne	84 090	16,7	166 110	32,9	505 120
Grèce	43 840	5,4	870	60,8	812 990
Espagne	59 730	6,0	570 480	57,6	989 550
France	78 990	12,0	244 760	37,0	661 160
Irlande	17 390	12,2	63 050	44,0	143 150
Italie	114 870	5,2	1 426 160	64,4	2 215 260
Luxembourg	290	11,7	870	35,1	2 480
Pays-Bas	7 350	7,1	49 490	28,1	104 180
Autriche	33 480	17,4	56 330	29,3	192 300
Portugal	14 390	3,6	265 260	66,3	400 080
Finlande	12 500	14,4	20 300	23,4	87 000
Suède	6 270	7,7	36 130	44,2	81 790
Royaume-Uni	12 460	6,3	93 640	47,0	199 070
Europe des 15	501 140	7,7	3 541 880	54,3	6 521 400

Source : European parliament (2000). Compilation des auteurs.

Dans l'ensemble, on observe que le groupe des agriculteurs de 34 ans et moins ne représente que 7,7 % de l'ensemble de la main-d'œuvre agricole ; ce pourcentage varie d'un pays à l'autre, allant de 3,6 % au Portugal à 17,4 % pour l'Autriche. Alors que l'Allemagne (16,7 %), la Finlande (14,4 %) et la Belgique (14,0 %) peuvent compter sur une relève agricole importante, le Portugal (3,6 %), l'Italie (5,2 %), la Grèce (5,4 %), l'Espagne (6,0 %) et le Royaume-Uni (6,3 %) sont confrontés au problème d'une relève moins substantielle. Pour évaluer la situation de manière adéquate, il faut mettre en rapport le groupe des agriculteurs de 34 ans et moins avec le groupe des 55 ans et plus, et ce, afin d'obtenir un taux de remplacement des agriculteurs sortants de l'agriculture, c'est-à-dire le nombre d'entrants par rapport au nombre de sortants. Avant d'analyser les résultats de cette opération, il importe de se demander combien de jeunes nouveaux entrants en agriculture il faut pour remplacer

les agriculteurs qui prendront leur retraite. Si l'on tient compte de l'augmentation de la productivité de l'agriculture, à savoir qu'il est possible de produire aujourd'hui autant de produits agricoles qu'il y a dix ou vingt ans avec un nombre plus restreint de fermes, si l'on tient compte également du déclin anticipé du nombre de fermes, on peut supposer qu'il n'est pas nécessaire de remplacer 100 agriculteurs sortants par 100 agriculteurs entrants. En fait, en s'appuyant sur des analyses de l'*Economic Research Service* du Département américain de l'agriculture (USDA), on peut estimer qu'un taux de remplacement de 50 % permettrait d'assurer le renouvellement de la main-d'œuvre agricole (Gale, 1994). En somme, lorsque 100 agriculteurs cessent leurs activités agricoles, on doit pouvoir compter sur l'arrivée de 50 jeunes nouveaux agriculteurs⁹.

Tableau 3
Taux de remplacement des agriculteurs sortants, Europe, 1997

Pays	55 ans et +	34 ans et -	Taux
Finlande	20 340	12 500	61,5
Autriche	56 330	33 480	59,4
Allemagne	166 110	84 090	50,6
Luxembourg	870	290	33,3
Belgique	27 350	9 090	33,2
France	244 760	78 990	32,3
Irlande	63 050	17 390	27,6
Danemark	27 430	6 400	23,3
Suède	36 130	6 270	17,4
Pays-Bas	49 490	7 350	14,9
Royaume-Uni	93 640	12 460	13,3
Espagne	570 480	59 730	10,5
Grèce	494 480	43 840	8,9
Italie	1 426 160	114 870	8,1
Portugal	265 260	14 390	5,4
Europe des 15	3 541 880	501 140	14,1

Source : European parliament (2000). Compilation des auteurs.

Pour la plupart, les pays de l'Europe des Quinze ne sont pas en mesure de couvrir les pertes encourues par le départ des agriculteurs à la retraite. La situation est particulièrement critique dans les pays du Sud alors que le Portugal, l'Italie, la Grèce et l'Espagne ont un taux de remplacement des agriculteurs sortants inférieur ou égal à 10 %. Seules la Finlande (61,5 %), l'Autriche (59,4 %) et l'Allemagne (50,6 %) ont un taux de remplacement qui est au-dessus du point d'équilibre de 50 %. Face à ce constat, des efforts de recherche ont été faits afin de cerner les principales difficultés rencontrées par les jeunes agriculteurs dans leur insertion professionnelle au métier d'agriculteur.

Vaste enquête européenne sur les jeunes agriculteurs

Comme dans le cas des États-Unis, avec le rapport *A Time to Act*, l'Union européenne a fait le point sur la situation des jeunes agriculteurs à travers une réflexion d'ensemble concernant l'agriculture dans l'Europe des Quinze. Dans un rapport intitulé

9. Ce taux de remplacement de 50 % doit être pris uniquement à titre indicatif, car ni la productivité de l'agriculture américaine ni le déclin du nombre de fermes américaines ne sont identiques à ceux des pays de l'Europe ou du Canada. En ce sens, le taux de remplacement pourrait varier.

The Future of Young Farmers in the European Union (European Parliament, 2000), il est possible de se faire une idée très précise des défis et des contraintes auxquels font face les jeunes agriculteurs européens. Cette enquête exhaustive sur les mesures et initiatives prises par les pays de l'Union européenne en faveur des jeunes agriculteurs a été effectuée en 2000. Elle visait à faire une recension et une analyse des aides destinées aux jeunes agriculteurs et à proposer des orientations pour les années à venir. Les problèmes spécifiques rencontrés par les jeunes agriculteurs sont nombreux et diversifiés. Parmi ces problèmes, on compte :

- Les coûts d'installation qui sont trop élevés ;
- En conséquence des coûts d'installation élevés, les jeunes agriculteurs doivent emprunter massivement au moment où leur capacité d'emprunter est plutôt faible ; il en résulte des taux d'endettement élevés ;
- Cette situation survient au moment où les possibilités de revenus intéressants découlant des activités agricoles sont pauvres ;
- La Politique agricole commune (PAC) est un facteur jouant à la hausse sur les coûts d'installation ;
- Les processus liés à l'héritage du patrimoine augmentent la charge sur les épaules des jeunes agriculteurs dans les pays où il y a obligation de compenser les frères et sœurs qui sont exclus du processus de transfert de la ferme ;
- Le processus de succession est souvent long et requiert que les revenus de la ferme puissent répondre aux besoins de deux familles pour un bon moment ;
- Des possibilités de formation et d'acquisition de compétences parfois inadéquates ;
- Plus globalement, le déclin des zones rurales et l'image peu valorisée et peu valorisante de l'agriculture.

Les coûts d'installation

Les coûts d'installation sont, de l'avis de tous ceux et celles qui ont été consultés dans le cadre de l'enquête du Parlement européen, le problème le plus important rencontré par les jeunes agriculteurs. Ces coûts d'installation comprennent la disponibilité des terres, spécialement pour ceux qui ne proviennent pas de familles agricoles, le prix des terres, les coûts d'achat de la machinerie, les coûts liés à l'achat des droits de production (quotas) et l'endettement. Le prix élevé des terres constitue une barrière importante dans le processus d'intégration des jeunes agriculteurs dans le métier, et ce, dans la mesure où cette situation les oblige à opter plus souvent pour la location de terres plutôt que pour l'achat. Dans certains pays, comme en Irlande, la compétition entre les zones urbaines et rurales pour la terre a eu pour conséquence de faire grimper rapidement le prix des terres. Dans ces conditions, une part de plus en plus importante du capital investi par un jeune agriculteur qui s'installe est allouée à l'acquisition de la terre. La situation est variable d'un pays à l'autre dans l'Europe des Quinze. Toutefois, certains d'entre eux ont mis sur pied des organismes qui achètent la terre rendue disponible par la cessation des activités agricoles d'un producteur et la revendent prioritairement aux agriculteurs qui en ont besoin.

Par exemple, en Belgique, on retrouve des agences autorisées à acheter les terres rendues disponibles par le départ des fermiers. Ces agences ont un droit de préemption sur les terres sur tous les acheteurs potentiels autres qu'un agriculteur. De son côté, la France a mis sur pied, au début des années 1960, les *Sociétés pour l'aménagement foncier et l'établissement rural* (SAFER) qui achètent environ 45 % des terres rendues disponibles. Les SAFER ont un droit de préemption sur tous les autres

acheteurs. Ces organismes visent entre autres à favoriser le transfert des terres à de jeunes agriculteurs¹⁰. Pour sa part, le Danemark possède une législation développée qui limite à 150 ha la superficie de terre pouvant être possédée par un seul agriculteur. Dans certains cas, on peut permettre à des agriculteurs de posséder jusqu'à cinq propriétés différentes qui ne doivent pas ajouter plus de 150 ha aux 150 ha déjà possédés. La distance entre chacune des propriétés ne peut excéder plus de 2 km. Si un jeune fermier souhaite acquérir plus de 30 ha, il doit prouver qu'il a les qualifications professionnelles requises pour mettre en valeur la terre et il doit cultiver cette terre pendant huit ans. L'Italie a développé des organismes d'arbitrage (*Cassa per la formazione della proprietà contadina*) entre les différents acheteurs potentiels des terres disponibles. Ces organismes peuvent offrir du crédit à long terme pour l'achat de terre et sont mandatés pour aider particulièrement les jeunes agriculteurs. Ces organismes sont d'autant plus nécessaires que, contrairement à d'autres pays comme la France, l'Allemagne, le Danemark, la Belgique et les Pays-Bas, l'Italie ne possède aucune législation protégeant le territoire agricole, ce qui exacerbe la concurrence pour les terres en certaines régions du pays et fait augmenter les prix.

Les problèmes liés à l'héritage ou à la succession

La très vaste majorité des nouveaux entrants en agriculture dans l'Europe des Quinze sont des jeunes issus de familles agricoles. La proportion tourne autour de 80 à 90 % de l'ensemble de la relève. Ce qui veut dire que la meilleure façon d'entrer en agriculture pour un jeune demeure encore la reprise de la ferme familiale. Même si quelques pays européens facilitent l'entrée en agriculture tant pour les jeunes issus de familles agricoles que pour ceux qui n'en proviennent pas, il demeure dans l'ensemble difficile pour ce dernier groupe de s'insérer dans le métier d'agriculteur. Comme au Canada, on doit distinguer deux modes de transmission de la ferme, soit la transmission du patrimoine par héritage, soit la succession. Dans les deux manières de faire, la dynamique du transfert de la ferme sera affectée plus ou moins selon les règles régissant la transmission du patrimoine dans le pays concerné. Que la transmission de la ferme familiale ait lieu par héritage ou par succession, il doit y avoir une délégation progressive des pouvoirs de gestion du propriétaire cédant vers le jeune agriculteur. Ce dernier acquiert graduellement les compétences requises pour assumer la pleine direction des opérations et l'entière propriété de l'exploitation agricole. La majeure

L'effet successeur

Au-delà des aspects légaux de la transmission, la succession sur la ferme est influencée par ce que l'on appelle l'effet successeur, c'est-à-dire qu'il y a une différence significative entre les agriculteurs qui ont identifié une relève et les autres. Les premiers développent une vision stratégique, d'une part quant à l'organisation et la modernisation de la ferme et, d'autre part, quant à l'accumulation et la valorisation du patrimoine économique, social et professionnel nécessaire à la continuité des activités de la ferme. Les seconds adoptent des comportements qui suggèrent qu'un processus d'adaptation à l'incertitude de la succession intervient tôt dans le cycle de vie, influençant les choix possibles chez les agriculteurs qui n'auront pas de successeur au moment de leur retraite.

Potter et Lobley (1992 ; 1996)

10. La mission des SAFER a été revue en 1999 par le truchement d'une loi. À partir de cette date, les SAFER ont à gérer le volet foncier des politiques publiques relatives au milieu rural. Elles peuvent transmettre des exploitations et autoriser des installations sous forme de société par achat de parts (Koehler, 2000).

partie des pays de l'Europe des Quinze tiennent compte de cette réalité dans leurs politiques en encourageant une transition douce des actifs de la ferme, notamment par le biais d'allégements fiscaux préférentiels.

Le processus de la succession peut être compliqué par l'obligation de compenser les frères et les sœurs qui n'héritent pas de la propriété agricole. Là où un jeune fermier doit compenser les autres héritiers, il peut y avoir des coûts supplémentaires significatifs pour assurer son installation. Dans l'Europe des Quinze, il y a deux modes de fonctionnement distincts quant à la manière dont l'héritage doit être assuré. Le premier consiste en un système de succession vers un seul héritier, ce dernier devant verser une compensation aux autres héritiers éligibles. Le Danemark, la Suède, la Finlande, l'Autriche et la Grèce fonctionnent selon ce premier système. Quant au second système, il exige que tous les héritiers soient traités également. La France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg relèvent de ce second système. Seuls le Royaume-Uni et l'Irlande possèdent un système de succession à un seul héritier qui ne commande aucune compensation pour les autres héritiers. Dans un régime agraire où l'on cherche à éviter le fractionnement des grandes exploitations en de plus petites fermes, cette dernière manière d'assurer l'héritage du patrimoine agricole constitue la méthode la plus pertinente. En termes d'efficacité, le jeune fermier qui peut compenser les autres héritiers sur une longue période constitue une seconde option fort avantageuse. Outre ces règles de base quant à la transmission des actifs agricoles¹¹, les jeunes agriculteurs entrants de chaque pays doivent faire face à des contraintes plus ou moins lourdes qui peuvent être atténuées par une législation adéquate.

Par exemple, au Danemark, les jeunes agriculteurs qui reprennent la ferme doivent compenser obligatoirement les autres héritiers, ce qui augmente considérablement leur dette. Ils sont d'ailleurs les jeunes agriculteurs les plus endettés de l'Europe des Quinze. Dans ces conditions, ils sont nombreux à avoir une activité professionnelle à l'extérieur de la ferme ou une conjointe qui travaille au dehors afin d'obtenir des revenus supplémentaires et réduire ainsi le poids de leur dette. Toutefois, les politiques étatiques visent à réduire les coûts reliés à la dette des jeunes agriculteurs.

En plusieurs régions de l'Allemagne, on favorise l'intégrité de la ferme en mettant en œuvre un système de compensation qui évite le fractionnement de la terre. Le jeune fermier qui souhaite reprendre la ferme doit assurer le bien-être de ses parents jusqu'à ce qu'ils meurent¹². Si d'autres héritiers doivent être compensés, ce sont les parents qui le feront. Des études effectuées en Allemagne confirment qu'il est moins difficile pour des parents de trouver un successeur si la ferme est de grande taille. Ainsi, dans ce pays, seulement 8 % des fermes de plus de 100 ha n'ont pas de successeur clairement identifié ; cette proportion grimpe à 39 % dans le groupe des fermes de 10 à 20 ha. Cette constatation vaut aussi pour l'ensemble de l'Europe. Une étude récente conclut que les règles actuelles visant l'unité de la propriété agricole sont périmées et gênent la flexibilité. L'étude recommande que l'Allemagne considère les éléments de la loi française sur la transmission qui permettent la division de l'exploitation, mais en assurant au jeune agriculteur la possibilité de location à long terme de la terre cédée à

Des études effectuées en Allemagne confirment qu'il est moins difficile pour des parents de trouver un successeur si la ferme est de grande taille. Ainsi, dans ce pays, seulement 8 % des fermes de plus de 100 ha n'ont pas de successeur clairement identifié ; cette proportion grimpe à 39 % dans le groupe des fermes de 10 à 20 ha. Cette constatation vaut aussi pour l'ensemble de l'Europe.

11. Les règles concernant l'héritage des biens, agricoles ou autres, a fait l'objet d'une étude magistrale. Voir Augustins (1989).

12. On reconnaît ici l'ancienne coutume québécoise. Voir sur le sujet, entre autres, Bouchard (1983), Pilon-Lê (1990) et Santerre (1990).

d'autres héritiers, évitant ainsi le fardeau financier exigé pour compenser les héritiers dans le très court terme.

Du côté de la France, malgré une augmentation des installations hors du cadre familial, le transfert de ferme demeure encore l'affaire des familles. Il en coûte d'ailleurs trois fois plus cher pour un jeune de s'installer s'il ne provient pas d'une famille d'agriculteurs. Les grandes exploitations réussissent généralement à bien contrôler tout le processus de transfert. Sur les fermes moins prospères toutefois, il arrive souvent que le reprenant soit le plus jeune fils qui, avec des résultats scolaires médiocres, ne peut obtenir d'emploi dans d'autres domaines. Même avec des investissements massifs en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs, la France n'a pas atteint son objectif d'installer 12 000 jeunes par année. En fait, ce sont à peu près 8 000 jeunes qui s'installent en France chaque année (Commission de la Communauté européenne, 2000a).

Le principe qui guide l'héritage des exploitations agricoles italiennes est basé sur l'équité entre les héritiers et là plus qu'ailleurs en Europe, la famille passe avant les affaires (*family before business*). Les parents gardent le contrôle de la ferme jusqu'à leur mort et, par la suite, la ferme est divisée entre les héritiers. Dans les faits, un des héritiers continuera généralement de cultiver une partie de la terre et louera le reste à ses frères et sœurs. Par ailleurs, l'Italie a une législation spécifiquement orientée afin de conserver intacte, autant que possible, l'intégrité de la ferme. Un droit de préemption s'applique sur les biens agricoles. Si un membre de la famille ne cultive pas sa parcelle de terre et ne la vend pas dans un délai de cinq ans, d'autres membres de la famille ont un droit d'achat prioritaire à un prix déterminé par les autorités agricoles locales.

Les Pays-Bas mettent en œuvre un système de succession qui est organisé de sorte que les successeurs puissent réduire au minimum les difficultés financières. Le système (nommé *maatschap*) est basé sur une association entre les parents et le successeur dans la période de transition pour le transfert de la ferme. Cette association est valable pour une période de 10 ou 15 années et 70 % des entrées en agriculture se font selon ce mode. De plus, le transfert de la ferme entre générations est protégé de l'impôt. Cependant, cette exemption ne s'applique pas quand la ferme est transférée à un oncle ou à un neveu ou encore quand le reprenant n'a pas de lien de parenté avec les propriétaires de la ferme. Légalement, les parents sont libres de vendre leur ferme au prix qu'ils souhaitent, voire de la donner, mais ils peuvent faire l'objet d'une réclamation fiscale touchant l'impôt sur les donations.

Étant donné la taille souvent grande des exploitations agricoles au Royaume-Uni, deux familles peuvent vivre des revenus de la ferme, ce qui facilite d'une certaine manière les problèmes liés à la succession. En Belgique, le jeune agriculteur reprend d'abord la moitié de l'exploitation et l'exploite pendant un temps avec ses parents. Cette manière de faire, alors que deux générations gèrent ensemble les moyens de production, est favorable pour la continuité de la modernisation de l'exploitation et réduit considérablement les risques d'échec pour les jeunes qui s'installent.

Le déclin des zones rurales

L'installation des jeunes en agriculture est aussi tributaire du déclin des zones rurales et plus généralement du déclin de la qualité de vie. Ce déclin résulte le plus souvent en un exode des jeunes vers les zones urbaines, là où ils trouvent plus de services

adaptés à leur besoin. Par exemple, les jeunes agriculteurs italiens disent explicitement que le manque de services et de loisirs incite à quitter les zones rurales et à aller travailler dans les industries non agricoles. Le manque de transport, d'emplois et de services (écoles, soins de santé, poste) sont parmi les causes identifiées du déclin rural. À cela s'ajoute une image peu valorisée et peu valorisante du métier d'agriculteur dans bien des régions¹³.

Politiques favorables à la transmission de la ferme

Les politiques agricoles favorisant la transmission de la ferme dans le cadre familiale ou en dehors de celui-ci sont très variables d'un pays européen à l'autre. Toutefois, selon la Direction générale de la recherche du Parlement européen, la France se classe comme le pays où l'on observe une volonté plus affirmée dans la mise en place de mesures sociales et économiques favorables à la fois aux jeunes agriculteurs débutants et aux agriculteurs sortants. Pour ces raisons, et parce qu'il n'est pas possible de faire un tour d'horizon complet des 15 pays à l'étude, nous allons mettre l'accent sur le cas de la France et regarder comment ce pays réfléchit sur le devenir de son agriculture et comment il fait face au problème du transfert de la ferme.

La multifonctionnalité de l'agriculture

L'agriculture européenne s'inscrit depuis longtemps dans un cadre très structuré régi par la PAC et différentes règles édictées par le Parlement européen. Parmi les idées maîtresses qui ont cours quant à l'avenir de cette agriculture, on note celle de la multifonctionnalité. Comme le souligne un document de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2000), il n'existe pas encore de définition du concept de multifonctionnalité qui fasse l'unanimité, mais plusieurs pays orientent déjà en bonne partie leurs politiques agricoles dans cette optique. Parmi ces pays, la France constitue un chef de file en matière de réflexion et d'actions en faveur d'une approche multifonctionnelle de son agriculture. L'État français s'est engagé très avant dans cette voie et a organisé la plupart de ses politiques agricoles et de développement rural en tenant compte des différentes fonctions de l'agriculture. En ce qui concerne plus particulièrement le développement, le maintien et la transmission des exploitations agricoles, la France a mis sur pied en 1999 les Contrats territoriaux d'exploitation qui sont une mise en oeuvre concrète de la multifonctionnalité de l'agriculture (France. Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, 1999).

Le caractère multifonctionnel de l'agriculture s'inscrit dans un débat où deux visions de l'agriculture s'affrontent, soit une agriculture qui tente de prendre en compte des préoccupations sociales dans l'ensemble de ses activités et une agriculture qui vise essentiellement des résultats économiques. Cette divergence de vue s'est manifestée, entre autres, dans les débats lors du dernier congrès mondial des jeunes agriculteurs qui s'est tenu, en 2000, dans l'état de la Floride. Alors que les délégués européens souhaitaient discuter de l'agriculture multifonctionnelle et familiale, c'est-à-dire l'idée que *la terre n'est pas seulement un outil de production, mais un facteur de vitalité du*

Le caractère multifonctionnel de l'agriculture s'inscrit dans un débat où deux visions de l'agriculture s'affrontent, soit une agriculture qui tente de prendre en compte des préoccupations sociales dans l'ensemble de ses activités et une agriculture qui vise essentiellement des résultats économiques.

13. Cette problématique du déclin des zones rurales sur la capacité de rétention des jeunes en général, et des jeunes agriculteurs en particulier, est aussi bien connue au Québec. La diminution, voire l'inexistence des services de proximité (notamment des services éducatifs et de garde) est un des dossiers importants du groupement Solidarité rurale et d'autres organismes comme la Centrale des syndicats du Québec. Voir sur le sujet, entre autres, Carrier et Côté (2000), Carrier et Doucet (1998), Dugas (1999) et Tondreau (2000).

monde rural (Jeunes Agriculteurs, 2000), les délégués américains ont plutôt choisi de traiter de l'élite agricole mondiale et des *effets extraordinairement positifs du libre-échange et l'intérêt des biotechnologies, qui sont un outil indispensable*. En fait, comme l'a souligné un jeune agriculteur américain : *la multifonctionnalité, on ne comprend pas ce que ça signifie. Pour nous autres, Américains, il faut des concepts tangibles et pratiques*. Même au sein de la communauté européenne, la multifonctionnalité est perçue différemment selon les pays. Lors d'une rencontre du Conseil européen des jeunes agriculteurs, les délégués autrichiens voyaient dans la multifonctionnalité l'idée de pluriactivité dans son sens large, à savoir que dans ce pays, l'agriculteur peut être à ses heures pompier volontaire ou guide de montagne en été et moniteur de ski en hiver. Pour les Italiens, la multifonctionnalité est entendue comme une diversification de l'agriculture en termes de tourisme rural et de développement de produits du terroir. Au Royaume-Uni, c'est l'aspect de conservation de l'environnement et de pérennité de la culture rurale qui se dégage du concept de multifonctionnalité de l'agriculture (Jeunes Agriculteurs, 2001).

L'apparition du concept de multifonctionnalité s'est fait dans le cadre des forums internationaux sur l'agriculture comme le CNUED (1992), l'Uruguay Round (1994), le Sommet mondial de l'alimentation (1996), etc. Ce nouveau concept découle de trois préoccupations particulières, soit : 1) les relations fortes entre l'agriculture, l'environnement et le développement durable ; 2) les relations entre agriculture et sécurité alimentaire ; 3) les relations entre agriculture et commerce international (France. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Alimentation, 1999). La multifonctionnalité s'est imposée de plus en plus comme étant les relations multiples entre les fonctions de l'agriculture. Aujourd'hui, la multifonctionnalité s'inscrit dans le corpus juridique des états membres de la Communauté européenne, même si le concept n'a aucune portée juridique.

La France est le pays où la notion de multifonctionnalité a pris la forme la plus achevée. La mise en place de politiques et d'actions qui tiennent compte du caractère multifonctionnel de l'agriculture s'inscrit dans un long cheminement qui a abouti à codifier les grandes politiques agricoles françaises dans la PAC et dans les lois d'orientations nationales, comme la loi d'orientation agricole. Après la Seconde Guerre mondiale, les buts de l'agriculture française étaient de se moderniser, d'accroître la production et d'assurer l'approvisionnement du pays en reconstruction. Ce sont donc la productivité et la sécurité alimentaire qui ont primé jusqu'à la fin des années 1950, alors qu'apparaissent les premiers surplus agricoles en même temps que des préoccupations pour l'aménagement du territoire. Entre 1960 et 1962, la France a mis en forme les lois agricoles sur lesquelles elle s'est appuyée pendant 20 ans. Ces lois avaient, outre les objectifs de production, des objectifs d'occupation et d'aménagement du territoire. On pouvait lire par exemple, dans la loi agricole de 1962, qu'il importait de « contribuer à maintenir dans leurs exploitations situées dans certaines régions déshéritées, des agriculteurs dont la présence est indispensable, par l'octroi d'aides adaptées aux conditions exceptionnelles de ces exploitations » (Loi d'orientation agricole, 1962). En 1973, la fonction d'occupation du territoire prend plus de place alors que l'on instaure des prêts à l'installation des jeunes agriculteurs en zones montagneuses. C'est dans la loi d'orientation agricole de 1980 qu'apparaissent les préoccupations liées aux relations qu'entretiennent l'agriculture et l'environnement. En somme, les principales fonctions reconnues à travers du concept de multifonctionnalité font partie d'une réflexion qui dure depuis une trentaine d'années. C'est toutefois dans

la loi d'orientation de 1999 que la multifonctionnalité est pleinement mise de l'avant par les instances politiques :

L'agriculture européenne court à sa destruction si elle se fixe pour seul objectif d'être en mesure de vendre sur le marché mondial des matières premières au même prix que ses concurrents mondiaux les plus compétitifs. Cela ne serait possible qu'au prix de la destruction d'au moins 300 000 exploitations agricoles françaises, et des centaines de milliers en Europe. C'est un résultat que personne ne souhaite. L'intervention des pouvoirs publics ne trouvera de justification que si elle favorise un développement économique durable et équilibré, préservant la pérennité des exploitations, favorisant le développement de l'emploi, donc de l'installation de jeunes agriculteurs, et si elle renforce le rôle des agriculteurs comme producteurs de services et de paysages.

Une telle vision des fonctions de l'agriculture a de nombreuses conséquences en matière de maintien des fermes dans leurs activités de production certes, mais aussi sur la volonté d'intégrer les jeunes en agriculture afin d'assurer la pérennité de cette dernière. À cette fin, la France a instauré le Contrat territorial d'exploitation (CTE), une politique d'aide à l'installation et des incitatifs à la retraite fortement structurés.

Le Contrat territorial d'exploitation

Constituant l'un des volets essentiels de la nouvelle Loi d'orientation agricole (Dréville, 2000), le CTE est un outil qui vise à aider les agriculteurs dans la mise en œuvre d'un système de production utile à la société, mais dont les résultats ne sont pas tous rémunérés sur le marché, ce qui commande une compensation monétaire de la société. En effet, les volets protection de l'environnement et aménagement du territoire ne sont pas transigés dans un marché où seulement les produits agricoles et les produits agricoles à valeur ajoutée trouvent preneur. Le CTE est un contrat d'une durée de cinq ans dans lequel l'agriculteur se voit accorder un droit de produire et les subventions nécessaires (100 000 francs français, soit 21 505 dollars canadiens) à l'atteinte des objectifs définis dans le contrat. Comme le souligne un document du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation de la France (2000), le CTE comprend toujours deux volets, soit un volet socio-économique et un volet environnemental et territorial. Les critères socio-économiques peuvent se caractériser par une démarche de création nette d'emplois, le développement de l'agrotourisme, la mise en place d'activités favorisant la vitalité du tissu rural, la conversion à l'agriculture biologique, etc. Pour leur part, les critères environnementaux et territoriaux peuvent prendre différentes formes dont l'entretien des zones en voie d'abandon, la mise en valeur de bâtiments agricoles, la protection d'espèces fragiles, la gestion de l'irrigation, la gestion raisonnée des intrants, etc.

Les CTE peuvent prendre de multiples formes en s'adaptant soit à une filière agricole (lait, bovins, porcs, etc.), soit à un produit du terroir (vin, fromage, etc.), soit encore à un label (par exemple les produits d'appellation contrôlée). Il peut aussi se moduler en fonction du cycle de la ferme et des besoins liés à la transmission de cette dernière. Dans ce cas, trois types de CTE sont repérables :

- le CTE-installation progressive, qui s'adresse aux jeunes de 21 à 35 ans qui souhaitent s'installer sur une exploitation qui n'est pas détenue par un membre de la famille ou encore une exploitation familiale qui a besoin d'être modernisée ;
- le CTE-installation tardive qui s'adresse aux personnes de 40 ans et plus qui, après avoir bifurqué sur le plan professionnel et qui ne peuvent bénéficier des aides à l'installation, choisissent de faire une carrière en agriculture ;
- le CTE-transmission qui s'adresse à un exploitant bien établi qui souhaite transmettre sa ferme et qui n'a pas encore trouvé un successeur. Dans le cadre de ce CTE, l'exploitant doit s'engager à maintenir un système de production en bon état (c'est-à-dire productif) et à trouver le plus tôt possible un candidat à la reprise de la ferme en s'inscrivant à un répertoire départemental d'installation et en parrainant un ou plusieurs jeunes qui pourraient être intéressés à reprendre l'exploitation.

Deux modes de financement sont prévus dans le cadre des CTE. Le premier mode se rapporte aux dépenses à caractère socio-économique ou environnementale. Ce sont 100 000 francs (21 505 dollars canadiens) qui sont alloués dans ce cadre. Le second mode renvoie aux engagements agro-environnementaux, c'est-à-dire le maintien ou l'amélioration de certaines pratiques. Dans le cadre du second mode de financement, les montants varient en fonction de la superficie de la ferme ou encore selon des règles favorables aux petites et moyennes exploitations agricoles. Ces montants peuvent être bonifiés si le CTE permet une création nette d'emploi. Les autorités locales peuvent juger le projet de CTE utile à la région ou la localité et fournir des sommes supplémentaires à sa réalisation (MAPAF, 2001). Depuis la mise en place des CTE, en 1999, au-delà de 10 000 de ces contrats ont été conclus en date du 25 mai 2001. Les régions les plus avancées à ce chapitre sont Midi-Pyrénées (1936), Rhône-Alpes (1139), Pays de Loire (897), Aquitaine (788), Poitou-Charentes (628) et Centre (626) (France. MAPA, 2001).

Installation des jeunes agriculteurs

En France, en 1997, au-delà du tiers des agriculteurs âgés d'au moins 50 ans pensent connaître leur successeur, ce qui constitue une amélioration par rapport à 1990. Le successeur est plus souvent un membre de la famille, déjà exploitant plutôt qu'aide familial. La probabilité de reprise est d'autant plus forte que l'exploitation est spécialisée et de grande taille. En général, les exploitants sans successeur ignorent qui reprendra leurs terres (Rattin, 2000a). À peu près 8 000 agriculteurs de moins de 40 ans se sont installés en 1996 et 1997. Un sur quatre a rejoint une société, soit un GAEC, une SCEA ou une EARL, ce dernier type de société ayant un succès de plus en plus grand¹⁴. Les nouveaux installés sont mieux formés que leurs aînés et un sur trois agrandit l'exploitation reprise (Rattin 1999).

Un jeune agriculteur peut obtenir une aide pour une première installation, appelée Dotation Jeune Agriculteur (DJA), dans la mesure où il est âgé entre 21 et 40 ans et qu'il satisfait à des normes minimales en matière de qualifications professionnelles, soit

14. Un jeune peut choisir de s'installer sous forme individuelle ou bien le faire sous forme sociétaire. Dans ce dernier cas, trois possibilités s'offrent à lui, soit l'Exploitation Agricole à Responsabilité limitée (EARL), le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) ou la Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA). Par exemple, le départ à la retraite de l'un des associés d'un GAEC ou d'une EARL ouvre la possibilité à un jeune agriculteur de s'installer en société en rejoignant un ou plusieurs autres chefs d'exploitation associés. Comme au Québec la formule sociétaire offre la possibilité de limiter la reprise du capital, elle rend possible une transmission progressive des actifs et des pouvoirs et permet la distinction entre les affaires de la famille et celles de l'exploitation.

avoir complété l'équivalent d'un bac professionnel ou un brevet de technicien agricole (BTA) et avoir terminé un stage de six mois hors de l'exploitation familiale. Ce stage doit être effectué sur une ferme à au moins 50 km de la ferme familiale. Le montant de l'aide accordée dépend de plusieurs facteurs. Par exemple, l'activité agricole est-elle la principale activité du jeune producteur, le conjoint ou la conjointe participe-t-il à l'exploitation de la ferme, quel est le revenu moyen brut dans le département où s'établit le nouvel agriculteur au regard du revenu moyen brut national ?

Un critère géographique s'ajoute aussi, puisque les aides à l'installation seront plus ou moins grandes selon la zone où se trouve l'exploitation. Dans les zones de plaines, là où le sol est favorable à la culture et le relief ne présente pas de difficultés, l'aide s'établit à 82 700 francs (17 709 dollars canadiens). En zone défavorisée, là où les difficultés de relief sont plus importantes et les sols de moindre qualité, l'aide est de 106 800 francs (22 870 dollars canadiens). Dans les zones montagneuses, là où il y a parfois des difficultés fort importantes en termes de relief, l'aide versée est deux fois supérieure à ce qu'elle est dans les zones de plaines, soit 171 700 francs (36 768 dollars canadiens).

Lorsque le montant de l'aide est établi, une première tranche, représentant 70 % du montant total, est versée au nouvel agriculteur. Le 30 % restant est versé après trois années dans la mesure où il satisfait à certaines conditions relatives à l'environnement et à la protection des animaux et que son revenu soit suffisamment élevé pour que l'exploitation soit considérée comme rentable. Entre le premier versement et le second, le nouvel agriculteur devra soumettre trois états financiers aux autorités locales agricoles. Ces aides sont également accessibles au jeune agriculteur qui s'établit sous forme sociétaire. La Dotation jeune agriculteur ne peut être obtenue sans avoir effectué un stage préparatoire à l'installation. Ce stage d'une durée de 40 heures vise essentiellement à permettre au jeune agriculteur de réfléchir sur les problèmes spécifiques de son installation. Il permet entre autres de se familiariser avec la réglementation, les aspects administratifs et fiscaux touchant l'installation et de bien saisir les atouts et les contraintes de l'exploitation qu'il souhaite reprendre.

Un jeune agriculteur qui s'installe pour la première fois peut bénéficier également d'un prêt à taux réduit (prêt jeune agriculteur) dont le maximum est de 720 000 francs (154 184 dollars canadiens). Ici encore, la région où est localisée l'exploitation a une influence sur le taux obtenu. Ainsi, les exploitations dans les régions défavorisées ou montagneuses peuvent obtenir un prêt à un taux de 2 % alors que ce taux s'établit à

Le stage 6 mois

Une étude réalisée en 1993 auprès de 950 anciens stagiaires, de 890 maîtres d'exploitation et de maîtres de stage étrangers indique que 75 % des jeunes étaient satisfaits du stage 6 mois. Pour 60 % d'entre eux, ce stage permet d'acquérir une meilleure préparation au métier d'agriculteur. Cela se traduit dans les faits par un nombre appréciable (30 %) de stagiaires qui ont revu leur projet initial d'installation après avoir complété le stage. C'est par l'entremise des *Centres d'accueil et de conseil* que les jeunes agriculteurs peuvent être aidés dans la recherche d'un maître exploitant qui pourra les prendre en charge pendant le stage sur une exploitation. Ces Conseils tiennent à jour un fichier contenant plus de 12 000 noms de maître exploitant. Les jeunes reçoivent une allocation mensuelle pour couvrir les dépenses courantes.

Emmenecker (1997)

3,5 % ailleurs. Une fois installé, le jeune agriculteur pourra bénéficier d'un abattement sur l'impôt de l'ordre de 50 % sur le bénéfice réel imposable pendant cinq ans.

Préretraite des agriculteurs

En France, les mesures d'aide à la préretraite existent depuis 1998. Ces préretraites visent à aider les agriculteurs, contraints de cesser leurs activités en raison de problèmes de santé ou de difficultés économiques, à se départir de leur exploitation principalement en faveur d'un jeune agriculteur. L'agriculteur sortant doit être âgé entre 55 et 60 ans et il doit avoir exercé le métier d'agriculteur pendant les 10 années précédant la demande de préretraite. L'agriculteur qui cède son exploitation reçoit une indemnité de 36 000 francs (7 770 dollars canadiens) par an et peut garder une parcelle de subsistance de 50 ares (5 000 mètres carrés) dont les produits ne peuvent être commercialisés. Le nouveau décret, adopté en septembre 2000, sur les préretraites en agriculture, devrait favoriser le transfert de ferme pour les propriétaires de ferme âgés de 56 ans et plus qui n'ont pas de successeur identifié. Ce décret favorise plus exactement les installations de jeunes en dehors du cadre familial (Roucous, 2001).

La Communauté européenne participe à ces programmes de préretraite en finançant une bonne partie, venant ainsi bonifier les montants accordés par les États nationaux : le montant peut aller jusqu'à 15 000 euros (21 000 dollars canadiens) par année (Commission européenne, 1999). Seuls le Royaume-Uni, le Luxembourg, la Suède et l'Autriche ne participent pas à ces programmes. Par ailleurs, la France et l'Irlande sont les pays où les programmes de préretraite obtiennent la réponse la plus positive (Commission de la Communauté européenne, 2000b).

Transfert de ferme et installation en agriculture : des initiatives

Malgré un ensemble impressionnant de politiques et de mesures communes quant à la transmission des fermes et à l'installation des jeunes en agriculture, les États membres gardent une grande autonomie et peuvent développer leurs propres moyens d'action en ce sens. Dans ce cadre, il serait difficile de faire un tour complet de toutes ces mesures. C'est pourquoi nous allons présenter ici les mesures européennes les plus importantes et quelques-unes provenant de la France. Nous fournissons tout de même un tableau (tableau 4) qui résume les principales aides à l'installation dans tous les pays de l'Europe des Quinze.

En Europe, les mesures d'aide aux jeunes fermiers et aux agriculteurs sortants peuvent être regroupées selon trois types. On note d'abord une approche structurale, à savoir qu'au-delà des mesures visant l'amélioration de la productivité, des pays comme la France, la Belgique, le Danemark, la Finlande et le Luxembourg cherchent systématiquement, par différentes politiques, à aider les jeunes agriculteurs à s'insérer dans le métier. D'autres pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni misent plutôt sur des mesures d'aide générale visant essentiellement à fournir aux jeunes agriculteurs les moyens, particulièrement en termes d'éducation et de formation, de développer des pratiques agricoles efficaces. Enfin, certains pays, principalement les pays du Sud de l'Europe (Grèce, Italie, Portugal, Espagne), mais aussi certaines régions de l'Irlande, optent plutôt pour une approche sociale, c'est-à-dire que des efforts importants sont consentis pour favoriser l'amélioration des structures agricoles tout en évitant des effets secondaires non désirables comme une augmentation du chômage lourd (Commission européenne, 1997). Toutes ces mesures peuvent être financées dans le cadre de la législation communautaire.

Tableau 4
Aides à l'établissement dans les pays de l'Europe des Quinze, 2000

Pays	Subvention à l'établissement	Prêt à l'établissement	Aide supplémentaire
Belgique	Aucune subvention sur une base nationale sauf dans la région wallonne. Des sommes supplémentaires sont allouées pour les agriculteurs qui s'installent en zones défavorisées. Ces sommes varient entre 2 800 et 3 300 euros (entre 3 960 et 4 667 DCN)	Subventions (SI) de 5 % sur 18 ans pour un montant maximum de 20 000 euros (28 000 DCN) couvert par la législation communautaire. Les aides d'État prennent la relève en cas de dépassement.	Subvention en capital équivalente à 25 % du SI accordée dans le cadre d'investissements subventionnés.
Danemark	Subvention jointe à un prêt d'État. La subvention tourne autour de 14 773 euros (21 000 DCN).	Prêt d'État maximum de 134 300 euros (190 000 DCN) pour une durée de 20 ans.	Subventions à la construction de bâtiments agricoles (8,75 % du total), d'installations ou pour l'achat de machinerie (5 % du total). Ces montants s'ajoutent à ceux déjà versés par la législation communautaire dans le cadre du Plan d'amélioration de l'équipement.
Allemagne	Subvention dans le cadre d'investissements. Une subvention maximum de 7 200 euros (10 000 DCN) pour un investissement de 17 895 euros (25 000 DCN). Des sommes supplémentaires peuvent être allouées selon les Länder.	Prêt du programme de crédit agricole pour les petites et moyennes exploitations + bonification du taux d'intérêt sur le prêt de 2 à 4 % pour les agriculteurs qui s'installent en zones défavorisées.	Autres subventions disponibles, notamment pour l'obtention de concessions.
Grèce	Subvention variable en fonction de la quantité de travail requis sur la ferme. La subvention peut être de 11 951 euros ou plus (17 000 DCN ou plus).	Escompte de 5 % sur le prêt consenti sur une période de 15 ans.	La subvention de départ augmente si des investissements sont faits dans le cadre du Plan d'amélioration des équipements.
Espagne	Subvention variant entre 2 000 (2 828 DCN) et 6 000 euros (8 485 DCN) en fonction du type de transmission de la ferme : 2 000 euros s'il n'y a pas obligation de compensation des héritiers ; 6 000 euros s'il y a obligation de compensation.	Possibilité de prêt sur 15 ans.	Subvention dans le cadre du Plan d'amélioration des équipements.
France	Dotations Jeune Agriculteur (DJA) qui varie en fonction des zones agricoles, allant de 82 700 francs (17 709 DCN) à 171 700 francs (36 768 DCN).	Bonification des taux d'intérêt variant entre 2 et 3,5 % selon la zone agricole. Ce prêt est d'un maximum de 720 000 francs (154 184 DCN)	Aide supplémentaire à l'investissement pour la modernisation des équipements dans le cadre du Plan d'amélioration des équipements. Bonification des taux d'intérêt variant entre 2 et 3,5 %.

Pays	Subvention à l'établissement	Prêt à l'établissement	Aide supplémentaire
Irlande	Subvention de 7 500 euros (10 000 DCN).	Possibilité de prêts. Pas d'escompte sur les prêts.	Supplément prévu dans le cadre du Plan d'amélioration des équipements.
Italie	Subvention de 7 500 euros (10 000 DCN).	Escompte de 5 % sur les prêts sur 15 ans.	Subvention en capital équivalente à 25 % des investissements faits dans le cadre du Plan d'amélioration des équipements.
Luxembourg	Subvention d'un maximum de 10 000 euros (14 000 DCN).	Escompte de 5 % sur les prêts sur 20 ans. Le maximum du prêt variant en fonction du prix à l'hectare dans la région où s'installe le jeune agriculteur.	Subvention en capital équivalente à 25 % des investissements faits dans le cadre du Plan d'amélioration des équipements.
Pays-Bas	Aucune subvention à l'installation.	Aucun prêt à l'installation.	Subvention en capital équivalente à 25 % des investissements faits dans le cadre du Plan d'amélioration des équipements pour les fermes porcines. Les subventions doivent varier entre 9 076 euros (12 836 DCN) et 174 436 euros (246 700 DCN).
Portugal	Subvention de 7 500 euros (10 000 DCN).	Escompte de 5 % sur les prêts sur 15 ans.	Subvention en capital équivalente à 25 % des investissements faits dans le cadre du Plan d'amélioration des équipements + un supplément de l'État.
Autriche	Subvention de 9 300 euros (13 000 DCN) en fonction d'un investissement minimum de 14 800 euros (21 000 DCN).	Subvention équivalente à 25 % du coût du prêt maximum.	Supplément prévu dans le cadre du Plan d'amélioration des équipements + subvention sur l'investissement + escompte sur l'intérêt.
Finlande	Subvention maximale de 12 038 euros (17 000 DCN).	Possibilité de prêts à 5 % d'intérêt pour un maximum de 12 038 euros (17 000 DCN).	Subvention en capital équivalente à 25 % des aides à l'installation déjà consenties.
Suède	Une aide sur 5 ans avec des paiements autour de 6 000 euros (8 500 DCN) dans les 3 premières années et de 3 000 euros (4 250 DCN) les 2 dernières années.	Aucun prêt à l'installation répertorié.	Aucune aide supplémentaire répertoriée.
Royaume-Uni	Aucune subvention à l'installation.	Aucun prêt à l'installation.	Subvention en capital équivalente à 25 % des investissements faits dans le cadre du Plan d'amélioration des équipements.

Source : European parliament (2000).

La législation communautaire pour l'installation des jeunes agriculteurs

La législation communautaire portant sur l'aide à l'installation existe depuis 1985 et elle a connu de nombreux changements depuis ce moment. Les dernières modifications ont été introduites par l'Agenda 2000¹⁵ dans laquelle on retrouve à la fois des mesures visant à faciliter une première installation pour un jeune agriculteur et des mesures permettant des améliorations sur la ferme après l'installation.

Chaque État de la Communauté européenne est libre d'appliquer ou non les aides communautaires. Ces aides sont octroyées aux jeunes exploitants de moins de 40 ans qui s'installent pour la première fois et qui ont la responsabilité de leur exploitation. Dans les trois années suivant son installation, le nouvel exploitant doit démontrer la viabilité économique de son activité agricole. La législation communautaire pour les jeunes agriculteurs comprend deux catégories d'aide distinctes :

- une aide à l'établissement, d'un montant n'excédant pas 25 000 euros (35 000 dollars canadiens), peut être versée sous forme d'une prime à l'établissement ou d'une bonification équivalente du taux d'intérêt ;
- une aide complémentaire à l'investissement de 5 % (ce pourcentage est plus élevé pour les jeunes agriculteurs qui s'installent en zone agricole défavorisée) fournie après l'installation pour l'amélioration de l'équipement dans la mesure où le nouvel agriculteur soumet un plan d'amélioration dans les cinq années suivant son établissement.

Outre ces mesures communautaires, chaque pays peut développer des mesures ajustées à ses besoins particuliers, comme c'est le cas de la France avec son Fonds pour l'installation en agriculture.

Le Fonds pour l'installation en agriculture (FIA)

Les mesures favorables à l'installation dans le cadre du FIA vont au-delà de celles déjà prévues par l'État comme la DJA et les prêts à moyen terme en France. Il y a sept mesures différentes, dont trois particulièrement importantes :

- L'aide au remplacement. Cette aide permet à un jeune agriculteur qui doit s'absenter de son exploitation pour une session de formation, en lien avec son projet d'installation, d'obtenir une compensation financière de 300 francs (64 dollars canadiens) par jour jusqu'à 50 jours au total. L'absence doit être compensée par un service de remplacement.
- L'aide à la transmission de l'exploitation. Cette aide est destinée aux chefs d'exploitation sans succession. Elle est attribuée à ceux qui cèdent leur exploitation à un jeune hors du cadre familial. Son montant varie de 30 000 à 70 000 francs (6 424 à 14 990 dollars canadiens).
- Inscription anticipée au Répertoire Départemental à l'Installation (RDI). Cette mesure s'adresse aux exploitants qui n'ont pas identifié de successeur dans leur famille. Pour en bénéficier, les exploitants doivent inscrire leur exploitation au répertoire suffisamment à l'avance, en vue de la proposer à un jeune hors cadre familial. Cette aide peut varier entre 10 000 et 20 000 francs (2 141 à 4 282 dollars canadiens).

15. L'Agenda 2000 est un programme d'action visant à renforcer les politiques communautaires de l'Union européenne en définissant un nouveau cadre financier pour la période 2000-2006. Parmi les politiques mises sous examen figure la Politique Agricole Commune (PAC).

La Charte nationale pour l'installation des jeunes en agriculture

Cette Charte a été instituée en 1995 par le gouvernement français afin de créer des mesures incitatives à l'installation. Ces mesures sont de deux types, soit les aides à la mise en forme d'un projet d'établissement pour un candidat à l'installation et des incitatifs à la transmission pour les agriculteurs âgés qui n'ont aucun espoir de trouver un successeur. Depuis 1998, la Charte nationale est financée via le Fonds pour l'installation en agriculture (FIA).

Les répertoires départementaux à l'installation

Ces répertoires sont l'équivalent des banques de fermes au Québec ou des *farm link* aux États-Unis. Ils sont gérés par les Associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA) et tiennent à jour des fichiers des exploitations agricoles à louer ou à vendre. Les ADASEA échangent entre elles les offres d'exploitation et les candidatures de jeunes agriculteurs en plus de travailler en collaboration avec les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). À l'instar du *National Farm Transition Network* américain, les répertoires à l'installation fonctionnent en réseau. Toutes les exploitations offertes sur ce réseau ont fait l'objet d'une expertise avant d'être proposées. Outre le fait qu'elles puissent être achetées, ces exploitations peuvent être louées en totalité ou en partie ou les contractants peuvent réaliser une association.

Chapitre

2

Situation du transfert de ferme aux États-Unis

Situation du transfert de ferme aux États-Unis

"Get big or get out"

Devant les nombreux effets du déclin des petites fermes américaines sur les communautés rurales, des organismes gouvernementaux et du milieu agricole cherchent à développer de nouveaux modèles d'insertion professionnelle pour la relève agricole.

Cet impératif exprime assez bien le sentiment des fermiers américains qui ont vu le secteur agricole subir de profondes transformations au cours des deux dernières décennies. C'est aussi le mot d'ordre de certains États américains en matière d'agriculture comme l'a constaté, en 1998, la *National Commission on Small Farms* (USDA). La disparition d'un nombre important de fermes qui n'ont pu s'adapter à la nouvelle donne économique et le déclin des effectifs prêts à entrer dans le métier sont deux indicateurs permettant de circonscrire l'ampleur des transformations de l'agriculture américaine. Selon un rapport issu du *Centre for Rural Affairs* du Nebraska, en cette fin de siècle, l'agriculture américaine vit ses pires années depuis la Grande Dépression de la décennie 1930. Par exemple, de 1997 à 1998, le Wisconsin, le Minnesota, le Michigan, le Kentucky, l'Iowa et la Caroline du Nord ont perdu chacun 1 000 fermes. Aux États-Unis, le revenu net des fermes s'établissait à 44,1 milliards de dollars en 1998, en baisse de 10,8 milliards par rapport à 1996 (A Time to Act Campaign, 2000).

Toutefois, le dernier recensement de l'agriculture des États-Unis (1997) et les analyses de l'*Economic Research Service* du *United States Department of Agriculture* (ERS-USDA) indiquent que des tendances nouvelles se dessinent en matière d'insertion professionnelle des jeunes agriculteurs américains, notamment dans la résurgence des très petites fermes. De plus, devant les nombreux effets du déclin des petites fermes américaines sur les communautés rurales, des organismes gouvernementaux et du milieu agricole cherchent à développer de nouveaux modèles d'insertion professionnelle pour la relève agricole. En fait, le *Get big or get out* pourrait prendre la forme d'un *Small is beautiful* dans les prochaines décennies.

Stabilisation du déclin du nombre de fermes américaines

Les données du dernier recensement de l'agriculture américaine (1997) indiquent que depuis 1992, 2 700 fermes ont disparu en moyenne annuellement. Ceci représente une nette amélioration par rapport aux trois derniers recensements, alors que 30 000 fermes étaient démantelées en moyenne chaque année. Deux tendances fort importantes se dégagent donc de l'analyse des données du dernier recensement. Premièrement, on observe que le nombre de fermes exploitées par des agriculteurs à temps plein décline rapidement entre 1992 et 1997. Ce sont plus de 90 000 exploitations agricoles qui ont disparu dans cette catégorie. Par ailleurs, le nombre de fermes dont l'exploitant fait de l'agriculture à temps partiel augmente fortement dans la même période, soit 78 000 entre 1992 et 1997. Deuxièmement, comme l'indique le tableau 1, les gains réalisés quant à l'augmentation du nombre de fermes l'ont été

principalement par les très petites fermes et les grandes fermes commerciales. Les pertes sont concentrées dans la catégorie des petites fermes¹⁶.

Tableau 5
Nombre de fermes par tranche de revenus, États-Unis, 1992-97

Valeur des ventes (\$)	Nombre de fermes 1997	Écart 1992-97
Moins de 10 000	926 966	56 449
10 000-39 999	391 236	- 45 150
40 000-99 999	211 669	- 36 863
100 000-249 999	189 417	- 18 988
250 000-499 999	87 777	9 231
500 000-999 999	42 860	11 836
1 million et plus	25 934	10 044

Source : Recensement de l'agriculture des États-Unis, 1997. Compilation par l'ERS-USDA.

Il faut prendre garde cependant d'imputer le solde négatif des petites fermes à une disparition pure et simple de ces dernières, puisque l'on doit considérer qu'un certain nombre d'entre elles sont passées dans les catégories de revenus supérieurs. Il faut aussi souligner que dans la catégorie des très petites fermes, on retrouve un bon nombre d'agriculteurs se déclarant à la retraite, mais qui continuent à exploiter leur ferme sur une petite échelle (Hoope, 1996). Pour sa part, le solde positif des très petites fermes tend à indiquer que de nouveaux modes d'insertion professionnelle des jeunes en agriculture prennent forme. Ces très petites fermes sont détenues en partie par de jeunes exploitants dont la principale source de revenus provient d'un travail à l'extérieur de la ferme. Il y aurait plus de 100 000 jeunes exploitants de 35 ans et moins qui seraient dans cette situation¹⁷. Ces données permettent d'avancer l'hypothèse selon laquelle il y a un nouveau modèle d'entrée progressive dans le métier d'agriculteur qui émerge.

Déficit des nouveaux entrants dans l'agriculture américaine

Depuis plus de 50 ans, la situation des jeunes de la relève aux États-Unis préoccupe les fermiers et les spécialistes du monde rural. En effet, depuis les années 1950, l'USDA reçoit régulièrement des lettres de fermiers qui sont inquiets à propos du déclin du nombre de fermes, de l'augmentation rapide de l'âge moyen des fermiers et du déficit de jeunes reprenant la relève sur les fermes (Beale, 2000). Les données du recensement de l'agriculture des États-Unis (1997) semblent confirmer ces inquiétudes puisqu'on enregistre une baisse substantielle des nouveaux entrants en agriculture. Toutefois, comme le souligne un rapport de l'*Economic Research Service* de l'USDA, les données sur les jeunes fermiers du recensement de l'agriculture des États-Unis sont à analyser avec circonspection, puisque ces données tiennent compte

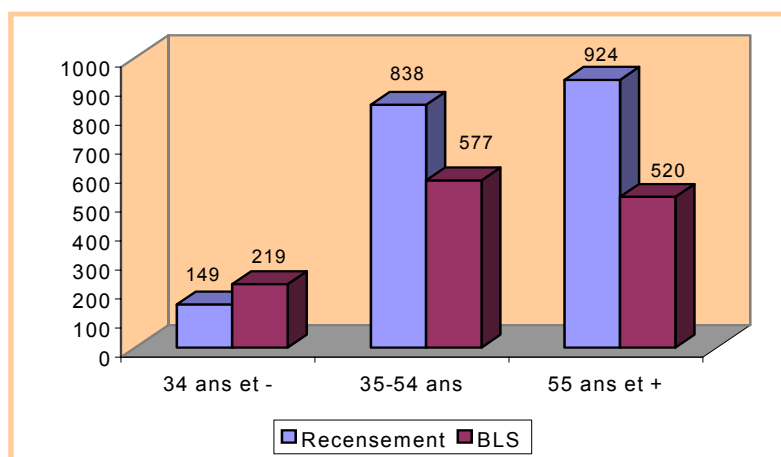
16. Rappelons que selon la *National Commission on Small Farms* de l'USDA, les très petites fermes (*very small farms*) sont celles qui ont des revenus annuels en deçà de 10 000 dollars. Les petites fermes (*small farms*) ont des revenus entre 10 000 et 250 000 dollars et les grandes fermes commerciales (*large farms*) des revenus au-delà de 250 000 dollars. Voir la typologie élaborée par l'USDA (Hoope, Perry et Banker, 2000).

17. Le recensement américain de l'agriculture indique en fait 81 566 jeunes exploitants de moins de 35 ans oeuvrant à temps partiel en agriculture en 1997. Selon l'*Economic Research Service* de l'USDA, c'est une sous-évaluation du nombre de jeunes de 47 % (46,67961). Voir ci-après l'explication de cet écart.

uniquement de l'âge de la personne en charge de l'exploitation ou encore du propriétaire le plus âgé. Ce faisant, il y a une sous-évaluation du nombre de jeunes impliqués sur les fermes et appelés à devenir les futurs propriétaires de ferme et une surévaluation du nombre d'exploitants âgés.

Pour contourner cette difficulté, l'Economic Research Service (ERS-USDA) s'appuie sur l'enquête touchant l'emploi du Bureau of Labor Statistics (BLS) effectuée auprès de 47 000 ménages à chaque mois. Selon les données de cet organisme (graphique 2), on observe tout d'abord que le nombre de jeunes entrants en agriculture (34 ans et moins) est plus important que ne l'indique le recensement : pour le recensement, ce sont 149 305 jeunes exploitants de moins de 35 ans qui sont comptabilisés ; pour le BLS, ce nombre s'élève à 219 000, soit une sous-évaluation de l'ordre de 47 % (46,67961 %) de la part du recensement. En sens inverse, le recensement de l'agriculture dénombre 924 383 agriculteurs âgés de 55 ans et plus alors que le BLS en rapporte 520 000, soit une surévaluation de l'ordre 44 % (43,74627 %)

Graphique 2
Nombre de fermiers, selon le recensement et le BLS, États-Unis, 1997, en milliers



Source : USDA. Economic Research Service. Compilation des auteurs.

De plus, le ERS-USDA constate qu'il y a un déplacement de la population agricole vers les tranches d'âge plus élevées, ceci confirmant le vieillissement de la population agricole aux États-Unis. Par exemple, le groupe des 20-24 ans passe de 40 000 personnes en 1990 à 31 000 en 1997 et celui des 25-34 ans de 229 000 à 173 000 personnes. Par ailleurs, le groupe des 55-59 ans passe de 117 000 personnes en 1990 à 1 139 000 en 1997 et celui des 65 ans et plus de 203 000 à 255 000 personnes dans la même période. Seul le groupe des 60-64 ans demeure à peu près stable, passant de 125 000 à 126 000 personnes entre 1990 et 1997. Il semblerait que la tendance ira dans le sens du vieillissement de la population agricole à mesure que la génération du baby-boom avancera en âge (Beale, 2000).

Le taux de remplacement des agriculteurs américains

Selon les modèles établis par l'USDA à partir des données du recensement de l'agriculture de 1992, il est possible d'estimer que dans la période comprise entre 1992 et 2002, 500 000 fermiers américains quitteront l'agriculture, rendant de ce fait leurs terres disponibles pour la jeune génération. Ces fermiers devraient être remplacés par 250 000 nouveaux entrants en agriculture (Gale, 1994). Toutefois, les difficultés économiques dans le secteur agricole américain risquent de faire diminuer le nombre de nouveaux entrants susceptibles de reprendre ces terres. De plus, l'augmentation toujours croissante du capital requis pour s'installer en agriculture est considérée comme l'une des principales causes du déclin des nouveaux entrants en agriculture (Dodson et Koenig, 1995). Ce déclin est observé uniquement du côté des nouveaux entrants qui font de l'agriculture à temps plein, alors que le nombre de ceux qui pratiquent l'agriculture à temps partiel est en hausse aux États-Unis (Gale, 2000). Par ailleurs, le nombre d'agriculteurs âgés de 55 et plus est très important, de telle sorte que la moyenne d'âge des fermiers américains s'élève à 54,3 ans. Dans l'ensemble des États-Unis, en 1997, on dénombre 219 000 fermiers âgés de moins de 35 ans et 520 000 fermiers âgés de 55 ans et plus. Ceci donne un taux de remplacement de 42,1 %, ce qui est en deçà des 50 % requis pour assurer le renouvellement des agriculteurs sortants.

Tableau 6
Taux de remplacement des agriculteurs américains dans dix États, États-Unis, 1997

États	Âge moyen	34 ans et -	55 ans et +	Taux
Dakota du Nord	51,4	5 332	6 963	76,6
Dakota du Sud	51,8	5 257	7 317	71,8
Minnesota	51,2	11 624	16 644	69,8
Nebraska	52,5	8 113	12 662	64,1
Pennsylvanie	52,7	6 848	11 277	60,7
Caroline du Sud	56,3	1 615	6 073	26,6
Arizona	55,6	455	1 781	25,5
New Jersey	55,4	654	2 569	25,5
Floride	56,5	2 410	10 611	22,7
Virginie occidentale	56,7	1 291	6 371	20,3
États-Unis	54,3	219 000	520 000	42,1

Source : Recensement américain de l'agriculture (1997). Données ajustées selon les analyses du Bureau de la statistique du travail des États-Unis. Compilation des auteurs.

Dans l'ensemble, neuf états américains ont un taux de remplacement des agriculteurs sortants au-dessus de 50 %, 12 entre 40 et 50 %, 14 entre 30 et 39 % et, finalement, 17 entre 20 et 29 %¹⁸. La situation de certains états est inquiétante à ce chapitre. Par exemple, en Floride, seulement 2 410 agriculteurs ont 34 ans et moins en 1997 alors que l'on dénombre 10 611 agriculteurs de 55 ans et plus. Il n'y a que 150 agriculteurs âgés de moins de 25 ans. En conséquence, l'âge moyen des agriculteurs est très élevé dans cet état, soit 56,5 ans.

18. Pour le détail du taux de remplacement des fermiers américains pour les 52 États de ce pays, voir le tableau C en annexe 1.

Outre le problème du faible nombre d'entrants pour certains états, les jeunes qui veulent s'installer en agriculture font face à un ensemble d'obstacles qui diminuent d'autant les possibilités qu'ils ont de s'insérer dans le métier d'agriculteur. Un rapport du *Maryland Cooperative Extension* (1999) exprime bien la problématique nationale en regard du transfert des fermes :

« Similar to trends in the United States, the average age of farmers is increasing. Maryland's land prices are also the fifth highest in the nation. The value of farmers' retirement tends to be captured in the value of the land, not in traditional retirement accounts. Because of these factors, transferring land to the next farm generation, either through family inheritance or through farm sales, is difficult. There are not many opportunities for non-farm youth or farm employees to acquire the management skills associated with running a farm operation should they get the opportunity to operate a farm. Associated with the increasing age of farmers (fewer young farmers), there appears to be a leadership vacuum for the next generation of agricultural leaders. »

La plupart des États américains qui sont confrontés à ces nouveaux défis tentent de trouver des solutions afin d'éviter la perte d'un nombre important de fermes dans la prochaine décennie et ainsi voir le tissu rural se dégrader. À ce chapitre, le Wisconsin peut être considéré comme un leader en la matière. Au cours de la dernière décennie, plusieurs initiatives ont pris forme dans cet État.

Une coalition en faveur du transfert de ferme

À l'instar de nombreux États américains, le Wisconsin est confronté depuis une décennie à une perte importante du nombre de fermes. L'agriculture de cet État a été traditionnellement orientée vers la production laitière. Jusqu'à très récemment, le Wisconsin a été considéré comme l'*America's Dairyland*. En raison du déclin rapide du nombre de fermes laitières, cet État a perdu son titre à la faveur de la Californie (Buttel *et al.*, 1999). Entre 1987 et 1992, l'agriculture du Wisconsin a subi des pertes de l'ordre de 9,5 % de l'ensemble des fermes. Cette proportion grimpe à 19,5 % pour les fermes laitières (Agricultural Technology and Family Farm Institute, 1995). La situation inquiète grandement les producteurs laitiers qui ont de la difficulté à évaluer la portée de ces changements.

La Wisconsin Farm Entry-Exit Coalition

Face à cette situation, un groupe d'action nommé la *Wisconsin Farm Entry-Exit Coalition* est mis sur pied sous l'égide de l'*Agricultural Technology and Family Farm Institute* (ATFFI) de l'Université du Wisconsin-Madison, en 1993¹⁹. La priorité pour la coalition était de dresser un portrait précis des entrants et des sortants du secteur agricole pour l'ensemble de l'État. À cette fin, l'ATFFI a conduit un ensemble de recherches qui ont permis de cerner l'ampleur du problème et de cibler les principaux obstacles à l'entrée et à la sortie du secteur agricole. Les résultats des premières analyses des données recueillies par l'ATFFI indiquaient un déficit inquiétant de

19. En 1995, la Coalition a été institutionnalisée par son incorporation dans le *Farmers' Assistance Program* du Département de l'Agriculture, du Commerce et de la Protection du consommateur du Wisconsin qui s'occupe, entre autres, de gérer le *Farm Link Service* de l'État (Stevenson, O'Harrow & Romig, 1996).

La perte nette de fermes n'est pas principalement imputable au nombre important de sortants chaque année, mais plutôt au faible nombre de nouveaux entrants. De 1985 à 1992, 6 à 10 fermiers sortaient de l'agriculture chaque jour au Wisconsin alors que seulement 3 à 5 jeunes entraient dans le métier.

nouveaux entrants dans le secteur agricole. En effet, entre 1978 et 1992, la perte nette de fermes se situait entre 1 000 et 1 500 fermes par année²⁰. Une des constatations majeure effectuée lors de ces analyses est que la perte nette de fermes n'est pas principalement imputable au nombre important de sortants chaque année, mais plutôt au faible nombre de nouveaux entrants (Agricultural Technology and Family Farm Institute, 1994)²¹. De 1985 à 1992, 6 à 10 fermiers sortaient de l'agriculture chaque jour au Wisconsin, alors que seulement 3 à 5 jeunes entraient dans le métier.

C'est justement sur cette question que les fermiers du Wisconsin s'inquiètent le plus. L'analyse des propos recueillis lors de groupes de discussion (*focus group*) initiés par l'ATFFI en 1994 indique que la principale préoccupation des fermiers (principalement des producteurs laitiers) est la dynamique des entrées et des sorties du secteur agricole dans le futur (Lezberg, 1994a, 1994b). À partir de ces données de base, la *Wisconsin Farm Entry-Exit Coalition* a recommandé un train de mesures afin de faciliter à la fois l'entrée de nouveaux fermiers dans le métier et la sortie de ceux qui souhaitent quitter le métier. Ces recommandations se présentent comme suit :

- La création d'un service permettant de mettre en rapport les fermiers qui souhaitent vendre leur ferme et les personnes intéressées à acquérir une ferme ;
- L'écriture d'un guide qui présente les principaux sujets touchant le transfert de fermes, les différentes stratégies utilisées dans ce cadre, les principales ressources et les outils nécessaires pour évaluer et développer un dossier de transfert ;
- La création d'équipes de volontaires dans chaque comté de l'État pour aider les familles en processus de transfert de ferme. Ces équipes sont constituées par des fermiers, des spécialistes en financement agricole et des professionnels de l'agriculture ;
- La création d'un service-conseil en financement qui pourrait travailler en étroite collaboration avec les organismes existant qui offrent déjà des services financiers au nouveaux fermiers, comme le *Wisconsin Housing and Economic Development (WHEA)*²² et le *Farmers Home Administration (FmHA)*²³ ;
- La création d'un service d'information fonctionnant selon une formule forum où des spécialistes en transfert de ferme pourraient partager leurs connaissances avec des fermiers ;
- La mise en place de mécanismes permettant une évaluation périodique des programmes et des politiques touchant le transfert de ferme.

Une des suites à ces recommandations a été le développement, à partir de 1994, d'un programme de recherche dirigé par l'ATFFI qui suit de près l'évolution des entrants et des sortants du secteur agricole, puis la création, en 1995, du *Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers* et la mise sur pied d'un Centre dont l'une des principales missions est de s'occuper des questions relatives au transfert de fermes²⁴. Les études produites par l'ATFFI (Cross, 1994 ; Jackson-Smith, 1994 ; Lezberg, 1994a, 1994b ;

20. La perte nette est calculée en effectuant la différence entre le nombre de nouveaux entrants et le nombre de sortants dans la même période.

21. Dans son étude nationale effectuée en 1994, Gale arrivait à la même conclusion (Gale, 1994).

22. Le [Wisconsin Housing and Economic Development](#) offre ce que l'on appelle des *Beginning Farmer Bonds* qui sont l'équivalent des Aggie Bonds.

23. Le *Farmers Home Administration (FmHA)* est devenu le [Farm Service Agency \(FSA\)](#) en 1994.

24. Le [Wisconsin Farm Center](#) est un organisme offrant une gamme impressionnante de services et d'outils pour aider les agriculteurs et la relève dans le transfert de ferme. Ce centre a entre autres développé un guide pour le transfert de la ferme, voir Wisconsin Farm Center (1999). D'autres États ont aussi développé des guides pour le transfert de ferme, voir entre autres Polson *et al.* (1996).

Nevius, 1998 ; Buttel *et al.*, 1999 ; Jackson-Smith & Barham, 2000) ont permis d'identifier les nouveaux modèles d'insertion professionnelle dans le secteur agricole, les principales caractéristiques des entrants et les problèmes qu'ils rencontrent lorsqu'ils souhaitent devenir fermiers. Plusieurs constats sont particulièrement intéressants. Premièrement, alors que traditionnellement le transfert de ferme au Wisconsin s'effectuait sur une base de la transmission de l'avoir et du pouvoir d'une génération à l'autre au sein de la même famille, il est possible aujourd'hui de répertorier au moins deux autres modèles de reprise de la ferme. Le premier est celui de la personne élevée sur une ferme et qui achète une exploitation qui n'est pas celle de ses parents. Le second modèle est celui des personnes qui n'ont pas grandi sur une ferme, mais qui souhaitent devenir agriculteurs. Ces deux derniers modèles d'insertion prennent de l'importance par rapport au modèle traditionnel.

Les nouveaux entrants tendent à débiter en agriculture en optant pour de petits troupeaux et des superficies de terre plus modestes. Ils combinent plus souvent qu'autrement le travail sur la ferme avec un travail en dehors de la ferme. En fait, presque 50 % de ces nouveaux entrants obtiennent leur principale source de revenus d'un travail hors de la ferme. Leurs épouses ont tendance à travailler elles aussi plus souvent à l'extérieur. Fait surprenant, ces nouveaux entrants sont dans l'ensemble moins scolarisés que leurs prédécesseurs. Autre fait surprenant, 80,4 % de ces nouveaux entrants ont eu des parents qui vivaient de l'agriculture alors que la proportion est de 99,1 % pour leurs prédécesseurs. Il y a donc ici un changement radical par rapport au modèle traditionnel d'insertion en agriculture. En somme, le modèle traditionnel de transmission de la ferme, qui condamne en quelque sorte le jeune à reprendre une ferme aux proportions souvent énormes, fait place à un modèle de reprise de la ferme où il y a une volonté de démarrer avec de petits moyens. Cette nouvelle manière d'envisager l'entrée dans le métier d'agriculteur permet, d'une part, de pallier au manque de liquidité et à la difficulté d'obtenir du financement et, d'autre part, d'amasser le capital permettant de grossir graduellement la ferme sans contracter une dette trop élevée et sans avoir à compter sur l'aide des parents (Buttel *et al.*, 1999).

Du Wisconsin à la Nouvelle-Zélande : le *sharemilking*

Dans le but de favoriser de nouveaux modes d'insertion des jeunes dans le secteur agricole, le *College of Agriculture and Science Life* de l'Université du Wisconsin-Madison entreprend en 1995 une mission de recherche en Nouvelle-Zélande, et ce, afin de voir si le modèle du *sharemilking* institué dans ce pays ne pourrait pas mieux convenir à l'agriculture du Wisconsin (Stevenson, O'Harrow & Romig, 1996). Le *sharemilking* néo-zélandais est une forme progressive de transfert de la ferme appuyée sur une forte structuration du secteur laitier et, surtout, sur un système de pâturage efficace et sur des coûts réduits quant à l'acquisition des terres. Ce système du *sharemilking* est actif en Nouvelle-Zélande depuis les années 1880 et aurait été calqué sur un modèle de transmission de la ferme développé par les Écossais (Taylor, 1996)²⁵. Un des avantages du *sharemilking* est qu'il permet à de nombreux jeunes qui n'ont pas été élevés sur une ferme de devenir agriculteurs. En Nouvelle-Zélande, c'est autour de 30 % des jeunes de la relève agricole qui sont dans cette situation. Comme le souligne une étude sur le sujet, le *sharemilking* est un système fort astucieux qui

Un des avantages du sharemilking est qu'il permet à de nombreux jeunes qui n'ont pas été élevés sur une ferme de devenir agriculteurs. En Nouvelle-Zélande, c'est autour de 30 % des jeunes de la relève agricole qui sont dans cette situation.

25. Pour une revue complète de la recherche sur le modèle du *sharemilking* en Nouvelle-Zélande, on peut consulter Taylor (1996).

permet en même temps à une personne d'entrer en agriculture et à une autre d'en sortir (Stevenson, O'Harrow and Romig, 1996).

Le fonctionnement du *sharemilking* est relativement simple. Rappelons d'abord qu'en Nouvelle-Zélande les pâturages sont d'une qualité exceptionnelle, ce qui permet de réduire les coûts rattachés à l'achat d'aliments pour les bêtes. De plus, jusqu'à très récemment, le prix des terres était relativement bas. Ces deux éléments sont fort importants pour comprendre la situation des jeunes de la relève dans ce pays. En effet, comme ces jeunes n'ont pas à se soucier outre mesure des coûts reliés à l'alimentation ou à l'achat de terres, ils peuvent, dans la période où ils font du *sharemilking*, mettre l'accent sur la constitution d'un troupeau laitier qui leur appartient en propre. L'intégration d'un jeune de la relève dans un contrat de *sharemilking* se fait en quatre étapes.

En premier lieu, la formation destinée aux futurs agriculteurs débute alors qu'ils sont jeunes (16-18 ans). Le plus souvent, cela veut dire une période d'internat dans une école, une formation agricole et deux à trois années d'apprentissage du métier comme employés agricoles sur une ou plusieurs fermes laitières bien établies.

À mi-terme, le futur agriculteur signera un contrat de *sharemilking* avec le propriétaire d'une ferme afin de commencer à ramasser ses propres capitaux en vue de la constitution de son troupeau laitier. Ce premier contrat s'établit généralement sur une base 30/70, c'est-à-dire que la paye de lait est divisée à raison de 30 % pour le jeune agriculteur et 70 % pour le propriétaire de la ferme. Parfois, une partie de la somme offerte au jeune agriculteur se compose de génisses.

À mesure que le temps avance, le futur agriculteur s'implique de plus en plus dans la gestion de la ferme et le propriétaire peut envisager prendre une certaine distance vis-à-vis les travaux de la ferme, c'est-à-dire envisager une préretraite. À ce stade généralement, les partenaires vont modifier le contrat initial afin de passer à une formule 50/50. Dans la formule 50/50, le jeune agriculteur va réussir à faire l'achat de bêtes rapidement, jusqu'à se constituer un troupeau comprenant autour de 600 vaches. Le troupeau du jeune agriculteur et celui du propriétaire commandent une ferme aux dimensions imposantes et un salon de traite en conséquence.

Au moment où le jeune agriculteur a terminé de constituer son troupeau, il va généralement en vendre la majeure partie de manière à ne garder que 150 vaches. Avec l'argent ainsi acquis, il pourra payer un acompte important pour l'achat de sa propre ferme tout en ayant un troupeau qu'il connaît bien et prêt pour la production. Ainsi, le jeune agriculteur peut débiter en agriculture sans avoir à gérer une dette étouffante.

Pour le propriétaire de la ferme, c'est l'occasion de vendre de l'équipement et de la machinerie ou de louer des bâtiments et de réduire les opérations en vendant lui-même une partie de son troupeau. La préretraite peut ainsi graduellement se transformer en retraite définitive. La période où les deux partenaires auront fait du *sharemilking* ensemble selon la formule du 50/50 peut varier entre 5 et 8 ans. C'est donc dire qu'un agriculteur doit commencer à penser à sa retraite entre l'âge de 45 et 55 ans.

En somme, le modèle du *sharemilking* permet à un propriétaire de ferme de s'engager vers la retraite tout en continuant à recevoir des revenus et à un jeune agriculteur de s'engager graduellement dans le métier sans avoir à s'endetter outre mesure. Toutefois, le modèle du *sharemilking* de la Nouvelle-Zélande est mis à rude épreuve

Alors qu'auparavant, en Nouvelle-Zélande, 150 vaches suffisaient pour s'établir sur une ferme variant entre 150 et 200 acres, il en faut aujourd'hui entre 350 et 600. Pour ceux qui n'auront pas les moyens d'acheter une quantité suffisante de terres, ils devront compenser le manque de pâturage par des aliments achetés.

depuis 1991 en raison des attentes créées par les possibilités d'exportation liées aux négociations du GAAT (*General Agreement on Tariffs and Trade*). En effet, ces attentes ont suscité une inflation marquée du prix des terres. La principale conséquence de cette nouvelle situation est que le jeune agriculteur doit dorénavant se constituer un troupeau plus important afin de rencontrer le prix d'achat d'une terre. Ceci signifie qu'il doit demeurer plus longtemps dans un processus de *sharemilking*. Alors qu'auparavant 150 vaches suffisaient pour s'établir sur une ferme variant entre 150 et 200 acres, il faut aujourd'hui entre 350 et 600 vaches. Pour ceux qui n'auront pas les moyens d'acheter une quantité suffisante de terres, ils devront compenser le manque de pâturage par des aliments achetés, ce qui augmente d'autant les coûts de production (Stevenson, O'Harrow & Romig, 1996).

Importante enquête sur la relève agricole américaine

En juillet 1997, le secrétaire à l'Agriculture, Dan Glickman, a nommé un comité composé de 30 membres de la *National Commission on Small Farms* pour examiner le statut des petites fermes aux États-Unis et proposer un plan d'action afin que l'USDA puisse reconnaître, respecter et répondre aux besoins des petites fermes. En janvier 1998, le comité remettait un rapport intitulé *A Time to Act*²⁶ (Sommer *et al.*, 1998). Dans leur analyse de la situation, les auteurs du rapport indiquent que la future structure de l'agriculture américaine dépend de la capacité de la nouvelle génération à s'installer en agriculture. Des barrières ont été identifiées comme pouvant entraver de manière significative l'installation des jeunes en agriculture. Les trois principales entraves sont :

- Incapacité pour les jeunes agriculteurs d'acquérir le capital d'investissement initial pour s'installer ;
- L'insuffisance de stratégies pour favoriser l'insertion des jeunes ;
- L'accès inadéquat à une aide financière en gestion et en production pour les agriculteurs déjà en place et pour les nouveaux entrants.

Pour la Commission, il est clair que le devenir de l'agriculture américaine passe par la capacité des jeunes à entrer dans le métier. La première difficulté rencontrée par les agriculteurs débutants est la faiblesse de leur avoir net disponible pour investir en agriculture. Selon la Commission, le quart des jeunes fermiers détiennent un avoir net en deçà de 100 000 dollars. Cette somme est nettement en dessous de ce que l'*Economic Research Service* de l'USDA considère comme le minimum requis pour avoir une exploitation viable, c'est-à-dire 500 000 dollars. De plus, environ la moitié des jeunes fermiers possédant de faibles capitaux ne répondent pas aux critères requis pour obtenir du financement étatique et ont de la difficulté à se procurer du crédit commercial. Face à ces contraintes, les jeunes fermiers optent le plus souvent pour la location plutôt que pour l'achat de terres. Leurs principales sources de crédit sont généralement les propriétaires de fermes eux-mêmes et les fournisseurs de machineries agricoles. Suite aux témoignages entendus, la Commission a recommandé un ensemble de changements visant à favoriser l'entrée des jeunes en agriculture.

26. Le titre du rapport se veut la contrepartie d'un rapport de 1981 intitulé : *A Time to Choose: Summary Report on the Structure of Agriculture*, USDA. Washington (DC), January 1981.

Selon la National Commission on Small Farms, le quart des jeunes fermiers détiennent un avoir net en deçà de 100 000 dollars. Cette somme est nettement en dessous de ce que l'Economic Research Service de l'USDA considère comme le minimum requis pour avoir une exploitation viable, c'est-à-dire 500 000 dollars.

En premier lieu, la Commission a constaté que souvent les jeunes demandeurs de crédit auprès de la FSA (*Farm Service Agency*) se font refuser leur demande parce que les critères d'admissibilité aux prêts sont interprétés sans tenir compte de l'expérience qu'ils ont acquise sur la ferme parentale, en tant qu'employés ou comme étudiants ayant une formation agricole. Dans ces conditions, les commissaires souhaitent que la FSA définisse plus clairement les critères d'admissibilité aux programmes de financement et qu'elle prévoie dans ces critères des allocations spéciales pour les jeunes qui ont acquis de l'expérience sous une forme ou une autre.

En second lieu, un jeune qui souhaite reprendre la ferme familiale doit faire un emprunt pour donner à ses parents un montant qui servira pour leur retraite et un autre emprunt pour financer les opérations de la ferme. Ces deux emprunts se font auprès de deux organismes différents, soit la FSA et la FCS (*Farm Credit System*). Les commissaires demandent que les deux organismes rationalisent leur programme afin de faciliter le processus de transfert entre les membres de la famille.

Selon la Commission, les prêts consentis par la FSA le sont aux jeunes fermiers dont les ressources et les moyens sont déjà appréciables. La FSA aurait une piètre performance en ce qui regarde les jeunes fermiers avec de faibles moyens et les fermiers issus des minorités ethniques²⁷. Les commissaires demandent qu'au moins 15 % de tous les prêts consentis par la FSA aux jeunes fermiers soient dirigés vers ceux qui ont des ressources limitées pour débiter en agriculture.

La Commission souligne avec enthousiasme l'initiative du *National Farm Transition Network*. Ce réseau regroupe un ensemble de programmes d'aide destinés à faciliter l'entrée des jeunes en agriculture. Les commissaires souhaiteraient que l'USDA s'implique en chapeautant ce réseau par le développement d'un *Beginning Farmer Development Program*. Les commissaires soulignent également qu'il est impératif que l'USDA utilise ses ressources sur le plan de la recherche afin de développer de nouvelles stratégies d'entrée dans le métier d'agriculteur, notamment des stratégies requérant de faibles capitaux de départ.

Un suivi sur les recommandations (146 en tout) effectuées dans le cadre de ce rapport a été fait en 1999 et en 2000 par une coalition chapeautée par le *Centre for Rural Affairs* au Nebraska (Time to Act Campaign, 1999 ; 2000). Cette coalition visait, entre autres, à ce que l'USDA agisse promptement dans le dossier des jeunes fermiers. Or, le constat que fait la coalition est que l'USDA n'a pas su trouver de solutions adéquates à la situation de crise :

At a time when many farmers are struggling to stay in business or are going out of business, the idea of entering into farming seems ironical. However, it is just such this moment that national policies are most needed to ease the transition of ownership from one generation to the next. Unfortunately, USDA has not recognized or acted upon this need as was articulated by the National Commission on Small Farms.

Certains ajustements jugés nécessaires ont été faits, notamment dans les programmes d'aide financière destinés aux jeunes fermiers, mais en même temps, le nombre de prêts accordés par la FSA et le montant global de cette aide ont chuté, selon la coalition. Par exemple, entre les années fiscales 1998 et 1999, le nombre de

27. Voir sur le sujet Koenig & Dodson (1999).

prêts consentis par la FSA dans le cadre du *Beginning Farmer Down Payment Loan Program* est passé de 287 prêts, totalisant 12,2 millions de dollars, à 260 prêts, totalisant 11,7 millions de dollars, en deçà de 42 % du but fixé initialement par la *National Commission on Small Farms*.

Politiques favorables à la transmission de la ferme

Il y a déjà longtemps que des programmes d'aide aux jeunes fermiers débutants sont en place aux États-Unis. Face aux nouvelles contraintes auxquelles font face les jeunes fermiers dans les années 1990, la *Farm Service Agency* (l'équivalent de la Société de financement agricole) tente de favoriser l'achat de terres par les jeunes fermiers plutôt que la location. À cette fin, la FSA met sur pied en 1992 un programme de financement adapté aux jeunes fermiers pour l'achat de terres. Ce programme permet au bénéficiaire de donner un acompte de 10 % du coût total de l'achat d'une terre dans un premier temps, la FSA finance 30 % du coût total de l'achat dans un second temps sous la forme d'une diminution des taux d'intérêt que doit payer le bénéficiaire sur l'emprunt qu'il devra effectuer et, enfin, la FSA garantit le prêt que contracte le bénéficiaire auprès des banques. En 1996, sous l'égide du *Fair Act*, la FSA augmente son aide aux jeunes fermiers en garantissant 95 % du prêt effectué par ce dernier et en plafonnant les taux d'intérêt sur ces prêts à 4 %.

En 1997, c'est le gouvernement fédéral américain qui, après de longues années de débats, entérinera le *Taxpayer Relief Act*. Cette loi permet aux agriculteurs d'économiser des sommes importantes en impôts et facilite le transfert de ferme intergénérationnel. Cette loi prévoyait une réduction de l'impôt fédéral de l'ordre de 1,6 milliards de dollars par année et de 150 à 200 millions en exemptions de gains sur le capital²⁸.

Les recommandations de la *National Commission on Small Farms* seront pour un certain nombre mises en application par les organismes destinés à venir en aide aux jeunes fermiers débutants. En effet, la FCS redéfinira en 1998 ses critères d'admissibilité dans le sens voulu par la Commission et adoptera une nouvelle classification des fermes développée par l'*Economic Research Service* de l'USDA qui facilite l'accès au crédit pour les jeunes fermiers.

Le plus souvent, les programmes d'aide financière s'adressent aux nouveaux entrants en agriculture, plus rarement aux propriétaires qui souhaitent prendre leur retraite. Toutefois, il y a une prise de conscience qui se fait sur l'importance de travailler sur les deux fronts du transfert de ferme, soit l'entrée des jeunes et la sortie des propriétaires prêts pour la retraite. Un exemple de cette nouvelle orientation se trouve dans le

Première grande enquête sur Internet portant sur les jeunes fermiers américains

La Farm Credit System Foundation (FCSF) a été créée en 1991 avec pour mission d'assister les jeunes fermiers débutants et les propriétaires de petites fermes dans l'atteinte de leurs buts respectifs. La fondation est formée d'un réseau de prêteur qui comprend, entre autres, les 140 bureaux du Farm Credit System. Cette fondation a conduit, en 2001, une vaste enquête sur Internet auprès des jeunes fermiers débutants afin d'alimenter le débats et faire des recommandations dans le cadre de l'Adoption du nouveau Farm Bill de 2002.

28. Pour une discussion complète sur l'impact de cette loi sur les fermiers débutants, voir Harl (1998) et Monke (1998a, 1998b).

Beginning Farmer Tax Credit Act dont s'est doté le Nebraska en 1999 (Nebraska Department of Agriculture, 2000). Dans cette loi, il est possible pour un agriculteur qui prend sa retraite de louer des terres à un jeune fermier débutant sans avoir à payer d'impôt sur les revenus qu'il retire de cette transaction.

Transfert de ferme et installation en agriculture : des initiatives

Depuis le début des années 1990, les États-Unis connaissent une effervescence en matière de développement d'initiatives nationales, régionales ou locales d'aide tant à l'installation des jeunes en agriculture qu'à la prise de la retraite des agriculteurs plus âgés. Ces initiatives sont surtout concentrées dans les États où l'agriculture constitue un secteur fort important de l'économie. Deux de ces États peuvent être considérés comme des leaders dans le domaine du transfert de ferme, soit l'Iowa et le Wisconsin. Plusieurs initiatives ou mesures viennent aider les entrants et les sortants de l'agriculture à trouver des solutions pour des transferts de ferme réalisables et viables, notamment le *National Farm Transition Network*.

National Farm Transition Network

Le réseau de liaison entre les entrants et les sortants de l'agriculture est relativement jeune aux États-Unis. Le *National Farm Transition Network* (NFTN) est sur pied depuis 1992. Le *New England Land Link* existe depuis 1994. Certaines composantes du réseau de la Nouvelle-Angleterre, comme le *Land Link* du Vermont, ont été mises sur pied seulement en 1998²⁹. Dans l'ensemble, le NFTM regroupe 18 programmes répartis dans 20 États qui permettent de mettre en rapport les jeunes de la relève qui sont sans terre et les propriétaires de ferme qui sont sans relève. La plupart de ces programmes manquent de fonds pour répondre à la demande. Plusieurs de ces programmes offrent des séminaires et de la consultation en transfert de ferme. Le ratio jeunes de la relève/propriétaires de ferme inscrits à de tels réseaux est de dix pour un³⁰. Ces programmes visent également à développer de nouveaux modèles d'insertion en agriculture. Une fois par année, une conférence nationale est organisée par le NFTN. Tous les *Farm Link* fonctionnent sur le même principe, c'est-à-dire le pairage de personnes qui se sont préalablement inscrites dans une base de données³¹.

Les Aggie Bonds

Les *Aggie Bonds*³² ont été mis en place sur une base temporaire aux États-Unis en 1981 afin d'aider les jeunes à s'établir en agriculture. Depuis, ils ont fait l'objet de nombreux reports et, en 1993, ils s'inscrivaient de manière permanente dans les programmes d'aide fédérale. En 1999, quatorze États offraient des *Aggie Bonds* aux jeunes fermiers.

29. Au moins un autre réseau national permet de mettre en rapport un vendeur et un acheteur de ferme. Ce réseau est soutenu par l'entreprise privée et est connu sous le nom de [American Eagle Star](#) (Virginie). On peut aussi consulter le site nommé [Buyafarm.com](#), de la *Farmers National Company* dans l'Illinois.

30. Ce dix pour un doit être vu comme une moyenne, car dans certains états, ce ratio peut atteindre cent pour un et dans d'autres, cinq pour un. Par exemple, en Pennsylvanie, de 1994 à 1996, 540 jeunes se sont inscrits au programme *Farm Link* de l'État et 120 agriculteurs souhaitant transférer leur ferme en ont fait autant (Mayer, 1996).

31. À titre d'exemple, on peut consulter les sites de l'État de [Washington](#), du [Vermont](#) ou du [Maryland](#).

32. Le terme *Aggie* réfère aux étudiants des écoles d'agriculture.

Les *Aggie Bonds* font partie d'un ensemble plus large de mesures d'exemption de taxes fédérales visant à promouvoir le développement des activités industrielles et les développements domiciliaires. Un État reçoit une enveloppe globale qui doit être répartie selon les priorités. C'est l'État qui organise, avec certaines institutions financières faisant affaire avec les agriculteurs et des organismes économiques du milieu, la distribution des *Aggie Bonds*. Ce programme s'adresse exclusivement aux jeunes qui souhaitent débiter en agriculture. Ces derniers doivent remplir certaines conditions : 1) l'avoir net du jeune fermier ne doit pas dépasser 300 000 dollars ; 2) la ferme qu'il souhaite reprendre doit avoir une valeur excédant 125 000 dollars ; 3) sur la ferme où il souhaite s'installer, le jeune ne doit pas détenir l'équivalent de plus de 30 % de la superficie médiane des terres du comté. Le jeune fermier peut emprunter jusqu'à 250 000 dollars pour faire l'achat de terres, d'équipements et d'animaux ou pour la construction de bâtiments³³.

Toutefois, la majeure partie des budgets disponibles est destinée aux projets industriels et domiciliaires, les projets agricoles ne se partageant que la partie congrue. En 1999, un fort lobby a été fait auprès de l'*Advisory Committee on Beginning Farmers and Ranchers*³⁴ afin que les *Aggie Bonds* fassent partie d'un programme distinct, en dehors des volets industriel et domiciliaire. Parmi ces groupes de pression, on retrouve le *Communicating for Agriculture*³⁵ et l'*American Bankers Association*. Comme le souligne ce dernier organisme dans son rapport intitulé *Positioning Agriculture and Rural America for the 21st Century*:

« Unfortunately, aggie bonds are subject to a federal volume cap on industrial revenue bonds (IRBs) and must compete with industrial projects for bond allocation. This results in insufficient volume for aggie bond programs. In many states, aggie bond availability is severely limited and deserving young farmers and ranchers are not able to benefit from these bond programs unless they are at the right place at the right time. Opportunities that may exist for a beginning farmer at one point in time may not exist six months later during the next fiscal year. Arbitrary allocations have real impacts in terms of providing equal opportunity for beginning farmers and impose unequal hardship conditions on otherwise eligible beginning farmers. Timing of finance is often a critical factor in the acquisition of agricultural property. »

En 1999, un amendement à la loi fédérale a été proposé sous le nom de *Agricultural Bond Enhancement Act*. Alors qu'auparavant il n'était pas possible d'utiliser les *Aggie Bonds* au sein d'une même famille, la loi permet dorénavant cette pratique. Les *Aggie Bonds* prennent différents noms selon les États. Généralement, on les nomme *Beginning Farmer Bonds Program* ou *Beginning Farmer Loan Program*³⁶.

33. Pour un exemple de programme de *Aggie Bonds*, voir Idaho State Department of Agriculture (2001).

34. Créé en 1992, l'*Advisory Committee on Beginning Farmers and Ranchers* est un organisme du *Farm Service Agency* (USDA) qui a pour mission de conseiller le secrétaire à l'Agriculture sur les moyens à mettre en œuvre pour faciliter le travail dans le cadre du programme fédéral et des différents programmes des États qui viennent en aide aux fermiers et aux ranchers débutant en agriculture.

35. *Communicating for Agriculture* est une organisation nationale à but non lucratif qui représente les petites entreprises rurales, les fermiers et les ranchers de cinquante États. Ce groupe de pression participe à toutes les tribunes où il peut faire valoir ses opinions. *Communicating for Agriculture* a entre autres déposé un mémoire sur l'avenir des *Aggie Bonds* devant le *USDA Advisory Committee on Beginning Farmers and Ranchers*, en 1999 (Nelson, 1999).

36. On peut, par exemple, consulter le programme du [Colorado](#), du [South Dakota](#), du [Missouri](#) ou de l'État d'[Hawaii](#).

Beginning Farm Center (Iowa)

En 1994, l'État de l'Iowa a autorisé la création du *Beginning Farm Center* en tant que constituante du Service de vulgarisation de l'Université d'État de l'Iowa. Le centre a essentiellement pour mission de mettre l'accent sur les besoins et les problèmes des jeunes agriculteurs. Plus spécifiquement, ce centre a pour but de :

- Coordonner les efforts pour développer des programmes d'éducation et des services pour les jeunes agriculteurs dans l'ensemble de l'État ;
- Évaluer les besoins des jeunes qui souhaitent s'établir en agriculture et ceux des propriétaires qui souhaitent se retirer du métier d'agriculteur ;
- Développer, coordonner et fournir des programmes d'éducation ciblés en fonction des besoins de deux générations impliquées dans le transfert de la ferme ;
- Fournir des programmes et des services qui permettent de développer des compétences et des connaissances concernant la planification et la gestion financière, les problèmes légaux, les lois sur l'impôt, etc.

Plusieurs services sont offerts par le *Beginning Farm Center*, dont le *Farm On* et les *Ag Link Seminars*, ainsi que du matériel éducatif. Le *Farm On* est un service mettant en relation des jeunes sans ferme qui désirent devenir agriculteurs ou agricultrices et des propriétaires de ferme sans relève. Les *Ag Link Seminars* visent pour leur part à créer une dynamique de communication entre les partenaires dans le processus de transfert de ferme, et ce, dès que le jeune identifié à la relève termine sa formation avec un diplôme en poche. De plus, le *Beginning Farm Center* s'occupe de la coordination nationale du *National Farm Transition Network*.

Le Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers

En 1995, le *Wisconsin School for Beginning Dairy Farmers* est mis sur pied. Cette institution offre des sessions de formation où alternent des apprentissages en classe et des stages sur la ferme. Les étudiants sont en contact avec des fermiers et des chercheurs afin de créer une synergie. De plus, l'organisme offre aux étudiants un service d'assistance afin de les aider à identifier les opportunités de démarrer leur propre entreprise agricole. L'école est supportée à la fois par des organismes publics et des organismes privés. Les cours offerts à cette institution s'échelonnent sur deux années. Pendant la période scolaire, les jeunes de la relève intègrent les notions théoriques liées à leur apprentissage et, pendant la période estivale, ils deviennent pensionnaires sur des fermes où ils travaillent sous la supervision de fermiers expérimentés. Le programme de l'école est similaire à celui connu sous le nom de *Dairy Cadet Program* offert en Nouvelle-Zélande.

California Rural Development Center (Salinas Valley)

Le *Rural Development Center* est un organisme à but non lucratif qui entraîne des groupes de travailleurs agricoles à développer des compétences en production, en gestion et en commercialisation de produits agricoles frais. Ces travailleurs reçoivent une formation sur la production de légumes organiques et peuvent utiliser la machinerie et les terres appartenant au RDC. Lorsqu'ils ont terminé leur formation, ces

travailleurs ont les compétences voulues pour débiter en agriculture comme propriétaires. Toutefois, la formation donnée par le RDC ne permet pas de lever les obstacles auxquels sont confrontés ces travailleurs lorsque vient le temps de s'installer en agriculture, notamment l'accès au crédit (USDA. National Commission on Small Farms, 1998).

Passing On The Farm Center (Minnesota)

Ce centre a pour mission principale de développer des programmes scolaires agricoles destinés à favoriser le transfert de ferme. Des ateliers y sont aussi offerts pour accommoder les agriculteurs et les futurs agriculteurs. De nombreux thèmes sont développés, comme la planification sur la ferme, les options en matière de transfert de ferme, les possibilités de financement pour démarrer en agriculture et la communication entre les membres de la famille.

The Trempealeau County Beginning Farmer Program (Wisconsin)

Le *Trempealeau County Beginning Farmer Program* a été classé comme l'initiative numéro un parmi un ensemble d'initiatives en matière de développement rural au Wisconsin, en 1999. Ce programme utilise les fermes du comté comme des incubateurs d'entreprises agricoles. Des apprentis fermiers viennent y mettre en pratique, sous la supervision d'un gérant expérimenté, ce qu'ils ont appris sur les bancs d'école. Ils sont mis en contact avec un vaste réseau de ressources dans le milieu agricole qui leur serviront lorsqu'ils seront établis sur leur propre ferme. Lors de la remise des diplômes, les étudiants se voient octroyer 50 génisses qu'ils peuvent vendre pour obtenir de l'argent qui servira comme acompte sur l'achat d'une ferme.

The Austin Family Business Program (Oregon)

Ce programme est structuré autour de l'enseignement et du service-conseil. Il vise à fournir aux étudiants, aux entreprises familiales et aux spécialistes dans le domaine, des ressources et des outils afin d'assurer la viabilité des entreprises familiales. Ce programme comprend, entre autres, un volet touchant la succession de la ferme familiale. Un outil de vérification du degré de préparation au transfert de la ferme a été construit dans le cadre de ce programme (Frigkoff, 1999).

Chapitre

3

Situation du transfert de ferme au Canada anglais

Situation du transfert de ferme au Canada anglais

*People don't plan to fail
they simply fail to plan*

Sauf pour le Québec, on peut dire que le Canada offre peu de mesures d'aides ou de ressources pour les jeunes agriculteurs désireux de s'insérer professionnellement en agriculture.

La situation du transfert de ferme au Canada ne diffère guère, dans l'ensemble, de celle que l'on observe aux États-Unis depuis une dizaine d'années. En effet, on note au Canada un ralentissement substantiel du déclin du nombre fermes entre 1991 et 1996 et même un solde positif pour certaines provinces. On remarque également, malgré une chute du nombre d'agriculteurs dans son ensemble, une augmentation du nombre d'agriculteurs à temps partiel, c'est-à-dire les agriculteurs dont la principale profession n'est pas l'agriculture. Au Canada, comme en Suède ou aux États-Unis, on observe une augmentation du nombre de fermes pour certaines catégories de fermes. En fait, ici comme ailleurs, l'agriculture à temps partiel prend de l'ampleur. Et c'est de ce côté que s'observe le plus souvent l'augmentation du nombre de fermes. Compte tenu des coûts d'installation élevés, on peut penser que l'agriculture à temps partiel constitue un moyen de s'intégrer lentement en agriculture. Sauf pour le Québec, on peut dire que le Canada offre peu de mesures d'aides ou de ressources pour les jeunes agriculteurs désireux de s'insérer professionnellement en agriculture. Par ailleurs, les efforts de recherche sont beaucoup plus importants aux États-Unis qu'au Canada, à tel point qu'il est même difficile de tracer un portrait d'ensemble de la situation du transfert de ferme au pays. Depuis 1998 cependant, des initiatives prennent place pour développer de nouvelles mesures pour faciliter le transfert de ferme. On peut penser, entre autres, à la mise en place progressive d'un réseau national Internet spécifiquement orienté vers le transfert de ferme, à la mise en commun des idées par l'entremise de conférences provinciales et nationales sur le transfert de ferme et par une importante augmentation de l'information diffusée sur le transfert de la ferme au Canada.

Augmentation du nombre de fermes dans certaines provinces

La principale source canadienne en matière de données sur les agriculteurs se trouve dans le recensement de l'agriculture. Les données du dernier recensement indiquent qu'en 1996 on comptait 274 955 fermes au Canada, soit une chute de 1,8 % du nombre de fermes par rapport à 1991. Cette baisse tranche nettement avec celle de 4,5 % enregistrée entre 1986 et 1991 et celle de 7,9 % entre 1981 et 1986. En fait, c'est la première fois depuis 1941 qu'une régression aussi faible du nombre de fermes est notée entre deux recensements³⁷. En examinant les données pour 1991 et 1996, on constate que 5 088 fermes ont disparu au Canada durant cette période.

37. C'est entre 1966 et 1971 qu'a été enregistrée au Canada la plus forte diminution du nombre de fermes, soit 23,7 %.

Tableau 7
Nombre de fermes par province canadienne, 1981-96

Province	1981	1986	1991	1996 ¹
Terre-Neuve	679	651	725	731
Île-du-Prince-Édouard	3 154	2 833	2 361	2 200
Nouvelle-Écosse	5 045	4 283	3 980	4 021
Nouveau-Brunswick	4 063	3 554	3 252	3 206
Québec	48 144	41 448	38 076	35 716
Ontario	82 448	72 713	68 633	67 118
Manitoba	29 442	27 336	25 706	24 341
Saskatchewan	67 318	63 431	60 840	56 979
Alberta	58 056	57 777	57 245	58 990
Colombie-Britannique	20 012	19 063	19 225	21 653
Canada	318 361	293 089	280 043	274 955
Écart	--	7,9 %	4,5 %	1,8 %

Source : Recensement du Canada, 1996. Compilation des auteurs.

(1) Les fermes produisant seulement des arbres de Noël ont été exclues pour permettre la comparaison avec les données de 1991. On peut se référer au tableau F en annexe 1 pour une vue d'ensemble de l'évolution historique du nombre de fermes au Canada entre 1921 et 1996.

Cette donnée d'ensemble est toutefois trompeuse si on fait l'économie d'une analyse plus précise des résultats du recensement agricole. En effet, et c'est un fait exceptionnel compte tenu de la tendance historique, en comparant le nombre de fermes pour les années 1991 et 1996, on remarque que quatre provinces ont connu en 1996 une augmentation du nombre de fermes par rapport au recensement de 1991, soit la Colombie-Britannique (+ 12,0 %), l'Alberta (+ 3,0 %), la Nouvelle-Écosse (+ 1,0 %) et Terre-Neuve (+ 0,8 %).

Tableau 8
Nombre de fermes par province canadienne, 1991-96

Province	Nombre de fermes 1996	Écart 1991-96
Terre-Neuve	731	+ 6
Île-du-Prince-Édouard	2 200	- 161
Nouvelle-Écosse	4 021	+ 41
Nouveau-Brunswick	3 206	- 46
Québec	35 716	- 2 360
Ontario	67 118	- 1 515
Manitoba	24 341	- 1 365
Saskatchewan	56 979	- 3 861
Alberta	58 990	+ 1 745
Colombie-Britannique	21 653	+ 2 428
Canada	274 955	- 5 088

Source : Recensement du Canada, 1996. Compilation des auteurs.

Quatre provinces ont connu en 1996 une augmentation du nombre de fermes par rapport au recensement de 1991, soit la Colombie-Britannique (+ 12,0 %), l'Alberta (+ 3,0 %), la Nouvelle-Écosse (+ 1,0 %) et Terre-Neuve (+ 0,8 %).

L'augmentation importante enregistrée en Colombie-Britannique est le fait des petites fermes. En effet, le nombre de fermes dont les revenus se situaient en deçà de 10 000 dollars (en dollars constants de 1995) a connu une hausse de 14,7 %. Cette hausse représente près de la moitié de l'augmentation totale de 2 428 fermes dans cette province. En Alberta, les petites fermes avec des revenus de 10 000 dollars et moins ont connu une augmentation de 14,9 % entre 1991 et 1996. Par contre, les fermes dont les revenus se situent entre 10 000 et 100 000 dollars (en dollars constants de 1995) ont subi une baisse de 5,4 % dans cette province.

On observe qu'entre 1981 et 1996, il y a un double mouvement dans l'évolution du nombre de fermes au Canada. Durant cette période, en effet, la diminution du nombre de fermes ayant enregistré des revenus en deçà de 10 000 dollars a connu un net ralentissement.

Tableau 9
Fermes classées selon le revenu agricole, Canada, 1981-96

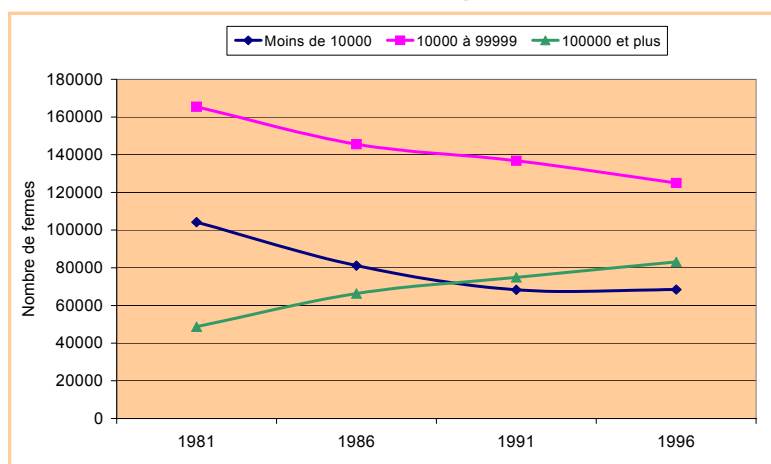
Catégorie des revenus ¹	1981	1986	1991	1996 ²
Moins de 2 500	42104	30615	23309	23709
2 500-4 900	27913	21696	18814	18462
5 000-9 999	34182	28828	26200	26245
10 000-24 999	57175	47887	46397	45195
25 000-49 999	55459	45374	42253	37751
50 000-99 999	52819	52325	48165	42046
100 000-249 999	37858	50004	53211	55198
250 000-499 999	7834	11952	15347	19268
500 000 et plus	3017	4408	6347	8647
Total	318 361	293 089	280 043	276 548
Ecart	--	7,9 %	4,5 %	1,3 %

Source : Statistique Canada. Catalogue no 93-358-XPB. Compilation des auteurs.

(1) En dollars constants de 1995. (2) Comprend les fermes produisant les arbres de Noël.

En fait, entre 1981 et 1986, les fermes avec des revenus de 10 000 dollars et moins disparaissaient dans une proportion de 16 %. Cette proportion chute à 9,5 % entre 1986 et 1991 et à 5,7 % entre 1991 et 1996. Dans le même sens, l'augmentation du nombre de fermes ayant des revenus au-delà de 100 000 dollars a connu un ralentissement durant la même période. Ainsi, entre 1981 et 1986, les fermes avec des revenus de 100 000 dollars et plus voient leur nombre augmenter dans une proportion de 32,3 %. Cette proportion chute à 12,8 % entre 1986 et 1991 et à 10,9 % entre 1991 et 1996.

Graphique 3
Fermes classées selon le revenu agricole, Canada, 1981-96



Source : Statistique Canada. Catalogue no 93-358-XPB. Compilation des auteurs.

En somme, une tendance à la stabilisation du nombre de fermes prend forme tant du côté des petites fermes que du côté des plus grandes fermes. De plus, on remarque que le ralentissement le plus important a été fait du côté des petites fermes déclarant des revenus de moins de 10 000 dollars. Si la tendance devait se maintenir, on peut anticiper que de nouveaux gains seront faits dans le nombre de fermes canadiennes et que ces gains profiteront davantage, proportionnellement, aux petites fermes qu'aux grandes fermes.

L'augmentation du nombre d'agriculteurs à temps partiel

L'évolution de la population agricole est allée dans le même sens alors que de 1986 à 1991, on enregistrait une chute de l'ordre de 5,6 % et de seulement 0,8 % entre 1991 et 1996. En 1991, il y avait 390 720 exploitants au Canada, dont 290 020 hommes et 100 695 femmes, les femmes représentant 34,7 % de l'ensemble des exploitants agricoles. En 1996, on dénombrait 387 550 exploitants agricoles, dont 289 360 hommes et 98 190 femmes. En examinant les données de plus près, on se rend compte que ce sont les hommes pratiquant l'agriculture à temps plein qui ont connu la chute la plus importante des effectifs, passant de 193 575 à 183 475 personnes, soit une diminution de l'ordre de 5,2 %. Ils sont suivis des femmes pratiquant l'agriculture à temps plein, avec une baisse de 3,2 %, et par les femmes pratiquant l'agriculture à temps partiel, avec une diminution de 1,9 %. Seuls les hommes pratiquant l'agriculture à temps partiel connaissent une augmentation substantielle de leur nombre, passant de 96 445 personnes en 1991 à 105 885 personnes en 1996, soit une augmentation de l'ordre de 8,9 %.

Tableau 10
Âge des agriculteurs et travail à temps plein, Canada, 1991-96

Âge	1991		1996	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
34 ans et -	18,7 %	19,4 %	14,6 %	15,5 %
35-54 ans	42,0 %	49,5 %	44,8 %	51,8 %
55 ans et +	39,3 %	31,1 %	40,6 %	32,8 %
Total	193 575	48 250	183 475	46 715

Source : Statistique Canada, 1996, no 93F0038XIF. Compilation des auteurs.

Tableau 11
Âge des agriculteurs et travail à temps partiel, Canada, 1991-96

Âge	1991		1996	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
34 ans et -	20,5 %	23,8 %	17,5 %	18,7 %
35-54 ans	56,0 %	54,6 %	59,6 %	62,8 %
55 ans et +	23,5 %	21,6 %	22,9 %	18,5 %
Total	96 445	52 445	105 885	51 475

Source : Statistique Canada, 1996, no 93F0038XIF. Compilation des auteurs.

Le taux de remplacement des agriculteurs canadiens

La distribution des exploitants selon les catégories d'âge indique qu'il y a une diminution du nombre de jeunes qui entrent en agriculture entre 1986 et 1996, la proportion passant de 19,7 % à 15,8 % de l'ensemble des exploitants durant cette période. Le groupe des 35-54 ans connaît pour sa part une croissance constante, passant de 46 % en 1986 à 51,9 % en 1996, ce qui confirme le vieillissement de la population agricole. Ce qui surprend un peu plus, c'est de constater que le groupe des 55 ans et plus connaît un net recul, passant de 35,7 % de l'ensemble des exploitants en 1991 à 32,3 % en 1996.

Tableau 12
Proportion des exploitants par catégorie d'âge,
Canada, 1986-96

Âge des exploitants	1986	1991	1996
34 ans et -	19,7	16,2	15,8
35-54 ans	46,3	48,1	51,9
55 ans et +	34,0	35,7	32,3
Total	100	100	100

Source : Statistique Canada (1996). *Tendances et faits saillants de l'agriculture*, no 96-303SF.

En considérant qu'en 1996 il y avait 387 550 exploitants agricoles et que 32,3 % d'entre eux étaient âgés de 55 ans et plus, on peut estimer qu'au-delà de 120 000 exploitants pourraient quitter le métier d'agriculteur entre 1996 et 2005. Toutefois, lorsqu'on analyse la moyenne d'âge des exploitants agricoles par province, on peut anticiper que le problème du nombre important d'agriculteurs qui prendront leur retraite dans les prochaines années sera plus criant dans certaines provinces. En fait, c'est en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan que l'on observe la moyenne d'âge des exploitants la plus élevée dans l'ensemble du Canada, soit près de 50 ans. La situation est très différente au Québec, alors que la moyenne d'âge des agriculteurs se situe à 45 ans, ce qui, en soi, est un fait exceptionnel si l'on considère la moyenne d'âge des fermiers américains (54 ans), celle des agriculteurs canadiens (48 ans) et la proportion des agriculteurs de 55 ans et plus dans la population agricole active des pays européens.

Au Québec, le taux de remplacement des agriculteurs sortants est très élevé, à 89,6 %, soit le plus haut taux de toutes les provinces canadiennes, de tous les États américains et de tous les pays européens.

La moyenne d'âge des agriculteurs dans chacune des provinces est indicatrice en quelque sorte du nombre de jeunes engagés dans le métier d'agriculteur. Par exemple, lorsque l'on compare le nombre d'agriculteurs entrants de 34 ans et moins et le nombre d'agriculteurs sortants de 55 ans et plus, on constate qu'au Québec le taux de remplacement des agriculteurs sortants est très élevé, à 89,6 %, soit le plus haut taux de toutes les provinces canadiennes, de tous les États américains et de tous les pays européens. En fait, en 1996, on comptait au Québec 12 000 agriculteurs de 55 ans et plus, susceptibles de prendre leur retraite d'ici une dizaine d'années, sur un total de 53 160 exploitants. Par ailleurs, 10 755 jeunes de 34 ans et moins étaient actifs en agriculture.

Tableau 13
Taux de remplacement des agriculteurs canadiens, 1996

Province	Âge moyen	34 ans et -	55 ans et +	Taux
Québec	45,2	10 755	12 000	89,6
Manitoba	47,7	5 905	10 335	57,1
Île-du-Prince-Édouard	48,0	490	925	53,0
Alberta	48,2	13 485	26 655	50,6
Terre-Neuve	47,7	120	250	48,0
Saskatchewan	49,2	11 400	25 740	44,3
Nouvelle-Écosse	49,1	765	1 880	40,7
Ontario	49,4	13 835	34 105	40,6
Nouveau-Brunswick	49,9	525	1 460	36,0
Colombie-Britannique	49,4	3 780	11 025	34,3
Canada	48,3	61 060	124 375	49,1

Source : Statistique Canada. Compilation des auteurs.

En somme, si on retient à titre indicatif un taux de remplacement de 50 % jugé nécessaire pour renouveler la population agricole active, quatre provinces canadiennes se tirent très bien d'affaire, soit le Québec (89,6 %), le Manitoba (57,1 %), l'Île-du-Prince-Édouard (53,0 %) et l'Alberta (50,6 %). Le Nouveau-Brunswick (36,0 %) et la Colombie-Britannique (34,3 %) éprouvent plus de difficultés à ce chapitre.

L'insuffisance de la recherche sur le transfert de ferme

Contrairement à l'Europe et aux États-Unis, le Canada n'a pas encore entrepris de programme de recherche visant à cerner les barrières à l'entrée des jeunes en agriculture et celles à la sortie des agriculteurs prêts pour la retraite. Il n'est donc pas possible de dresser un portrait d'ensemble de la problématique du transfert de ferme. Tout au plus compte-t-on des enquêtes ponctuelles, parfois sur des aspects pointus du transfert de ferme, comme la planification du transfert lui-même, parfois sur des aspects fiscaux ou démographiques, jamais sur un portrait d'ensemble. Cette lacune pose de nombreux problèmes. Le premier problème, et le plus évident, c'est qu'il n'est pas possible de décrire adéquatement la situation du transfert de ferme au Canada. Entre autres, quelles sont les principales barrières à l'entrée des jeunes en agriculture ? Quelles sont également les principales barrières à la sortie du métier pour les agriculteurs âgés ? Quel est le potentiel de transférabilité des fermes existantes ? Ensuite, il est difficile d'envisager développer des politiques ou des programmes en faveur du transfert de ferme alors que la situation n'est pas connue. Par exemple, en quoi les programmes et mesures fiscales actuelles répondent-ils aux besoins des jeunes agriculteurs et des agriculteurs âgés ? Enfin, pour les intervenants en transfert de ferme, il est plus difficile de se situer par rapport aux autres puisqu'aucun barème ne permet d'évaluer ses propres actions.

Le gonflement des actifs agricoles

En s'appuyant sur une analyse de la région d'Annapolis en Nouvelle-Écosse, l'OCDE indique que le problème de l'augmentation des actifs agricoles risque de créer une situation très difficile au Canada compte tenu du nombre élevé de fermes qui seront transférées à la génération suivante dans les prochaines années (OCDE, 1998). En fait, comme aux États-Unis, la montée très rapide des actifs agricoles soulève

Contrairement à l'Europe et aux États-Unis, le Canada n'a pas encore entrepris de programme de recherche visant à cerner les barrières à l'entrée des jeunes en agriculture et celles à la sortie des agriculteurs prêts pour la retraite.

l'épineux problème des capitaux de départ nécessaires aux jeunes agriculteurs qui souhaitent acquérir une ferme, particulièrement pour ceux qui ne reprennent pas la ferme familiale.

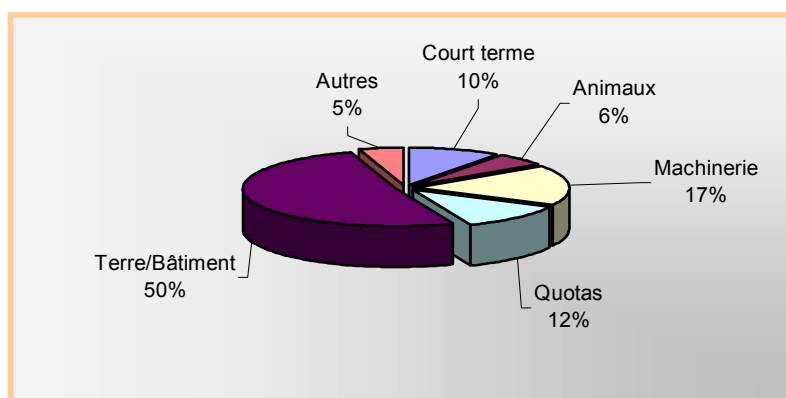
Tableau 14
Actif moyen des fermes canadiennes, 1995, 1997 et 1999³⁸

Province	1995	1997	1999
Maritimes	765 298	759 929	937 914
Québec	687 272	693 564	935 528
Ontario	740 280	827 222	1 001 592
Manitoba	687 697	716 531	785 354
Saskatchewan	628 592	657 868	665 846
Alberta	819 259	880 037	1 007 213
Colombie-Britannique	1 088 317	1 101 487	1 139 351
Canada	733 983	777 249	896 013

Source : Statistique Canada (2000). *Enquête financière sur les fermes, 2000*. Catalogue no. 21F0008XIB. Compilation des auteurs.

Les actifs agricoles ont connu une hausse dans toutes les provinces canadiennes. Pour l'ensemble du Canada, en 1995, l'actif agricole moyen se chiffrait à 733 983 dollars. Ce montant est passé à 777 249 dollars en 1997 et à 896 013 dollars en 1999, soit des augmentations respectives de 5,9 % et 15,3 %. Si en certaines provinces l'actif moyen croît lentement entre 1997 et 1999, comme en Saskatchewan ou en Colombie-Britannique, les choses se passent différemment pour d'autres provinces comme le Québec, où la hausse de l'actif moyen durant cette période est de 35 %, et dans les Maritimes, où la hausse est de 23,4 %. En fait, c'est le Québec qui a enregistré la plus forte hausse des actifs agricoles entre 1997 et 1999. Pour l'ensemble des exploitations agricoles canadiennes, les principaux éléments de l'actif total se ventilent ainsi :

Graphique 4
Ventilation de l'actif total des fermes canadiennes, 1999



Source : Statistique Canada (2000). *Enquête financière sur les fermes, 2000*. Catalogue no. 21F0008XIB. Compilation des auteurs.

38. L'actif moyen est calculé en divisant l'actif total par le nombre d'exploitations. L'actif total comprend pour sa part « la somme de l'actif à court terme, des animaux de reproduction, des machines et du matériel, des contingents (quotas), des terres et des bâtiments, du CSRN et d'autres investissements financiers » (Statistique Canada, 2000).

À eux seuls, les terres et les bâtiments représentent 50 % de l'actif total des fermes canadiennes, suivis par les machines et le matériel agricole (17 %) et les quotas (12 %). Une ventilation par province indique que les éléments de l'actif varient substantiellement selon que l'on retrouve ou non une forte concentration des productions contingentées dans ces provinces. Par exemple, en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta, les quotas ne représentent respectivement que 1 % et 4 % du total de l'actif. Au Québec et dans les Maritimes, ce taux grimpe respectivement à 31 % et 20 %.

En s'appuyant toujours sur les données de Statistique Canada, on peut établir que les agriculteurs âgés de 55 ans et plus, donc ceux susceptibles de prendre leur retraite entre 1996 et 2005, possèdent une bonne part de l'actif total. En Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, c'est plus de 30 % de l'actif total qui est détenu par ce groupe d'âge. Au Québec, seulement 18,6 % de l'actif total est détenu par le groupe des agriculteurs âgés de 55 ans et plus.

Tableau 15
Actif détenu par les agriculteurs de 55 ans et plus, Canada, 1996, en millions de dollars

Province	Actif total	Actif 55 ans et +	% du total
Maritimes	5 106	1 405	27,5
Québec	20 390	3 808	18,6
Ontario	46 065	14 474	31,4
Manitoba	13 306	3 639	27,3
Saskatchewan	30 256	9 497	31,3
Alberta	41 367	12 591	30,4
Colombie-Britannique	15 203	4 594	30,2
Canada	171 693	50 006	29,1

Source : Statistique Canada. Compilation George Morris Centre (1998). Adapté par les auteurs.

Une dette moyenne en croissance rapide

L'augmentation des actifs agricoles n'est pas sans effets sur l'augmentation de la dette moyenne des agriculteurs. Comme dans le cas de l'actif moyen, toutes les provinces ont enregistré une hausse significative de la dette moyenne agricole. Dans l'ensemble du Canada, cette dette se chiffrait à 113 465 dollars en 1995, à 130 822 dollars en 1997 et à 163 112 dollars en 1999, soit des augmentations respectives de l'ordre de 15,3 % et de 24,7 %. Ce sont les Maritimes (39 %) et le Québec (36 %) qui ont connu la plus forte hausse de la dette moyenne par exploitation agricole entre 1997 et 1999, suivis par le Manitoba (28 %), la Saskatchewan (23 %), l'Ontario (21 %), l'Alberta (21 %) et la Colombie-Britannique (11 %). Ce sont les fermes ovocoles³⁹ (77 %) et les fermes porcines qui ont accusé la plus forte hausse de la dette moyenne entre 1997 et 1999. Les fermes laitières ont pour leur part enregistré une hausse de la dette moyenne de l'ordre de 39 %.

39. Les fermes ovocoles ne produisent que des œufs.

Tableau 16
Dette moyenne des fermes canadiennes, 1995, 1997 et 1999⁴⁰

Province	1995	1997	1999
Maritimes	124 008	139 897	193 862
Québec	141 742	162 370	220 798
Ontario	113 674	134 222	162 954
Manitoba	108 268	123 883	158 784
Saskatchewan	87 272	92 728	113 979
Alberta	113 198	137 095	165 334
Colombie-Britannique	171 363	199 738	222 204
Canada	113 465	130 822	163 112

Source : Statistique Canada (2000). *Enquête financière sur les fermes, 2000*. Catalogue no. 21F0008XIB. Compilation des auteurs.

Les hauts et les bas du revenu net comptant

Tant l'augmentation de l'actif moyen que de la dette moyenne par ferme constituent des barrières plus importantes à l'entrée des jeunes en agriculture, mais aussi à la sortie des agriculteurs âgés. Toutefois, en ce qui regarde le jeune agriculteur, il faut pouvoir établir les possibilités de revenus sur la ferme qu'il entend exploiter afin de déterminer la capacité à faire face à la fois à l'augmentation des actifs et de la dette. En somme, à dépenses constantes, les revenus doivent pouvoir augmenter dans des proportions similaires à ceux de l'actif et de la dette.

Tableau 17
Moyenne du revenu agricole net comptant des fermes canadiennes, 1995, 1997 et 1999⁴¹

Province	1995	1997	1999
Maritimes	33 377	27 698	37 059
Québec	38 155	34 255	46 141
Ontario	32 964	35 173	38 928
Manitoba	30 343	32 885	26 248
Saskatchewan	32 620	29 471	19 378
Alberta	31 993	29 614	30 974
Colombie-Britannique	45 359	26 997	37 199
Canada	33 726	31 625	32 167

Source : Statistique Canada (2000). *Enquête financière sur les fermes, 2000*. Catalogue no. 21F0008XIB. Compilation des auteurs.

Au Canada, la moyenne du revenu net comptant par exploitation, en 1995, se situait à 33 726 dollars pour chuter par la suite à 31 625 dollars, en 1997, puis remonter à 32 167 dollars en 1999. Des situations très différentes sont observables à ce chapitre pour chaque province. Entre 1997 et 1999, certaines provinces ont connu une augmentation significative de la moyenne du revenu net comptant par exploitation

40. La dette moyenne (passif moyen) est calculée en divisant le passif total par le nombre d'exploitations. Le passif total comprend « toutes les obligations d'une entreprise qui découlent d'opérations antérieures et qui doivent être remboursées ultérieurement à divers prêteurs tels le gouvernement fédéral (la Société du crédit agricole), le Programme des paiements anticipés, les gouvernements provinciaux, les banques à charte, les sociétés de fiducie... » (Statistique Canada, 2000). Pour une représentation graphique, voir le graphique B en annexe 1.

41. Le revenu net comptant est calculé en soustrayant les dépenses d'exploitation au revenu d'exploitation.

alors que d'autres ont enregistré des baisses importantes. Par exemple, trois provinces ont connu des hausses appréciables, soit la Colombie-Britannique (38 %), le Québec (35 %) et les Maritimes (34 %). Pour la Saskatchewan (-34 %) et le Manitoba (-20 %), des baisses très importantes sont enregistrées. Pour l'Alberta (5 %) et l'Ontario (11 %), on note des hausses plus modérées.

Politiques favorables à la transmission de la ferme

Si l'on examine la définition du terme politique, on apprend que c'est une manière concertée de conduire une affaire. Dans ce sens, on ne peut dire que le Canada met de l'avant une politique relative au transfert de la ferme ou à l'établissement en agriculture. Nous sommes ici très loin de la législation communautaire de l'Europe des Quinze ou encore de l'action, si critiquable soit-elle, de l'USDA en la matière. Mis à part le Québec et l'Ontario, tant le gouvernement fédéral que les provinces anglophones offrent une gamme très limitée d'outils et de ressources visant à faciliter le transfert de la ferme. À l'instar de certains pays comme le Royaume-Uni, les Pays-Bas ou les États-Unis, il n'existe pas au Canada anglais de subvention à l'établissement (ou prime à l'établissement), mais on retrouve cependant des subventions liées à l'abattement des taux d'intérêts sur les prêts consentis aux jeunes agriculteurs. On retrouve également, pour les agriculteurs âgés, qui vendent leur ferme, une déduction de 500 000 dollars sur les gains en capital. Un ensemble d'autres mesures fiscales ou individuelles peuvent faciliter le transfert de la ferme comme le roulement par exemple.

Dans l'ensemble, on peut dire que deux organismes canadiens s'occupent de la problématique du transfert de la ferme et de l'établissement en agriculture, soit Financement agricole Canada (auparavant la Société du crédit agricole) et le Conseil canadien de la gestion de l'entreprise agricole.

Financement agricole Canada

Le crédit agricole existe depuis 1927 au Canada. Ce n'est seulement qu'en 1973 que les jeunes agriculteurs ont été l'objet de mesures visant à faciliter leur entrée dans le métier d'agriculteur. En 1993, la Loi sur la Société du crédit agricole a été réaménagée afin de bonifier l'aide aux jeunes agriculteurs. En 2001, la Société a changé de nom pour devenir Financement agricole Canada (FAC). Cette nouvelle institution a élargi son mandat afin de financer non seulement la production primaire, mais toute entreprise liée à l'agriculture en aval ou en amont du secteur primaire⁴².

À l'hiver 2000, la Société du crédit agricole a effectué une ronde de consultations auprès d'intervenants canadiens en rencontrant plus de 100 regroupements des secteurs agricole et financier. Parmi ces groupes, on compte la Fédération canadienne de l'agriculture, l'Union des producteurs agricoles, le Syndicat national des cultivateurs, le Conseil canadien du porc, la *Canadian Cattlemen's Association*, l'Alliance de l'industrie canadienne de l'aquiculture, le Conseil canadien de l'horticulture et le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole. Financement agricole Canada offre maintenant des services de gestion comme les services touchant à la planification de la retraite ou du transfert de la ferme. C'est par

42. Une réflexion sur l'efficacité du crédit agricole a fait l'objet d'un rapport, en Saskatchewan, en 1999. Voir Simonet et Brewin (1999). Une réflexion similaire a été faite au début des années 1980 aux États-Unis. Voir Lowenberg-De Beor et Boehlje (1983).

l'entremise du site Internet Agrisuccès.com que la FAC offre ses nouveaux services de planification. Dans l'ensemble, ces changements n'affectent pas le programme d'aide au transfert de la ferme en place à la FAC.

Conseil canadien de la gestion de l'entreprise agricole

Le Conseil canadien de la gestion de l'entreprise agricole (CCGEA) est un organisme gouvernemental financé par Agriculture Canada. Son mandat consiste essentiellement à assurer le développement de la gestion agricole auprès des agriculteurs canadiens. Depuis 2000, le Conseil s'est engagé dans la mise en place d'une démarche structurante afin d'intervenir plus efficacement en matière de planification du transfert de la ferme. À la différence des États-Unis ou des pays européens, qui travaillent principalement sur la problématique des barrières à l'entrée des jeunes en agriculture et des barrières à la sortie du métier pour les agriculteurs de 55 ans et plus, au Canada, la problématique est beaucoup plus orientée vers la planification du transfert de la ferme. C'est sous cet angle que le CCGEA aborde essentiellement le problème du transfert de ferme au Canada. En 2000, le CCGEA a organisé un sommet national sur le transfert de la ferme familiale (Smith Radiner Communications, 2000). Dans le cadre de cette rencontre, un Comité consultatif national sur la succession de la ferme familiale a été créé afin d'assurer le suivi du sommet. C'est par l'entremise de ce comité que deux initiatives importantes ont pris forme, soit la création du premier site Internet au Canada dédié au transfert de la ferme familiale et l'organisation de la première conférence nationale sur le même thème.

Programmes d'aide au transfert de la ferme au Canada anglais

Il n'existe pas à proprement parler de programme d'aide au transfert de la ferme au Canada. On recense le prêt Agri-relais de Financement agricole Canada (FAC) qui constitue la seule ressource nationale visant à favoriser le transfert de la ferme. Ce prêt aide les agriculteurs à transférer leur ferme à un acheteur. La FAC approuve des prêts pouvant atteindre 90 % de la valeur estimative de la ferme. L'acheteur doit verser immédiatement 10 % d'acompte au vendeur. De son côté, la FAC verse dans un premier temps 40 à 60 % des fonds redevables au vendeur et le reste sur une période de quatre ans. La FAC peut également verser immédiatement 70 % des fonds et laisser le vendeur assumer le financement des 20 % restants. Les provinces anglophones s'alignent pour la plupart sur le programme de la FAC avec quelques variantes mineures.

Par exemple, le Manitoba offre un programme appelé *Young Farmer Rebate* qui consiste en un abattement de 2 % sur le taux d'intérêt sur un prêt agricole à un jeune agriculteur sur la première tranche de 100 000 dollars pendant cinq ans. La province offre également des prêts directs au montant maximum de 350 000 dollars amortissables sur une période de 30 ans. En Alberta, un programme nommé *Beginning Farmer Program* permet à un jeune agriculteur d'obtenir du financement à un taux fixe de 7,5 % sur un prêt maximum de 500 000 dollars. Un rabais supplémentaire de 1,5 % est accordé pendant les cinq premières années d'établissement. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement offre également des prêts aux jeunes agriculteurs débutants. Ces derniers doivent posséder un diplôme d'études postsecondaires de premier cycle (à peu près l'équivalent d'un diplôme d'études collégiales au Québec) et avoir travaillé pendant au moins deux ans sur une

exploitation agricole après avoir terminé leurs études secondaires. D'autres provinces offrent des programmes similaires comme le *New Entrant to Agriculture Program* de la Nouvelle-Écosse ou le *Saskatchewan Farm Purchase Program* de la Saskatchewan. Par ailleurs, certaines de ces provinces offrent des cours sur le transfert de ferme comme Terre-Neuve, l'Ontario et la Saskatchewan.

Transfert de ferme et installation en agriculture : des initiatives

Comme bien d'autres pays, le Canada réagit depuis quelques années à la situation démographique des agriculteurs alors qu'un nombre élevé de producteurs agricoles prendront leur retraite, laissant le champ libre pour les jeunes qui voudront s'installer. Si on peut affirmer que certains pays, comme la France, sont très proactifs dans leur volonté d'accompagner les jeunes agriculteurs et les plus âgés dans le processus de transfert de la ferme, on ne peut en dire autant du Canada qui tarde à développer une coordination et une organisation cohérente des ressources et des moyens mis à la disposition des agriculteurs. Certes, de nombreuses initiatives prennent forme depuis la fin des années 1990, mais aucune politique structurée et structurante ne vient encadrer ces initiatives.

Les sites Internet

Dans la vague de développement de l'Internet, trois sites dédiés spécifiquement à l'établissement en agriculture et au transfert de la ferme ont pris forme au Canada au cours de l'année 2000. Hormis quelques différences, ces trois sites offrent des services similaires.

Le premier site à avoir pris place est Transfertdeferme.com qui appartient au Conseil canadien de la gestion de l'entreprise agricole. Ce site fournit des renseignements à la fois aux agriculteurs qui souhaitent planifier leur retraite, aux jeunes agriculteurs qui entrent dans le métier et aussi aux conseillers qui oeuvrent auprès des familles agricoles. Ce site est particulièrement orienté vers la diffusion d'une information mise à jour sur une base hebdomadaire, ce qui le différencie des deux autres sites Internet au Canada, soit [Projet 2000](http://Projet2000.com) et Agrisuccès.com.

Un projet de mise à profit des compétences des agriculteurs expérimentés a été mis sur pied, en 2000, au Manitoba. Il y a déjà longtemps que cette province s'investit dans la recherche et la diffusion d'informations visant à aider les parents et la relève à mettre en pratique des méthodes de gestion plus efficaces et à surmonter les difficultés rattachées aux étapes cruciales de l'évolution de la ferme, comme le transfert de l'exploitation à la jeune génération. Ce nouveau projet, annoncé dans le discours du trône de la province et connu sous le nom de *Projet 2000*, permet de mettre en rapport des agriculteurs expérimentés qui agissent comme mentors auprès de jeunes agriculteurs qui désirent augmenter et parfaire leurs compétences relatives à la gestion de la ferme. Outre la mise en relation d'un agriculteur expérimenté et d'un agriculteur débutant, le projet offre des rencontres de groupe où des spécialistes de la gestion peuvent fournir des compléments d'information sur de nombreux sujets. Ce *Projet 2000* comprend également un volet spécifiquement destiné au transfert de la ferme familiale. Dans ce cadre, il fournit au jeune agriculteur les ressources et les moyens qui lui permettront de développer un dossier d'établissement qui puisse répondre à ses besoins spécifiques.

Le dernier-né des sites Internet, nommé Agrisuccès, a été mis sur pied grâce à la collaboration de plusieurs organismes canadiens dont l'Union des producteurs agricoles, le Conseil canadien de la gestion de l'entreprise agricole, Financement agricole Canada et quelques firmes privées offrant des services de consultation financière. À l'instar d'autres sites Internet du même genre, comme *Transfertdeferme.com* ou *Projet 2000*, ce site fournit de nombreuses informations sur divers sujets tels que les avantages d'un plan d'affaires, la planification stratégique de l'entreprise agricole, la relève, la retraite et la succession. À ce chapitre, le site offre les informations de base et suggère des liens vers d'autres sites Internet. On peut trouver sur le site, par exemple, un questionnaire qui permet de faire un bilan rapide de la situation de son entreprise agricole et des principales difficultés auxquelles fait face cette dernière. Ce questionnaire se veut aussi un outil permettant d'évaluer son degré de préparation en vue du transfert de la ferme. On retrouve également sur le site un second questionnaire sur la relève familiale. Ce site se démarque en offrant des séminaires sur différents sujets se rapportant au transfert de la ferme.

Conférence nationale sur le transfert de la ferme familiale

Une première conférence nationale sur le transfert de la ferme est prévue pour 2002. Cette initiative, pilotée par les responsables du dossier du transfert de ferme au Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole, est une manifestation concrète des initiatives prises à la grandeur du Canada afin d'aider les agriculteurs et les agricultrices à faire face au transfert de la ferme. Les organisateurs de la conférence sur le transfert de ferme veulent donner l'occasion aux participants de : 1) découvrir la situation du transfert de ferme au Canada et dans d'autres pays; 2) réaliser que le transfert de ferme est un processus et que ce processus implique plusieurs personnes qui y contribuent par leur expérience et leurs connaissances et que le réseautage entre les intervenants devrait faciliter le processus; 3) découvrir des solutions, des services et des outils en place au Canada et ailleurs dans le monde; 4) rencontrer d'autres personnes qui s'intéressent à la problématique du transfert de ferme et, de ces rencontres, pourraient naître des partenariats et des synergies.

Centre for Family Farm Succession (Guelph)

L'Ontario est la première province canadienne à mettre sur pied un centre de transfert de ferme. Le *Centre for Family Farm Succession* est situé sur le campus de l'Université de Guelph. Les cours offerts dans ce centre sont sanctionnés dans le cadre du *University of Guelph Certificate of Achievement Program* qui a été développé en collaboration avec l'*Ontario Agricultural Training Institute* (OATI) et l'Université de Guelph. À la différence des centres de transfert de ferme américains, plutôt centrés sur le service professionnel aux agriculteurs, le centre ontarien vise plutôt à former des intervenants en transfert de ferme. Le premier cours pilote a été donné en janvier 2001 et il portait sur la sensibilisation des intervenants en transfert de ferme à la réalité de la succession sur la ferme. Un second cours pilote a été offert en février 2001. La formation vise particulièrement à outiller les intervenants en matière de planification du transfert au sein de la ferme familiale ou dans le cas de l'achat de la ferme par une personne extérieure à la famille.

Pour l'avenir, les responsables du centre souhaitent développer un programme de formation à trois paliers. Le premier palier sera constitué par les cours de base sur la

planification du transfert de la ferme et la dynamique familiale sur la ferme. Un second palier s'adressera aux professionnels qui veulent approfondir les aspects humains de la dynamique familiale sur la ferme. Ce deuxième palier couvrira des sujets tels que les stratégies visant à aider les familles à trouver des moyens de communication plus efficaces ou des moyens pour la négociation et la médiation dans le processus de transfert de la ferme. Ce second palier devrait être prêt pour l'automne 2001. Un troisième palier sera constitué de cours avancés en planification du transfert de la ferme pour les personnes qui seraient intéressées à faire carrière dans le domaine.

Table pancanadienne de la relève agricole

La Table pancanadienne de la relève agricole (TPRA) est un groupe national de la relève agricole qui favorise la collaboration entre les futurs agriculteurs du Canada. La Table pancanadienne a été établie en 1997 afin d'aider au partage de renseignements entre les membres de la relève agricole dans l'ensemble des provinces. Une première rencontre a été tenue à Thunder Bay (Ontario), en 1997, où les participants ont été invités à partager des renseignements touchant les programmes d'aide destinés à la relève agricole dans leur province. Une deuxième assemblée annuelle a été tenue à Ottawa, en 1998, où il a été question, entre autres, des transferts de ferme. La table pancanadienne vise essentiellement à répertorier les problèmes auxquels font face les jeunes de la relève au Canada et les solutions trouvées dans chacune des provinces.

Transmettre la ferme familiale de génération en génération

Seconde partie

Situation du transfert
de ferme au Québec

Chapitre

4

Situation du transfert de ferme au Québec

La situation du transfert de ferme au Québec

**Modernisation,
intensification et spécialisation**

Le Québec se démarque par la quantité et la diversité des ressources mises à la disposition des partenaires dans le transfert de la ferme ; néanmoins il se démarque également par son manque de coordination de ces mêmes ressources.

À l'instar des États-Unis et du Canada anglais, le Québec connaît une situation préoccupante en ce qui a trait à la transmission de la ferme depuis un bon moment. Malgré cela, le discours dominant au Québec en matière de développement de l'agriculture demeure essentiellement celui du paradigme industriel, soit la modernisation, l'intensification et la spécialisation⁴³, trois idées clés souvent en contradiction avec une volonté de perpétuer les fermes familiales québécoises. Toutefois, un certain nombre d'indicateurs socio-économiques tels que la moyenne d'âge des exploitants québécois, qui est beaucoup plus basse que dans les autres provinces canadiennes, le faible pourcentage de l'actif total des fermes québécoises détenu par les agriculteurs âgés de 55 ans et plus, le nombre élevé de jeunes agriculteurs dans la population agricole active totale, le taux de remplacement élevé des agriculteurs sortants, la diversité des organismes du milieu et gouvernementaux fournissant des conseils et de l'aide lors du transfert de la ferme, permettent d'affirmer que le Québec s'est engagé beaucoup plus avant que les autres provinces canadiennes dans la recherche de solutions visant à favoriser l'intégration des jeunes en agriculture ou encore à éviter le démantèlement des fermes. Si le Québec se démarque par la quantité et la diversité des ressources mises à la disposition des partenaires dans le transfert de la ferme, on peut dire néanmoins qu'il se démarque également par son manque de coordination de ces mêmes ressources. Quoiqu'une réflexion se soit amorcée sur la nécessité d'une démarche plus intégrée (on peut penser entre autres aux initiatives entourant le guichet unique en matière de services-conseils), il reste encore beaucoup à faire avant d'en arriver à des actions plus structurées et structurantes comme le sont les Associations départementales d'aménagement des structures d'exploitations agricoles (ADASEA) en France ou les *Farm Center* dans certains états américains. Outre ces difficultés, le Québec se démarque des autres provinces canadiennes par des initiatives originales comme les Centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA) et les syndicats de gestion agricole (SGA), par exemple. Plus encore, une politique d'intégration des jeunes en agriculture prend forme dans la province. Sans anticiper les résultats de cette initiative, on peut toutefois la comparer à une démarche de recherche et de concertation en vue de mieux organiser et gérer les ressources disponibles pour les partenaires dans le transfert de la ferme au Québec.

Le fermes québécoises prennent de l'ampleur

Après l'Ontario (67 520 fermes), l'Alberta (59 007 fermes) et la Saskatchewan (56 995 fermes), le Québec est la province où l'on retrouve le plus grand nombre de fermes,

43. Pour une discussion sur ces concepts et leur rapport à la multifonctionnalité, voir Parent (2001).

soit 35 991, en 1996. Le Québec se classe au cinquième rang en ce qui a trait à la valeur moyenne de l'actif agricole par ferme, soit 935 528 dollars (données pour 1999), et au septième rang pour ce qui est du nombre moyen d'acres par ferme, soit 237 acres (données pour 1996). Toutefois, en 1996, la province se classait première dans la proportion de fermes dont les revenus sont de 100 000 dollars et plus. En fait, 38,7 % des fermes québécoises ont des revenus supérieurs à 100 000 dollars. En comparaison, on retrouve dans la même situation 15,5 % des fermes de la Colombie-Britannique, 16,8 % des fermes de Terre-Neuve et 19,0 % des fermes de la Nouvelle-Écosse⁴⁴.

À la différence de certaines provinces canadiennes, le Québec continue de connaître une décroissance du nombre de fermes. Toutefois, on observe un ralentissement important de cette décroissance alors qu'entre 1981 et 1986, on enregistrait une baisse de l'ordre de 13,9 % du nombre de fermes au Québec. Cette proportion a chuté à 8,1 % entre 1986 et 1991 et à 5,5 % entre 1991 et 1996.

Tableau 18
Fermes classées selon le revenu agricole, Québec, 1981-96

Revenus ¹	1981	1986	1991	1996 ²
Moins de 2 500	8 196	3 726	2 262	2 085
2 500-4 900	4 811	3 891	3 305	1 924
5 000-9 999	4 427	4 170	3 713	2 892
10 000-24 999	6 066	5 264	5 181	5 726
25 000-49 999	6 633	4 863	4 068	4 307
50 000-99 999	9 358	7 541	5 926	5 128
100 000-249 999	7 205	9 274	9 979	9 534
250 000-499 999	1 058	2 024	2 547	3 066
500 000 et plus	390	695	1 095	1 329
Total	48 144	41 448	38 076	35 991
Écart	--	13,9 %	8,1 %	5,5 %

Source : Statistique Canada. Catalogue no 93-358-XPB. Compilation des auteurs.

(1) En dollars constants de 1995. (2) Comprend les fermes produisant les arbres de Noël.

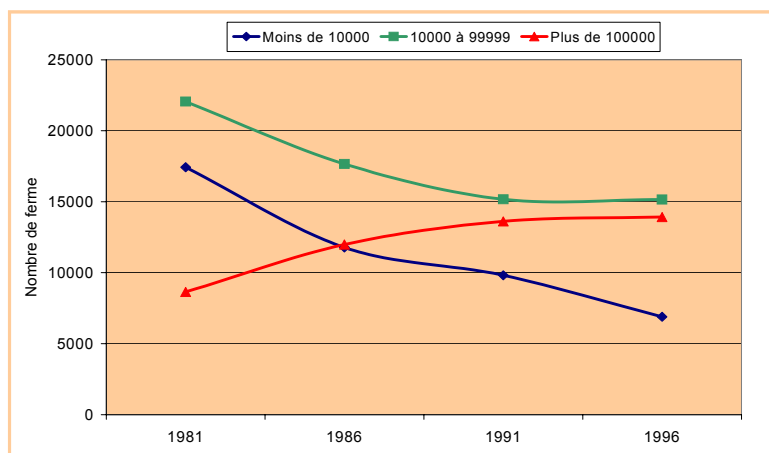
La ventilation du nombre de fermes selon la catégorie de revenus indique que c'est dans les catégories des faibles revenus que les pertes ont été les plus significatives. En effet, dans la catégorie des revenus de moins de 10 000 dollars, on comptait 17 434 fermes en 1981 et 6 901 en 1996, soit une baisse de l'ordre de 61 % des fermes ; ces dernières sont disparues ou sont passées dans la catégorie des revenus supérieurs. Dans la catégorie des revenus situés entre 10 000 et 99 999 dollars, on enregistrait 22 057 fermes en 1981 et 15 161 en 1996, soit une chute de 31,3 %. On observe cependant une augmentation du nombre de fermes dans la catégorie de revenus de 100 000 dollars et plus. En effet, on dénombrait 8 653 fermes dans cette catégorie en 1981 et 13 929 en 1996, soit une augmentation de 61 %.

Lorsque l'on examine l'évolution du nombre de fermes pour chacune des catégories de revenus, on observe que les fermes déclarant des revenus dans la catégorie des 10 000 à 99 999 dollars et dans celle des 100 000 dollars et plus connaissent toutes les deux une stabilisation. En effet, dans la catégorie des revenus entre 10 000 et 99 999 dollars, on note une chute du nombre de fermes de l'ordre de 19,9 % entre 1981 et 1986, de 14,1 % entre 1986 et 1991 et de 0,1 % entre 1991 et 1996. Dans la

44. Pour des statistiques détaillées sur les revenus de 100 000 dollars et plus, voir le tableau E en annexe 1.

catégorie de revenus de 100 000 et plus, on observe une hausse du nombre de fermes de l'ordre de 38,6 % entre 1981 et 1986, de 13,5 % entre 1986 et 1991 et de 2,3 % entre 1991 et 1996. Seules les fermes enregistrant des revenus de moins de 10 000 dollars continuent à connaître une décroissance importante alors qu'entre 1981 et 1986, on note une chute de 32,4 %, de 21,3 % entre 1986 et 1991 et de 25,6 % entre 1991 et 1996.

Graphique 5
Fermes classées selon le revenu agricole, Québec, 1981-96



Source : Statistique Canada. Catalogue no 93-358-XPB. Compilation des auteurs.

La diminution très substantielle du nombre de fermes ayant de petits revenus se reflète dans l'augmentation très rapide des actifs agricoles des fermes québécoises. En 1997, l'actif agricole moyen sur une ferme québécoise se chiffrait à 693 564 dollars. Cet actif moyen passe à 935 528 en 1999, soit une augmentation de 35 %. C'est la plus forte augmentation de toutes les provinces canadiennes alors que les Maritimes enregistreraient dans la même période une augmentation de 23,4 % et l'Ontario une augmentation de 21 %. Comme on peut s'y attendre, la dette moyenne par entreprise agricole a subi elle aussi une hausse entre 1997 et 1999. En fait, durant cette période, la dette moyenne est passée de 162 370 dollars à 220 798 dollars, soit une augmentation de 36 %. Enfin, le revenu net connaît lui aussi une hausse substantielle entre 1997 et 1999, passant de 34 255 à 46 142 dollars, soit une augmentation de 34,7 %⁴⁵.

45. L'actif moyen est calculé en divisant l'actif total par le nombre d'exploitations. L'actif total comprend pour sa part « la somme de l'actif à court terme, des animaux de reproduction, des machines et du matériel, des contingents (quotas), des terres et des bâtiments, du CSRN et d'autres investissements financiers » (Statistique Canada, 2000). La dette moyenne (passif moyen) est calculée en divisant le passif total par le nombre d'exploitations. Le passif total comprend « toutes les obligations d'une entreprises qui découlent d'opérations antérieures et qui doivent être remboursées ultérieurement à divers prêteurs tels le gouvernement fédéral (la Société du crédit agricole), le Programme des paiements anticipés, les gouvernements provinciaux, les banques à charte, les sociétés de fiducie... » (Statistique Canada, 2000). Le revenu net comptant est calculé en soustrayant les dépenses d'exploitation au revenu d'exploitation.

Tableau 19
Indicateurs financiers sur les fermes québécoises, 1997 et 1999, en dollars

Québec	1997	1999	Canada 1999
Actif moyen	693 564	935 528	896 013
Dettes moyennes	162 370	220 798	163 112
Revenu net comptant	34 255	46 141	32 167

Source : Statistique Canada (2000). *Enquête financière sur les fermes, 2000*. Catalogue no. 21F0008XIB. Compilation des auteurs.

Si l'on examine de plus près comment évoluent l'actif moyen, la dette moyenne et le revenu net comptant pour les plus importantes productions agricoles au Québec, on observe que la production laitière enregistre une hausse de 33,4 % de l'actif moyen par exploitation entre 1997 et 1999. En comparaison, cette hausse est beaucoup plus faible pour la production porcine (17,8 %), la production de céréales et d'oléagineux (11,2 %) et la production bovine (8,9 %). C'est également la production laitière qui enregistre la plus forte augmentation de la dette moyenne par exploitation agricole entre 1997 et 1999 avec un pourcentage de 35,4 %, suivie par la production porcine (33,4 %) et la production bovine (5,5). Seule la production de céréales et d'oléagineux enregistre une baisse de 0,6 % de la dette moyenne par entreprise agricole. En ce qui a trait au revenu net comptant, la production bovine connaît une hausse très substantielle, avec 47 % d'augmentation, suivi ex æquo par la production céréalière et oléagineuse (27,6 %) et la production laitière (27,1 %). La production porcine ferme la marche avec une hausse du revenu net comptant de 7,3 %.

Tableau 20
Indicateurs financiers par type de production, Québec, 1995, 1997 et 1999, en dollars

	Lait	Porcs	Bovins	Céréales et oléagineux
Actif moyen				
1995	827 697	792 506	367 990	731 349
1997	897 465	901 388	361 195	838 562
1999	1 346 662	1 096 962	396 398	944 381
Dettes moyennes				
1995	165 636	201 257	63 982	161 722
1997	191 824	305 932	65 464	208 446
1999	297 110	460 005	69 241	207 187
Revenu net comptant				
1995	42 550	87 728	8 502	37 991
1997	44 196	62 353	8 161	31 254
1999	60 613	67 305	15 402	43 151

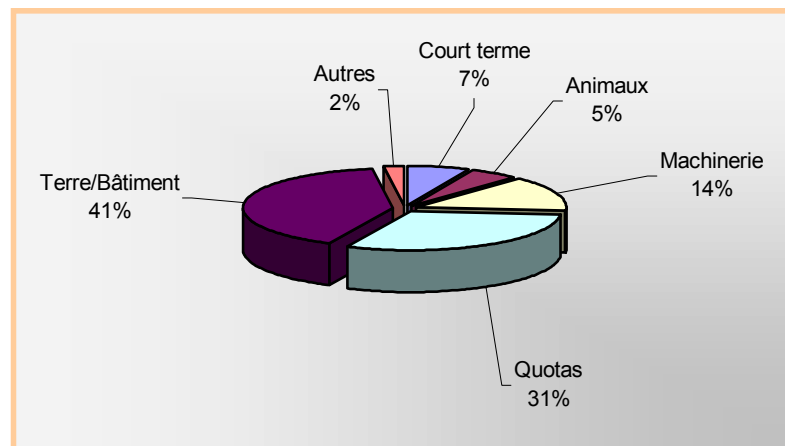
Source : Statistique Canada (2000). *Enquête financière sur les fermes, 2000*. Catalogue no. 21F0008XIB. Compilation des auteurs.

Cette tendance à l'augmentation du revenu net au Québec est observée depuis un bon moment comme le souligne l'Union des producteurs agricoles (1998) :

Depuis deux décennies, les recettes monétaires agricoles s'accroissent plus vite au Québec que dans l'ensemble canadien. Au cours de la même période, la part du Québec du revenu net agricole a été en très nette augmentation, qu'importe que l'on considère ce revenu net avec ou sans les subventions gouvernementales.

Une ventilation de l'actif total des fermes québécoises montre que la majeure partie de cet actif est composé par la valeur des terres et bâtiments (41 %) et par le quota (31 %). Cette part importante tenue par les quotas explique pour l'essentiel la forte hausse de l'actif moyen par exploitation agricole au Québec entre 1997 et 1999. En effet, la valeur totale des quotas québécois s'élevait à 3,8 milliards de dollars en 1997 et à 7,1 milliards de dollars en 1999, pour une augmentation moyenne par ferme de 46 % de la valeur des quotas en deux ans⁴⁶.

Graphique 6
Ventilation de l'actif total des fermes québécoises, 1999



Source : Statistique Canada (2000). *Enquête financière sur les fermes, 2000*. Catalogue no. 21F0008XIB. Compilation des auteurs.

Au Québec, l'agriculture à temps partiel recule par rapport à l'agriculture à temps plein.

Ces quelques données sur l'évolution de l'actif moyen, de la dette moyenne et du revenu net comptant au Québec illustrent assez bien les défis qui attendent les jeunes qui souhaitent s'établir en agriculture dans les années qui viennent. Ces défis sont aussi ceux des agriculteurs qui voudront prendre leur retraite et qui devront choisir la manière la plus avantageuse pour eux de disposer de ces actifs agricoles. Devant la charge financière que représentent des actifs agricoles aussi élevés, il est possible de penser que de nombreux jeunes pourraient choisir de s'établir à temps partiel sur de plus petites fermes. Or, au Québec, l'agriculture à temps partiel recule par rapport à l'agriculture à temps plein.

46. Pour une ventilation de la dette totale des fermes québécoises, voir le graphique A en annexe 1.

Augmentation du nombre d'agricultrices à temps plein

Aux États-Unis (Gale, 2000) comme au Canada (Statistique Canada, 1996), on note depuis de nombreuses années une diminution du nombre d'agriculteurs à temps plein et une augmentation du nombre d'agriculteurs à temps partiel. Au Québec, les données indiquent que c'est l'inverse qui se produit alors que de 1991 à 1996, le nombre d'exploitants agricoles pratiquant l'agriculture à temps plein a connu une augmentation et le nombre d'exploitants à temps partiel une diminution. Il est intéressant de constater cependant que dans tous les cas, ce sont les agricultrices qui gagnent du terrain. En effet, la hausse du nombre d'agriculteurs à temps plein est imputable aux femmes seulement. Ainsi, les agricultrices à plein temps augmentent leur nombre entre 1991 et 1996 de 7 620 à 8 020 alors que les agriculteurs passent de 27 375 à 27 205. La hausse chez les agricultrices à temps plein est imputable en majeure partie au groupe d'âge des 35 à 54 ans.

Tableau 21
Âge des agriculteurs et travail à temps plein, Québec, 1991-96

Âge des exploitants	1991		1996	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Sexe				
34 ans et -	25,5 %	31,8 %	21,4 %	22,5 %
35-54 ans	50,0 %	55,5 %	52,6 %	62,2 %
55 ans et +	24,5 %	12,7 %	26,0 %	15,3 %
Total	27 375	7 260	27 205	8 020

Source : Statistique Canada, 1996, no 93F0038XIF. Compilation des auteurs.

Par ailleurs, on observe une chute du nombre d'agriculteurs pratiquant l'agriculture à temps partiel qui est le fait des hommes uniquement. En fait, les agriculteurs à temps partiel passent de 12 700 à 12 320 entre 1991 et 1996. Dans la même période, les agricultrices passent de 5 600 à 5 705. Ici encore, les gains chez les agricultrices se sont faits en majeure partie dans le groupe d'âge des 35 à 54 ans.

Tableau 22
Âge des agriculteurs et travail à temps partiel, Québec, 1991-96

Âge des exploitants	1991		1996	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Sexe				
34 ans et -	19,1 %	29,8 %	17,4 %	23,1 %
35-54 ans	55,9 %	54,0 %	60,1 %	64,1 %
55 ans et +	25,0 %	16,4 %	22,6 %	12,7 %
Total	12 700	5 600	12 320	5 705

Source : Statistique Canada, 1996, no 93F0038XIF. Compilation des auteurs.

Un certain nombre de facteurs peuvent rendre compte plus ou moins adéquatement du fait que l'agriculture à temps plein attire plus de personnes que l'agriculture à temps

partiel au Québec. On peut toutefois faire nôtres les explications de l'Union des producteurs agricoles qui déclarait dans son mémoire de 1998 dans le cadre de la Conférence sur le développement économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois :

[...] il est vrai de dire que le revenu agricole est mieux stabilisé au Québec étant donné l'ASRA [Assurance stabilisation du revenu agricole] et la présence plus grande au Québec des systèmes de mise en marché collective et de la gestion de l'offre. C'est peut-être en raison de cette meilleure politique de revenu agricole qu'on observe que c'est au Québec, et par une bonne marge d'avance sur les autres provinces, que les producteurs font de la production agricole une occupation à plein temps.

Le taux de remplacement des agriculteurs québécois

Le taux de remplacement de agriculteurs est une mesure importante pour se faire une idée plus juste des problèmes relatifs au transfert de la ferme. La distribution des exploitants selon les catégories d'âge indique qu'il y a une diminution du nombre de jeunes qui entrent en agriculture entre 1991 et 1996 au Québec, la proportion passant de 25,3 % à 20,2 % de l'ensemble des exploitants durant cette période. Le groupe de 35-54 ans connaît pour sa part une croissance, passant de 52,6 % en 1991 à 57,2 % en 1996. Par ailleurs, on observe que le groupe des 55 ans et plus connaît un net ralentissement de sa progression, passant de 22,0 % de l'ensemble des exploitants en 1991 à 22,6 % en 1996.

Tableau 23
**Proportion des exploitants par catégorie d'âge,
Québec, 1991-96**

Âge des exploitants	1991	1996	Écart
34 ans et -	25,3	20,2	-5,1
35-54 ans	52,6	57,2	+4,6
55 ans et +	22,0	22,6	+0,6

Source : Statistique Canada. Recensement de l'agriculture, 1996.

En considérant qu'en 1996 il y avait 53 160 exploitants agricoles au Québec, que 22,6 % d'entre eux étaient âgés de 55 ans et plus, on peut estimer que 12 000 exploitants pourraient quitter le métier d'agriculteur entre 1996 et 2005. Par ailleurs, sur ces 53 160 exploitants, 20,2 % sont âgés de moins de 35 ans, soit 10 755, ce qui permet de conclure qu'il y a un potentiel de remplacement des agriculteurs sortants de l'ordre de 89,6 % au Québec. Ce taux de remplacement est le plus élevé de tous les pays, États et provinces analysés dans cette enquête. Par exemple, au Canada, ce taux est de 49,1 %.

Tableau 24
Taux de remplacement des agriculteurs québécois et canadiens, 1996

Province	Âge moyen	34 ans et -	55 ans et +	Taux ⁴⁷
Québec	45,2	10 755	12 000	89,6
Canada	48,3	61 060	124 375	49,1

Source : Statistique Canada. Compilation des auteurs.

Si on retient à titre indicatif un taux de remplacement de 50 % jugé nécessaire pour renouveler la population agricole active, on peut donc avancer que le Québec n'est pas en situation de pénurie de relève pour les années à venir. Ces données confirment en quelque sorte les estimations sur le besoin de relève au Québec.

En effet, le MAPAQ estime qu'annuellement environ 850 entreprises pourraient être vendues ou de transférées entre 1997 et 2002. Pour sa part, la Société de financement agricole estime à 4 % annuellement les fermes qui pourraient être vendues ou transférées sur les 20 000 entreprises agricoles à temps plein au Québec, ce qui donne 800 transferts ou ventes annuellement. Par ailleurs, on estime que près de 900 jeunes ont la formation et l'expérience requises pour s'établir sur une ferme chaque année, ce qui couvre amplement le besoin de relève. Toutefois, et les données précises sur le besoin de relève au Québec le confirment, ce ne sont pas toutes les fermes prévoyant une vente ou un transfert qui ont pu identifier une relève. En sens inverse, ce ne sont pas tous les jeunes, aptes à reprendre une ferme, qui ont une ferme à reprendre.

Le besoin de relève au Québec

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec effectue depuis 1993 une analyse de la situation de l'établissement en agriculture au Québec. Depuis cette date, trois *Profils de la relève agricole au Québec* ont été publiés, soit en 1993, 1995 et 1997. Cet instrument est d'une grande utilité lorsque vient le temps de dresser un portrait plus fin de la réalité de la situation de la relève agricole et du transfert de ferme. On peut, à partir du document de 1997, faire certains constats quand à l'évolution de la problématique québécoise dans ce domaine.

Rappelons d'abord que les entreprises agricoles qui seront vendues ou transférées dans les cinq prochaines années (données pour 1997-2002) constituent la base du calcul qui permet de déterminer le besoin de relève, soit le nombre de fermes qui seront vendues ou transférées d'ici cinq ans sur le nombre total de fermes au Québec. Dans le groupe des fermes qui seront vendues ou transférées d'ici cinq ans, plusieurs ont une relève identifiée et d'autres n'ont pas de relève (donc une relève non-identifiée).

Au Québec, le besoin de relève a doublé de 1993 à 1997, passant de 2 415 fermes (6.3 % du total des fermes) en 1993 à 4 272 fermes (13.5 %) en 1997, ce qui indique fort probablement que la population agricole vieillit rapidement. Sur les 4 272 entreprises agricoles ayant signifié un besoin de relève en 1997, 3 010 (70 %) ont dit

47. Ce 89 % représente une moyenne québécoise. Une ventilation par régions agricoles montrerait certainement des disparités importantes.

avoir identifié 3 673 personnes intéressées à prendre la relève sur la ferme⁴⁸. Sur les 3 010 entreprises qui ont identifié au moins une relève, 1 284 (43 %) sont des fermes dont la principale production est le lait et 346 (15 %) sont des fermes dont la principale production est le bovin. À eux seuls, les bovins laitiers et les bovins de boucherie totalisent 58 % de l'ensemble des exploitations agricoles ayant identifié une relève⁴⁹.

Dans l'ensemble des entreprises agricoles ayant identifié au moins une relève, on retrouve 2 246 principaux exploitants âgés de 50 ans et plus prévoyant vendre ou transférer leur ferme dans les cinq prochaines années. Ce nombre représente 78 % du nombre total des principaux exploitants (3010 principaux exploitants).

Tableau 25
Première relève identifiée selon le groupe d'âge et le sexe du principal exploitant, Québec 1997

Âge de l'exploitant	Sexe				Relève	%
	Masculin	%	Féminin	%		
Moins de 45 ans	213	7,1	37	1,2	250	8,3
45 à 49 ans	448	14,9	58	1,9	506	16,8
50 à 54 ans	531	17,7	67	2,3	598	19,9
55 à 59	578	19,3	58	1,9	636	21,1
Plus de 60 ans	928	30,8	84	2,8	1 012	33,6
Données manquantes	8	0,3	-	-	8	0,3
Total	2 706	89,8	304	10,2	3 010	100

Source : MAPAQ (1998). *Profil de la relève agricole au Québec*, édition 1997.

(1) Première relève identifiée seulement.

Sur les 3 673 personnes identifiées à la relève (première et seconde relèves), 3 457 sont âgées entre 16 et 39 ans. La moitié de cette relève a moins de 25 ans et 216 personnes ont plus de 40 ans. Pour les autres tranches d'âge, on retrouve 1 608 personnes âgées entre 25 et 39 ans, 692 personnes âgées entre 25-29 ans, 621 personnes âgées entre 30 et 34 ans et 295 personnes âgées entre 35 et 39 ans.

Tableau 26
Relève agricole identifiée selon le groupe d'âge, Québec, 1997

Groupe d'âge	Relève identifiée	Pourcentage
Moins de 20 ans	823	22 %
20-24 ans	1026	28 %
25-29 ans	692	19 %
30-34 ans	621	17 %
35-39 ans	295	8 %
40 ans et plus	216	6 %
Total	3673	100 %

Source : MAPAQ (1998). *Profil de la relève agricole au Québec*, édition 1997. Compilations des auteurs.

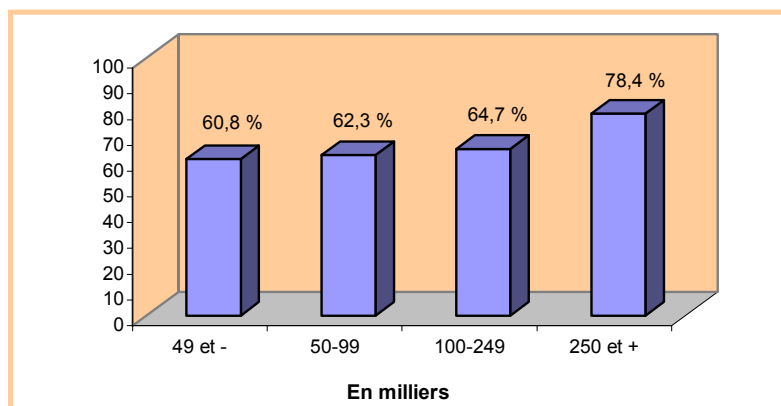
Les exploitations agricoles qui génèrent un chiffre d'affaires de 250 000 dollars et plus ont identifié une relève dans 78,4 % des cas, alors que les exploitations qui déclarent

48. Ce qui veut dire qu'un certain nombre d'exploitations ont identifié plus d'une relève.

49. Pour une ventilation détaillée, voir le tableau G en annexe.

des revenus en deçà de 49 999 dollars ont identifié une relève dans 60,8 % des cas. Ce pourcentage s'élève à 62,3 % et à 64,7 % respectivement pour les exploitations générant des revenus de 50 000 à 99 999 dollars et de 100 000 à 249 999 dollars⁵⁰.

Graphique 7
Relève identifiée selon le revenu des exploitations, Québec, 1997



Source : MAPAQ (1998). *Profil de la relève agricole au Québec*, édition 1997. Compilation des auteurs.

Politiques favorables à la transmission de la ferme

Au Québec, comme au Canada par ailleurs, le débat sur la multifonctionnalité de l'agriculture n'a pas pris forme. Certes, au Canada, on parle depuis un moment de la diversification agricole⁵¹, mais on est encore loin d'une réflexion intégrée du rôle des agriculteurs et des agricultrices dans la société. Au Québec, des efforts importants sont faits afin de créer un rapport plus favorable entre activités agricoles et environnement, mais ici encore, la préoccupation demeure essentiellement environnementale, assez peu sociale⁵². Certes, quelques voies s'élèvent pour indiquer qu'une réflexion sur la multifonctionnalité de l'agriculture constitue un élément important du développement durable de l'agriculture québécoise, et de la ruralité plus globalement, mais ce nouveau discours n'as pas encore percé le discours dominant

50. Ces tendances ne sont ni le fruit du hasard ni le fait de la conjoncture, puisqu'on peut observer le même phénomène en 1993 et en 1995, voir Tondreau et Morisset (1998). Le *Profil de la relève agricole (édition 1997)* du MAPAQ donne des résultats différents. En effet, le document indique que les exploitations générant des revenus de 250 000 dollars et plus ont identifié une relève dans 48 % des cas, contre seulement 16 % pour les exploitations qui ont des revenus en deçà de 49 999 dollars. Le Ministère base son calcul sur les données suivantes, soit le nombre de personnes identifiées à la relève pour chaque tranche de revenus sur le nombre total de personnes identifiées à la relève. Ce faisant, on oublie de déduire le poids réel de chacune des tranches de revenus, créant ainsi une distorsion majeure dans les résultats en faveur des entreprises générant des revenus élevés (voir le tableau 3.2, p. 44, du document du MAPAQ). Pour éviter ce problème, il faut diviser le nombre de personnes identifiées à la relève par le besoin de relève pour chaque tranche de revenus.

51. Dans le langage canadien, la diversification agricole se limite à une réponse aux nouvelles réalités économiques auxquelles est confrontée l'agriculture. Cette diversification se fait le plus souvent par la modification de la production sur l'exploitation, un réarrangement de la gamme des produits offerts, par le développement de nouveaux débouchés pour les produits de la ferme ou la création d'une valeur ajoutée à ces produits. En somme, le message de la diversification agricole est celui à la fois de l'intensification de la production et de sa spécialisation. Voir sur le sujet Barber-Dueck et Bollman (1994).

52. Toutefois, on doit noter les efforts qui sont faits dans le cadre de la [Politique de développement durable au Québec](#) ou du plan agroenvironnemental. On peut également noter l'apparition d'un contre-discours avec l'Union paysanne québécoise.

qui s'aligne plutôt sur le productivisme en agriculture (Debailleul, 2001 ; Parent, 2001). Toutefois, le Québec a amorcé depuis 1998 une réflexion d'ensemble sur les problèmes reliés à l'établissement en agriculture et au transfert de la ferme. Dans une séquence chronologique, on peut dire que la mise en place, en 1998, du Collectif de La Patrie, constitue le point de départ de cette réflexion. Par la suite, un Groupe de réflexion sur le transfert de ferme a pris forme, en 2000. Enfin, en 2001, ce sont les premiers jalons d'une Politique d'intégration des jeunes en agriculture qui se sont concrétisés. Cette politique, si elle prend forme définitivement, devrait ressembler en quelque sorte à la Charte nationale pour l'installation en France.

Collectif La Patrie

Le Collectif La Patrie est né en 1998 à la suite du premier forum québécois sur l'établissement en agriculture. Les objectifs principaux de ce forum étaient de discuter de la situation de l'établissement en agriculture, de développer une vision concertée de la problématique et, enfin, de trouver des moyens concrets afin de favoriser l'établissement en agriculture. Ce forum réunissait environ 150 personnes dont la moitié étaient des intervenants dans le domaine de la formation agricole et du transfert de la ferme et l'autre moitié des agriculteurs. Parmi les solutions avancées qui pourraient favoriser l'établissement en agriculture, les participants ont souligné, entre autres, l'importance de favoriser la formation initiale et la formation continue des agriculteurs, de développer de nouvelles productions, d'alléger le fardeau fiscal qui pèse sur les jeunes qui veulent démarrer en agriculture, d'améliorer la planification sur tous les plans, de favoriser l'entraide et la coopération, etc⁵³. Depuis 1998, le Collectif La Patrie a été peu actif. Toutefois, un autre groupe de réflexion sur l'établissement en agriculture et le transfert de ferme a pris forme, soit le Groupe de réflexion sur le transfert de ferme au Québec.

Groupe de réflexion sur le transfert de ferme au Québec

Le groupe de réflexion sur l'établissement et le transfert de ferme est formé d'une coalition de personnes intéressées à faire progresser le dossier de la relève au Québec. Depuis sa naissance au printemps 2000, plusieurs initiatives ont été mises de l'avant comme un rapport faisant ressortir l'expertise et positionnant le Québec au Sommet de Winnipeg (2000), un document qui illustre la complexité et la diversité des besoins et une analyse de la situation selon plusieurs thèmes, soit la formation et le perfectionnement, l'encadrement technico-économique, la communication, le financement, la fiscalité et les aspects légaux, la sensibilisation à la profession et la recherche. Pour tous ces thèmes, le groupe a fait ressortir les limites et proposé un plan d'action. Ce plan a favorisé l'émergence de projets spécifiques et complémentaires des organisations en gestion agricole au Québec. En effet, le programme *Initiative en gestion agricole*, issu de l'entente Canada/Québec en gestion agricole, et la *Politique d'intégration des jeunes en agriculture* du MAPAQ ont fourni un appui financier de taille à la réalisation de plusieurs projets.

53. Les actes du forum ont été publiés en 1998. Voir Forum sur l'établissement en agriculture (1998).

La Politique d'intégration des jeunes en agriculture

En juin 2000, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation annonçait la mise en place des premières assises d'une *Politique d'intégration des jeunes en agriculture* (PIJA). Pour ce faire, la somme d'un million de dollars a été mise sur la table afin de favoriser le développement d'initiatives et de recherches visant à alimenter la réflexion sur quatre axes en particulier. Ces quatre axes sont : 1) l'accès à la propriété, c'est-à-dire les principales barrières à l'entrée des jeunes en agriculture, le financement et les formules d'établissement, etc.; 2) l'encadrement technique, soit tout ce qui touche le service-conseil comme les syndicats de gestion ou les centres régionaux d'établissement en agriculture; 3) la formation, à savoir les problèmes liés à la fréquentation scolaire, le décrochage scolaire et la diplomation en formation agricole; 4) la valorisation de la profession, soit essentiellement le rehaussement de l'image de l'agriculture. Un comité directeur formé, entre autres, de représentants du MAPAQ et de représentants de la relève agricole, a pour mission de coordonner les travaux qui seront effectués dans le cadre de la PIJA. De nombreux projets de recherche et initiatives pratiques ont pris forme depuis l'annonce officielle du début des travaux du comité directeur. Parmi les problématiques identifiées comme importantes, on note le manque de planification de la retraite et du transfert de la ferme, l'écart entre la valeur marchande et la valeur économique de la ferme, le manque de planification en regard des besoins d'établissement, l'accès à du capital et à des produits financiers adaptés et l'équité familiale entre les générations dans le cadre d'un transfert de ferme. Les premiers résultats de ces travaux et initiatives seront connus en 2002.

Les programmes de la Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec offre trois programmes qui facilitent l'établissement des jeunes en agriculture et le transfert de la ferme, soit la prime à l'établissement, le prêt à taux réduit et la formule vendeur-prêteur.

La prime à l'établissement est unique au Canada. En effet, seul le Québec offre une aide de ce type. En cela, la province aborde ce type d'aide un peu à la manière européenne où plusieurs pays offrent une aide à l'établissement. L'aide à l'établissement n'est pas nouvelle au Québec car en 1961, un programme de remise de capital dans le cadre de la loi sur l'amélioration des fermes existait déjà. Dans le cadre de cette loi, un jeune qui s'installait pouvait obtenir une remise de capital de 3 000 dollars. En 1969, on assiste à une modification de la forme d'aide apportée alors que dorénavant 4 000 dollars sont donnés sous forme de prime à l'établissement. Cette prime passera à 8 000 dollars en 1978. En 1982, une loi favorisant l'établissement des jeunes en agriculture est votée et on modifie l'aide qui leur est destinée. La prime à l'établissement demeure à 8 000 dollars, mais les jeunes agriculteurs peuvent choisir de se tourner plutôt vers un prêt de 50 000 dollars sans intérêt pendant cinq ans. En 1986, le prime passe à 15 000 dollars et il est dorénavant possible de faire quatre demandes différentes sur une même exploitation. En 1988 apparaît, pour la première fois, une bonification de l'aide en fonction de la formation de la personne. Pour ceux et celles qui possèdent un diplôme d'études collégiales en agriculture (DEC agricole), un abattement de 4 % sur le taux d'intérêt en vigueur est offert ; pour ceux et celles qui possèdent un autre diplôme que le DEC agricole, cet abattement se chiffre à 2 %. Mais l'aide demeure possible pour les jeunes qui

s'établissent sans avoir de diplôme. C'est en 1990 que, pour la première fois, la prime à l'établissement est liée à l'obtention d'un diplôme de niveau secondaire (DES) et, en 1994, le diplôme minimal sera le diplôme d'études secondaires professionnelles en agriculture (DEP agricole). Ceux et celles qui ont le DEP agricole se voient accorder une prime de 10 000 dollars et ceux et celles qui ont un DEC agricole obtiennent 15 000 dollars. L'année suivante, la prime sera augmentée à 20 000 dollars pour les détenteurs d'un DEC agricole. Enfin, en 1999, la prime sera haussée à 20 000 dollars pour les détenteurs d'un DEP agricole et à 30 000 dollars pour les détenteurs d'un DEC agricole.

En somme, dans le temps, la prime à l'établissement a été octroyée en fonction de critères de plus en plus sévères quant au niveau de formation des jeunes demandeurs. À défaut de recherches qui viendraient confirmer un effet à la hausse sur le niveau de formation de la relève qui obtient la subvention à l'établissement, on ne peut pas dire si, dans les faits, la hausse effective du niveau de scolarité des jeunes demandeurs est liée aux exigences de la prime à l'établissement. Cependant, on peut observer qu'en 1990, la scolarité moyenne des demandeurs pour la prime à l'établissement était de 11,4 ans ; au tournant de l'an 2000, cette moyenne s'élevait à 14 ans.

Pour être éligible à la prime, un jeune doit détenir au moins 20 % des parts d'une entreprise agricole rentable et avoir une année d'expérience en agriculture. Cette aide est modulée en fonction du niveau de scolarité de la personne, soit une aide de 30 000 dollars pour celui qui détient un diplôme d'études collégiales (ou l'équivalent) en agriculture, notamment dans le programme de Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA) et 20 000 dollars à celui qui détient un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent)⁵⁴.

La prime à l'établissement est versée sur une période de quatre ans. Cette prime doit être utilisée pour des investissements durables comme l'amélioration des bâtiments, l'installation de fosses à fumier, le remboursement des dépenses liées à l'obtention d'un diplôme d'études ou celles destinées à améliorer la gestion de l'entreprise. Depuis le début des années 1990, les indicateurs statistiques pour la prime à l'établissement montrent des changements importants dans la distribution de cette subvention.

On remarque d'abord une baisse marquée du nombre de requérants qui obtiennent la prime. Avant 1995-1996, une moyenne de 1 453 personnes par année obtenaient la prime ; de 1995 à aujourd'hui, cette moyenne a chuté à 379 personnes par année. De plus, la proportion de femmes obtenant la prime à l'établissement diminue fortement à partir de 1992 pour légèrement remonter en 2000-2001. Seul l'âge moyen des demandeurs reste à peu près stable dans le temps.

54. La relève agricole peut même bénéficier d'un prêt pour financer la formation agricole.

Tableau 27
Statistiques sur la prime à l'établissement, Québec, 1990-2001

Années	Entreprises	Personnes	Hommes	Femmes	Âge moyen
1990-1991	1 301	1 593	829	764	29,8
1991-1992	648	762	407	355	30,1
1992-1993	1 806	2 168	1 153	1 015	29,3
1993-1994	1 218	1 401	801	600	28,5
1994-1995	1 160	1 340	794	546	30,5
1995-1996	560	602	406	196	29,2
1996-1997	323	341	236	105	28,8
1997-1998	309	330	238	92	27,7
1998-1999	220	232	167	65	28,0
1999-2000	323	337	249	88	27,8
2000-2001	402	432	281	151	28,6
Total/Moyenne	7 947	9 538	5 561	3 977	28,9

Source : Société de financement agricole.

Par ailleurs, lorsqu'on examine la distribution de la prime à l'établissement selon les différents types de production au Québec, il apparaît immédiatement que la production laitière accapare la majorité de ces primes, avec une moyenne de 54,6 % de l'ensemble des primes octroyées entre 1990 et 2001. Toutefois, durant cette période, la production laitière est passée de 58,1 % de l'ensemble des primes octroyées à 49,8 %. Par ailleurs, la catégorie « autres productions » passe pour sa part de 12,5 % à 25,1 % de l'ensemble des primes octroyées entre 1990 et 2001⁵⁵.

Tableau 28
La prime à l'établissement selon le type de production, Québec, 1990-2001, en pourcentage

Années	Lait	Porcs	Bovins	Grandes cultures	Autres
1990-1991	58,1	6,7	11,0	11,7	12,5
1991-1992	58,6	5,7	11,3	13,3	11,1
1992-1993	61,5	7,1	9,2	5,0	17,2
1993-1994	60,6	7,5	12,4	5,3	14,2
1994-1995	52,2	9,1	12,9	7,6	18,2
1995-1996	50,0	8,0	10,5	9,8	21,7
1996-1997	51,1	7,1	9,0	7,1	25,7
1997-1998	54,7	13,0	7,8	3,9	20,6
1998-1999	51,8	9,6	7,7	5,9	25,0
1999-2000	52,6	9,6	9,0	7,4	21,4
2000-2001	49,8	10,4	8,2	6,5	25,1
Moyenne	54,6	8,5	10,0	7,6	19,3

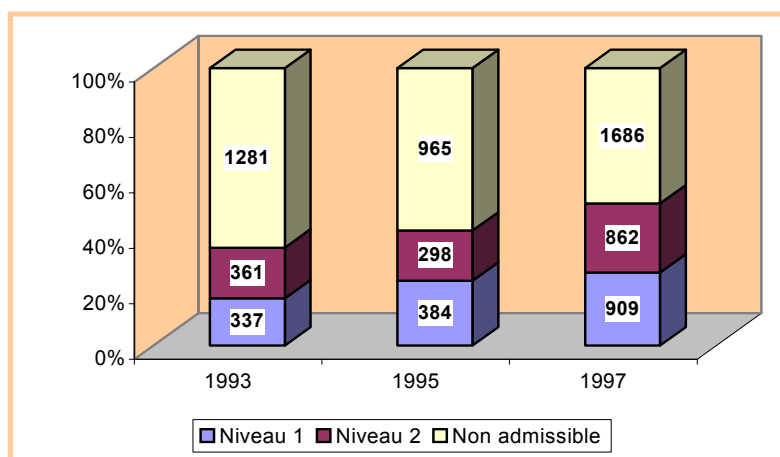
Source : Société de financement agricole.

55. On peut jeter un coup d'œil sur les débats entourant la prime à l'établissement au Québec à travers quelques documents. Voir, entre autres, MAPAQ (1990), Chartrand (1991), Dion (1991) et Duval (1998). Ce débat a aussi eu lieu en France (Schwartz, 1997, Rémy 1997, Friedrich et Vignaud, 1999) et plus globalement en Europe (Le Hy, 1993 et Oliveira Santos, 1996, 1998).

La prime à l'établissement constitue le trait le plus distinctif du Québec dans les aides à l'établissement au Canada. Toutefois, à l'instar des autres provinces canadiennes, le Québec offre également des prêts à taux réduit pour les jeunes agriculteurs qui débutent dans le métier. Cet abattement sur les taux d'intérêt est lié lui aussi à la formation agricole du demandeur. Ainsi, pendant les cinq premières années du prêt, et pour la tranche des premiers 250 000 dollars empruntés, le taux d'intérêt est plafonné à 6 % pour les détenteurs d'un DEC agricole ou l'équivalent, à 7 % pour les détenteurs d'un DEP en agriculture ou l'équivalent ou à 8 % pour les autres formations jugées pertinentes. Le demandeur doit posséder au moins 20 % des parts de l'entreprise qu'il entend reprendre.

La hausse du niveau de formation et de spécialisation en agriculture chez les jeunes de la relève contribue à augmenter l'admissibilité de ces mêmes jeunes aux aides à l'établissement. Par exemple, en 1993, 23 % des jeunes de la relève avaient choisi de faire des études spécialisées en agriculture. Cette proportion grimpe à 29 % en 1995 et à 37 % en 1997. En conséquence, l'admissibilité des jeunes a augmenté de manière substantielle alors qu'en 1993, 35 % des jeunes de la relève de 39 ans et moins étaient admissibles à un des deux niveaux d'aide, soit le premier niveau qui est constitué des personnes détenant un diplôme d'études collégiales et universitaires en agriculture, soit le deuxième niveau constitué par les personnes détenant le diplôme d'études professionnelles en agriculture ou le diplôme d'études collégiales ou universitaires dans une discipline autre que l'agriculture. Les autres types de diplômes ne permettent pas de se qualifier pour la prime à l'établissement.

Graphique 8
Estimation de l'admissibilité aux aides à l'établissement, Québec, 1997



Source : MAPAQ (1998). *Profil de la relève agricole, 1997*.

Enfin, la Financière agricole du Québec offre une option quant à la manière de financer un jeune de la relève qui souhaite s'établir en agriculture, soit la formule vendeur-prêteur. Cette formule permet au vendeur d'une entreprise d'agir comme prêteur auprès de l'acheteur grâce à un prêt garanti à 100 % par la Financière.

Cette formule permet au vendeur de récupérer les intérêts et le capital versés par l'acheteur ; ces intérêts et ce capital deviennent en quelque sorte une rente mensuelle. Pour l'acheteur, le prêt peut être consenti à un meilleur taux que celui des institutions

financières. Cette formule comporte donc de nombreux avantages, tant pour le vendeur-prêteur que pour l'acheteur⁵⁶.

Le prêt quota de la Fédération des producteurs de lait

Le secteur laitier compte le plus grand nombre de fermes au Québec. Une bonne part des jeunes de la relève proviennent de ce secteur. La production laitière est toutefois une production contingentée, donc une production où il est difficile d'entrer en raison des actifs agricoles énormes. En 1986, la Fédération des producteurs de lait a décidé de mettre à la disposition des jeunes de la relève du secteur laitier un prêt quota. Au Québec, une ferme laitière sur deux compte parmi ses propriétaires un producteur ayant bénéficié d'un prêt de quota à la relève. Depuis 1986, la Fédération des producteurs a octroyé 5 361 prêt quota à de jeunes producteurs.

Transfert de ferme et installation en agriculture : des initiatives

Le Québec n'est pas en reste lorsqu'il s'agit d'inventorier les initiatives développées en vue de faciliter l'établissement en agriculture et le transfert de la ferme. En fait, on observe dans la province des formules originales comme les Centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA), les Centres multiservices d'établissement en agriculture (CMÉA) ou encore les syndicats de gestion agricole (SGA). Il n'est pas possible ici de décrire toutes les expériences favorables à l'établissement des jeunes en agriculture. Par exemple, des initiatives d'harmonisation des niveaux secondaire et collégial en formation agricole, la création d'une [Maison familiale rurale](#) à Saint-Romain ou encore le développement d'un guichet unique en matière de services-conseils sont autant d'initiatives qui peuvent faciliter l'entrée des jeunes en agriculture. Nous nous limiterons ici à quelques initiatives favorisant directement l'entrée des jeunes en agriculture.

Les CRÉA et les CMÉA

Les Centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA) et les Centres multiservices d'établissement en agriculture (CMÉA) sont une structure unique au Québec. Alors que dans la plupart des provinces canadiennes des services d'information et de formation visant à faciliter le transfert de la ferme se donnent de manière ponctuelle (les *Succession Planning Workshops* par exemple), au Québec, il existe des structures permanentes financées en partie par le ministère de l'Agriculture de la province. Le premier CRÉA a été créé en 1991 sous l'égide du MAPAQ. Son objectif premier était de favoriser le transfert de la ferme d'une génération à l'autre. En fait, les CRÉA sont spécialisés dans les aspects humains reliés au transfert de la ferme. Plus d'un dizaine de CRÉA ont été créés dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Estrie, de Laval-Laurentides, de Lanaudière, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de Chaudière-Appalaches, de Montérégie-Est et de Montérégie-Ouest et ils rejoignent environ 500 familles d'agriculteurs.

56. Des institutions bancaires offrent également des formules de financement ou des avantages à la relève comme les Caisses populaires Desjardins avec le Plan collectif d'épargne établissement agricole et le programme Terre-à-terre.

Les syndicats de gestion agricole

Les clubs de gestion d'entreprise agricole sont parmi les outils qui peuvent être exploités par les familles agricoles dans la période du transfert de ferme. Toutefois, excepté pour le Québec, la gestion de l'entreprise agricole se limite le plus souvent chez les exploitants canadiens à un suivi comptable pour des fins fiscales. Cela ne veut pas dire que rien ne se fait en matière de gestion de l'entreprise agricole puisque des firmes de consultants, des institutions financières et des conseillers à l'emploi des gouvernements provinciaux sont actifs à ce chapitre. C'est le Québec qui offre la structure la plus élaborée et la mieux organisée en matière de gestion de l'entreprise agricole avec quarante-cinq syndicats de gestion agricole sur le territoire. La formule québécoise se répand à l'extérieur de la province puisque l'on en retrouve dorénavant en Ontario et au Manitoba. Mais dans l'ensemble, les SGA demeurent méconnus au Canada anglais (Lebeau, Doyon et Nolet, 1999). Les SGA visent essentiellement à améliorer l'efficacité des entreprises agricoles tant sur le plan technique, économique que financier. Outre les services liés à la gestion agricole proprement dite, les SGA peuvent fournir des services de planification stratégique permettant de faire face aux périodes de changements importants dans l'entreprise, comme le transfert de la ferme par exemple. Cependant, pour des raisons encore mal connues, le développement des SGA au Québec stagne depuis un moment. En 1983, on dénombrait 40 SGA sur tout le territoire de la province ; 18 ans plus tard, le Québec en compte 45.

Agneaux Verreault

En mai 1994, une nouvelle compagnie est créée dans la région du Bas-Saint-Laurent (Sainte-Angèle-de-Mérici) sous la raison sociale d'Agneaux Verreault. Sur l'initiative d'un agriculteur à la retraite de la région, Daniel Ouellet, et de la présidente du Groupe Maritime Verreault de Cap-Chat, Denise Verreault, cette entreprise vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dans le métier d'agriculteur. L'entreprise fonctionne selon le modèle de l'incubateur, modèle fréquemment utilisé dans l'industrie de la haute technologie et de l'informatique. L'achat d'une ferme est le premier geste concret posé par la nouvelle entreprise. Des sommes importantes, toutes de sources privées, sont investies afin de construire une bergerie et acheter de la machinerie adaptée à une agriculture de grande envergure. Au fil du temps, Agneaux Verreault acquiert des fonds de terre et des bâtisses et possède aujourd'hui 6 fermes satellites qui servent à établir des jeunes en agriculture. L'ensemble représente 2 000 brebis, 1 800 acres cultivés et 1 000 acres de boisés. La compagnie recrute principalement des jeunes âgés entre 25 et 30 ans, avec ou sans antécédents agricoles, et qui ne peuvent faire aucun investissement de départ. La première année, ces jeunes sont salariés dans l'entreprise et se constituent un capital en vue de l'achat de brebis (une cinquantaine environ) l'année suivante. Ils apprennent leur nouveau métier au contact de leurs prédécesseurs plus expérimentés en faisant des stages dans les satellites de l'entreprise.

Dans la première année, les jeunes sont mis à rude épreuve et seuls les plus motivés demeureront. La seconde année, les jeunes qui ont acquis leurs brebis s'installent chacun sur un site de la compagnie, adoptent un nom de ferme et signent un bail de dix ans avec option d'achat. Encadrés par la compagnie, les futurs agriculteurs font leurs premiers pas de manière autonome. La machinerie leur est prêtée et le travail des champs se fait en commun avec tous les producteurs d'Agneaux Verreault.

Lorsqu'ils auront acquis une certaine expérience sur leur propre ferme, ils seront invités graduellement à acquérir les fondements de la gestion de l'entreprise agricole. Lorsqu'ils sont définitivement prêts à prendre en main leur exploitation sur tous les plans, les jeunes contractent un emprunt auprès d'une maison de crédit. Selon la Société de financement agricole de la région du Bas-Saint-Laurent, les futurs agriculteurs provenant d'Agneaux Verreault ont la cote. Les jeunes qui sont devenus agriculteurs via Agneaux Verreault obtiennent de bons résultats avec leur entreprise, à tel point que certains d'entre eux ont développé une fibre d'entrepreneur et souhaitent aussi agir à titre d'incubateur d'exploitations agricoles.

Agneaux Verreault continue son expansion et a acheté ces dernières années d'autres fonds de terre tout en conservant des états financiers exempts de dette. Cette formule d'insertion professionnelle des jeunes en agriculture est particulièrement intéressante dans un environnement où la transmission des fermes rencontre des barrières parfois infranchissables. Ce type d'incubateur permet également à des jeunes qui ne sont pas issus du milieu agricole d'anticiper une carrière en agriculture. Fait non négligeable, Agneaux Verreault ne dépend pas des fonds publics pour son développement ou son fonctionnement : cette compagnie s'appuie uniquement sur du capital privé. Cela suppose que, contrairement à ce qu'on entend parfois, il est peut-être rentable d'investir en agriculture⁵⁷.

L'Incubateur d'entreprises agroalimentaires de Mirabel

Créé en 1998, l'Incubateur d'entreprises agroalimentaires de Mirabel (IEAM) est une initiative des agriculteurs de la région et du Centre de formation agricole de Mirabel. Cet organisme favorise le départ d'entreprises dans les nouveaux types de cultures comme l'agriculture biologique et l'agrotourisme. L'IEAM accompagne à la fois les nouveaux producteurs sur le plan de la production, de la distribution et de la mise en marché. Le producteur profite au sein de l'Incubateur d'un encadrement technique, financier et de gestion en plus d'obtenir des conseils pour l'achat d'équipement. Les incubés sont suivis pendant deux ou trois ans afin de les aider dans cette période importante qu'est le départ d'une ferme. Pour le moment, l'IEAM doit refuser des projets sérieux faute de disponibilité et d'infrastructures.

Le groupe Épillet

Dans le sillage de la formule Agneaux Verreault, et à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec annonçait, en 1997, un soutien financier pouvant atteindre 437 000 dollars pour la réalisation d'un projet-pilote de démarrage d'une quinzaine de fermes Épillet dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean⁵⁸. Le groupe Épillet est un organisme à but non lucratif dont les membres fondateurs sont la Fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Solidarité rurale, la Fédération des Caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac-Saint-Jean et des intervenants du milieu. Épillet est un incubateur d'entreprises agricoles fonctionnant en franchise. Cela veut dire que le franchiseur fournit le savoir-faire, c'est-à-dire

57. Ces informations ont été obtenues lors d'une entrevue effectuée par Isabelle Charron auprès d'un actionnaire d'Agneaux Verreault, en octobre 1999.

58. Un autre montant de 900 000 dollars, sous forme de garantie de prêt, a été avancé en 1999 par le MAPAQ.

l'encadrement touchant la production et la mise en marché en plus d'une formation continue, et les franchisés sont propriétaires des actifs agricoles. L'Épillet s'adresse aux personnes sans emploi ou bénéficiaires de l'aide sociale et désireuses de s'établir en agriculture. Comme le souligne le plan d'affaires développé en 1997, des préoccupations sociales sont à la base du projet (Épillet, 1997) :

Actuellement, beaucoup d'agriculteurs potentiels se heurtent à des embûches de taille, comme le prix prohibitif des exploitations, une formation professionnelle insuffisante, le méconnaissance d'une bonne gestion. Ces difficultés entravent le lancement d'une entreprise familiale et concourent au dépeuplement de certaines régions tout en livrant des terres à la friche.

La mission première d'Épillet est de remettre en valeur certaines régions rurales en misant sur l'agriculture. Ce projet vise la mise sur pied de 16 fermes franchisées, dans des zones agricoles en déclin ou abandonnées, afin de faciliter l'accès à la propriété d'exploitations agricoles. Pour des raisons mal connues encore, ce projet connaît depuis 1999 de grandes difficultés financières. En fait, les franchisés n'ont pas été en mesure d'atteindre la rentabilité nécessaire pour le remboursement de leurs dettes.

Chapitre

5

Enquête sur le transfert de ferme au Québec

Enquête sur le transfert de ferme au Québec

La communication et le type de relations entre les partenaires constituent des éléments importants dans l'issue du transfert de ferme.

Le portrait sur la situation du transfert de ferme au Québec nous aura permis de faire un pas important en éclairant certaines tendances pouvant influencer grandement l'établissement en agriculture et le transfert de ferme. Parmi ces tendances lourdes, il faut compter avec le gonflement rapide des actifs agricoles. Toutefois, si cette variable est importante pour comprendre les difficultés d'accès au métier pour les jeunes de la relève, et les jeunes de la relève en parlent beaucoup, elle ne permet pas de tout expliquer. En fait, même dans des conditions économiques favorables, il peut arriver que le transfert de ferme se fasse difficilement, voire même qu'il échoue pour des raisons qui ne sont pas économiques, mais bien humaines. Les intervenants en transfert de ferme insistent sur ces aspects humains et la création des centres régionaux d'établissement en agriculture le confirme : la communication et le type de relations entre les partenaires constituent des éléments substantiels dans l'issue d'un transfert de ferme.

Dans ce cadre, il fallait vérifier la portée de la communication et des relations humaines dans l'ensemble du processus du transfert de ferme. Il s'avérait également très important de cerner tant l'effort de planification en vue de l'établissement chez les jeunes de la relève que l'effort de planification du transfert de la ferme chez les propriétaires. En fait, nous avons voulu évaluer le niveau de préparation au transfert de la ferme chez les propriétaires et le niveau de préparation à l'établissement chez les jeunes de la relève. Il nous est apparu également essentiel d'éclairer la dynamique interne du transfert de ferme en examinant le degré d'intégration des jeunes de la relève dans la gestion quotidienne des tâches sur la ferme et la distribution du pouvoir de gestion entre le propriétaire et sa relève. Enfin, et c'est là une dimension fondamentale, il importait de trouver un moyen de déterminer le degré de transférabilité des fermes enquêtées. Est-ce que ces fermes étaient dans des conditions favorables à un transfert en faveur d'un jeune de la relève ? Les principaux indicateurs étudiés dans le cadre de cette étude sont :

- Le niveau de communication entre les partenaires dans le transfert de ferme
- La préparation à l'établissement chez le jeune de la relève ;
- La préparation au transfert de la ferme chez le propriétaire ;
- Le niveau d'intégration du jeune de la relève dans la gestion quotidienne de la ferme ;
- La distribution du pouvoir de gestion entre le propriétaire et sa relève ;
- Le degré de transférabilité de la ferme⁵⁹.

Ces indicateurs nous ont permis d'éclairer davantage la dynamique interne du transfert de la ferme et de nous indiquer les points positifs et les écueils que rencontrent le

59. On peut retrouver à l'annexe 2 tous les détails concernant la création de ces indices. Rappelons que chaque indice a fait l'objet de tests statistiques comme le Chi-carré, le test de Kappa et des analyses bivariées et multivariées.

propriétaire d'une ferme et sa relève lorsque vient le temps de s'engager concrètement dans un transfert de ferme.

Pour constituer notre échantillon, nous nous sommes servis de la liste des membres de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ). Nous avons systématiquement appelé toutes les personnes inscrites sur cette liste (un peu plus de 800 personnes). Une fois que nous avons rejoint un jeune et qu'il répondait au questionnaire destiné à la relève, nous demandions à parler par la suite au propriétaire de la ferme (ou à celui ou celle qui était perçu comme tel) à qui nous demandions de répondre au questionnaire destiné au propriétaire. Pour être admissibles à l'enquête, tous les jeunes devaient posséder au moins 20 % des parts de l'entreprise et être impliqués partiellement ou entièrement dans la gestion quotidienne de la ferme qu'ils souhaitaient reprendre. Pour leur part, les propriétaires devaient être âgés entre 45 et 65 ans et avoir l'intention de transférer leur ferme dans les dix prochaines années. Nous avons ainsi formé 114 couples, ce qui veut dire que nous avons rejoint en tout 228 personnes.

Caractéristiques des fermes enquêtées

Nos 114 couples propriétaire-relève proviennent de fermes situées dans plusieurs régions du Québec, mais tout particulièrement de la région Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de la Mauricie-Bois-Francs. Un peu moins de la moitié de ces fermes sont formées en société en nom collectif (46 %) et 38 % en compagnie.

Tableau 29
La distribution des fermes par région administrative et statut juridique

Région administrative	Nb de fermes	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent	18	16
Chaudière-Appalaches	39	34
Mauricie-Bois-Francs	24	21
Montérégie	10	9
Autres	23	20
Total	114	100
Statut juridique	Nb de fermes	Pourcentage
Société en nom collectif	52	46
Société enregistrée	13	11
Compagnie	43	38
Autres	6	5
Total	114	100

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

La très grande majorité de nos répondants oeuvrent en production laitière, soit 89 % de notre échantillon, avec une diversification des activités dans une deuxième production⁶⁰. En fait, 68 % des fermes à l'étude dépendent des revenus provenant

60. Cette forte concentration de nos répondants dans la production laitière tient en majeure partie au fait que nous avons utilisé la liste de noms de la Fédération de la relève agricole du Québec qui compte dans ses rangs des jeunes qui proviennent principalement du secteur laitier. On peut comparer les données du tableau 30 ci-dessus avec celles du tableau G à l'annexe 1 où l'on retrouve une distribution des jeunes identifiés à la relève selon la production pour l'ensemble du Québec et pour 1997.

d'une seconde production dont les plus importantes sont, dans l'ordre, les grandes cultures (32 %), les bovins de boucherie (10 %) et l'acériculture (10 %).

Tableau 30
Principale et seconde productions sur la ferme en 2000, en nombre absolu

Principale production	Abs.	Abs.	Deuxième production
Bovins laitiers	102	1	Bovins laitiers
Bovins de boucherie	3	1	Vente d'animaux laitiers
Grandes cultures	2	1	Foin
Acériculture	1	9	Revenus forestiers
Ovins, caprins	1	10	Bovins de boucherie
Porcs	1	32	Grandes cultures
Animaux/génétique	1	3	Veaux de grain
Pommes, petits fruits	1	10	Acériculture
Aviculture	2	3	Ovins, caprins
----	--	5	Porcs
----	--	2	Animaux/génétique
----	--	1	Pommes, petits fruits
Total	114	78	Total

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Une proportion importante des fermes de l'échantillon sont de bonne taille, comme l'indique le tableau suivant sur le nombre d'hectares par ferme. Ainsi, 58 % des fermes ont plus de 100 hectares de superficie en terres cultivées alors que 42 % ont 100 hectares et moins.

Tableau 31
Nombre d'hectares sur la ferme

Hectare	Nb de fermes	Pourcentage
Moins de 50	9	7,9
Entre 50 et 100	39	34,2
Entre 101 et 150	31	27,2
Entre 151 et 250	26	22,8
Plus de 250	9	7,9
Total	114	100

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Les répondants qui ont été rejoints gèrent des fermes dont les actifs, mais aussi la dette, sont élevés. Dans l'ensemble, 43 % de notre population tire des revenus bruts de la ferme qui oscillent entre 100 000 et 250 000 dollars et 39 % entre 250 000 et 500 000 dollars⁶¹. La plus forte proportion des fermes (36 %) ont des actifs entre un million et 2 millions de dollars et des dettes qui varient entre 100 000 et 500 000 dollars dans 60 % des cas. L'enquête financière canadienne sur les fermes (Statistique Canada, 2000) indique pour sa part un actif moyen par ferme de 1 346 662 dollars et une dette moyenne de 297 110 dollars pour 1999.

61. Les revenus bruts ne nous permettent pas d'évaluer adéquatement le pouvoir d'achat comme le ferait le revenu net comptant. Dans ce dernier cas, on sait qu'en 1999 la production laitière générait 60 000 dollars de revenu net comptant en moyenne par ferme. Voir le tableau 20.

Tableau 32
Revenus bruts, actifs et dette pour l'année 2000

Revenus bruts	Nb de fermes	Pourcentage
Moins de 100 000	11	10
Entre 100 000 et 249 999	49	43
Entre 250 000 et 500 000	45	39
Plus 500 000	7	6
Refus de répondre	2	2
Total	114	100
Actifs	Nb de fermes	Pourcentage
Moins de 400 000	4	4
Entre 400 000 et 749 999	17	15
Entre 750 000 et 999 999	25	22
Entre 1 000 000 et 2 000 000	42	36
Plus de 2 000 000	23	20
Refus de répondre	3	3
Total	114	100
Dette	Nb de fermes	Pourcentage
Aucune dette	1	1
Moins de 100 000	19	16
Entre 100 000 et 249 999	34	30
Entre 250 000 et 500 000	34	30
Plus 500 000	24	21
Refus de répondre	2	2
Total	114	100

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Nous avons posé un ensemble de questions relatives à l'investissement des cinq dernières années sur la ferme afin de pouvoir estimer ultérieurement l'effort de maintien ou de développement de la ferme lors de la création de l'indice du potentiel de transfert de la ferme. Ainsi, nous avons demandé aux propriétaires de ferme de nous dire quelle superficie de nouvelles terres ils avaient achetée, s'ils avaient augmenté la taille de leur troupeau, s'ils avaient acheté du quota et de la machinerie et s'ils avaient construit ou rénové de manière importante des bâtiments de ferme. Dans l'ensemble, les investissements ont été plus nombreux du côté de l'achat de machinerie, alors que 86 % des propriétaires en ont acquis ces cinq dernières années. Viennent ensuite les dépenses pour l'acquisition de quota (77 %), pour l'augmentation du troupeau (66 %), pour la construction ou la rénovation de bâtiments (56 %) et pour l'achat de terres (29 %).

Tableau 33
Investissements sur la ferme dans les cinq dernières années

Items	Nb de fermes	Pourcentage
Troupeau		
Oui	75	65,8
Non	39	34,2
Quota laitier		
Oui	88	77,2
Non	26	22,8
Bâtiments*		
Oui	63	55,8
Non	50	44,2
Machinerie		
Oui	98	86,0
Non	16	14,0
Terres**		
Oui	33	28,9
Non	81	71,1

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde. * Une donnée manquante. ** Voir en annexe 1 le tableau J pour la ventilation des fermes selon le nombre d'hectares de nouvelles terres achetées.

Caractéristiques des répondants à l'enquête

Les 114 jeunes de notre échantillon proviennent de familles dont la taille est de un à six enfants. Dans 95 % des cas, c'est un garçon qui prendra la relève. Dans l'ensemble, 54 % des jeunes ont deux frères ou sœurs et moins alors que 46 % ont trois frères ou sœurs et plus. Près de 45 % de ces jeunes sont des aînés de famille et 30 % sont le deuxième enfant. Certains d'entre eux ont commencé aussi jeune qu'à l'âge de 5 ans à faire de petits travaux sur la ferme, quoique la majorité (49 %) ont commencé en moyenne vers 9 ans. La très grande majorité de ces jeunes (73 %) ont vécu ces petits travaux sur la ferme comme une expérience intéressante, alors que seulement 8 % d'entre eux ont vécu ces travaux comme une obligation ou un travail pénible. Le choix de devenir agriculteurs s'est fait très tôt pour certains. En fait, 17 % de nos 114 jeunes pensaient déjà s'établir alors qu'ils n'avaient pas encore 10 ans, 38 % avaient entre 10 et 15 ans et 45 % avaient 16 et plus. Les parents ont sûrement dû jouer un rôle à ce chapitre puisque dans 83 % des cas, les jeunes de la relève se sont sentis encouragés par leurs parents à devenir des agriculteurs. Par contre, aujourd'hui, seulement un peu plus de la moitié (58 %) d'entre eux considèrent que le métier d'agriculteur est valorisé dans la société ; les autres considèrent que le métier est soit peu valorisé, soit pas valorisé du tout. Dans 77 % des cas, ils affirment que de ne pas avoir de mise de fonds constitue un obstacle majeur à l'établissement d'un jeune en agriculture. Par ailleurs, les propriétaires sont seulement 35 % à penser que de ne pas avoir assez d'argent à la retraite peut nuire au transfert de la ferme. Enfin, la majorité des jeunes considèrent la formation agricole comme un atout majeur pour celui ou celle qui veut s'établir et, dans les mêmes proportions (78 %), ils considèrent que les connaissances en gestion sont un atout important pour réussir un établissement. De leur côté, les propriétaires sont encore plus nombreux à considérer la formation agricole et les connaissances en gestion comme importantes lors de l'établissement, et ce, avec des pourcentages respectifs de 87 % pour la formation et de 83 % pour les connaissances en gestion.

Selon le *Profil de la relève agricole* (MAPAQ, 1997), 50 % des jeunes de la relève agricole au Québec en 1997 avaient moins de 25 ans, 19 % entre 25 et 29 ans et 31 % 30 ans et plus⁶². Notre population est plus âgée, alors que 55 % des jeunes de l'échantillon ont entre 25 et 30 ans. Toutefois, cela est normal dans la mesure où nous travaillons avec des jeunes qui sont déjà impliqués sur la ferme et qui ont pour la plupart quitté l'école depuis un certain temps.

Tableau 34
Âge des jeunes de la relève et des propriétaires, en %

Âge de la relève	%	%	Âge du propriétaire
Moins de 25 ans	27	18	Moins de 50 ans
Entre 25 et 30 ans	55	69	Entre 50 et 60 ans
Plus de 30 ans	18	12	Plus de 60 ans
Total	100	100	Total

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

En fait, 47 % des jeunes de notre échantillon ont quitté l'école depuis moins de 5 ans, 35 % entre 5 et 10 ans et 18 % depuis plus de dix. C'est donc dire que bon nombre de ces jeunes travaillent sur la ferme depuis un bon moment et que plusieurs d'entre eux sont également dans un processus de transfert de ferme depuis plusieurs années.

Tableau 35
Temps écoulé depuis la fin des études

Âge de la relève	Nb de personnes	Pourcentage
Plus de 10 ans	20	18,0
Entre 5 et 10 ans	39	35,1
Moins de 5 ans	52	46,9
Total	111*	100

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde. * Trois données manquantes.

Les jeunes de notre population à l'étude sont relativement bien formés puisque 75 % d'entre eux possèdent une formation agricole, dont 46 % un diplôme d'études collégiales en agriculture (DEC). Ce résultat pourrait paraître élevé, mais il faut compter avec le fait que notre échantillon est composé de jeunes qui détiennent au moins 20 % des parts de l'entreprise agricole, donc des jeunes qui, pour la plupart, ont pu se qualifier pour l'obtention de la prime à l'établissement qui commande généralement un diplôme en formation agricole de niveau secondaire ou collégial. Pour leur part, les propriétaires de ferme n'ont aucun diplôme d'études secondaires dans 67 % des cas, 19 % ont obtenu un diplôme d'études secondaires et 8 % seulement une DES ou un DEC agricole.

62. Voir le tableau K en annexe 1 pour une distribution complète selon l'âge.

Tableau 36
Plus haut diplôme obtenu par les jeunes de la relève et les propriétaires, en %

Par la relève	%	%	Par le propriétaire
Aucun diplôme	4	67	Aucun diplôme
DES et autres	15	19	DES et autres
DEP agricole	29	5	DEP agricole
DEC général et autres	4	4	DEC général et autres
DEC agricole	46	3	DEC agricole
Université agriculture, autres	2	2	Université agriculture, autres
Total	100	100	Total

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Nous avons demandé aux jeunes de la relève s'ils avaient suivi des cours de formation continue après la fin de leurs études. Nous voulions particulièrement savoir s'ils avaient suivi des cours en productions animales ou végétales, des cours de démarrage ou de gestion de l'entreprise agricole, des cours d'informatique appliqués à l'agriculture ou des cours de formation syndicale. Près de 50 % de ces jeunes ont fait de la formation continue après la fin de leurs études. De ce nombre, 32 % ont suivi un ou deux des cours mentionnés et 12 % trois ou quatre de ces cours.

La distribution des parts entre les partenaires de la ferme indique qu'une fracture importante demeure encore entre les hommes et les femmes quant à la participation au capital de l'entreprise agricole. Ainsi, seulement 9 % des jeunes de la relève de notre échantillon possèdent entre 41 et 60 % des parts, 6 % des mères sont dans la même situation contre 51 % pour les pères. En fait, 93 % des mères possèdent 40 % et moins des parts sur la ferme alors que 71 % des pères détiennent 41 % et plus des parts. Quant à la relève, la grande majorité (91 %) détiennent 40 % et moins des parts de l'entreprise.

Tableau 37
Distribution des partenaires de la ferme selon le nombre de parts détenues, en %

Parts	Relève	Père	Mère	Autres
0-20 %	78	4	44	59
21-40 %	13	25	49	26
41-60 %	9	51	6	8
61-80 %	0	20	1	7
Nombre	114	105	78	27

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Dans notre population de jeunes de la relève, 76 % (87 jeunes) pensent acquérir des parts du propriétaire de la ferme dans les cinq prochaines années. Par ailleurs, 70 % (80 personnes) des propriétaires pensent vendre des parts à leur relève dans les cinq prochaines années. En somme, les uns et les autres s'entendent relativement bien sur le fait qu'un certain nombre de parts seront vendues dans les prochaines années.

Tableau 38
Acquisition et vente de parts à la relève dans les cinq prochaines années

Acquisition de parts (relève)	Nb de personnes	Pourcentage
Oui	87	76
Non	20	18
Ne sait pas	7	6
Total	114	100
Vente de parts (propriétaire)	Nb de personnes	Pourcentage
Oui	80	70
Non	18	16
Ne sait pas	16	14
Total	114	100

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

La quantité de parts vendues par les propriétaires laissent voir qu'un bon nombre des jeunes de la relève deviendront actionnaires majoritaires dans l'entreprise alors que près de 60 % des propriétaires vendront entre 21 et 50 % des parts à leur relève. Les groupes d'âge qui profiteront le plus de ces ventes sont les jeunes de 25 ans et moins et ceux entre 25 et 27 ans.

Tableau 39
Pourcentage de parts vendues et groupe d'âge de la relève

Pourcentage des parts vendues	Nb de personnes	Pourcentage
20 % et moins	5	6
21-50 %	47	59
51-80 %	28	35
Total	80	100
Groupes d'âge	Nb de personnes	Pourcentage
25 ans et moins	22	28
25-27 ans	26	32
28-30 ans	19	24
30 ans et plus	13	16
Total	80	100

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

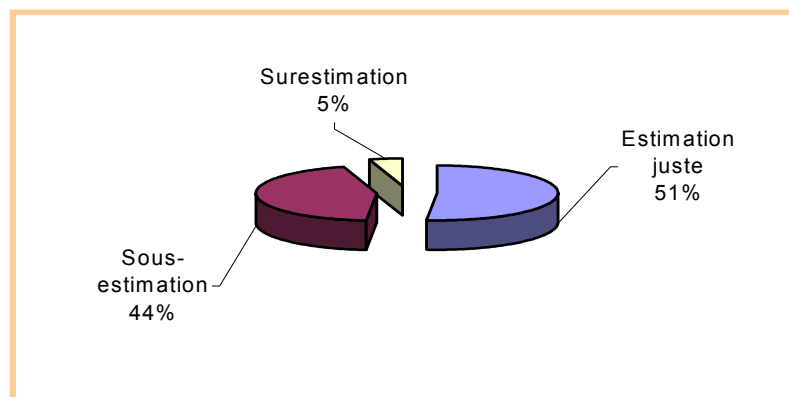
Par ailleurs, le don constitue encore un aspect important dans le transfert des avoirs puisque dans notre échantillon, 90 % des jeunes affirment ne pas avoir payé à la valeur marchande les parts qu'ils ont acquises. Plus encore, sur les 80 propriétaires de ferme qui pensent vendre des parts à leur relève dans les cinq prochaines années, 88 % disent qu'ils vendront ces parts en bas de la valeur marchande.

La communication entre les partenaires du transfert de ferme

Dans 44 % des cas, les jeunes de la relève affirment que le propriétaire leur cédera la ferme dans 5 ans et moins alors que les propriétaires affirment plutôt que cela se fera beaucoup plus tard.

Pour évaluer le degré de communication entre les partenaires dans le transfert de ferme, nous avons posé une série de questions portant sur le même sujet aux propriétaires et à leur relève. Nous avons demandé à chacun des jeunes identifiés à la relève dans combien de temps croyait-il que le propriétaire de la ferme allait lui transmettre tous les actifs et tous les pouvoirs sur la ferme. Nous avons demandé ensuite à chaque propriétaire de ferme dans combien de temps pensait-il transmettre tous les actifs et les pouvoirs à la relève. Dans un peu plus de la moitié des cas (51 %), les jeunes de la relève ont une estimation juste du temps avant que le propriétaire ne leur cède la ferme. Dans 44 % des cas cependant, les jeunes de la relève sous-estiment le temps avant que ne se réalise le transfert de la ferme. Ainsi, plusieurs jeunes de la relève affirment que le propriétaire leur cédera la ferme dans 5 ans et moins alors que les propriétaires affirment plutôt que cela se fera beaucoup plus tard. Par ailleurs, 5 % des jeunes surestiment le temps avant le transfert, c'est-à-dire qu'ils considèrent que le transfert se fera dans un temps plus lointain que ne l'envisagent les propriétaires eux-mêmes.

Graphique 9
Estimation par la relève du moment où elle reprendra la ferme

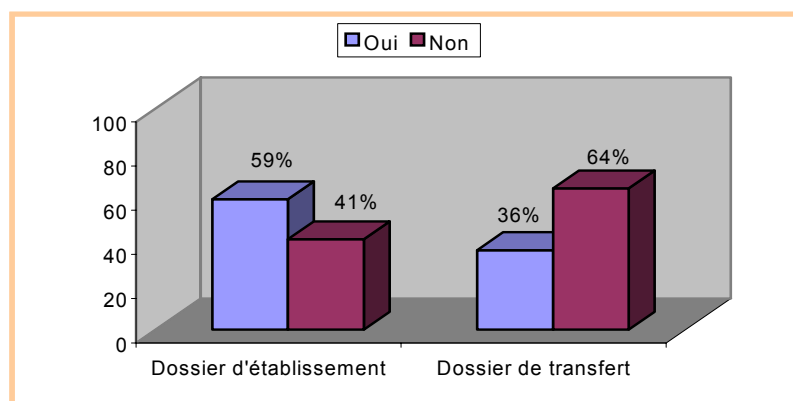


Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

La constitution d'un dossier d'établissement ou de transfert est une étape fort importante dans le processus de transfert de la ferme. De façon minimale, le dossier d'établissement monté par la relève contient un plan d'affaires qui indique quels sont les projets pour la ferme dans les prochaines années. Ce document sert, entre autres, à présenter une demande de financement auprès des institutions prêteuses. Le dossier d'établissement peut aussi contenir un bilan financier de la ferme pour une ou plusieurs années, une entente écrite sur les conditions de reprise de la ferme, les diplômes, les certificats et les attestations d'études pour la formation régulière, la formation continue ou les stages, un curriculum vitae des expériences de travail dans le milieu agricole ou en dehors de celui-ci, des lettres de recommandation de professeurs ou autres, etc. Le bilan financier sera généralement fourni par le ou les propriétaires de la ferme lorsque ceux-ci ont monté un dossier de transfert : c'est là, de

façon minimale, la pièce la plus importante du dossier de transfert. Ce dossier peut contenir également un état des lieux, soit des documents indiquant les améliorations faites à la ferme dans les dernières années, la volonté de financer en partie ou en tout le transfert de la ferme et la manière dont on s'y prendra, un testament qui fournit l'essentiel quant à la manière de disposer des biens (incluant les assurances) entre les enfants en cas de mort, une entente écrite sur les conditions de cessation de la ferme, etc. Nous avons donc demandé aux jeunes de la relève et aux propriétaires de ferme s'ils avaient monté un dossier d'établissement pour les premiers et un dossier de transfert pour les seconds. Le graphique 10 indique que 59 % des jeunes de la relève ont un dossier de transfert entre les mains contre seulement 36 % des propriétaires de ferme qui ont monté un dossier de transfert.

Graphique 10
Avez-vous monté un dossier d'établissement et de transfert ?



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

En croisant les données sur la relève et les propriétaires, on constate que 24 % des propriétaires et de leur relève ont monté un dossier de transfert et d'établissement. Par contre, 35 % de la relève dit avoir monté un dossier d'établissement alors que le propriétaire affirme ne pas avoir monté de dossier de transfert. Enfin, 29 % des propriétaires et de leur relève n'ont monté ni dossier d'établissement ni dossier de transfert (voir figure 1 à la page suivante).

Nous avons demandé par la suite aux propriétaires de répondre par oui ou par non à la question suivante : votre relève a-t-elle monté un dossier d'établissement ? Ensuite, nous avons demandé aux jeunes de la relève si effectivement ils avaient monté un tel dossier. Or, dans 34 % des cas (13 % + 21 %), les propriétaires n'ont pas donné la bonne réponse, c'est-à-dire, par exemple, que dans un certain nombre de cas (21 %), les jeunes de la relève affirmaient avoir monté un dossier d'établissement alors que les propriétaires affirmaient le contraire ; dans d'autres cas (13 %), les jeunes de la relève affirmaient ne pas avoir monté de dossier d'établissement alors que les propriétaires disaient le contraire (voir figure 2 à la page suivante).

Figure 1
Dossier d'établissement et de transfert de ferme

		Propriétaire : Avez-vous monté un dossier de transfert ?			
		Oui	Non		
Relève : Avez-vous monté un dossier d'établissement ?	Oui	24 %	35 %	Oui	
	Non	12 %	29 %	Non	
		Oui	Non		

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Figure 2
Niveau de connaissance des propriétaires quant au dossier d'établissement de leur relève

		Votre relève a-t-elle monté un dossier d'établissement ?			
		Oui	Non		
Comme relève, j'ai monté un dossier d'établissement	Oui	38 %	21 %	Oui	
	Non	13 %	28 %	Non	
		Oui	Non		

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons connaître le degré de connaissance de la relève en ce qui concerne le projet de transfert du principal actionnaire de la ferme. Comme dans le cas des propriétaires, on remarque qu'une bonne proportion des jeunes de la relève connaissent mal les projets de leurs parents en ce qui a trait au

transfert de la ferme. En effet, 41 % (27 % + 14 %) disent le contraire de ce qu'affirment les propriétaires de la ferme. Par contre, 59 % (49 % + 10 %) des jeunes de la relève savent si oui ou non le principal actionnaire de la ferme a monté un dossier de transfert.

Figure 3

Niveau de connaissance de la relève quant au dossier de transfert du propriétaire

		Avez-vous monté un dossier de transfert ?			
		Oui	Non		
Le propriétaire de la ferme a-t-il monté un dossier de transfert ?	Oui	10 %	14 %	Oui	
	Non	27 %	49 %	Non	
		Oui	Non		

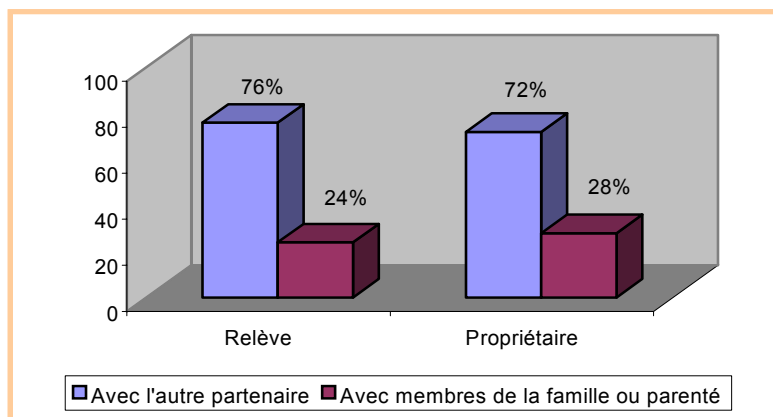
Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Aussi important que soit le dossier d'établissement ou de transfert, si ce dernier n'est pas connu des autres parties prenantes au processus de transfert de la ferme, il perd de sa valeur. Dans ces conditions, il s'avérerait important de voir si dans l'ensemble les deux partenaires dans le transfert de ferme discutent de leur projet mutuel. Nous avons isolé les personnes qui disaient avoir discuté souvent soit de leur projet d'établissement, soit de leur projet de transfert⁶³. Nous avons voulu savoir également avec qui ils en discutaient le plus souvent. Comme l'indique le graphique 11, 76 % des jeunes de la relève disent avoir discuté souvent de leur projet d'établissement avec le propriétaire de la ferme alors que seulement 24 % disent avoir discuté souvent de ce même projet avec d'autres membres de la famille ou avec des membres de la parenté. On retrouve à peu de choses près les mêmes proportions pour les propriétaires, alors que 72 % disent avoir discuté souvent de leur projet de transfert avec leur relève et que seulement 28 % disent avoir fait la même chose avec d'autres membres de la famille ou des membres de la parenté. On note par ailleurs que seulement 5 % des jeunes de la relève disent ne pas avoir discuté du tout de leur projet d'établissement avec le propriétaire de la ferme et 9 % des propriétaires disent ne jamais avoir discuté de leur projet de transfert avec leur relève. Ces proportions augmentent

63. Le groupe de ceux qui disent avoir discuté souvent de leur projet d'établissement ou de transfert de la ferme avec l'autre partenaire ou d'autres membres de la famille et de la parenté représente 46 % de l'ensemble des propriétaires et 43 % de l'ensemble des jeunes de la relève.

respectivement à 39 % et 47 % lorsqu'il s'agit d'autres membres de la famille ou des membres de la parenté.

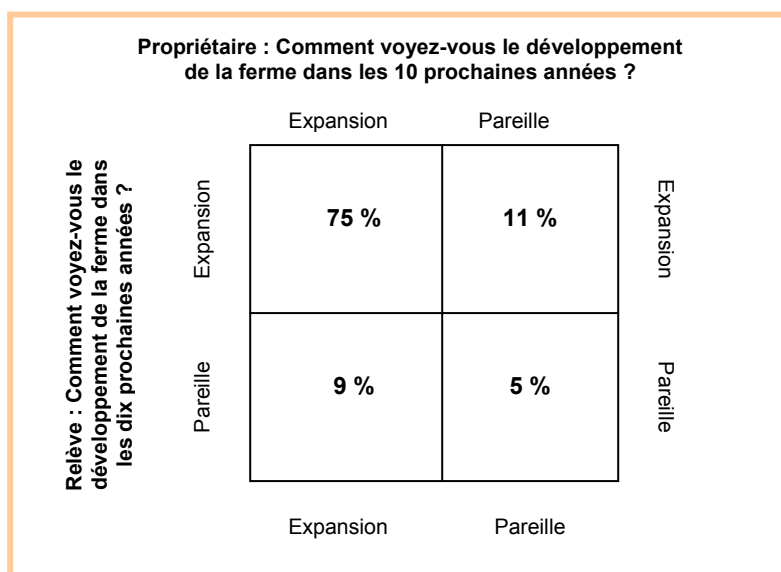
Graphique 11
Discussion entre les partenaires dans le transfert de la ferme



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Par la suite, nous avons voulu vérifier si les propriétaires de ferme et leur relève s'entendaient sur le devenir de la ferme : prendra-t-elle de l'expansion ou restera-t-elle telle qu'elle est même après la prise de possession de la ferme par la relève ?

Figure 4
Représentations du devenir de la ferme chez le propriétaire et sa relève



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Ces représentations du devenir de la ferme constituent un élément important pour comprendre les tensions qui peuvent émerger quant à la direction que prendront les activités de la ferme dans les prochaines années⁶⁴. Dans 75 % des cas, jeunes et propriétaires s'entendent pour dire que la ferme prendra de l'expansion. Dans 5 % des cas, ils s'accordent pour dire qu'elle restera pareille comme elle est. Dans 20 % des cas, jeunes et propriétaires ont une vision opposée quant au développement de la ferme pour les prochaines années.

Dans une proportion de 51 %, les propriétaires de ferme disent consulter souvent les comptables alors que cette proportion n'est que de 30 % pour la relève. Par ailleurs, les personnes identifiées à la relève disent consulter les conseillers en financement souvent dans une proportion de 37 %.

Étant donné la complexité des démarches relatives au transfert de ferme et à l'établissement en agriculture, tant les propriétaires de ferme que les jeunes de la relève consultent des spécialistes dans différents domaines. Les comptables sont les conseillers les plus souvent consultés par les propriétaires de ferme alors que les conseillers en financement sont plus souvent consultés par la relève. En effet, dans une proportion de 51 %, les propriétaires de ferme disent consulter souvent les comptables alors que cette proportion n'est que de 30 % pour la relève. Par ailleurs, les personnes identifiées à la relève disent consulter les conseillers en financement souvent dans une proportion de 37 %. Les conseillers des CRÉA et les notaires sont consultés souvent par une faible proportion des propriétaires et des personnes identifiées à la relève (13 et 11 %).

Tableau 40

Les conseillers les plus souvent consultés en matière de transfert de ferme

Par la relève	%	%	Par le propriétaire
Conseiller en financement	37	51	Comptable
Comptable	30	21	Conseiller en financement
Syndicat de gestion	19	15	Agronome MAPAQ
Agronome MAPAQ	18	14	Syndicat de gestion
Notaire	13	13	Conseiller CRÉA
Conseiller CRÉA	11	11	Notaire

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

La participation à des activités du milieu est une autre façon d'obtenir des informations, soit directement, soit indirectement, sur le transfert de ferme et l'établissement en agriculture. Dans ce cas, 59 % des jeunes de la relève participent souvent aux activités de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) alors que les propriétaires participent souvent aux activités de l'Union des producteurs agricoles dans une proportion de 41 %. Les jeunes sont plus nombreux que les propriétaires à participer souvent aux activités d'un syndicat de gestion agricole.

64. Voir sur le sujet Taylor, Norris et Howard (1998).

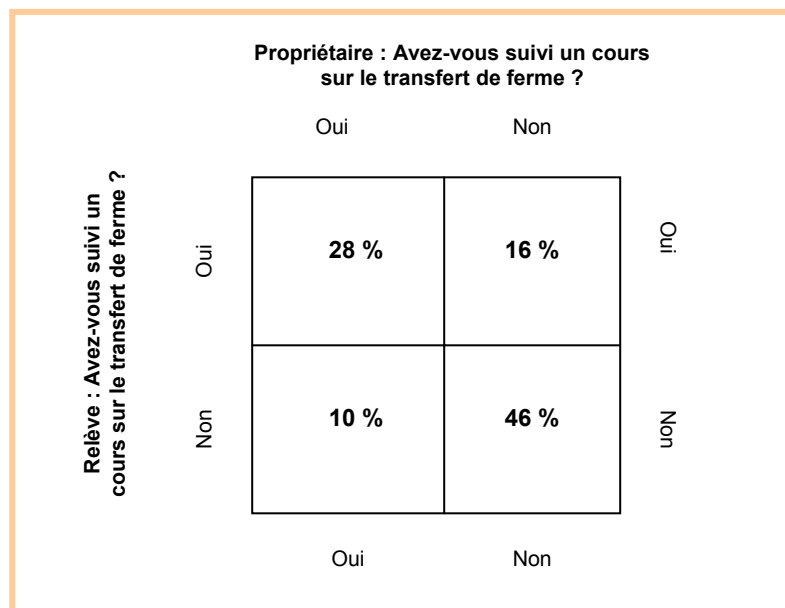
Tableau 41
Les activités auxquelles on participe le plus souvent, par ordre d'importance

Par la relève	%	%	Par le propriétaire
FRAQ	59	41	UPA
Syndicat de gestion	30	27	Club agroenvironnementaux
Club agroenvironnementaux	23	18	Syndicat de gestion
Club encadrement technique	18	16	Club encadrement technique

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Suivre un cours sur le transfert de ferme constitue une étape majeure dans la préparation à l'établissement et au transfert de la ferme. Ces cours abordent des thèmes tels que les impacts fiscaux du transfert de ferme, la planification financière de la retraite, les aspects de justice et d'équité envers les enfants, les aspects liés à l'établissement, etc.

Figure 5
Les cours sur le transfert de ferme



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Dans notre population à l'étude, 43 % (50 jeunes) des jeunes de la relève ont suivi un tel cours contre 38 % (43 propriétaires) chez les propriétaires de ferme. Il est intéressant de regarder ici si les personnes qui ont suivi des cours sur le transfert de ferme proviennent de la même ferme. Dans 28 % des cas (32 couples propriétaire-relève), les propriétaires de ferme et leur relève disent avoir suivi un cours sur le transfert de ferme. Dans 46 % des cas (53 couples propriétaire-relève), aucun cours n'a été suivi. Dans 16 % des cas (18 couples propriétaire-relève), la relève a suivi un cours sur le transfert de ferme alors que le propriétaire ne l'a pas fait. En sens inverse, dans 10 % des cas (11 couples propriétaire-relève), le jeune n'a pas suivi de cours sur

le transfert de ferme alors que le propriétaire l'a fait. Sur le plan statistique, il y a une relation forte entre ces deux variables. En fait, quand l'un des deux partenaires (relève ou propriétaire) suit un cours sur le transfert de ferme, il y a de fortes chances que l'autre l'accompagne dans cette démarche.

La planification de la retraite est un autre aspect de la planification du transfert de la ferme. Dans notre échantillon, les propriétaires de fermes sont nombreux à avoir cotisé à un REER en vue de la retraite, soit 85 % de nos 114 propriétaires interrogés. Ce taux est supérieur à celui enregistré lors d'un sondage, effectué par le Groupe Everest, qui indiquait pour sa part que les agriculteurs avaient cotisé à un REER dans une proportion de 73,5 %. Par contre, 69 % des propriétaires de notre échantillon n'ont fait aucun autre investissement en vue de la retraite. En croisant ces deux informations, on observe que seulement 29 % des propriétaires ont à la fois cotisé à un REER et fait d'autres investissements en vue de la retraite. Par ailleurs, 13 % n'ont pas cotisé à un REER et n'ont fait aucun autre investissement en vue de la retraite.

Figure 6
Investissements en vue de la retraite

		Propriétaire : Avez-vous fait d'autres investissements en vue de la retraite ?			
		Oui	Non		
Propriétaire : Avez-vous déjà cotisé à un REER ?	Oui	29 %	56 %	Oui	
	Non	2 %	13 %		Non
		Oui	Non		

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

La préparation à l'établissement et au transfert de la ferme

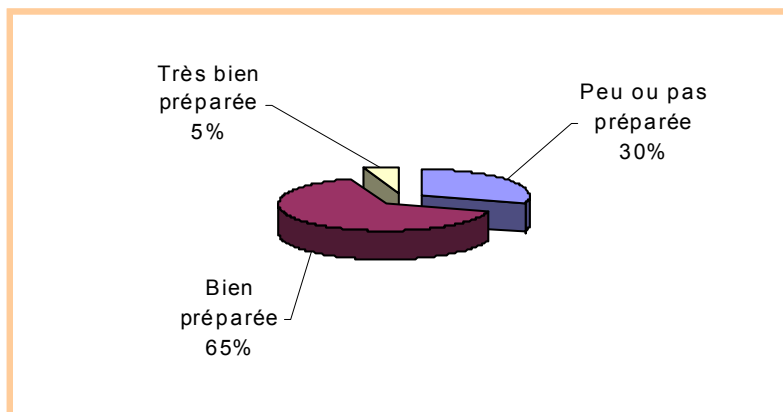
Tous les facteurs que nous venons d'analyser permettent de se faire une idée d'ensemble de la manière dont les jeunes de la relève et les propriétaires de ferme se préparent à l'établissement en agriculture et au transfert de la ferme. Il s'agit maintenant de combiner tous ces facteurs afin de se donner une idée plus juste du degré de préparation de la relève à son établissement et du degré de préparation du propriétaire au transfert de sa ferme.

La préparation à l'établissement

Dans 70 % des cas, les jeunes de la relève qui ont été interrogés sont bien ou très bien préparés à leur établissement.

Nous avons voulu savoir si les jeunes de la relève étaient bien préparés à leur établissement. Pour ce faire, nous avons créé un indice de préparation à l'établissement à partir des réponses à 21 questions dans le questionnaire destiné à la relève. Ces questions avaient trait à la formation initiale (questions 11 et 12)⁶⁵, à la formation continue (questions 25 à 28), à la participation aux activités du milieu (questions 47 à 50), à la discussion du projet d'établissement avec le ou les propriétaires de la ferme et les autres membres de la famille (questions 60 et 61), à la consultation de spécialistes en matière de transfert de ferme (questions 62 à 68), au fait d'avoir suivi ou non un cours sur le transfert de ferme et, enfin, au fait d'avoir monté ou pas un dossier d'établissement. Chacune de ces questions a été pondérée afin d'obtenir un score moyen pour chaque jeune de la relève. Ainsi, 70 % (65 % + 5 %) des jeunes interrogés sont bien ou très bien préparés à leur établissement, c'est-à-dire qu'ils ont effectué au moins une formation agricole et suivi des cours de formation continue après l'obtention de leur diplôme, qu'ils ont monté un dossier d'établissement, suivi des cours sur le transfert de ferme, consulté des spécialistes dans le domaine du transfert de ferme, participé à des activités professionnelles, qui sont autant d'occasions d'obtenir de l'information pertinente en vue de leur établissement, en plus de d'avoir discuté de leur projet avec les propriétaires de la ferme qu'ils entendent reprendre. Par contre, 30 % des jeunes qui entendent s'établir sont peu ou pas du tout préparés pour cela.

Graphique 12
Préparation à l'établissement chez la relève



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

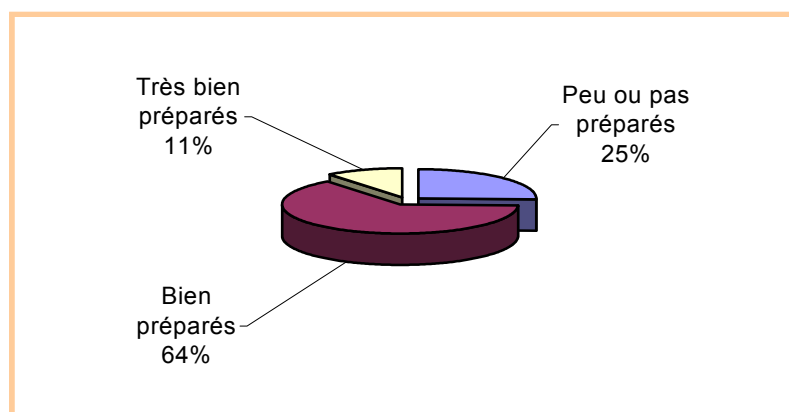
La préparation au transfert

Si la préparation à l'établissement du jeune de la relève est essentielle pour réussir le transfert de la ferme, la préparation au transfert de la ferme chez le propriétaire l'est tout autant. L'indice de préparation au transfert de la ferme a été construit à partir des réponses à 16 questions dans le questionnaire destiné aux propriétaires. Ces questions avaient trait à la participation aux activités du milieu (questions 29 à 32), à la

65. Voir le libellé exact des questions dans le questionnaire destiné à la relève en annexe 3.

discussion du projet de transfert avec la relève et les autres membres de la famille (questions 39 et 40), à la consultation de spécialistes en matière de transfert de ferme (questions 41 à 46), au fait d'avoir suivi ou non un cours sur le transfert de ferme (question 47), au fait d'avoir monté ou pas un dossier de transfert de la ferme (question 48), au fait d'avoir investi dans un régime enregistré d'épargne retraite (question 81) et, enfin, aux autres investissements faits en vue de la retraite (question 82). Chacune de ces questions a été pondérée afin d'obtenir un score moyen pour chaque propriétaire. Dans ce dernier cas, on note également que 25 % des propriétaires sont peu ou pas du tout préparés au transfert de leur ferme. Cette planification est jugée essentielle par les intervenants en transfert de ferme puisque de cette dernière dépendent un ensemble de décisions qui influencent grandement les possibilités de réussite du transfert de la ferme.

Graphique 13
Préparation des propriétaires au transfert de la ferme

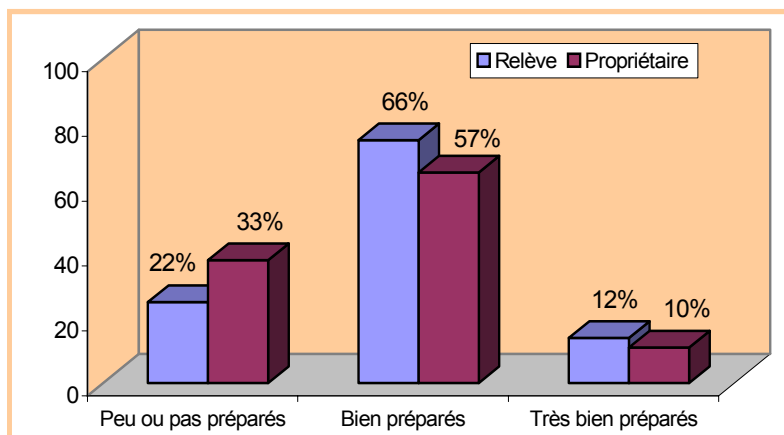


Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Indice comparé de préparation au transfert et à l'établissement

Pour comparer la relève et le propriétaire de la ferme en ce qui regarde soit la préparation à l'établissement, soit la préparation au transfert, nous devons pouvoir le faire sur la même base. Dans ce cadre, on ne pouvait retenir qu'un certain nombre d'indicateurs communs aux deux groupes, soit la participation aux activités du milieu, la discussion avec les autres partenaires sur la ferme, la consultation de conseillers, le fait d'avoir suivi ou non un cours sur le transfert de la ferme et, enfin, le fait d'avoir monté ou pas un dossier d'établissement ou de transfert. Chacune de ces questions a été pondérée afin d'obtenir un score moyen pour les jeunes de la relève et pour les propriétaires de ferme.

Graphique 14
Indice comparé de préparation à l'établissement et au transfert



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Sur un plan statistique, on peut affirmer que lorsqu'un jeune de la relève est bien préparé pour son établissement, il y a de fortes chances que le propriétaire de la ferme soit aussi bien préparé au transfert de sa ferme.

On le constate dans le graphique précédant, les jeunes de la relève sont, dans une proportion plus élevée, mieux préparés à leur établissement que ne le sont les propriétaires au transfert de leur ferme. Toutefois, et c'est un fait important, il y a une relation statistique positive et significative entre la préparation à l'établissement et la préparation au transfert. Cela veut dire que lorsqu'un jeune de la relève est bien préparé pour son établissement, il y a de fortes chances que le propriétaire de la ferme soit aussi bien préparé au transfert de sa ferme. Dans le même ordre d'idées, lorsqu'un propriétaire de ferme est bien préparé au transfert de sa ferme, la probabilité est forte pour que sa relève soit également bien préparée à son établissement. En sens inverse, lorsqu'un jeune de la relève est peu ou pas préparé pour son établissement, il y a de fortes chances que le propriétaire de la ferme soit aussi peu ou pas préparé au transfert de sa ferme.

Dynamique interne du transfert de ferme

Outre la communication entre les partenaires et la préparation à l'établissement et au transfert, d'autres éléments doivent être analysés afin de fournir un portrait plus complet de la dynamique du transfert de la ferme. Parmi ceux-ci, l'intégration du jeune dans la gestion des tâches quotidiennes permet de jeter un éclairage intéressant sur les relations qu'entretiennent les propriétaires de ferme et leur relève lorsqu'il s'agit d'effectuer le travail sur la ferme. Plus loin, il importait de regarder comment se distribue le pouvoir de gestion sur la ferme. Qui s'occupe des tâches dites « ordinaires » sur la ferme ? Qui s'occupe des tâches dites « stratégiques » ?

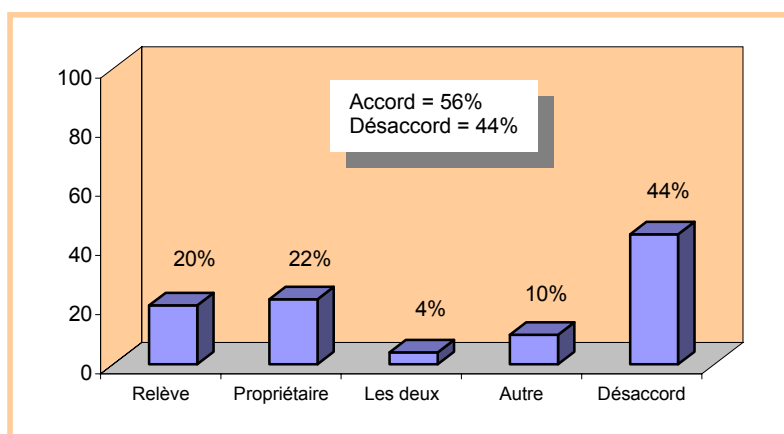
L'intégration dans la gestion des tâches quotidiennes

Pour vérifier le degré d'intégration des jeunes de la relève à la gestion des tâches, un indicateur a été construit à partir de 13 questions portant sur les différentes tâches qui sont exécutées sur une ferme dans l'année. Nous avons posé les mêmes questions au propriétaire et à sa relève.

1. Sur la ferme, qui s'occupe de la régie des champs ?
2. Qui s'occupe de la régie du troupeau ?
3. Qui vote au nom de l'entreprise aux activités professionnelles ?
4. Qui s'occupe du recrutement et de la sélection des salariés occasionnels ?
5. Qui décide à chaque matin des horaires de travail de la journée ?
6. Qui décide de la tenue des réunions concernant les affaires de la ferme ?
7. Qui choisit le moment du paiement des factures ?
8. Qui a l'autorité sur les employés ?
9. Qui choisit les fournisseurs d'intrants ?
10. Qui négocie avec les fournisseurs d'intrants ?
11. Qui négocie les prix de vente des récoltes ou des animaux ?
12. Qui décide des investissements à faire ?
13. Qui négocie le crédit et le financement ?

Pour chaque question, le jeune de la relève et le propriétaire devaient dire lequel des deux effectuait la tâche, si les deux s'occupaient de la tâche ou encore si quelqu'un d'autre sur la ferme effectuait la tâche mentionnée. En combinant les réponses sous forme de score, nous pouvions situer les propriétaires de ferme et leur relève en fonction de leur niveau d'accord ou de désaccord en ce qui a trait à l'attribution de responsabilités pour chacune des tâches. Il devenait également possible de déterminer le degré (faible ou fort) de cet accord ou désaccord.

Graphique 15
Synthèse des 13 questions sur l'intégration de la relève dans la gestion de la ferme



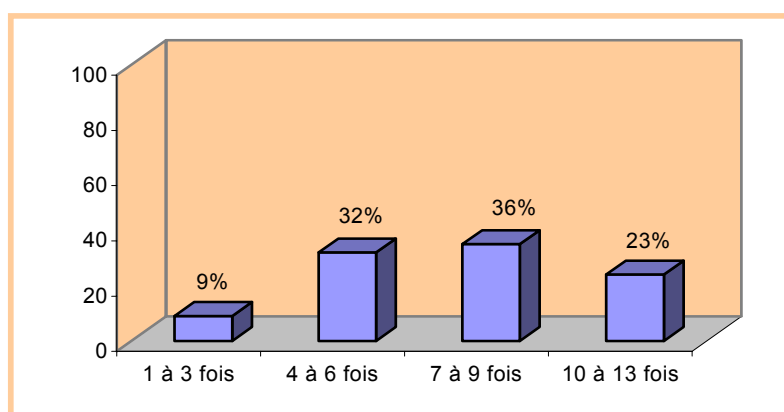
Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Les résultats indiquent que l'étape de l'intégration du jeune dans la gestion des tâches ne va pas de soi. En effet, sur l'ensemble des 13 tâches, allant de la régie des champs aux décisions se rapportant aux investissements, on constate un niveau fort élevé de désaccord. En fait, dans 44 % des cas, les propriétaires de ferme et leur relève ne

s'entendent pas quant à savoir qui a la responsabilité de telle ou telle tâche sur la ferme⁶⁶.

Plus encore, sur les 13 questions posées, 23 % des propriétaires de ferme et leur relève répondent dans le même sens entre 10 et 13 fois, ce qui dénote un fort niveau d'accord entre ces personnes. Par contre, dans 32 % des cas, les propriétaires et leur relève s'entendent pour répondre la même chose aux questions entre 4 et 6 fois et, dans 9 % des cas, entre 1 à 3 fois seulement. Les réponses de ces deux derniers groupes indiquent sans conteste qu'il y a un peu plus de 40 % de notre échantillon où l'on observe un niveau de désaccord considérable quant à l'attribution des responsabilités de chacun dans les travaux de la ferme.

Graphique 16
Pourcentage d'accord entre les partenaires dans le transfert de ferme



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Des tensions entre les partenaires de la ferme sont probablement à prévoir dans de tels cas et peut-être même des ruptures. Comme l'a montré une étude québécoise (Parent, Jean et Simard, 1999), ces ruptures sont fréquentes dans les transferts de ferme qui ont échoué. En fait, le plus souvent, les jeunes de la relève qui sont dans cette situation ne se sentent pas intégrés à la gestion de la ferme et finissent par se décourager, laissant tomber définitivement leur projet d'établissement.

Distribution du pouvoir de gestion sur la ferme

À partir des réponses obtenues à ces 13 questions, nous avons procédé à un reclassement des questions en fonction du degré d'intégration des jeunes de la relève aux tâches mentionnées, allant du plus faible degré d'intégration au plus fort. Nous avons ensuite regroupé les questions selon quatre niveaux de pouvoir, en tenant compte du caractère dit « stratégique » des tâches. Par exemple, les enjeux sont beaucoup moins grands en ce qui a trait au choix des fournisseurs d'intrants, question classée dans le niveau 1, que pour les décisions se rapportant aux investissements,

66. On peut voir en annexe 1 les graphiques C à O illustrant les scores des propriétaires et de leur relève pour chacune des 13 tâches.

question classée dans le niveau 4. La distribution des questions se présente donc ainsi :

Niveau 1

- Qui s'occupe de la régie du troupeau ?
- Qui choisit les fournisseurs d'intrants ?
- Sur la ferme, qui s'occupe de la régie des champs ?

Niveau 2

- Qui négocie avec les fournisseurs d'intrants ?
- Qui choisit le moment du paiement des factures ?
- Qui vote au nom de l'entreprise aux activités professionnelles ?

Niveau 3

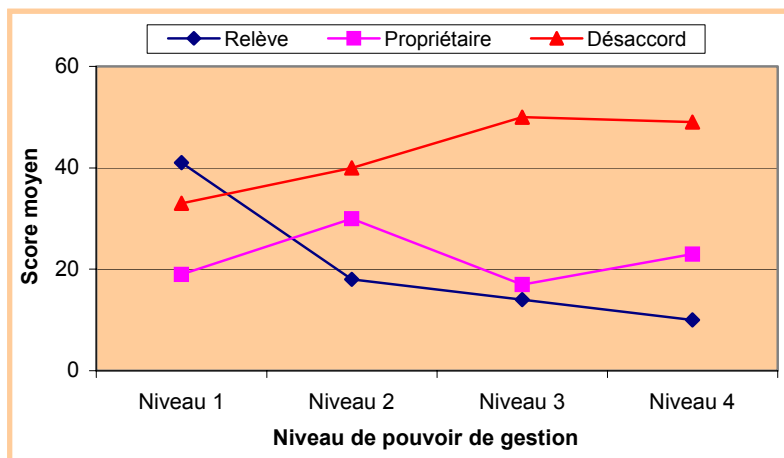
- Qui négocie les prix de vente des récoltes ou des animaux ?
- Qui décide à chaque matin des horaires de travail de la journée ?
- Qui s'occupe du recrutement et de la sélection des salariés occasionnels ?

Niveau 4

- Qui négocie le crédit et le financement ?
- Qui a l'autorité sur les employés ?
- Qui décide des investissements à faire ?
- Qui décide de la tenue des réunions concernant les affaires de la ferme ?

Comme le montre le graphique qui suit, le score moyen des jeunes de la relève sur le premier niveau de tâches est très élevé, soit un score de 41, ce qui indique une forte implication des jeunes de la relève dans les tâches de ce niveau. En sens inverse, les propriétaires de ferme sont peu impliqués à ce niveau de tâches, délaissant leur pouvoir de gestion à la relève. On remarque par ailleurs que le niveau de désaccord entre les propriétaires et leur relève est le plus bas sur le niveau 1. La réalité change grandement avec le passage au deuxième niveau de pouvoir alors que le score moyen des jeunes de la relève passe à 18 et celui des propriétaires augmente à 30, ce qui indique que les propriétaires conservent une mainmise plus élevée sur les tâches de niveau 2. Il est intéressant de constater que le score moyen en ce qui a trait au désaccord devient plus élevé en passant du niveau 1 au niveau 2. À mesure que l'on avance sur les niveaux de pouvoir 3 et 4, on constate que le score moyen de la relève continue à diminuer, mais beaucoup moins fortement que dans les deux niveaux précédents.

Graphique 17

Les jeunes de la relève et les niveaux de pouvoir dans la gestion des tâches sur la ferme

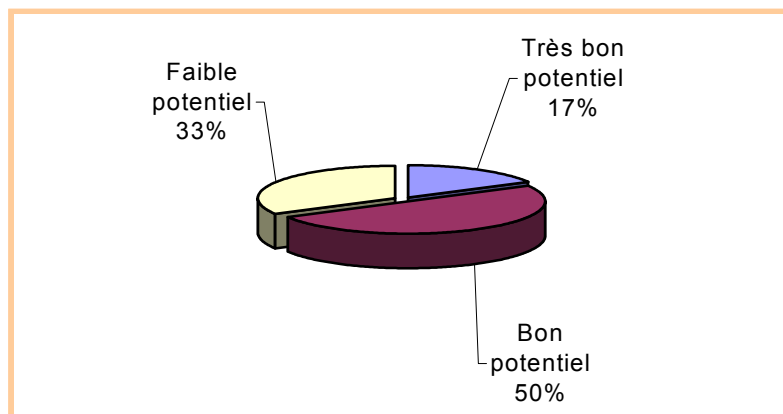
Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

On remarque également que les propriétaires ont un score moyen plus bas sur les niveaux 3 et 4 que dans le niveau 2, même si dans l'ensemble leur mainmise sur les tâches correspondantes demeure plus grande que pour la relève. Cette situation s'explique par le fait que les tâches des niveaux 3 et 4 sont partagées avec d'autres membres de la famille, comme la mère ou un frère. Par ailleurs, le degré de désaccord entre les propriétaires de ferme et leur relève continue d'augmenter de manière importante lors du passage aux niveaux de pouvoir 3 et 4, le score moyen tournant autour de 50.

Potentiel de transférabilité de la ferme

Nous avons voulu vérifier, enfin, si les fermes de notre enquête avaient un bon potentiel de transfert. Pour ce faire, nous avons demandé aux propriétaires de ferme de nous dire si, dans les cinq dernières années, ils avaient investi dans l'achat de quota laitier, s'ils avaient fait l'achat de machinerie nouvelle, s'ils avaient construit de nouveaux bâtiments de ferme et s'ils avaient augmenté leur troupeau (voir tableau 33). Toutes ces questions visaient à évaluer l'effort de maintien ou de développement de la ferme, cet aspect étant capital lorsqu'il s'agit d'installer une relève sur l'exploitation. Nous leur avons également demandé de nous donner la valeur des actifs, les revenus bruts et la dette globale de la ferme. Nous avons créé avec ces questions un indice (sous forme de score moyen) exprimant le potentiel de transférabilité de la ferme. Par exemple, une ferme dont les revenus étaient bas, la dette élevée et où aucun investissement n'avait été fait dans les cinq dernières années a été classée comme ayant un faible potentiel de transférabilité. Par ailleurs, une ferme avec des revenus élevés, une petite dette et où de nombreux investissements avaient été faits dans les cinq dernières années a été classée comme ayant un très bon potentiel de transférabilité.

Graphique 18
Potentiel de transférabilité de la ferme



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Dans l'ensemble, 33 % des fermes de notre échantillon montrent un faible potentiel de transférabilité, ce qui signifie que les difficultés d'établissement de la relève sont beaucoup plus élevées pour ces fermes que dans le cas de celles qui présentent un bon potentiel (50 %) ou un très bon potentiel (17 %). Toutefois, le présent indicateur doit être analysé ici avec prudence puisque nos données de base, essentiellement technico-économiques, ne nous permettent pas de faire une étude poussée du potentiel de transférabilité de la ferme. En fait, il nous faudrait des données beaucoup plus précises sur les revenus, les actifs et la dette pour pouvoir poser un diagnostic plus sûr⁶⁷.

67. On peut consulter l'étude de Levallois, Blouin-Demers et Perrier (2001) pour une évaluation plus précise du potentiel de transférabilité des fermes québécoises.

Conclusion

Un accent trop prononcé sur les aspects économiques du transfert de la ferme occulte l'importance que prennent les relations humaines dans tout le processus visant la réussite de la transmission du patrimoine agricole.

Au terme de cette étude, il nous faut évaluer le chemin parcouru et nous demander si nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés au départ. Parmi l'ensemble des constats qui ont été faits au cours de cette recherche, au moins deux se démarquent et retiennent l'attention.

Deux constats importants

Le premier constat, et peut-être le plus important, c'est que le manque de recherche ne nous permet pas d'évaluer adéquatement la situation globale du transfert de ferme au Québec. Cette situation compromet le développement de politiques adaptées à la réalité du transfert de ferme et la création d'outils d'intervention dans le domaine. Ce sont donc les décideurs politiques et les intervenants qui voient leurs capacités d'action restreintes par le manque d'informations sur la situation du transfert de ferme. Certes, on l'a vu, le Québec vient de franchir un pas important en matière de recherche avec la mise en chantier de la *Politique d'intégration des jeunes en agriculture*, mais il reste encore beaucoup à faire pour que cette politique prenne ancrage concrètement dans des interventions organisées, structurées et ciblées en transfert de ferme.

Le second constat, tout aussi important, est qu'un accent trop prononcé sur les aspects économiques du transfert de la ferme occulte l'importance que prennent les relations humaines dans tout le processus visant la réussite de la transmission du patrimoine agricole. Il est certain que l'on ne peut exclure d'une réflexion sur les difficultés à transférer une ferme aujourd'hui le gonflement des actifs agricoles et les programmes d'aide à l'établissement ; ces deux aspects demeurent essentiels pour comprendre l'ampleur des freins à l'établissement en agriculture et au transfert de ferme. Toutefois, si nous devons nous arrêter là, il nous manquerait certainement un pan majeur de la réalité du transfert de la ferme, soit les relations qu'entretiennent les propriétaires de ferme et leur relève dans le processus du transfert de ferme lui-même. En fait, c'est dans ce processus, alors qu'un jeune de la relève tente de s'intégrer dans les activités de la ferme et qu'un propriétaire doit lui faire une place en conséquence, que de nombreux écueils se présentent. Nous avons constaté, entre autres, qu'un manque manifeste de préparation à l'établissement et au transfert de la ferme est présent chez un peu plus du quart de notre échantillon, qu'un niveau fort élevé de désaccord quant aux responsabilités de chacun dans la gestion des tâches est enregistré, qu'une communication parfois absente entre les partenaires dans le transfert de ferme est notée, etc. Tous ces éléments constituent autant d'écueils à l'intégration des jeunes de la relève en agriculture et au transfert de la ferme. Pour notre part, nous pensons qu'une série d'étapes dans le processus du transfert de ferme peut être repérée et mettre en lumière la dynamique générationnelle et sociale qui se cache derrière la transmission du patrimoine agricole.

Les cinq phases du transfert de la ferme ou les cinq « ion »

Le cycle du renouvellement de l'entreprise agricole passe par une série d'étapes dont chacune représente un défi pour celui ou celle qui entend transférer sa ferme. C'est pourquoi on parle le plus souvent du processus de transfert de la ferme, c'est-à-dire cet ensemble d'actions prises dans le temps afin d'atteindre un certain nombre d'objectifs précis. Ce processus peut prendre bien des formes, mais dans l'ensemble, une certaine séquence doit pouvoir être repérée. On s'entend pour dire que le transfert de la ferme, c'est le transfert des avoirs, du savoir et du pouvoir (Préfontaine, 1999). Cette manière de concevoir le transfert de ferme permet de bien identifier ce qui est transféré, mais il faut aller plus loin et se demander comment ces avoirs, ce savoir et ce pouvoir sont transférés. En fait, on peut avancer l'hypothèse qu'il y a cinq étapes à un transfert de ferme réussi. Ces cinq étapes sont : 1) l'identification de la relève ; 2) la planification de l'établissement en agriculture et du transfert de la ferme ; 3) l'intégration de la relève dans la gestion de toutes les tâches sur la ferme ; 4) la transmission du patrimoine agricole et du pouvoir de gestion à la relève ; 5) la perpétuation de la ferme, c'est-à-dire l'atteinte de la viabilité économique dans les cinq premières années d'exploitation de la ferme par le nouvel agriculteur.

L'identification de la relève

On sait que plus un propriétaire de ferme tarde à identifier une relève sur sa ferme, plus grands sont les risques qu'il ne puisse trouver de relève (Stiglbauer et Weiss, 2000). La relève identifiée a aussi un effet sur la manière dont le propriétaire va envisager la gestion de la ferme et les investissements à long terme. Une enquête des britanniques Porter et Lobley (1992) a montré comment le fait que le propriétaire de la ferme ait un successeur identifié conditionne sa manière de gérer la ferme. En fait, les propriétaires qui n'ont pas de successeur désigné gèrent des fermes plus petites et ont acquis moins de terres dans les dix années précédant l'enquête que ceux qui ont un successeur désigné. Les propriétaires qui n'ont pas de successeur ont aussi plus tendance à réduire leurs activités, à mesure qu'ils avancent en âge, et à faire moins d'investissement. Ainsi, les auteurs avancent l'idée que cette dynamique relève en majeure partie de la présence du successeur qui oriente la prise de décisions sur la ferme en prenant plus de risques et qui a tendance à vouloir donner de l'expansion plus rapidement aux activités de production. Cette dynamique est appelée l'*effet successeur* (European Parliament, 2000). Il semble donc que l'identification précoce de la relève est un premier pas important dans le processus du transfert de ferme.

Planification de l'établissement en agriculture et du transfert de la ferme

Le seul fait de désigner un jeune comme la relève potentielle sur la ferme a un effet sur la manière dont ce jeune va construire son projet d'établissement. En effet, une étude exploratoire québécoise a permis de mettre au jour l'importance de l'identification précoce dans la construction de l'identité professionnelle chez la relève agricole. La motivation, le sens du métier, l'acquisition des connaissances et des compétences sont autant de caractéristiques qui seraient positivement orientés chez la relève désignée (Parent, Jean et Simard, 1999). On l'a vu dans cette étude, 70 % des jeunes interrogés sont bien ou très bien préparés à leur établissement, c'est-à-dire qu'ils ont effectué au moins une formation agricole, en plus d'avoir suivi des cours de

Il semble que l'identification précoce de la relève est un premier pas important dans le processus du transfert de ferme.

Lorsqu'un jeune de la relève est bien préparé pour son établissement, il y a de fortes chances que le propriétaire de la ferme soit aussi bien préparé au transfert de sa ferme.

formation continue après l'obtention de leur diplôme. Par ailleurs, ils ont monté un dossier d'établissement, suivi des cours sur le transfert de ferme, consulté des spécialistes dans le domaine du transfert de ferme, participé à des activités professionnelles qui sont autant d'occasions d'obtenir de l'information pertinente en vue de leur établissement et discuté de leur projet avec les propriétaires de la ferme qu'ils entendent reprendre. Par contre, 30 % des jeunes qui entendent s'établir sont peu ou pas du tout préparés pour cela. Si la préparation à l'établissement du jeune de la relève est très importante pour réussir le transfert de la ferme, la préparation au transfert de la ferme chez le propriétaire est tout aussi importante. Dans ce dernier cas, on note également que 25 % des propriétaires sont peu ou pas du tout préparés au transfert de leur ferme. Cette planification est jugée essentielle par les intervenants en transfert de ferme puisque de cette dernière dépendent un ensemble de décisions qui influencent grandement les possibilités de réussite du transfert de la ferme. De plus, est ce un fait important, il y a une relation statistique positive et significative entre la préparation à l'établissement et la préparation au transfert. Cela veut dire que lorsqu'un jeune de la relève est bien préparé pour son établissement, il y a de fortes chances que le propriétaire de la ferme soit aussi bien préparé au transfert de sa ferme. Dans le même ordre d'idée, lorsqu'un propriétaire de ferme est bien préparé au transfert de sa ferme, la probabilité est forte que sa relève soit également bien préparée à son établissement. En sens inverse, lorsqu'un jeune de la relève est peu ou pas préparé pour son établissement, il y a de fortes chances que le propriétaire de la ferme soit aussi peu ou pas préparé au transfert de sa ferme et vice versa.

L'intégration de la relève dans la gestion des tâches sur la ferme

Dans 44 % des cas, les propriétaires de ferme et leur relève ne s'entendent pas quant à savoir qui a la responsabilité de telle ou telle tâche sur la ferme.

Nous sommes ici au cœur du processus de transfert de la ferme, c'est-à-dire dans cette étape charnière où la relève s'intègre graduellement à la gestion de la ferme et où le propriétaire doit céder petit à petit le pouvoir de gestion. Notre enquête montre que cette étape semble plutôt difficile à franchir. En effet, sur un ensemble de 13 tâches, allant de la régie des champs aux décisions d'investissement, on a pu constater un niveau fort élevé de désaccord. Dans 40 % des cas, les propriétaires de ferme et leur relève sont une fois sur deux en désaccord quant aux responsabilités de chacun dans les travaux de la ferme. Des tensions entre les partenaires de la ferme sont probablement à prévoir dans de tels cas et peut-être même des ruptures. Comme l'a montré une étude québécoise (Parent, Jean et Simard, 1999), ces ruptures sont fréquentes dans les transferts de ferme qui ont échoué. En fait, le plus souvent, les jeunes de la relève qui sont dans cette situation ne se sentent pas intégrés à la gestion de la ferme et finissent pas se décourager, laissant tomber définitivement leur projet d'établissement.

Transmission du pouvoir de gestion et du patrimoine agricole à la relève

La transmission du pouvoir de gestion et du patrimoine agricole à la relève constitue un autre moment important du transfert de la ferme. La transmission du patrimoine peut prendre différentes formes comme la donation d'une partie des actifs agricoles à la relève, une transmission en bloc, une transmission par étapes, etc. Dans tous les cas, ce qui semble faire problème à ce niveau, c'est le blocage dans l'acquisition des actions pour certains jeunes. Comme l'indiquent les intervenants en transfert de ferme, les règles d'obtention de la prime à l'établissement, qui obligent un jeune de la relève à posséder au moins 20 % des parts de l'entreprise pour pouvoir profiter de cette prime,

forcent en quelque sorte les propriétaires de ferme à céder à leur relève les 20 % requis. Toutefois, avant qu'une autre tranche des actions ne soit cédée, il s'écoule parfois un temps relativement long qui peut décourager certains jeunes. Cette difficulté est augmentée par le fait que dans bien des cas, le propriétaire de la ferme oppose une certaine résistance à la transmission de son pouvoir de gestion. On l'a vu dans notre enquête, les propriétaires de ferme s'attribuent plus souvent la responsabilité des tâches dites stratégiques pour l'entreprise, comme les décisions d'investissement par exemple. La relève est plutôt confinée dans des tâches certes importantes, comme la régie du troupeau ou la régie des champs, mais dont le niveau de responsabilité, donc de pouvoir, est beaucoup moins élevé. Ces situations peuvent mener aisément à des tensions importantes entre les partenaires dans le transfert de ferme.

La perpétuation de la ferme

Même lorsque la transmission du pouvoir et des actifs est réussie, cela ne veut pas dire que la partie est gagnée. En effet, il semble qu'il soit de plus en plus difficile non seulement de transmettre, mais de demeurer en agriculture. D'après une étude sur les facteurs de réussite et d'échec de l'établissement en agriculture au Québec, on constate que plus d'un jeune sur quatre s'est retiré de l'activité agricole dans les six ans qui ont suivi l'établissement et que près de 40 % ont connu une détérioration de leur situation financière depuis leur entrée en agriculture (Muzzi et Morisset, 1987). Au moment même où la ferme est devenue une « entreprise » dans le langage même des agriculteurs, il faut aussi se demander si ce qui se passe dans l'univers des PME n'est pas en train de pénétrer le secteur agricole. Or, dans ce cas, on considère normal que 80 % des faillites commerciales surviennent chez des entreprises ayant moins de 5 ans (Gilson, 1991; Gallander, 1988) et que 70 % des entreprises familiales ne passent pas le cap de la deuxième génération (Perrault, 1994). Toutefois, compte tenu des caractéristiques propres aux exploitations agricoles - mode de vie tout autant qu'activité économique - les fermes familiales se transmettent d'une génération à l'autre cinq fois plus souvent que des entreprises familiales d'autres types (Taylor, Norris et Howard, 1998).

Ce qui reste à faire

En aucun cas cette recherche ne pouvait répondre à toutes les questions relatives à l'établissement en agriculture et au transfert de ferme ; le sujet est trop vaste et complexe pour qu'une seule recherche en fasse le tour. Deux points importants seraient à développer afin d'obtenir un portrait plus fidèle de la situation d'ensemble et de la dynamique interne du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture au Québec, soit : 1) une étude des barrières à l'entrée et à la sortie du métier d'agriculteur ; 2) le développement d'un outil diagnostique permettant de cerner les zones de conflit dans la phase d'intégration de la relève à la gestion de la ferme.

Étudier les barrières à l'entrée et à la sortie du métier d'agriculteur

Les grandes enquêtes effectuées aux États-Unis et en Europe ont permis de mettre au jour les principales barrières à l'entrée dans le métier d'agriculteur et les principales barrières à la sortie du métier. Ainsi, il ressort de ces enquêtes que les coûts d'installation et la difficulté à trouver le capital de départ nécessaire s'avèrent les barrières les plus importantes pour les jeunes qui souhaitent s'établir en agriculture.

Au Québec, comme dans les provinces anglophones, ce type de recherche n'a pas encore pris forme, de telle sorte qu'il est encore impossible de dresser un portrait précis de ces barrières.

Dans un autre ordre d'idées, peut-on identifier les barrières à la sortie du métier d'agriculteur qui sont si fortes qu'elles deviennent une motivation au démantèlement de l'entreprise agricole ? En effet, la problématique du démantèlement, si présente dans un contexte de gonflement des actifs, doit faire partie de la réflexion. Y a-t-il des barrières propres aux propriétaires de ferme qui les incitent à envisager le démantèlement plutôt que le transfert ? Quels moyens développent-ils pour tenter de contourner ces barrières ? En identifiant les barrières importantes à la sortie du métier d'agriculteur, il devient possible de cerner du même coup ce qui peut devenir des motivations importantes au démantèlement de l'exploitation agricole.

Les programmes d'aide destinés à la relève lors de l'établissement et les mesures fiscales visant à faciliter le transfert de la ferme sont nombreux. On peut penser, entre autres, à la prime à l'établissement, au rabais sur les taux d'intérêt dans le cadre d'un prêt, au prêt quota, au roulement et à la déduction pour gains en capital. Ces programmes d'aide, ces mesures fiscales et ces formules de transfert permettent-ils d'atténuer ou de contourner les barrières à l'entrée et à la sortie du métier d'agriculteur ? Comment ces programmes d'aide et ces mesures fiscales sont-ils utilisés par la relève et les agriculteurs plus âgés afin de contourner les barrières à l'entrée et à la sortie du métier d'agriculteur ?

Il faut aussi questionner les formules de transfert développées par les propriétaires de ferme et leur relève. Des formules de transfert existent déjà et doivent faire l'objet d'un examen, notamment la formule prêteur-vendeur, le transfert progressif, la constitution de société de personnes, la société par actions, l'utilisation de l'assurance vie comme outil de compensation, la rente parentale, la location et le salariat. D'autres formules sont probablement développées par les agriculteurs et leur relève. Dans ce cadre, certaines questions doivent être posées. Quelles sont les stratégies utilisées pour transférer le capital ou pour assurer l'exigence d'équité envers les enfants ? À qui fait-on appel, chez les propriétaires de ferme et leur relève, pour connaître les programmes d'aide et les mesures fiscales ? Comment utilise-t-on ces programmes d'aide et mesures fiscales pour contourner les barrières à l'entrée et à la sortie du métier d'agriculteur ?

Développer un outil diagnostic en transfert de ferme

Dans notre enquête, nous avons constaté un niveau fort élevé de désaccord quant aux responsabilités attribuées à chacun des partenaires dans le transfert de ferme ; dans 44 % des cas, les propriétaires de ferme et leur relève ne sont pas d'accord sur qui fait quoi sur la ferme. On a pu également constater que l'intégration de la relève dans les décisions décroît à mesure qu'augmente l'importance de ces décisions, et ce, au profit des propriétaires de ferme. Il y a ici la possibilité de développer un outil opérationnel de diagnostic sur le degré de transfert des pouvoirs de l'entreprise et sur les zones de conflits potentiels quant à la responsabilité de chacun vis-à-vis les tâches à effectuer sur la ferme. Comme un grand nombre de transferts d'entreprises agricoles ne se déroulent pas de façon harmonieuse, car les pouvoirs entre partenaires (parent-enfant, associés, etc.) ne sont pas clairement définis et mutuellement reconnus, cet outil pourrait être d'une utilité appréciable pour les conseillers dans l'encadrement qu'ils procurent aux entreprises agricoles.

Bibliographie

- A TIME TO ACT CAMPAIGN (1999). [*A Time to Act. A Report Card on USDA's Response to the National Commission on Small Farms – One Year Later...*](#), Walthill (Nebraska), Centre for Rural Affairs, Internet version.
- A TIME TO ACT CAMPAIGN (2000). [*A Time to Act. The 2nd Report Card on USDA's Response to the National Commission on Small Farms – Two Years Later...*](#), Walthill (Nebraska), Centre for Rural Affairs, Internet version.
- AGRICULTURAL TECHNOLOGY AND FAMILY FARM INSTITUTE (1994). [*Farms Number in Wisconsin: Entry, Exit and Impacts*](#), Wisconsin Family Farm Facts, no. 1, November, University of Wisconsin-Madison, ATFFI, 2 p., Internet version.
- AGRICULTURAL TECHNOLOGY AND FAMILY FARM INSTITUTE (1995). [*Wisconsin's Need for a Comprehensive Farm Entry-Exit Service*](#), Wisconsin Family Farm Facts, no. 4, March, University of Wisconsin-Madison, ATFFI, 2 p., Internet version.
- AGRICULTURE CANADA (1987). *Family Farm Forum Report*, Ottawa, l'Organisme.
- ALBERTA AGRICULTURE, FOOD AND RURAL DEVELOPMENT (1986). *A Family Affair: Farm Estate Planning*, Alberta, AAFRD, video VHS, 24 min.
- ALBERTA AGRICULTURE, FOOD AND RURAL DEVELOPMENT (1990). *Ownership and Farm Transfer*, Alberta, AAFRD, 52 p.
- ALBERTA AGRICULTURE, FOOD AND RURAL DEVELOPMENT (1990). *Tax Planning and Wills*, Alberta, AAFRD, video VHS, 23 min.
- ALBERTA AGRICULTURE, FOOD AND RURAL DEVELOPMENT (1990). *The Family Farm and Land Law*, Alberta, AAFRD, video VHS, 20 min.
- ALBERTA AGRICULTURE, FOOD AND RURAL DEVELOPMENT (1993). *Transitions*, Alberta, AAFRD, video VHS, 15 min.
- ALBERTA AGRICULTURE, FOOD AND RURAL DEVELOPMENT (1997). *Growing the Farm Business Together. A Farm Transfer Resource Guide*, AAFRD, 16 p.
- ALBERTA AGRICULTURE, FOOD AND RURAL DEVELOPMENT (1998). *Putting It On the Table: An Interactive Farm Ownership Planning Tool*, AAFRP, CD Rom.
- AMERICAN BANKERS ASSOCIATION (1999). [*Positioning Agriculture and Rural America for the 21st century*](#), 19 p., Internet version.
- AUGUSTINS, Georges (1989). *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre (France), Société d'ethnologie.
- BARBER-DUECK, Conrad and Ray D. BOLLMAN (1994) How Specialization Creates Diversification, *Canadian Agriculture at a Glance*. Division de l'agriculture de Statistique Canada, Catalogue n° 96-301.
- BARCELO, Ramon (1990). La transmission du patrimoine de l'exploitation agricole familiale en France, In Jacques Franquen, éd. *Agriculture et politiques agricoles en France et au Québec*, Paris, l'Harmattan; Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec, p. 87-98.
- BARTHELEMY, Pierre-Antoine (1999). [*Les mutations de l'emploi agricole*](#), in Commission Européenne. *Agriculture, environnement, développement rural : faits et chiffres. Les défis de l'agriculture*, Bruxelles, CE, version Internet.
- BEALE, Calvin (2000). [*Bureau of Labor Statistics Data Provide More Complete Count of Young Farmers*](#), *Rural Conditions and Trends* (USA), vol. 10, no. 2, pp. 39-42, Internet version.
- BLANC, Michel et Philippe PERRIER-CORNET (1987). Installation et renouvellement de l'agriculture familiale : un constat de la diversité des facteurs et tendances d'évolution, In *La*

- transmission des exploitations agricoles*, Paris, INRA, Économie et sociologie rurales, Actes et communications, n° 2, p. 63-70.
- BOUCHARD, Gérard (1983). Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVII^e au XX^e siècle, *Histoire sociale*, vol. 16, n° 31, p. 35-60.
- BROADWORTH, William R. and Ralph S. WINSLADE (1999). *Farm Estate Planning*, Ottawa, OMAFRA, 38 p.
- BUTTEL, Frederick H., Douglas JACKSON-SMITH, Bradford BARHAM, Daniel MULLARKEY and Lucy CHEN (1999). [Entry Into Wisconsin Dairying: Patterns, Process, and Policy Implications](#), Madison, University of Wisconsin-Madison, Agricultural Technology and Family Farm Institute, Research Report, no. 4, May, 13 p., Internet version.
- CARRIER, Mario et Michèle DOUCET (1998). *L'avenir des petites collectivités avec ou sans services*, Nicolet (Québec), Solidarité rurale du Québec, 16 pages.
- CARRIER, Mario et Serge COTE, dir. (2000). *Gouvernance et territoire ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec, 343 pages.
- CHARTON, François, Joël ROY et Anne-Laure ZENNOU (1997). Les installations aidées ou non en 1996, *Pour* (France), n° 155, p. 21-29.
- CHARTRAND, Raymonde (1991). L'aide à l'établissement : la course est commencée, *Le Producteur de lait* (Québec), février, p. 38-39.
- COMMISSION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE (2000a). [Rapport de la Commission. 11^e rapport annuel sur les Fonds structurels \(1999\)](#), Bruxelles, la Commission, version Internet.
- COMMISSION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE (2000b). [La situation de l'agriculture dans l'Union européenne. Rapport 1999](#), Bruxelles, la Commission, version Internet.
- COMMISSION EUROPEENNE (1997). [Évolutions du monde rural](#), Bruxelles, la Commission, juillet, version Internet.
- COMMISSION EUROPEENNE (2000). [L'agriculture dans l'Union européenne. Informations statistiques et économiques](#), Bruxelles, la Commission, janvier, version Internet.
- COMMISSION EUROPEENNE. DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE (1998). *Agenda 2000. Quel avenir pour l'agriculture?*, Bruxelles, l'Organisme, 16 p.
- COMMISSION EUROPEENNE. DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE (1999). *Réforme de la PAC. Développement durable*, Bruxelles, l'Organisme, 12 p.
- CONSEIL EUROPEEN DES JEUNES AGRICULTEURS (2000). *Politique d'installation dans la Communauté*, Séminaire CEJA à Cahors (France), 20-23 janvier.
- CROSS, J. A. (1994). *Entry-Exit Behavior of Wisconsin Dairy Farmers*, Madison, University of Wisconsin-Madison, Agricultural Technology and Family Farm Institute, ATFFI Research Paper, no. 6, August.
- DEBAILLEUL, Guy (2001). Tourisme rural et multifonctionnalité en agriculture, *Téoros* (Québec), vol. 20, no 2, p. 52-59.
- DION, Suzanne (1991). L'aide à l'établissement est maintenant liée à la formation, *Le Bulletin des agriculteurs* (Québec), février, p. 55-57
- DODSON, Charles (1996). [Is More Credit the Best Way to Assist Beginning Low-Equity Farmers?](#), Washington (DC), USDA, Agricultural Information Bulletin, no. 724-04, August, Internet version.
- DODSON, Charles and Robert HOPPE (1998). *Farm Structure: Aging Farm Operators, Financial Smaller Farms*, USDA Agricultural Outlook Forum, February.
- DODSON, Charles and Steve KEONIG (1995). [Young Commercial Farmers: Their Financial Structure and Credit Sources](#), *Agriculture Income & Finance* (USA), February, p. 40-44, Internet version.
- DREVILLON, Yves (2000). [CTE : les CUMA sur de nouvelles pistes](#), *Le Télégramme* (France), le 25 janvier, version Internet.

- DUGAS, Clermont (1999). *Le monde rural québécois et ses centres de services*, Abitibi-Témiscamingue, UQAT, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités; Nicolet, Solidarité rurale du Québec; Québec, Ministère des Régions, 1999, 96 pages.
- DUVAL, René (1998). L'aide à l'établissement : un bien nécessaire, dossier spécial : Formation et relève, *La Terre de chez nous*, semaine 22 au 28 janvier, p. 42.
- ÉPILLET (1997). *Projet-pilote d'installation ou de consolidation de fermes au Québec. Plan d'affaires*, s.l., avril, 49 p. + annexes.
- EMMENECKER, Claire (1997). Le stage 6 mois, *Pour* (France), n° 155, septembre, p. 79-85.
- EUROPEAN PARLIAMENT (2000). [The Future of Young Farmers in the European Union](#), Luxembourg, European Parliament, Directorate General for Research, Agriculture, Forestry and Rural Development Series, 159 p., Internet version.
- EUROSTAT (2000). [Structure des exploitations agricoles : résultats historiques de 1966/67 à 1997](#), Thème Agriculture et pêche, Tableaux détaillés, Luxembourg, l'Organisme, 160 pages, version Internet.
- FEDERATION DE LA RELEVÉ AGRICOLE DU QUEBEC (2000). *Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur le projet de loi 144*, Longueuil, Maison de l'UPA, 28 pages.
- FORUM SUR L'ETABLISSEMENT EN AGRICULTURE AU QUEBEC (1998). *Joindre les rangs des rangs*, actes du premier Forum sur l'établissement en agriculture au Québec, avril, 135 p.
- FRANCE. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION (1999). [Contribution de la France à la conférence OAA/FAO sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs](#), Maastricht (Pays-Bas), Conférence OAA/FAO, 12-17 septembre, version Internet.
- FRANCE. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION (2000). [Le contrant territorial d'exploitation. Pourquoi ? Comment ?](#), Paris, le Ministère, version Internet.
- FRIEDRICH, Véronique et Laurent VIGNAUD (1999). Élargissement de la cible des aides à l'installation : l'exemple du Limousin, *Statistiques agricoles* (France), n° 10, juillet.
- FRIGHKOFF, Patricia A. (1999). [Farm Succession Risk management Checklist Online](#), Corvallis (Oregon), Oregon State University, Internet version.
- GALLANDER, Benjamin (1988). *The Canadian Small Survival Guide*, Willowdale, Hounslow Press.
- GALE, Fred (1994). *The New Generation of American Farmers: Farm Entry and Exit Prospects for the 1990's*, Washington (DC), USDA, Economic Research Service, 38 p.
- GALE, Fred (2000). [Small and Large Farms Both Growing in Number](#), *Rural Conditions and Trends* (USA), vol. 10, no. 2, pp. 33-38, Internet version.
- GALE, Fred and David HENDERSON (1991). *Estimating Entry and Exit of US Farm, 1978-1987*, Washington (DC), USDA, Economic Research Service, 16 p.
- GILLET, Marie (1999). Analyse sociologique des transmissions dites hors cadre familial des exploitants agricoles, *Économie rurale*, n° 253, p. 87-90.
- GILSON, Y. (1991). Faillite : de l'enfer au purgatoire, *Affaires Plus*, vol. 14, no 1, février, p. 46-53.
- HANDFIELD, Mario, Diane PARENT et Jacques TONDREAU (2001). *Transfert de ferme et établissement en agriculture : bibliographie internationale*, Québec, Agri-Gestion Laval.
- HARL, Neil E. (1998). [Impact of the Taxpayer Relief Act on Beginning Farmers](#), Iowa, Beginning Farmer Center, Internet version.
- HOOPE, Robert A. (1996). [Retired Farm Operators: Who are They?](#), *Rural Development Perspectives* (USA), vol. 11, no. 2, pp. 29-35, Internet version.
- HOOPE, Robert A., Janet E. PERRY and David BANKER (2000). [ERS Farm Typology for a Diverse Agricultural Sector](#), USDA, Economic Research Service, Agricultural Information Bulletin, no. 759, September, 8 p., version Internet.

- IDAHO STATE DEPARTMENT OF AGRICULTURE (2001). [Aggie Bonds. Preserving the Past of Idaho's Future](#), 4 p., Internet version.
- IMBERT, Maurice (1997). Éditorial, *Pour* (France), numéro thématique : L'installation des jeunes en agriculture : pour des territoires vivants, n° 155, p. 7-8.
- JACKSON-SMITH, D. B. (1994). *Getting While the Going's Tough: Entry into the Wisconsin Farm Sector*, Madison, University of Wisconsin-Madison, Agricultural Technology and Family Farm Institute, ATFFI Research Report, no. 1, October.
- JACKSON-SMITH, D. B. (1995). *Understanding the Microdynamics of Farm Structural Change: Entry, Exit, and Restructuring among Wisconsin Family Farmers in the 1980's*, Ph.D. dissertation, Madison, University of Wisconsin-Madison.
- JACKSON-SMITH, Douglas and Bradford BARHAM (2000). [The Changing Face of Wisconsin Dairy Farms: A Summary of PATS' Research on Structural Change in the 1990's](#), Madison, University of Wisconsin-Madison, Program on Agricultural Technology Studies, PATS Research Report, no. 7, August, 26 p., Internet version.
- JEUNES AGRICULTEURS (2000). [La multifonctionnalité gagne du terrain... sauf aux États-Unis](#), *Jeunes Agriculteurs* (France), no. 549, avril, version Internet.
- JEUNES AGRICULTEURS (2001). [La multifonctionnalité, une idée qui fait son chemin](#), *Jeunes Agriculteurs* (France), no. 557, janvier, version Internet.
- KOEHLER, Cécile (2000). [Les SAFER : un nouvel agent immobilier ?](#), *Campagnes solidaires* (France), no 144, Confédération paysanne, septembre, version Internet.
- KOENING, Steve and Charles DODSON (1999). [FSA Credit Programs Target Minority Farmers](#), Washington (DC), USDA-ERS, *Agricultural Outlook* (USA), November, pp. 14-17.
- LE HY, Anne (1993). L'aide au renouvellement de la population des exploitants agricoles dans la CEE : de la politique communautaire aux politiques nationales, In *Transmission des exploitations agricoles et installation des agriculteurs dans la Communauté Européenne*, Actes et communications, Paris, Institut national de la recherche agronomique, Économie et sociologie rurales, Actes et communications n° 11, p. 198-209.
- LEBEAU, Serge, Maurice DOYON et Jean NOLET (1999). *Les clubs de gestion d'entreprise agricole au Canada: un aperçu et une analyse stratégique*, Sainte-Foy (Québec), Université Laval, Groupe de recherche en économie et politique agricoles, 97 p. + annexes.
- LETURCQ, Fabrice (1998). Prêretraite et installation des jeunes agriculteurs, *Statistiques agricoles* (France), n° 9, novembre.
- LEZBERG, S. (1994a). *Summary of the ATFFI Entry-Exit Focus Group Meeting: A Report to Entry-Exit Coalition*, Madison, University of Wisconsin-Madison, Agricultural Technology and Family Farm Institute, ATFFI Research Paper, no. 5, July.
- LEZBERG, S. (1994b). *Summary of the ATFFI Entry-Exit Focus Group Meeting: Strategies for Beginning and Retirement Farmers*, Madison, University of Wisconsin-Madison, Agricultural Technology and Family Farm Institute, ATFFI Research Paper, no. 8, September.
- LEVALLOIS, Raymond, Frédéric BLOUIN-DEMERS et Jean-Philippe PERRIER (2001). L'expansion en agriculture : un choix incontournable ?, dans 15^e Colloque de l'entrepreneur gestionnaire. *La fièvre de l'expansion : est-ce que ça se soigne*, Drummondville (Québec), 29 novembre.
- LOWENBERG-DE BEOR, James and Michael BOEHLJE (1983). Evaluation of State Legislative Programs to Assist Beginning Farmers, *Agricultural Finance Review*, vol. 43, p. 9-20.
- LOYAT, Jacques et Yves PETIT (1999). *La politique agricole commune (PAC)*, Paris, La Documentation française, 191 p.
- MARYLAND COOPERATIVE EXTENSION (1999). [Maryland Joint Extension and Research Plan of Work](#), College Park, University of Maryland, Internet version.
- MAYER, Janet (1996). [Passing on the Farm on to Next Generation Is Easier Said than Done](#), *The Angus Journal* (Missouri), March, Internet version.

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (1998). *Profil de la relève agricole au Québec, édition 1997*, Québec, MAPAQ, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire, 124 p.
- MONKE, James (1998b). [The 1997 Tax Law: New Incentives for Farmers to Invest for Retirement](#), USDA, Economic Research Service, Agricultural Outlook, December, pp. 24-26, Internet version.
- MONKE, James and Ron DURST (1998a). *The Taxpayer Relief Act of 1997. Provisions for Farmers and Rural Communities*, Washington (DC), USDA, ERS, Agricultural Economic Report, no. 764, 31 p.
- MUZZI, Patrick et Michel MORISSET (1987). *Les facteurs de réussite ou d'échec de l'établissement en agriculture au Québec*, Québec, Université Laval, Groupe de recherche en économie et politique agricoles.
- NATIONAL COMMISSION ON SMALL FARMS (1998). [A Time to Act: A Report of the USDA National Commission on Small Farms](#), Washington (DC), USDA-NCSF.
- NATIONAL FARM TRANSITION NETWORK (1999). [NetNews](#), NFTN, February, Internet version.
- NATIONS UNIES. ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2000). [Le caractère multifonctionnel de l'Agriculture et des terroirs](#), Porto (Portugal), vingt-deuxième conférence régionale de la FAO pour l'Europe, 24-28 juillet, version Internet.
- NEBRASKA DEPARTMENT OF AGRICULTURE (1999). [The Structure of Agriculture in Nebraska: Status and Recommendations](#), NDA, December, Internet version.
- NEBRASKA DEPARTMENT OF AGRICULTURE (2000). [Beginning Farmer Tax Credit Act](#), Nebraska, NDA, Internet version.
- NEBRASKA. COFA (1998). [Commission on the Future of Agriculture](#), Nebraska, Internet version.
- NELSON, Wayne (1999). [CA Testimony to USDA Advisory Committee on Beginning Farmers and Ranchers](#), Internet version.
- NEVIUS, M., D. B. JACKSON-SMITH and L. CHEN (1998). *Dairy Farming in the 1990s: The Experience and Perspective of Wisconsin's Dairy Farm Families: PATS Report to Respondents*, Madison, University of Wisconsin-Madison, Program on Agricultural Technology Studies, February.
- OCDE (1998). *La réforme de la politique agricole et l'économie rurale dans les pays de l'OCDE*, Paris, l'Organisme, 338 p.
- OLIVEIRA SANTOS, Rui (1996). L'impact de la politique d'installation et de modernisation agricole au Portugal, *Économie rurale*, n° 236, p. 53-61.
- OLIVEIRA SANTOS, Rui (1998). De l'installation agricole à l'installation rurale. Propositions pour une réforme des systèmes d'aide, *Économie rurale*, n° 247, p. 55-57.
- PARENT, Diane (2001). D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural, *Téoros* (Québec), vol. 20, no 2, p. 22-25.
- PARENT, Diane, Bruno JEAN et Myriam SIMARD (2000). *Transmission et maintien de la ferme familiale : analyse des facteurs et stratégies d'établissement de la relève agricole familiale via les situation d'insuccès*, avec la collaboration de Jacques Tondreau, Mario Handfield et Johanne Bérubé, Québec, Université Laval, Agri-Gestion Laval, 108 p.
- PENNSYLVANIA DEPARTMENT OF AGRICULTURE (2001). [Next Generation Farmer Loan](#), PDA, Internet version.
- PERRAULT, Yvon G. (1994). La famille en affaire, in *Actes du colloque en gestion agricole*, Québec, Université Laval, Groupe GEAGRI, 1^{er} décembre.
- PILON-LÉ, Lise (1990). La transmission des fermes spécialisées au Québec, In Jacques Franquen, dir. *Agriculture et politiques agricoles en France et au Québec*, Paris, l'Harmattan; Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 99-109.

- POLSON, Jim, Robert FLEMING, Bernie ERVEN and Warren LEE (1996). [*Transferring Your Farm Business to the Next Generation*](#), Corvallis (Oregon), Oregon State University, Internet version.
- POTTER, Clive and Matt LOBLEY (1992). Ageing and succession on family farms: The impact on decision-making and land use, *Sociologia ruralis*, vol. 32, n^{os} 2-3, p. 317-334.
- POTTER, Clive and Matt LOBLEY (1996). Unbroken thread? Succession and its effects on family farms in Britain, *Sociologia ruralis*, vol. 36, n^o 3, p. 286-306.
- PREFONTAINE, Serge (1999). Ferme à vendre : lorsqu'on choisit les enfants..., in Colloque de l'entrepreneur gestionnaire, *Se positionner pour l'avenir...*, tenu à Drummondville, le 26 novembre 1999, Sainte-Foy, Groupe Gestion et Économie agricoles (GÉAGRI), multiple pagination, 41 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION (1990). *Cadre d'orientation en matière d'établissement en agriculture : une voie ambitieuse pour l'agriculture de demain*, Québec, le Ministère, Direction de l'enseignement en agroalimentaire.
- RATTIN, Solange (1999). Installations : un jeune sur quatre est installé en société en 1996 ou 1997, *Agriste* (France), mars.
- RATTIN, Solange (2000a). Au-delà de 50 ans, un agriculteur sur trois connaît son successeur, *Agriste* (France), mars.
- RATTIN, Solange (2000b). Les structures agricoles en Europe : les divergences persistent entre le Nord et le Sud, *Agriste* (France), juin.
- RATTIN, Solange et Sébastien CARLOTTI (2000). Un agriculteur sur trois est retraité ou exerce une profession principale non agricole, *Agriste* (France), mars.
- REMY, Jacques (1997). Les sans-dot de l'agriculture : faut-il aider les installations sans aide ?, *Économie rurale*, n^o 238, p. 33-37.
- ROUCOUS, Daniel (2001a). [*Aide à la transmission de l'exploitation agricole*](#), *La Terre* (France), version Internet.
- ROUCOUS, Daniel (2001b). [*La mission des SAFER*](#), *La Terre* (France), version Internet.
- ROUCOUS, Daniel (2001c). [*La préretraite pour les agriculteurs en difficulté*](#), *La Terre* (France), version Internet.
- ROYAL BANK (1994). *Strategies for Your Family Farm Transfer*, Canada, Royal Bank, video VHS, 25 min.
- SANTERRE, Renaud (1990). Donations de fermes et sécurité des agriculteurs âgés, 1850-1990, In Gérard Bouchard et Joseph Goy, dir. *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17^e-20^e siècle)*, avec la collaboration de J.-P. Wallot, J. Dickinson et J. Roy, Chicoutimi, Centre interuniversitaire SOREP; Paris, École des Hautes Études en Sciences sociales, p. 35-47.
- SCHWARTZ, Jacques (1997). La politique de l'installation des jeunes en agriculture, *Pour* (France), n^o 155, p. 53-60.
- SIMONET, Dave and Derek BREWIN (1999). *Agricultural Credit Policy and Regulation in Saskatchewan*, Saskatoon (Saskatchewan), University of Saskatoon, June, 50 pages.
- SMITH RADINER COMMUNICATIONS (2000). *Summary Report. Family Farm Succession: Winnipeg Summit*, Winnipeg (Manitoba), Sheraton Winnipeg Hotel, March, 31-April 1, 8 pages.
- SOMMER, Judith E., Robert A. HOPPE, Robert C. GREEN and Penelope J. KORB (1998). [*Structural and Financial Characteristics of U.S. Farms, 1995: 20th Annual Family Farm Report to the Congress*](#), USDA, Economic Research Service, Agricultural Information Bulletin, no. 746 (AIB-746), December.

- STAM, Jerome (1996). [Are Farmer Bankruptcies a Good Indicator of Rural Financial Stress?](#), USDA, Economic Research Service, Agricultural Information Bulletin, no. 724-06, December, 4 p.
- STATISTIQUE CANADA (1997a). *Aperçu historique de l'agriculture canadienne*, Ottawa, Statistique Canada, Division de l'agriculture, 253 p.
- STATISTIQUE CANADA (1997b). *Profil des exploitants agricoles canadiens*, Ottawa, Statistique Canada, Division de l'agriculture, 157 p.
- STATISTIQUE CANADA (2000). *Enquête financière sur les fermes, 2000*, Ottawa, Statistique Canada, Division de l'agriculture, 77 p. + annexes.
- STEVENSON, G. W., Russell O'HARROW and Douglas ROMIG (1996). *Dairy Farmer Career Paths. Farm Entry and Exit Transitions in New Zealand and Wisconsin: Observations, Challenges, and Opportunities for Exchange*, Madison, University of Wisconsin-Madison, College of Agricultural and Life Sciences, May, 39 p. + Appendixes.
- STIGLBAUER, Alfred M. and Christoph R. WEISS (2000). Family and Non-Family Succession in the Upper-Austrian Farm Sector, *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, no 54, p. 6-25.
- TAYLOR Janet Edgar, Joan E. NORRIS and Wayne H. HOWARD (1998). Succession patterns of farmer and successor in Canadian farm families, *Rural Sociology*, vol. 63, no 1, p. 553-573.
- TAYLOR, Geoffrey (1994). [A Review of Sharemilking: 1972-1992](#), New Zealand, Ministry of Agriculture, Internet version
- TONDREAU, Jacques (2000). *Services éducatifs et à la petite enfance dans les petites communautés rurales du Québec*, Québec, Centrale des syndicats du Québec, 41 pages.
- TONDREAU, Jacques et Michel MORISSET (1998). *Relève en agriculture et formation agricole*, Québec, Université Laval, Groupe de recherche en économie et politique agricoles.
- UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (1998). *Vers un contrat social renouvelé entre l'État québécois et les producteurs et productrices agricoles*, mémoire présenté dans le cadre de la Conférence sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, janvier.
- UNIVERSITY OF SASKATCHEWAN (1992). *Farm Estate and Retirement Planning*, Alberta, Saskatoon, University of Saskatchewan, video VHS, 1992.
- VALLURU, Ram & Douglas H. JOSE (1999). *Part-time/Beginning Farmers: What Do They Have to Say?*, Project report for a grant project funded by Nebraska Network-21 and the Center for Rural Community Revitalization and Development, Nebraska.
- WISCONSIN FARM CENTER (1999). [Farm Transfers In Wisconsin. A Guide for Farmers](#), Internet version.

Annexe

1

Tableaux et graphiques supplémentaires

Annexe 1 : Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableaux supplémentaires

Tableau A
Exploitants âgés entre 55 et 64 ans, Europe, 1990-97

Pays	1990	%	Total	1997	%	Total
Belgique	25 300	30,2	83 920	15 310	23,6	65 030
Danemark	20 860	26,1	79 900	14 360	23,1	62 240
Allemagne	174 260	27,9	625 760	128 960	25,6	505 120
Grèce	242 360	28,6	847 380	215 880	26,6	812 990
Espagne	457 350	32,0	1 431 600	277 260	28,0	989 550
France	275 830	30,4	908 270	139 640	21,1	661 160
Irlande	36 980	22,4	164 830	32 400	22,6	143 150
Italie	747 540	29,0	2 574 150	639 870	28,9	2 215 260
Luxembourg	1 000	27,9	3 590	440	17,7	2 480
Pays-Bas	33 110	28,0	118 580	29 290	28,1	104 180
Autriche*	41 820	20,6	203 200	38 280	19,9	192 300
Portugal	165 390	29,1	568 970	113 810	28,5	400 080
Finlande*	17 810	17,8	99 930	15 390	17,7	87 000
Suède*	17 410	21,5	81 070	18 870	23,1	81 790
Royaume-Uni	53 230	26,6	200 030	51 730	16,0	199 070
Europe	2 3102 50	29,0	7 991 180	1 731 490	26,6	6 521 400

Source : Eurostat (2000). * Pour ces pays, la comparaison se fait entre les années 1995 et 1997.

Tableau B
Part des agriculteurs de moins de 35 ans par rapport au total des agriculteurs, Europe, 1990-97

Pays	%	Total 1990	%	Total 1997
Belgique	11,6	83 920	14,0	65 030
Danemark	10,8	79 900	10,3	62 240
Allemagne	15,8	625 760	16,7	505 120
Grèce	8,7	847 380	5,4	812 990
Espagne	7,4	1 431 600	6,0	989 550
France	13,3	908 270	12,0	661 160
Irlande	13,4	164 830	12,2	143 150
Italie	5,2	2 574 150	5,2	2 215 260
Luxembourg	12,3	3 590	11,7	2 480
Pays-Bas	9,4	118 580	7,1	104 180
Autriche*	19,0	203 200	17,4	192 300
Portugal	6,6	568 970	3,6	400 080
Finlande*	16,0	99 930	14,4	87 000
Suède*	9,0	81 070	7,7	81 790
Royaume-Uni	7,6	200 030	6,3	199 070
Europe	8,8	7 991 180	7,7	6 521 400

Source : Eurostat. * Pour ces pays, la comparaison se fait entre les années 1995 et 1997.

Tableau C
Taux de remplacement des agriculteurs américains dans 52 États, États-Unis, 1997

États	34 ans et -	55 ans et +	Taux	Âge moyen
Dakota du Nord	5 332	6 963	76,6	51,4
Dakota du Sud	5 257	7 317	71,8	51,8
Minnesota	11 624	16 644	69,8	51,2
Nebraska	8 113	12 662	64,1	52,5
Pennsylvanie	6 848	11 277	60,7	52,7
Iowa	13 233	22 173	59,7	52,4
Indiana	8 607	14 529	59,2	52,8
Wisconsin	8 692	15 377	56,5	52,2
Ohio	9 187	17 386	52,8	53,1
Illinois	9 439	19 008	49,7	53,4
Louisiane	3 092	6 408	48,3	53,7
Kansas	8 094	16 856	48,0	54,4
Arkansas	5 653	11 877	47,6	53,5
Kentucky	10 408	21 932	47,5	54,0
Michigan	5 241	11 701	44,8	53,3
Missouri	12 306	27 937	44,0	54,7
Idaho	2 344	5 558	42,2	53,2
Vermont	575	1 388	41,4	53,1
Colorado	3 000	7 271	41,3	53,8
Oklahoma	8 705	21 495	40,5	55,1
Delaware	268	671	39,9	54,0
New York	3 230	8 101	39,9	53,5
Tennessee	8 619	22 219	38,8	55,4
Montana	2 408	6 313	38,1	54,0
Alabama	4 186	11 812	35,4	54,9
Caroline du Nord	4 945	14 146	35,0	55,2
Wyoming	839	2 458	34,1	54,4
Mississippi	3 019	9 252	32,6	55,6
Rhodes Island	63	194	32,5	54,1
Maryland	1 094	3 455	31,7	55,2
Georgie	3 761	12 095	31,1	55,9
Maine	477	1 549	30,8	54,4
Utah	1 259	4 095	30,7	55,4
New Hampshire	230	750	30,7	54,3
Connecticut	314	1 050	29,9	55,5
Washington	2 231	7 523	29,7	54,2
Alaska	39	136	28,7	53,3
Texas	17 195	60 221	28,6	56,6
Massachusetts	417	1 461	28,5	54,9
Nouveau Mexique	1 215	4 283	28,4	56,5
Nevada	219	786	27,9	55,4
Californie	6 134	22 248	27,6	56,5
Oregon	2 463	9 006	27,3	54,5
États-Unis	197 082	517 654	42,1	54,3

Source : Recensement de l'agriculture américain (1997). Données ajustées selon les analyses du Bureau de la statistique du travail des États-Unis. Compilation des auteurs.

Tableau D
Nombre de fermes par tranche de revenus, Canada, 1992-97

Valeur des ventes (\$)	Nombre de fermes 1996	Écart 1991-96
Moins de 10 000	68 416	- 93
10 000-49 999	82 946	- 5 704
50 000-99 999	42 046	- 6 119
100 000-249 999	55 198	1 987
250 000-499 999	19 268	3 921
500 000 et plus	8 674	2 327
Canada	276 548	-----

Source : Statistique Canada. Recensement de l'agriculture, 1996. Compilation des auteurs.

Tableau E
Fermes classées selon le revenu par rapport au nombre total de fermes, Canada, 1996

Provinces	Nb de fermes	Rev. 100 000 et +	Rev./nb fermes
Québec	59 007	13 929	38,7 %
Ile du Prince Édouard	2 217	771	34,7 %
Saskatchewan	21 835	18 801	32,9 %
Manitoba	67 520	8 026	32,9 %
Ontario	56 995	19 565	28,9 %
Alberta	24 383	16 900	28,6 %
Nouveau-Brunswick	35 991	774	22,7 %
Nouvelle-Écosse	3 405	849	19,0 %
Terre-Neuve	4 453	125	16,8 %
Colombie-Britannique	742	3 400	15,5 %
Canada	276 548	83 140	30,0 %

Source : Statistique Canada (1996). Recensement du Canada, 1996.

Tableau F
Évolution du nombre de fermes au Canada, 1921-1996

Années	Nombre de ferme
1921	711 090
1931	728 623
1941	732 832
1951	623 087
1956	574 993
1961	480 877
1966	430 503
1971	366 110
1976	338 552
1981	318 361
1986	293 089
1991	280 043
1996	274 955

Source : Statistique Canada (2000). *Aperçu historique de l'agriculture canadienne*, catalogue no 93-358-XPB.

Tableau G
Relève selon la principale production, Québec, 1997

Principale production	Relève identifiée	Pourcentage
Lait	1 284	43
Bovins	436	15
Céréales et fourrages	342	11
Fruits et légumes	279	9
Acériculture	209	7
Porcs	201	7
Autres productions	144	5
Aviculture	73	2
Pépinières et cultures abritées	42	1
Total	3 010	100

Source : MAPAQ (1998). *Profil de la relève agricole au Québec*, édition 1997. Compilations des auteurs.

Tableau H
**Évolution d'indicateurs financiers par type de ferme,
 Canada, 1995 et 1999**

Années	Culture de légumes	Pommes de terre	Serres et pépinières
1997			
Actif moyen	703 546	1 539 601	855 868
Dette moyenne	145 886	368 443	233 501
Revenu net comptant	43 219	72 737	70 067
1999			
Actif moyen	848 881	1 685 917	929 748
Dette	196 360	441 039	244 003
Revenu net comptant	52 746	79 772	88 344

Source : Statistique Canada (2000). *Enquête financière sur les fermes, 2000*. Catalogue no. 21F0008XIB. Compilation des auteurs.

Tableau I
**Évolution d'indicateurs financiers par type de ferme,
 Canada, 1995 et 1999**

Années	Fermes avicoles	Fermes ovicoles	Culture de fruits
1997			
Actif moyen	1 317 421	1 417 454	686 199
Dette moyenne	269 986	269 242	120 494
Revenu net comptant	74 926	114 346	18 579
1999			
Actif moyen	1 691 237	2 052 433	689 553
Dette moyenne	324 866	475 327	126 037
Revenu net comptant	116 328	124 721	23 513

Source : Statistique Canada (2000). *Enquête financière sur les fermes, 2000*. Catalogue no. 21F0008XIB. Compilation des auteurs.

Tableau J
Superficie de terre achetée dans les cinq dernières années

Hectare	Nb de fermes	Pourcentage
Moins de 20	4	3,5
20-40	10	8,8
41-60	9	7,9
61-80	4	4,4
Plus de 80	6	5,3
Aucune	81	71,1
Total	114	100

Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Tableau K
Âge de la relève identifiée au Québec, 1997

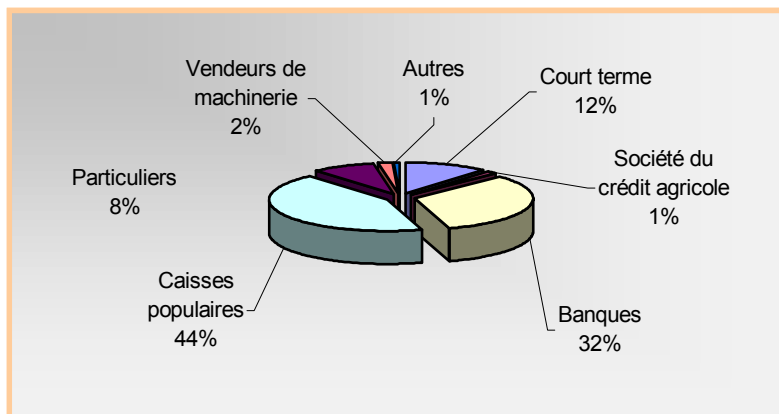
Âge	Relève identifiée	Pourcentage
Moins de 20 ans	823	22
20-24 ans	1 026	28
25-29 ans	692	19
30-34 ans	621	17
35-39 ans	295	8
40 ans et plus	216	6
Total	3 673	100

Source : MAPAQ (1998). *Profil de la relève agricole au Québec, édition 1997*. Compilations des auteurs.

Graphiques supplémentaires

Graphique A

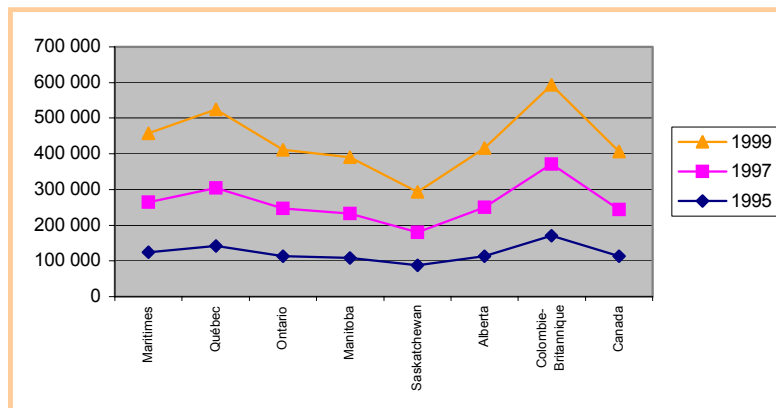
Ventilation de la dette totale des fermes québécoises, 1999



Source : Statistique Canada (2000). *Enquête financière sur les fermes, 2000*. Catalogue no. 21F0008XIB. Compilation des auteurs.

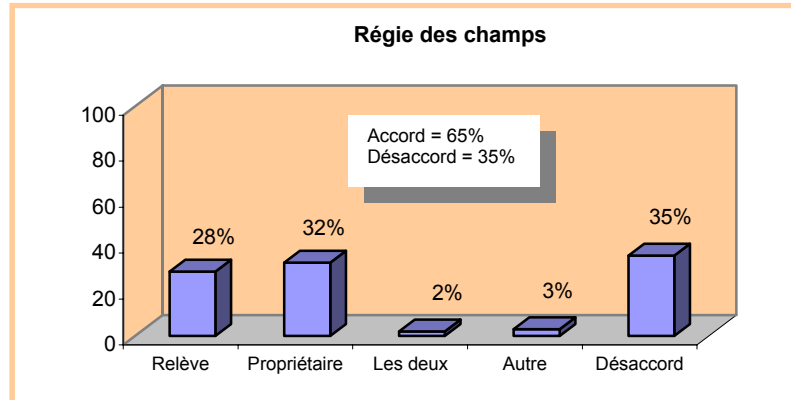
Graphique B

Augmentation de la dette moyenne par ferme, Canada, 1995-1999



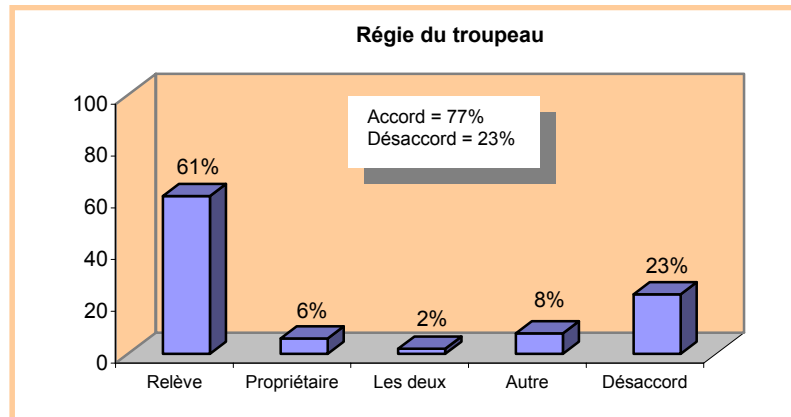
Source : Statistique Canada (2000). *Enquête financière sur les fermes, 2000*. Catalogue no. 21F0008XIB. Compilation des auteurs.

Graphique C
Qui s'occupe de la régie des champs ? Scores propriétaire-relève



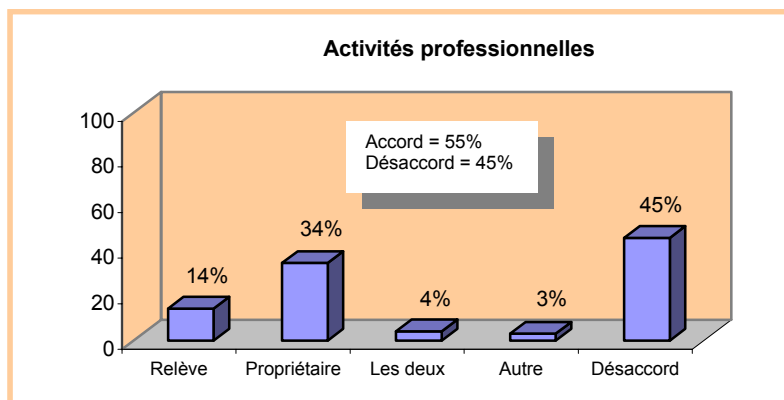
Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Graphique D
Qui s'occupe de la régie du troupeau ? Scores propriétaire-relève



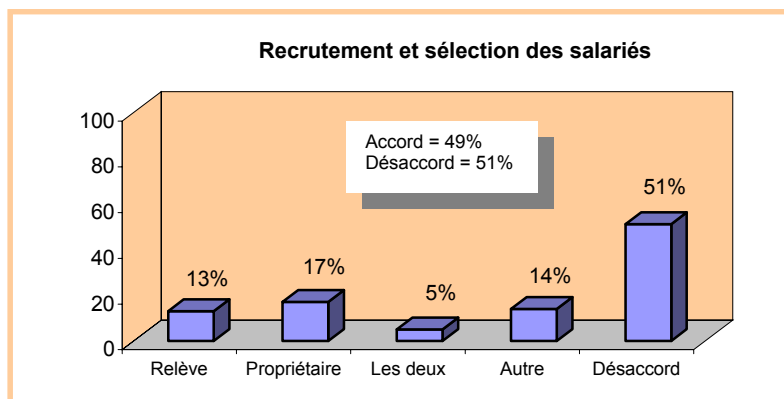
Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Graphique E
Qui vote au nom de l'entreprise aux activités professionnelles ? Scores propriétaire-relève



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

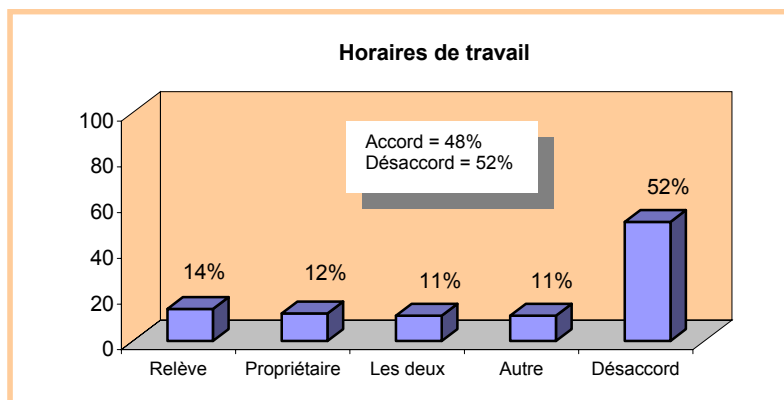
Graphique F
Qui s'occupe du recrutement des salariés occasionnels ? Scores propriétaire-relève



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Graphique G

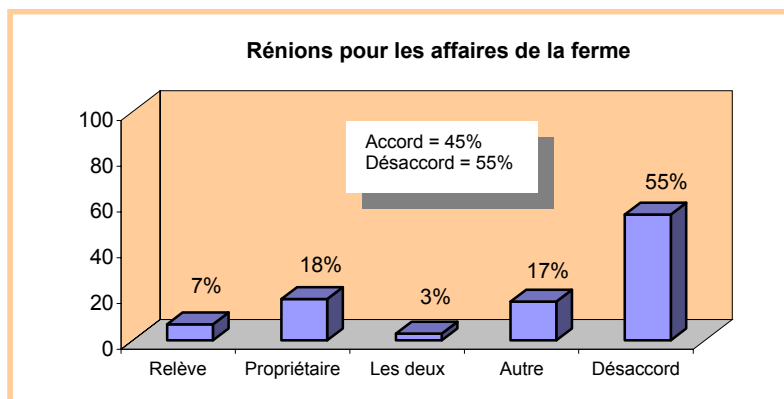
Qui décide des horaires de travail ? Scores propriétaire-relève



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

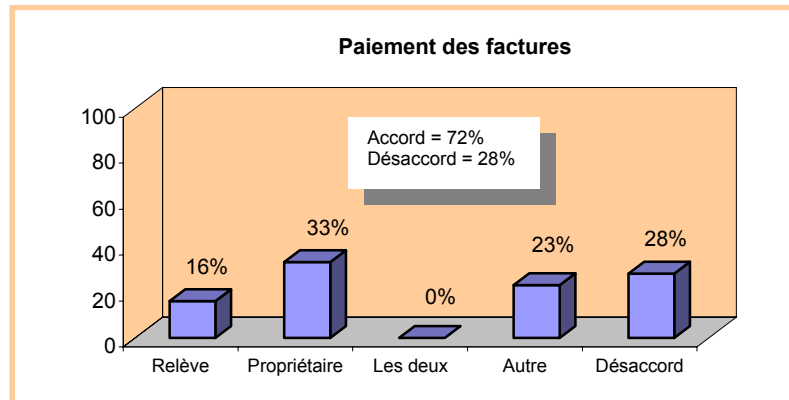
Graphique H

Qui décide de la tenue des réunions pour les affaires de la ferme ? Scores propriétaire-relève



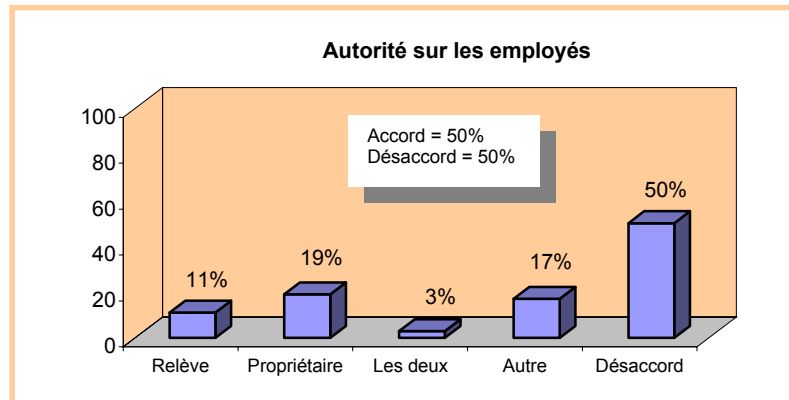
Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Graphique I
Qui choisit le moment du paiement des factures ? Scores propriétaire-relève



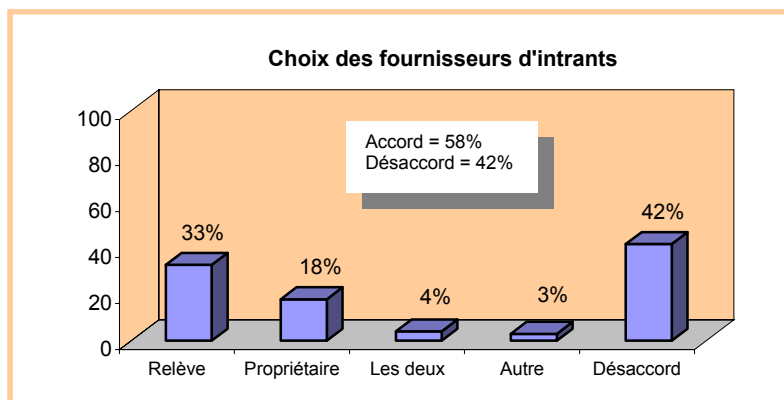
Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Graphique J
Qui a l'autorité sur les employés ? Scores propriétaire-relève



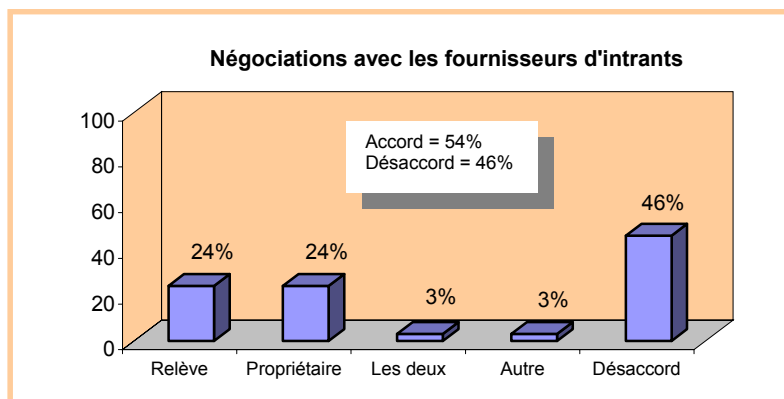
Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Graphique K
Qui choisit les fournisseurs d'intrants ? Scores propriétaire-relève



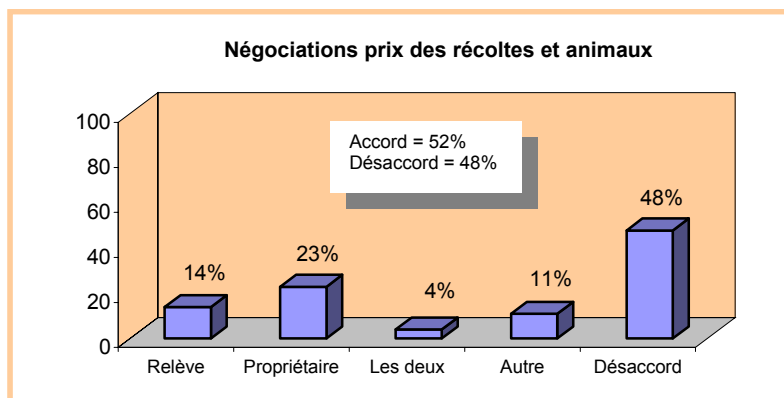
Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Graphique L
Qui négocie avec les fournisseurs d'intrants ? Scores propriétaire-relève



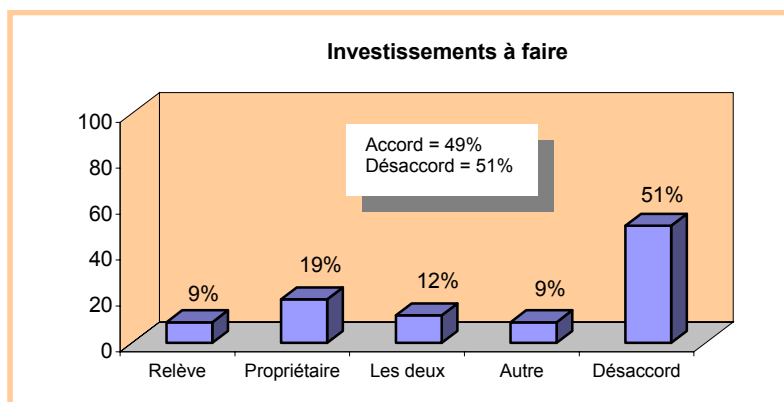
Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Graphique M
Qui négocie les prix de vente des récoltes et des animaux ? Scores propriétaire-relève



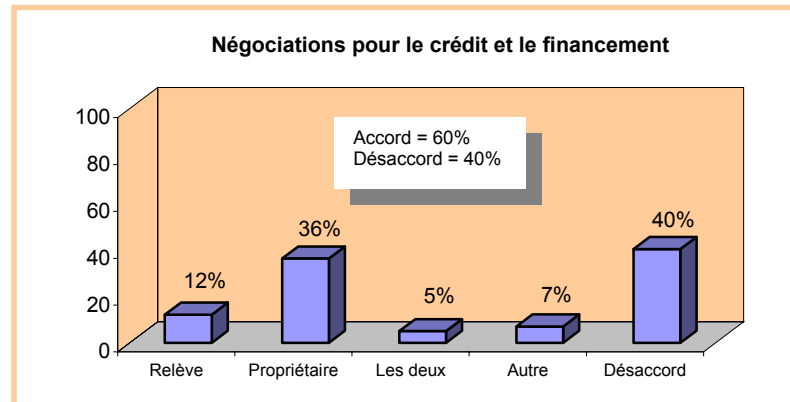
Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Graphique N
Qui décide des investissements à faire ? Scores propriétaire-relève



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Graphique O
Qui négocie le crédit et le financement ? Scores propriétaire-relève



Source : J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2001). Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.

Annexe

2

Annexe technique

Annexe 2 : Annexe technique

Dans le cadre de cette enquête, il s'avérait très important de cerner tant l'effort de planification en vue de l'établissement chez les jeunes de la relève que l'effort de planification du transfert de la ferme chez les propriétaires. En fait, nous avons voulu évaluer le niveau de préparation au transfert de la ferme chez les propriétaires et le niveau de préparation à l'établissement chez les jeunes de la relève. Il nous est apparu également essentiel d'éclairer la dynamique interne du transfert de ferme en examinant le degré d'intégration des jeunes de la relève dans la gestion quotidienne des tâches sur la ferme et la distribution du pouvoir de gestion entre le propriétaire et sa relève. Enfin, et c'est là une dimension fondamentale, il importait de trouver un moyen de déterminer le degré de transférabilité des fermes enquêtées. Est-ce que ces fermes étaient dans des conditions favorables à un transfert en faveur d'un jeune de la relève ? Les principaux indicateurs étudiés dans le cadre de cette étude sont :

- La préparation à l'établissement chez le jeune de la relève ;
- La préparation au transfert de la ferme chez le propriétaire ;
- Le niveau d'intégration du jeune de la relève dans la gestion quotidienne de la ferme ;
- La distribution du pouvoir de gestion entre le propriétaire et sa relève ;
- Le potentiel de transférabilité de la ferme.

Ces indicateurs nous ont permis d'éclairer davantage la dynamique interne du transfert de la ferme en exposant les points positifs et les écueils que rencontrent le propriétaire d'une ferme et sa relève lorsque vient le temps de s'engager concrètement dans un transfert de la ferme.

Indice de préparation à l'établissement

L'indice de préparation à l'établissement a été construit à partir des réponses à 21 questions dans le questionnaire destiné à la relève. Ces questions avaient trait à la formation initiale (questions n° 11 et 12)⁶⁸, à la formation continue (questions 25 à 28), à la participation aux activités du milieu (questions 47 à 50), à la discussion du projet d'établissement avec le ou les propriétaires de la ferme et les autres membres de la famille (questions 60 et 61), à la consultation de spécialistes en matière de transfert de ferme (questions 62 à 68), au fait d'avoir suivi ou non un cours sur le transfert de ferme (question 69) et, enfin, au fait d'avoir monté ou pas un dossier d'établissement (question 70). Chacune de ces questions a été pondérée selon la formule suivante :

Formation (QR 11 + 12)

- DES général ou autre et pas de diplôme = 0
- DEP agricole et DEC général ou autre = 1
- DEC agricole et université = 2

68. Voir le libellé exact des questions dans le questionnaire destiné à la relève en annexe 4.

Formation continue (QR 25-28)

- Non = 0
- Oui = 2

Participation (QR 47-50)

- Jamais = 0
- Parfois = 1
- Souvent = 2

Discussion (QR 60-61)

- Pas du tout = 0
- Parfois = 1
- Souvent = 2

Consultation (QR 62-68)

- Jamais = 0
- Parfois = 1
- Souvent = 2

Cours sur le transfert (QR 69)

- Non = 0
- Oui = 2

Dossier d'établissement (QR 70)

- Non = 0
- Oui = 2

Par la suite, tous les scores ont été compilés pour tous les répondants de manière à obtenir une moyenne pour chacun d'eux. Ces moyennes pouvaient varier entre 0 et 2 et ont été regroupées selon l'échelle suivante :

- 0 à 0,666 = peu ou pas préparé à l'établissement
- 0,667 à 1,333 = bien préparé à l'établissement
- 1,334 à 2 = très bien préparé à l'établissement

Indice de préparation au transfert de la ferme

L'indice de préparation au transfert de la ferme a été construit à partir des réponses à 16 questions dans le questionnaire destiné aux propriétaires. Ces questions avaient trait à la participation aux activités du milieu (questions 29 à 32), à la discussion du projet de transfert avec la relève et les autres membres de la famille (questions 39 et 40), à la consultation de spécialistes en matière de transfert de ferme (questions 41 à 46), au fait d'avoir suivi ou non un cours sur le transfert de ferme (question 47), au fait d'avoir monté ou pas un dossier de transfert de la ferme (question 48), au fait d'avoir investi dans un régime enregistré d'épargne retraite (question 81) et, enfin, aux autres investissements faits en vue de la retraite (question 82). Chacune de ces questions a été pondérée selon la formule suivante :

Participation (QP 29-32)

- Jamais = 0
- Parfois = 1
- Souvent = 2

Discussion (QP 39-40)

- Pas du tout = 0
- Parfois = 1
- Souvent = 2

Consultation (QP 41-46)

- Jamais = 0
- Parfois = 1
- Souvent = 2

Cours sur le transfert (QP 47)

- Non = 0
- Oui = 2

Dossier de transfert (QP 48)

- Non = 0
- Oui = 2

REER (QP 81)

- Non = 0
- Oui = 2

Autres investissements (QP 82)

- Non = 0
- Oui = 2

Par la suite, tous les scores ont été compilés pour tous les répondants de manière à obtenir une moyenne pour chacun d'eux. Ces moyennes pouvaient varier entre 0 et 2 et ont été regroupées selon l'échelle suivante :

- 0 à 0,666 = peu ou pas préparé au transfert de la ferme
- 0,667 à 1,333 = bien préparé au transfert de la ferme
- 1,334 à 2 = très bien préparé au transfert de la ferme

Indice comparé de préparation à l'établissement et au transfert

Pour comparer la relève et le propriétaire de la ferme en ce qui regarde soit la préparation à l'établissement soit la préparation au transfert, nous devons pouvoir le faire sur la même base. Dans ce cadre, on ne pouvait retenir qu'un certain nombre d'indicateurs communs aux deux groupes, soit la participation dans le milieu (QR 47-50 et QP 29-32), la discussion avec les autres partenaires sur le ferme (QR 60-61 et QP 39-40), la consultation de conseillers (QR 62-68 et QP 41-46), le fait d'avoir suivi ou pas un cours sur le transfert de la ferme (QR 69 et QP 47) et, enfin, le fait d'avoir

monté ou non un dossier d'établissement ou de transfert (QR 70 et QP 48). Chacune de ces questions a été pondérée selon la formule suivante :

Participation (QR 47-50 ; QP 29-32)

- Jamais = 0
- Parfois = 1
- Souvent = 2

Discussion (QR 60-61 ; QP 39-40)

- Pas du tout = 0
- Parfois = 1
- Souvent = 2

Consultation (QR 62-68 ; QP 41-46)

- Jamais = 0
- Parfois = 1
- Souvent = 2

Cours sur le transfert (QR 69 ; QP 47)

- Non = 0
- Oui = 2

Dossier d'établissement (QR 70 ; QP 48)

- Non = 0
- Oui = 2

Par la suite, tous les scores ont été compilés pour tous les répondants de manière à obtenir une moyenne pour chacun d'eux. Ces moyennes pouvaient varier entre 0 et 2 et ont été regroupées selon l'échelle suivante :

- 0 à 0,666 = peu ou pas préparé à l'établissement
- 0,667 à 1,333 = bien préparé à l'établissement
- 1,334 à 2 = très bien préparé à l'établissement

Indice d'intégration de la relève dans la gestion des tâches

Cet indicateur a été construit à partir de treize questions portant sur les différentes tâches qui sont exécutées sur une ferme dans l'année. Pour chaque question, le jeune de la relève et le propriétaire devaient dire lequel des deux effectuait la tâche, si les deux s'occupaient de la tâche ou encore si quelqu'un d'autre sur la ferme effectuait la tâche mentionnée. En combinant les réponses sous forme de score, nous pouvions situer les propriétaires de ferme et leur relève en fonction de leur niveau d'accord ou de désaccord en ce qui a trait à l'attribution de responsabilités pour chacune des tâches. Il devenait également possible de déterminer le degré (faible ou fort) de cet accord ou désaccord. Les treize questions sont les suivantes :

1. Sur la ferme, qui s'occupe de la régie des champs ?
2. Qui s'occupe de la régie du troupeau ?

3. Qui vote au nom de l'entreprise aux activités professionnelles ?
4. Qui s'occupe du recrutement et de la sélection des salariés occasionnels ?
5. Qui décide à chaque matin des horaires de travail de la journée ?
6. Qui décide de la tenue des réunions concernant les affaires de la ferme ?
7. Qui choisit le moment du paiement des factures ?
8. Qui a l'autorité sur les employés ?
9. Qui choisit les fournisseurs d'intrants ?
10. Qui négocie avec les fournisseurs d'intrants ?
11. Qui négocie les prix de vente des récoltes ou des animaux ?
12. Qui décide des investissements à faire ?
13. Qui négocie le crédit et le financement ?

Indice de distribution du pouvoir de gestion sur la ferme

À partir des réponses obtenues à ces 13 questions, nous avons procédé à un reclassement des questions en fonction du degré d'intégration des jeunes de la relève aux tâches mentionnées, allant du plus faible degré d'intégration au plus fort. Nous avons ensuite regroupé les questions selon quatre niveaux de pouvoir, en tenant compte du caractère dit « stratégique » des tâches. Par exemple, les enjeux sont beaucoup moins grands en ce qui a trait au choix des fournisseurs d'intrants (question classée dans le niveau 1) que pour les décisions se rapportant aux investissements (question classée dans le niveau 4). Nous avons par la suite calculé un score moyen pour chaque niveau de pouvoir. La distribution des questions se présente donc ainsi :

Niveau 1

- Qui s'occupe de la régie du troupeau ?
- Qui choisit les fournisseurs d'intrants ?
- Sur la ferme, qui s'occupe de la régie des champs ?

Niveau 2

- Qui négocie avec les fournisseurs d'intrants ?
- Qui choisit le moment du paiement des factures ?
- Qui vote au nom de l'entreprise aux activités professionnelles ?

Niveau 3

- Qui négocie les prix de vente des récoltes ou des animaux ?
- Qui décide à chaque matin des horaires de travail de la journée ?
- Qui s'occupe du recrutement et de la sélection des salariés occasionnels ?

Niveau 4

- Qui négocie le crédit et le financement ?
- Qui a l'autorité sur les employés ?
- Qui décide des investissements à faire ?
- Qui décide de la tenue des réunions concernant les affaires de la ferme ?

Indice du potentiel de transférabilité de la ferme

Nous avons voulu vérifier, enfin, si les fermes de notre enquête avaient un bon potentiel de transfert. Pour ce faire, nous avons demandé aux propriétaires de ferme de nous dire si, dans les cinq dernières années, ils avaient investi dans l'achat de quota laitier, s'ils avaient fait l'achat de nouvelle machinerie, s'ils avaient construit de nouveaux bâtiments de ferme et s'ils avaient augmenté leur troupeau. Toutes ces questions visaient à évaluer l'effort de maintien ou de développement de la ferme, quelque aspect n'étant pas négligeable lorsqu'il s'agit d'estimer l'intérêt d'installer une relève sur une exploitation. Chacune des réponses à ces questions a été pondérée. Nous leur avons également demandé de nous donner la valeur des actifs, les revenus bruts et la dette globale de la ferme. Dans un premier temps, la dette de la ferme a été mise en rapport avec les actifs, c'est-à-dire que nous avons évalué le pourcentage de la dette par rapport aux actifs. Par la suite, ce sont les revenus qui ont été mis en rapport avec les actifs, comme dans le cas du rapport dette/actif, en fonction des revenus par dollars d'actif. Ainsi, après avoir dégagé le ratio d'endettement et le ratio des revenus en rapport avec les actifs, une cote a été attribuée, classant excellent, très bon, bon ou faible chacun de ces ratios pour une même ferme. Ce travail nous a enfin permis d'établir un indice global, sous forme de score moyen exprimant le potentiel de transfert de la ferme.

Annexe

3

Les questionnaires d'enquête

Annexe 3 : Les questionnaires d'enquête

Questionnaire destiné à la relève

Voir page suivante.

1. Numéro du questionnaire : _____ (*Questionnaire relève*) Non admissible
Refus du père

2. Numéro de l'enquêteur : _____

Jour	Heure	Pas de réponse	Absent	Refus de répondre	Mauvais no	Déjà été appelé	Rendez-vous
_____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Étiquette avec informations nominatives

3. Sexe du répondant (*répondre sans poser la question*). Masculin 1 Féminin 2

4. Quelle est votre année de naissance : 1 9 _____
Si entre 1960 et 1980, continuer
 sinon terminer l'entrevue.

5. Combien de parts, en pourcentage, détenez-vous dans l'entreprise agricole ? _____
Si 0 %, terminer l'entrevue.
 Si plus de 80 %, terminer l'entrevue.

6. Pensez-vous vous établir définitivement dans les 10 prochaines années ? Oui 1 Non 2 (*terminer l'entrevue*)

7. Qui est le propriétaire principal sur la ferme où vous entendez vous établir ? *(perçu comme le propriétaire principal)*

Votre père	1
Votre mère	2
Votre beau-père	3
Votre belle-mère	4
Autre :	_____

8. Quel âge a-t-il ? _____ Si entre 45 et 65, continuer, sinon terminer l'entrevue.

9. Dans combien d'années souhaite-t-il vous transférer tous les actifs et tous les pouvoirs ?

Dans 1 an	1	Ne veut pas transférer	0 (<i>terminer l'entrevue</i>)
Entre 2 et 3 ans	2	Ne sait pas	7 (<i>terminer l'entrevue</i>)
Entre 4 et 5 ans	3		
Entre 6 et 7 ans	4		
Entre 8 et 9 ans	5		
10 ans et plus	6		

10. Quel est le statut juridique actuel de l'entreprise ?

Société en nom collectif	1
Société enregistrée	2
Compagnie	3
Société et compagnie	4
Autre :	_____

11. Quel est le plus haut diplôme d'études que vous avez obtenu ?

Secondaire général (DES)		1
Secondaire professionnel (DEP) :	agricole	2
	autre	3
Collégiales générales (DEC générale)		4
Collégiales Techniques (DEC technique) :	agricole	5
	autre	6
Universitaires :	agriculture	7
	autre	8
	Aucun diplôme	9

12. Combien avez-vous d'années de scolarité ? _____

13. Êtes-vous toujours aux études ? Oui 1 Non 2 ([allez à Q.17](#))

14. Suivez-vous un cours de niveau :

Collégial	1
Universitaire	2
Ou autres	3

25. Quelle formation suivez-vous ?

GEEA	1
Autre formation agricole	2
Autre formation	3

16. Dans le cadre de vos études, avez-vous fait des stages de formation sur une ferme autre que sur la ferme où vous souhaitez vous installer ?

Oui 1	Non 2
(allez à Q.29)	(allez à Q.29)

17. En quelle année avez-vous terminé vos études ? _____

18. Depuis la fin de vos études, avez-vous travaillé sur la ferme familiale ? Oui 1 Non 2

19. Depuis la fin de vos études, avez-vous travaillé sur une autre ferme que la ferme familiale ?

Oui 1	Non 2
-------	-------

20. Depuis la fin de vos études, avez-vous travaillé **ailleurs** que sur une ferme ? Oui 1 Non 2 ([allez à Q.24](#))

21. Quels sont les emplois que vous avez occupés ?

22. Ces emplois vous ont-ils permis d'acquérir des compétences utiles pour le travail sur une ferme ?
 Oui 1 Non 2
23. Ces emplois vous ont-ils permis de ramasser des sommes d'argent en vue de votre établissement ?
 Oui 1 Non 2
24. Depuis la fin de vos études, avez-vous suivi des cours de formation continue, à distance ou autres ?
 Oui 1 Non 2
 (allez à Q.29)
25. Avez-vous suivi des cours en productions animales ou végétales ?
 Oui 1 Non 2
26. Avez-vous suivi des cours de démarrage ou de gestion de l'entreprise agricole ?
 Oui 1 Non 2
27. Des cours de comptabilité ou d'informatique appliqués à l'agriculture ?
 Oui 1 Non 2
28. Des cours de formation syndicale ?
 Oui 1 Non 2
29. Combien avez-vous de frères et sœurs ? _____ Si = 0 (enfant unique), allez à Q.33
30. Quel rang occupez-vous dans la famille ? _____
31. Quel âge a l'aîné de la famille ? _____
32. Quel âge a le plus jeune enfant de la famille ? _____
33. À quel âge avez-vous commencé à faire de petits travaux sur la ferme ? _____
- (Lire les choix)
34. Lorsque vous étiez jeune, avez-vous vécu le travail sur la ferme comme :
 une activité intéressante 1
 un travail comme un autre 2
 une obligation 3
 une activité pénible 4
 ne s'applique pas 5
35. À quel âge avez-vous décidé que vous vouliez devenir agriculteur ? _____
36. Diriez-vous que vos parents vous ont : (Lire les choix)
 Fortement encouragé à devenir agriculteur 1
 Assez encouragé 2
 Peu encouragé 3
 Pas du tout encouragé 4

37. Dans la société, considérez-vous que le métier d'agriculteur est : *(lire les choix)*

Très valorisé 1 Valorisé 2 Peu 3 Ou pas du tout valorisé 4

Je vais maintenant vous lire des énoncés et j'aimerais savoir si vous êtes **TOTALEMENT en accord**, **PLUTOT en accord**, **PLUTOT en désaccord** ou **TOTALEMENT en désaccord** avec ces énoncés.

38. Premier énoncé : l'agriculture est pour vous un mode de vie qui allie le travail et la vie de famille. Êtes-vous :

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

39. L'agriculture est pour vous une occasion privilégiée d'être en contact avec la nature. Êtes-vous :

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

40. L'agriculture est pour vous un travail où vous êtes votre propre patron.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

41. L'agriculture est pour vous un travail comme un autre.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

42. L'agriculture est pour vous un travail pénible.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

43. Ne pas avoir de mise de fonds pour faire l'achat de la ferme nuit à l'établissement.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

44. La formation agricole est importante pour un jeune qui veut s'établir.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

45. Une connaissance en gestion est un atout important pour réussir un établissement.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

46. En situation de conflits sur la ferme, on arrive à trouver un terrain d'entente facilement.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

J'aimerais savoir si vous participez **SOUVENT**, **PARFOIS** ou **JAMAIS** aux activités suivantes :

47. Activités de la Fédération de la relève du Québec, y participez-vous :

Souvent 1 Parfois 2 Jamais 3

48. Activités d'un syndicat de gestion, y participez-vous :

Souvent 1 Parfois 2 Jamais 3

49. Aux activités d'un club-conseils en agroenvironnement

Souvent 1 Parfois 2 Jamais 3

50. Aux activités d'un club d'encadrement technique

Souvent 1 Parfois 2 Jamais 3

51. Au sujet de votre participation à l'entreprise agricole, avec qui êtes-vous propriétaire ?

Vous	A	_____ %	<i>(information demandée en page 1)</i>
Père	B	_____ %	
Mère	C	_____ %	
Beau-père	D	_____ %	
Belle-mère	E	_____ %	
Conjointe ou conjoint	F	_____ %	
Frère	G	_____ %	
Sœur	H	_____ %	
Parent (ex. oncle, cousin)	I	_____ %	
Ami ou amie	J	_____ %	
Autre : _____		_____ %	
		100 %	

Quel est le % des parts détenues par chacun d'eux ?

52. Depuis quelle année détenez-vous vos parts ? _____

53. Avez-vous payez vos parts à leur valeur marchande ? Oui 1 Non 2

54. Prévoyez-vous acquérir d'autres parts dans les 5 prochaines années ?

Oui	1	
Non	2	(allez à Q.57)
Ne sait pas	3	(allez à Q.60)

55. Combien de parts, en pourcentage, prévoyez-vous acquérir ? _____

56. Prévoyez-vous acquérir ces parts à la valeur marchande ?

Oui	1	(allez à Q.60)
Non	2	(allez à Q.60)

57. Si vous ne prévoyez pas acquérir d'autres parts, est-ce parce que :

Vous n'avez pas l'argent nécessaire ? Oui 1 Non 2

58. Vous n'êtes pas encore certain de vouloir devenir producteur agricole ? Oui 1 Non 2

59. Pour d'autres raisons, vous préférez attendre plus tard Oui 1 Non 2

60. Avez-vous discuté de votre projet d'établissement avec les autres propriétaires de l'entreprise : *(lire les choix)*

Souvent	1	Parfois	2	Pas du tout	3
---------	---	---------	---	-------------	---

61. Avez-vous discuté de votre projet d'établissement avec d'autres membres de la famille ou de la parenté : *(lire les choix)*

Souvent	1	Parfois	2	Pas du tout	3
---------	---	---------	---	-------------	---

J'aimerais savoir si vous avez consulté **SOUVENT, QUELQUEFOIS** ou **JAMAIS** les personnes suivantes au sujet de votre établissement ?

62. Avez-vous consulté un conseiller d'un syndicat de gestion agricole au sujet de votre établissement : <i>(lire les choix)</i>	Souvent 1	Quelquefois 2	Jamais 3
63. Avez-vous consulté un conseiller d'un Centre régional d'établissement en agriculture : <i>(lire les choix)</i>	Souvent 1	Quelquefois 2	Jamais 3
64. Un conseiller en financement dans une banque, une caisse, à la Société de financement ou de crédit agricole ?	Souvent 1	Quelquefois 2	Jamais 3
65. Un professeur ?	Souvent 1	Quelquefois 2	Jamais 3
66. Un comptable ?	Souvent 1	Quelquefois 2	Jamais 3
67. Un agronome du MAPAQ ?	Souvent 1	Quelquefois 2	Jamais 3
68. Un notaire ?	Souvent 1	Quelquefois 2	Jamais 3
69. Avez-vous suivi des cours sur le transfert de ferme ?	Oui 1	Non 2	
70. Avez-vous monté un dossier d'établissement ?	Oui 1	Non 2	

Je vais maintenant vous lire des énoncés et j'aimerais savoir

si vous décidez seul,
si c'est plutôt vous qui décidez,
si c'est plutôt le propriétaire principal qui décide
si c'est vous deux qui décidez
ou si le propriétaire principal décide seul.

	Vous seul	Plutôt vous	Les deux	Plutôt le prop. principal	Le prop. principal seul	Autre ou NSP
71. Sur la ferme, qui s'occupe de la régie des champs ?	1	2	2.5	3	4	5
72. Qui s'occupe de la régie du troupeau ?	1	2	2.5	3	4	5
73. Qui vote au nom de l'entreprise aux activités professionnelles, par ex. : l'UPA ?	1	2	2.5	3	4	5
74. Qui s'occupe du recrutement et de la sélection des salariés occasionnels ?	1	2	2.5	3	4	5
75. Qui a l'autorité sur les employés ?	1	2	2.5	3	4	5
76. Qui décide à chaque matin des horaires de travail de la journée ?	1	2	2.5	3	4	5
77. Qui décide de la tenue des réunions concernant les affaires de la ferme ?	1	2	2.5	3	4	5
78. Qui choisit le moment du paiement des factures ?	1	2	2.5	3	4	5

Questionnaire destiné au propriétaire

Voir page suivante.

12. Quel est le plus haut diplôme d'études que vous avez obtenu ?

Secondaire général (DES)		1
Secondaire professionnel (DEP) :	agricole	2
	autre	3
Collégiales générales (DEC générale)		4
Collégiales Techniques (DEC technique) :	agricole	5
	autre	6
Universitaires :	agronomie	7
	autre	8
	Aucun diplôme	9

13. Combien avez-vous d'années de scolarité ? _____

14. Depuis deux ans, avez-vous suivi des cours de formation continue, à distance ou autres ?

Oui 1 Non 2
(allez à Q.19)

15. Avez-vous suivi des cours en productions animales ou végétales ?

Oui 1 Non 2

16. Avez-vous suivi des cours de démarrage ou de gestion de l'entreprise agricole ?

Oui 1 Non 2

17. Des cours de comptabilité ou d'informatique appliqués à l'agriculture ?

Oui 1 Non 2

18. Des cours de formation syndicale ?

Oui 1 Non 2

19. Dans la société, considérez-vous que le métier d'agriculteur est : *(lire les choix)*

Très valorisé 1 Valorisé 2 Peu 3 Ou pas du tout valorisé 4

Je vais maintenant vous lire des énoncés et j'aimerais savoir si vous êtes **TOTALEMENT en accord**, **PLUTOT en accord**, **PLUTOT en désaccord** ou **TOTALEMENT en désaccord** avec ces énoncés.

20. Premier énoncé : l'agriculture est pour vous un mode de vie qui allie le travail et la vie de famille. Êtes-vous :

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

21. L'agriculture est pour vous une occasion privilégiée d'être en contact avec la nature. Êtes-vous :

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

22. L'agriculture est pour vous un travail où vous êtes votre propre patron.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

23. L'agriculture est pour vous un travail comme un autre.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

24. L'agriculture est pour vous un travail pénible.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

25. Ne pas avoir assez d'argent pour la retraite nuit au transfert de la ferme.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

26. La formation agricole est importante pour une jeune qui veut s'établir.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

27. Une connaissance en gestion est un atout important pour réussir un établissement.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

28. En situation de conflits sur la ferme, on arrive à trouver un terrain d'entente facilement.

Totalement en accord 1 Plutôt en accord 2 Plutôt en désaccord 3 Totalement en désaccord 4

J'aimerais savoir si vous participez **SOUVENT, PARFOIS** ou **JAMAIS** aux activités suivantes :

29. Activités de l'UPA, y participez-vous :

Souvent 1 Parfois 2 Jamais 3

30. Activités d'un syndicat de gestion, y participez-vous :

Souvent 1 Parfois 2 Jamais 3

31. Aux activités d'un club-conseils en agroenvironnement

Souvent 1 Parfois 2 Jamais 3

32. Aux activités d'un club d'encadrement technique

Souvent 1 Parfois 2 Jamais 3

Au sujet de votre participation à l'entreprise agricole :

33. Prévoyez-vous vendre des parts à votre relève dans les 5 prochaines années ?

Oui 1
Non 2 ([allez à Q.36](#))
Ne sait pas 3 ([allez à Q.39](#))

34. Combien de parts, en pourcentage, prévoyez-vous lui vendre ? _____

35. Prévoyez-vous lui vendre ces parts à la valeur marchande ?

Oui 1 ([allez à Q.39](#))
Non 2 ([allez à Q.39](#))

36. Si vous ne prévoyez pas vendre d'autres parts à votre relève, est-ce parce que :

Il n'a pas l'argent nécessaire ? Oui 1 Non 2

37. Vous attendez qu'il ait pris plus d'expérience ? Oui 1 Non 2

38. Pour d'autres raisons, vous préférez attendre plus tard Oui 1 Non 2

39. Avez-vous discuté de votre projet de transfert avec votre relève ? *(lire les choix)*

Souvent 1 Parfois 2 Pas du tout 3

40. Avez-vous discuté de votre projet de transfert avec d'autres enfants ou des membres de la parenté : *(lire les choix)*

Souvent 1 Parfois 2 Pas du tout 3

J'aimerais savoir si vous avez consulté SOUVENT, QUELQUEFOIS ou JAMAIS les personnes suivantes au sujet de votre projet de transfert de ferme ?

41. Avez-vous consulté un conseiller d'un syndicat de gestion agricole au sujet de votre projet de transfert de ferme : *(lire les choix)*

Souvent 1 Quelquefois 2 Jamais 3

42. Avez-vous consulté un conseiller d'un Centre régional d'établissement en agriculture : *(lire les choix)*

Souvent 1 Quelquefois 2 Jamais 3

43. Un conseiller en financement dans une banque, une caisse, à la Société de financement ou de crédit agricole ?

Souvent 1 Quelquefois 2 Jamais 3

44. Un comptable ?

Souvent 1 Quelquefois 2 Jamais 3

45. Un agronome du MAPAQ ?

Souvent 1 Quelquefois 2 Jamais 3

46. Un notaire ?

Souvent 1 Quelquefois 2 Jamais 3

47. Avez-vous suivi des cours sur le transfert de ferme ? Oui 1 Non 2

48. Avez-vous monté un dossier de transfert pour votre ferme ? Oui 1 Non 2

J'aimerais savoir si vous avez recours SOUVENT, QUELQUEFOIS ou JAMAIS aux conseillers suivants :

49. Avez-vous recours aux services d'un conseiller d'un syndicat de gestion agricole : *(lire les choix)*

Souvent 1 Quelquefois 2 Jamais 3

50. Avez-vous recours aux services d'un comptable : *(lire les choix)*

Souvent 1 Quelquefois 2 Jamais 3

51. À un conseiller en production ?	Souvent 1	Quelquefois 2	Jamais 3
52. À un vétérinaire ?	Souvent 1	Quelquefois 2	Jamais 3
53. À un conseiller en financement ?	Souvent 1	Quelquefois 2	Jamais 3
54. Est-ce qu'un ordinateur est utilisé pour la comptabilité ?	Oui 1	Non 2	Pas d'ordinateur 3 (allez à)
55. Pour la régie du troupeau ?	Oui 1	Non 2	
56. Pour la régie des champs?	Oui 1	Non 2	
57. Pour consulter des sites internet agricoles ?	Oui 1	Non 2	

Je vais maintenant vous lire des énoncés et j'aimerais savoir

si vous décidez seul,
si c'est plutôt vous qui décidez,
si c'est plutôt le propriétaire principal qui décide
si c'est vous deux qui décidez
ou si le propriétaire principal décide seul.

	Vous seul	Plutôt vous	Les deux	Plutôt le prop. principal	Le prop. principal seul	Autre ou NSP
58. Sur la ferme, qui s'occupe de la régie des champs ?	1	2	2.5	3	4	5
59. Qui s'occupe de la régie du troupeau ?	1	2	2.5	3	4	5
60. Qui vote au nom de l'entreprise aux activités professionnelles, par ex. : l'UPA ?	1	2	2.5	3	4	5
61. Qui s'occupe du recrutement et de la sélection des salariés occasionnels ?	1	2	2.5	3	4	5
62. Qui a l'autorité sur les employés ?	1	2	2.5	3	4	5
63. Qui décide à chaque matin des horaires de travail de la journée ?	1	2	2.5	3	4	5
64. Qui décide de la tenue des réunions concernant les affaires de la ferme ?	1	2	2.5	3	4	5
65. Qui choisit le moment du paiement des factures ?	1	2	2.5	3	4	5

	Vous seul	Plutôt vous	Les deux	Plutôt le prop. principal	Le prop. principal seul	Autre ou NSP
66. Qui choisit les fournisseurs d'intrants ?	1	2	2.5	3	4	5
67. Qui négocie avec les fournisseurs d'intrants ?	1	2	2.5	3	4	5
68. Qui négocie les prix de vente des récoltes ou des animaux ?	1	2	2.5	3	4	5
69. Qui décide des investissements à faire ?	1	2	2.5	3	4	5
70. Qui négocie le crédit et le financement ?	1	2	2.5	3	4	5

Et finalement, quelques questions sur vos projets et votre vision de l'avenir.

71. Dans combien d'années souhaitez-vous transférer tous les actifs et tous les pouvoirs à votre relève ?

Dans 1 an	1
Entre 2 et 3 ans	2
Entre 4 et 5ans	3
Entre 6 et 7 ans	4
Entre 8 et 9 ans	5
10 ans et plus	6
Ne sait pas	7

72. Votre relève a-t-elle monté un dossier d'établissement ?

Oui	1	Non	2	Ne sait pas	3
-----	---	-----	---	-------------	---

(allez à Q.74)

73. Souhaitez-vous que votre relève prenne des dispositions en ce sens rapidement ?

Oui	1	Non	2
-----	---	-----	---

(allez à Q.75) (allez à Q.75)

74. Connaissez-vous le détail de ce dossier d'établissement ?

Oui	1	Non	2	Un peu	3
-----	---	-----	---	--------	---

75. Souhaitez-vous continuer à faire des travaux sur la ferme après que vous aurez transféré tous les actifs et tous les pouvoirs à votre relève ?

Oui	1	Non	2	Ne sait pas	3
-----	---	-----	---	-------------	---

76. Souhaitez-vous continuer à habiter la résidence principale de l'exploitation lorsque vous aurez transféré tous les actifs et tous les pouvoirs à votre relève ?

Oui	1	Non	2	Ne sait pas	3
-----	---	-----	---	-------------	---

(allez à Q.78) (allez à Q.78)

77. En avez-vous discuté avec votre relève ?

Oui	1	Non	2
-----	---	-----	---

78. Comment voyez-vous le développement de la ferme dans les 10 prochaines années ? (*Lire les choix*)

Elle prendra de l'expansion	1
Elle demeurera telle qu'elle est	2
Elle sera plus petite	3

79. Avez-vous un testament ? Oui 1 Non 2
80. Avez-vous une police d'assurance-vie ? Oui 1 Non 2
81. Avez-vous déjà cotisé à un REER ? Oui 1 Non 2
82. Avez-vous faits d'autres investissements en vue de la retraite ? Oui 1 Non 2

83. À combien estimez-vous l'ensemble des revenus bruts de la ferme en 2000 ? (*Lire les choix*)

Moins de 50 000 \$	1	500 000 \$ à 1 M \$	5
50 000 \$ à 100 000 \$	2	Plus de 1 M \$	6
100 000 \$ à 250 000 \$	3	Refus de répondre	7
250 000 \$ à 500 000 \$	4		

84. Quelle est la valeur de l'ensemble des actifs de votre ferme ? (*Lire les choix*)

Moins de 400 000 \$	1	1 M \$ à 2 M \$	4
400 000 \$ à 750 000 \$	2	2 M \$ et plus	5
750 000 \$ à 1 M \$	3	Refus	6

85. Quelle est la dette globale de votre ferme ? (*Lire les choix*)

Moins de 50 000 \$	1	500 000 \$ à 750 000 \$	5
50 000 \$ à 100 000 \$	2	750 000 \$ et plus	6
100 000 \$ à 250 000 \$	3	Aucune dette	7
250 000 \$ à 500 000 \$	4	Refus	8

Le sondage se termine ici. Je vous remercie de votre précieuse collaboration M. _____ . Bonsoir.